

HENNING NØLKE

LINGUISTIQUE MODULAIRE:
de la forme au sens



ÉDITIONS PEETERS
LOUVAIN - PARIS

LINGUISTIQUE MODULAIRE:
de la forme au sens

HENNING NØLKE

LINGUISTIQUE MODULAIRE:

de la forme au sens



ÉDITIONS PEETERS
B-3000 LOUVAIN - B.P. 41

SOCIÉTÉ pour l'INFORMATION GRAMMATICALE, 1, rue Victor-Cousin, 75005 Paris

Paris, 1994

A la mémoire de mon père

ISSN 0767-0869
ISBN 90-6831-618-4
ISBN 2-87723-142-9
D. 1994/0602/80

*Deus non est renumerator nominum sed
adverborum, i.e. non renumerabit opus
quod fit, sed quod bene fit.*

(Menot 1517/1963 : 68)

AVANT-PROPOS

Depuis des années je m'intéresse aux adverbes français. Peu à peu j'ai appris que pour tenter de comprendre toutes les subtilités que présentent les emplois de ces éléments linguistiques, il faudrait avoir une vision globale de l'activité linguistique. Je n'ai trouvé aucune théorie dont les possibilités présentées m'aient satisfait, et j'ai dû reconnaître que l'étude des adverbes constitue l'épreuve ultime de l'élaboration d'une théorie linguistique. Une première conséquence en a été que j'ai appliqué — comme tant d'autres chercheurs affrontés à ce problème — des méthodes empruntées à toute une panoplie d'approches différentes. Or c'est là que s'est révélé le visage monstrueux de l'éclectisme : si une certaine méthode ne suffit pas, on en ajoute une autre, le plus souvent sans bien savoir comment combiner les résultats qui résultent de cet amalgame théorique. Ce que l'on a pu gagner en capacité descriptive, on l'a perdu en valeur explicative.

Ma prédilection pour les adverbes m'a ainsi conduit à m'intéresser à la méthodologie linguistique, et c'est le résultat de ces réflexions que j'expose dans le présent livre. J'ai essayé de voir comment on peut combiner les acquis de différentes théories linguistiques tout en évitant le danger inhérent à une approche éclectique aveugle. Mon objectif n'a pas été d'élaborer une nouvelle théorie linguistique — le marché est déjà bien fourni —, mais plutôt de poser un certain nombre de principes auxquels devra obéir une telle approche aux multiples facettes. Nul doute, cependant, que le développement particulier qu'a pris ce travail reflète l'histoire de ma pensée. Si mes réflexions méthodologiques sont censées acquérir une application générale, le modèle concret que j'esquisse dans la deuxième partie afin d'illustrer ces principes révèle ma « dette adverbiale » dans le choix de phénomènes linguistiques traités. Ainsi, je développe des théories de la focalisation, de la portée, de la polyphonie, qui ont un intérêt certain pour les études des adverbes de phrase, alors que mes remarques sur la structure syntaxique, par exemple, sont beaucoup plus rudimentaires.

Je tiens à remercier mes amis et collègues qui au cours du développement de ce travail m'ont apporté un encouragement et des conseils fort appréciables. J'ai des dettes toutes particulières envers Hanne Korzen, Hans Kronning et Claude Muller qui ont tous lu scrupuleusement une version antérieure de mon travail. Leurs observations et commentaires judicieux m'ont permis d'éviter des erreurs et d'ajouter nombre d'amé-

liorations à mon texte. J'exprime également ma gratitude envers Oswald Ducrot, Kjersti Fløttum, Mats Forsgren, Finn Frandsen, Michael Herlund, Bent Jacobsen, Kjær Jensen, Bo Laursen, Robert Martin, Hans Kristian Mikkelsen, Mary-Annick Morel, François Rastier et Georges Rebuschi, qui ont toujours été prêts à discuter différents problèmes qui m'ont intrigué. Enfin, toute ma reconnaissance va à Pierre Etienne qui s'est chargé de la révision stylistique de mon manuscrit, tout en apportant souvent des commentaires utiles sur le fond, et à Marie-France Pors et à Kirsten Wølch Rasmussen qui ont bien voulu relire une dernière fois le tout.

Je remercie enfin Le Conseil Danois de la Recherche en Sciences Humaines (*Statens Humanistiske Forskningsråd*) pour la subvention qui a rendu possible cette publication.

Aarhus, avril 1994

Henning Nølke

INTRODUCTION GENERALE

Il est caractéristique de l'évolution des sciences qu'elle donne lieu à une spécialisation permanente : on avance en profondeur, mais les domaines deviennent de plus en plus étroits, et l'on risque de perdre de vue la conception globale. Comme une sorte de réaction à cette tendance, on a vu ces dernières années se développer un intérêt croissant pour des recherches qui vont au-delà des frontières traditionnelles entre disciplines.

La même tendance se reflète aussi nettement à l'intérieur des sciences particulières, et voilà probablement l'explication de la popularité qu'ont connue ces deux dernières décennies les théories modulaires. La linguistique ne fait pas exception.

Or l'approche modulaire pose des contraintes méthodologiques importantes — et souvent nouvelles — si l'on désire rester «scientifique». A quelques exceptions près — qui se situent à l'intérieur de paradigmes théoriques spécifiques tels que la grammaire générative — la plupart de ces contraintes ont été négligées par les linguistes. On rencontre souvent des étiquettes comme «grammaire modulaire», «analyses à plusieurs niveaux», etc. ; mais le plus souvent il s'agit plutôt de constructions théoriques «impressionnistes», qui méritent d'être dénommées *éclectiques* dans l'acception la plus négative de ce terme.

Dans cet ouvrage je voudrais étudier les principes méthodologiques qui doivent être observés par toute approche modulaire scientifique, pour esquisser ensuite un modèle modulaire linguistique qui prenne au sérieux ces principes. Mon propos est donc double :

- (i) jeter les bases méthodologiques d'une linguistique modulaire ; et
- (ii) présenter quelques éléments précis susceptibles de faire partie d'un modèle modulaire ainsi que quelques analyses effectuées dans ce modèle.

Le livre se compose de deux parties qui correspondent à ces deux objectifs. Bien que mon intention soit de faire de mon texte un tout organique, les deux parties, et même certains chapitres particuliers, se prêtent aussi à des lectures séparées.

On ne doit pas s'attendre à trouver dans ce travail une nouvelle théorie linguistique en ébauche — voire toute faite. Mes ambitions sont bien plus modestes. J'espère néanmoins que quelques-unes des (sous)théories développées dans la deuxième partie présentent une certaine originalité.

PREMIERE PARTIE :

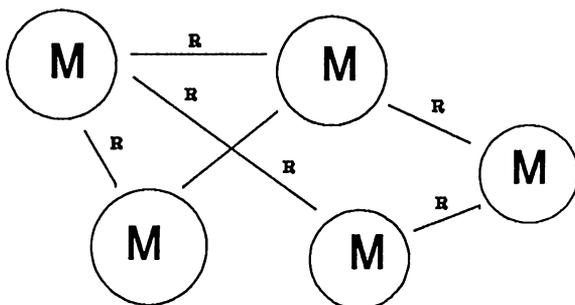
**PRINCIPES
METHODOLOGIQUES**

Une théorie sera valable si elle satisfait aux deux conditions suivantes : décrire avec exactitude une vaste catégorie d'observations sur la base d'un modèle qui ne contient que quelques éléments arbitraires, et faire des prédictions précises concernant les résultats d'observations futures.

(Hawking 1989 : 28)

Une approche modulaire est tout banalement une approche qui a recours à un modèle théorique contenant un certain nombre de sous-systèmes autonomes appelés **modules**, où chaque module est chargé du traitement d'une problématique restreinte. Un module peut être conçu comme constituant une théorie partielle — ou une **mini-théorie** — comportant un système de règles (locales) avec un domaine d'application spécifié. Les différents modules sont ensuite liés entre eux à l'aide d'un système de règles globales, appelons-les les **métarègles** du système. Pour faire partie du système, chaque module doit être lié à au moins un autre module par les métarègles. La figure dans (1) illustre cette construction :

(1)



Les M sont les modules et les R les systèmes de métarègles. L'idée centrale qui sous-tend toute approche modulaire est qu'il ne faut jamais perdre de vue la conception globale de ce qu'on fait. En effet, la vertu d'une approche modulaire réside dans le fait que chaque type de phénomènes peut être défini et analysé en complète indépendance des autres types, ce qui dote l'analyse de leurs interdépendances d'une valeur explicative.

En linguistique, l'objectif primordial est de rapprocher la forme et le sens. Or, même si en tant que linguiste on peut se restreindre à considérer uniquement l'apport proprement linguistique à la création du sens en faisant abstraction de ce qui se passe (cognitivement, socialement, etc.) dans

une situation concrète, particulière, c'est déjà une vaste problématique. Il semble en effet que chaque théorie linguistique qui existe, si développée soit-elle, ne s'occupe que de certains aspects de cette problématique, ce qui explique la confusion terminologique et notionnelle qui est si caractéristique de la linguistique, dès qu'on compare les théories.

De par sa vocation globale, une linguistique proprement modulaire pourra remédier à ces problèmes. Idéalement, elle comporte deux avantages :

- (i) elle permet d'obtenir une grande précision dans la description du travail effectué : la délimitation du domaine d'études impliquée permet une plus grande clarté notionnelle et la formulation de définitions plus précises des notions centrales ; et
- (ii) elle ouvre la voie à un niveau explicatif parce qu'elle est susceptible de dégager des rapports et des relations systématiques entre les phénomènes examinés et définis indépendamment les uns des autres¹.

Or, pour qu'un tel modèle puisse fonctionner, il y a un certain nombre de contraintes méthodologiques à observer.

La première partie du présent livre étudie ces contraintes. Elle se compose de trois chapitres. Dans le chapitre I., j'examinerai le fondement épistémologique d'une linguistique modulaire. Dans le chapitre II., je discuterai de la création du sens linguistique. Dans le chapitre III., enfin, je considérerai l'architecture d'un modèle linguistique modulaire qui observe les contraintes et les principes posés dans les premiers chapitres.

1. Pour une tentative d'explicitier ce qu'on entend par explication en linguistique, voir 2.2.

Par réalité empirique, nous entendrons ici l'empirique en tant qu'il fonctionne dans une science ; (Milner 1989 : 26)

Entia non sunt multiplicanda extra utilitatem (Ockam ; 13^e siècle)

Chapitre I

EMPIRIE ET THEORIE

Si la linguistique est une science, elle est radicalement différente des sciences de la nature. Une conséquence en est qu'elle ne pourra jamais se contenter de calquer l'épistémologie et les méthodes de celles-ci. Aussi le linguiste a-t-il toujours été très soucieux de faire des réflexions épistémologiques. Si l'on peut convenir avec Jean-Claude Milner qu'«il est difficile de croire aujourd'hui que les sciences humaines puissent recourir à une épistémologie propre» (1989 : 10), il reste néanmoins que la linguistique, en tant que science, est soumise à des contraintes méthodologiques qui lui sont propres.

Dans ce chapitre nous étudierons la nature de ces contraintes, en vue de comprendre leur impact sur le développement d'un modèle modulaire linguistique.

1. Approches modulaires

Nous commençons par une brève étude des conditions méthodologiques fondamentales d'une linguistique modulaire qui désire être qualifiée de scientifique. Mais tout d'abord il nous faut considérer la question initiale :

1.1. Qu'est-ce que la linguistique ?

C'est la science du langage. Voilà une réponse qui est aussi évidente que banale. Mais dès qu'on tente d'explicitier tant soit peu, on a l'impression que tout s'évapore. Les difficultés que rencontre celui qui désire approfondir cette question existentielle de la linguistique tiennent à deux problèmes fondamentaux, tous les deux reliés et relevant de la nature de son objet : le problème de méthode et celui de la délimitation de l'objet même.

Contrairement aux sciences de la nature, définir son objet devient en effet la question primordiale pour la science du langage. C'est le grand mérite de Ferdinand de Saussure d'avoir proposé une définition du langage qui instaure la scission entre langue et parole. Cette distinction, qui dote la linguistique des bases nécessaires pour le développement d'une épistémologie, a permis des progrès considérables. Des paradigmes se sont développés et une forme de consensus s'est établie quant aux réponses à don-

ner aux deux questions fondamentales : l'objet, c'est la langue ; la méthode, c'est le structuralisme.

Or, après une assez longue période plutôt stable, la linguistique se trouve depuis quelque temps dans une vive turbulence. Plus que jamais, peut-être, les théories diverses florissent, et les disputes entre approches sont multiples. On assiste à un élargissement considérable du champ de recherches. Aujourd'hui on ne fait plus seulement de la linguistique, on fait de la socio-linguistique, de la linguistique textuelle, de la psycho-linguistique, de la linguistique cognitive. Qui plus est, ce qui pour l'un est de la linguistique ne l'est pas pour l'autre : combien de fois n'entend-on pas «mais cela n'est pas de la linguistique» ? Il semble qu'on soit arrivé au point où la linguistique est en train d'éclater en tant que science.

Dans ces conditions, la question initiale : «Qu'est-ce que la linguistique ?» se pose à nouveau. Dans ce travail j'opterai pour une définition restreinte : j'opterai pour la linguistique «pure et dure», c'est-à-dire une *linguistique de la langue*. Pourra-t-on préciser ce qu'on entend par là ?

1.2. Forme et sens

Pour m'approcher d'une réponse à cette question, je maintiendrai sans discussion la distinction saussurienne entre langue et parole et je dirai que ce qui nous intéresse en tant que linguistes, c'est uniquement l'apport proprement linguistique à la création du sens. Ce qui se passe (cognitivement, socialement, etc.) dans une situation concrète, particulière, ne nous intéresse pas directement. Par l'apport proprement linguistique j'entendrai ensuite les aspects du sens qui peuvent être ramenés à la forme de la langue. Il me semble en effet que l'objet de la linguistique est, en définitive, précisément de rapprocher la forme et le sens. En d'autres termes, le but du linguiste est double ; il doit :

- (i) décrire la forme de la langue (par exemple en développant un système de règles susceptible de rendre compte de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas) ;
- (ii) expliquer les relations que l'on peut observer entre les différentes formes linguistiques et les sens auxquels elles donnent lieu (la valeur de leurs emplois).

Pendant longtemps, les linguistes ont axé leurs études sur le premier de ces deux buts, donc sur la forme. Ainsi, selon Leonard Bloomfield (1933 : 75), il ne serait pas possible de faire de la sémantique une science, étant donné qu'on n'a pas accès à l'appareil cognitif du sujet parlant. La linguistique équivalait donc à l'étude de la forme (la phonologie, la mor-

phologie, la syntaxe)¹. C'est cette restriction délibérément mise sur le champ de recherches qui explique la relative stabilité que la linguistique a connue pendant une assez longue période. En effet, c'est avec le surgissement des théories sémantiques (dans les années soixante) et notamment avec l'intérêt croissant pour la linguistique pragmatique (une dizaine d'années plus tard) que la linguistique commence à éclater en tant que science. Les premiers sémanticiens (comme p.ex. Katz & Fodor 1964) restaient dans le paradigme du structuralisme, et l'adjonction de la sémantique n'était pas pour eux une entreprise qui risquait de changer radicalement les principes fondamentaux de la linguistique. Acceptant la trichotomie sémiotique de Morris (syntaxe, sémantique, pragmatique), la sémantique faisait pour eux strictement partie de l'étude de la langue et n'avait rien à voir avec la parole. Certes, on n'ignorait pas qu'aussi bien des éléments proprement linguistiques au sens défini plus haut que des éléments extra-linguistiques jouent un rôle pour la création du sens, mais tout phénomène de sens qui était censé dépendre de l'emploi de la langue, donc relever de la parole, était considéré comme étant de nature non sémantique et était mis dans la soi-disant «poubelle pragmatique». La sémantique était ainsi admise dans la noble maison de la linguistique «pure»². La quasi-totalité des chercheurs admettaient le bien-fondé et la justification d'une coupure nette entre la sémantique et la pragmatique : la première discipline s'occupait de la langue, la deuxième de la parole. Beaucoup d'auteurs relevaient ensuite le défi de la «poubelle» et la (linguistique) pragmatique était née. Mais prenant en compte l'extra-linguistique, elle restait le parent pauvre de la linguistique «pure».

Or, depuis, on s'est rendu compte que les éléments sémantiques du sens sont beaucoup moins aisés à distinguer de ses éléments pragmatiques que ne le pensaient les premiers linguistes désireux de rendre scientifique la sémantique. Aujourd'hui la définition de la frontière entre sémantique et pragmatique est toujours un sujet qui est vivement débattu. La raison de cet intérêt persistant semble justement être le souci de sauver la sémantique en tant que discipline scientifique. Il est en effet étrange que si peu de linguistes aient songé à la possibilité de «purifier» la pragmatique pour en faire une discipline proprement linguistique. Telle sera cependant la démarche adoptée dans ce travail.

1. A quoi s'ajoutait bien sûr la linguistique historique.

2. Quelques auteurs maintenaient toutefois que seule la syntaxe était susceptible de faire partie de la linguistique si celle-ci désirait être une science. Ainsi Maurice Gross affirme en 1990 encore que «les critères de la sémantique sont vagues». Cette remarque est gratuite. En fait il semble que ceux de la syntaxe le soient autant.

Tentons donc d'examiner toute cette problématique de plus près. La question est de savoir s'il est possible pour la linguistique de la langue de remplir sa tâche primordiale : rapprocher la forme du sens. Une première hypothèse nécessaire semble être que la langue ait une forme. Il est généralement admis³ que cette forme s'exprime à l'aide de la notion de phrase, et, partant, que la langue peut être considérée comme consistant en un ensemble de phrases⁴ dont les occurrences sont des énoncés. Cette approche «phrastique» s'est avérée très féconde pour l'étude de la forme de la langue, et dans la mesure où le linguiste désire expliquer les relations entre forme et sens, il a tout intérêt à partir de l'unité formelle que constitue la phrase. L'objet élémentaire de la linguistique de la langue doit ainsi être la phrase, ce qui ne nous empêche pas d'entreprendre des études de phénomènes qui vont en deça ou au-delà de la phrase⁵.

Comme je fais mien le double but de la linguistique cité plus haut : décrire la forme de la langue et expliquer la création du sens à partir de celle-ci, le modèle modulaire que je propose dans la deuxième partie de ce livre sera un modèle pour l'étude de la phrase. On verra que cela me permettra d'aborder de manière rigoureuse le problème de cerner l'apport au sens qui est proprement linguistique. Une autre conséquence de cette décision est que le modèle adopte une approche de génération. En effet, en voulant expliquer les relations entre forme et sens on peut partir ou bien du sens ou bien de la forme. Dans le premier cas on parle d'une approche de génération et dans le deuxième d'une approche d'analyse. Il est bien connu que ces deux approches diffèrent sensiblement l'une de l'autre en ce qui concerne domaine, méthode et résultats (voir p.ex. Schanck 1987). Il convient donc de justifier le choix théorique que j'ai fait pour le développement du modèle. Si j'ai adopté dans ce travail une approche de génération, c'est précisément parce que ce qui m'intéresse, ce sont les mécanismes proprement linguistiques qui nous permettent d'encoder nos messages : je voudrais expliquer les règles qui régissent la bonne formation des énoncés ainsi que la création du sens. Une autre conséquence de ce choix est que je situe mes analyses au niveau de la phrase, niveau formel et ab-

3. Au moins pour la langue écrite. Je reviendrai plus loin sur la différence entre langue écrite et langue parlée (2.4.2.).

4. La relation entre phrase et énoncé est donc celle que l'on trouve entre type et occurrence. Il est devenu lieu commun de rapprocher cette relation à la dichotomie saussurienne : langue-parole. Il faut cependant rappeler que pour Saussure, la phrase appartient à la parole et non à la langue (Saussure 1972 : 172).

5. Comme par exemple la structure des mots et des syntagmes ou les relations entre phrases dans un discours idéal (cf. *infra*).

strait censé rendre compte de *toutes* les «réalisations» d'énoncés. Aucun contexte réel ne m'intéresse en tant que tel, mais tout contexte virtuel doit être pris en considération. Mon domaine de recherches est donc la structure du **discours idéal**, défini comme le discours construit par la langue, à l'opposé du discours authentique qui, lui, relève de la parole⁶. Pour une approche d'analyse, la situation est exactement l'inverse. Elle part de l'analyse des textes authentiques, c'est-à-dire des textes qui se trouvent dans des contextes réels, pour analyser seulement les aspects nécessaires pour l'interprétation. On peut dire que l'approche de génération est plus exigeante dans la mesure où elle doit envisager toute virtualité influencée par la langue, mais qu'elle est en même temps moins exigeante parce qu'au contraire de l'approche d'analyse, elle peut se permettre de faire délibérément abstraction de phénomènes importants pour l'interprétation mais jugés non linguistiques au sens propre de ce terme.

1.3. L'idée du modulaire

Les disciplines de la linguistique (la morphologie, la syntaxe, etc.) se partagent l'énorme tâche qui consiste à rapprocher la forme du sens. Ainsi chacune d'elles définit son propre domaine de faits, c'est-à-dire l'ensemble des problèmes qu'elle se propose de résoudre. Or il arrive souvent qu'une discipline doive avoir recours à des phénomènes relevant d'autres disciplines pour formuler ses règles. Ce recours n'est que trop souvent implicite et basé sur une intuition qui est en discordance frappante avec la rigueur dont se réclament le plus souvent les adeptes d'une théorie particulière. Prenons un exemple bien connu. Il apparaît évident qu'il y a un rapport étroit entre les deux énoncés suivants :

- (1) a. La police arrête Paul.
 b. Paul est arrêté par la police.

Pour décrire ce rapport, les syntacticiens invoquent volontiers la notion de transformation ou une notion semblable. Mais qu'est-ce qui leur permet de parler d'une certaine identité entre les deux phrases ? C'est le fait que les deux phrases ont le *même sens* (notion sémantique par excellence). Mais avoir le même sens, qu'est-ce que cela veut dire plus précisément ? Existe-t-il à ce propos une intuition partagée digne d'être exploitée dans une théorie formelle ? Il semble bien que non. En effet, préthéoriquement,

6. Le discours idéal peut être défini comme une abstraction du discours authentique (cf. 1.4.) : c'est le discours dans lequel tous les enchaînements entre mots et énoncés obéissent aux conditions imposées par la langue. Pour une discussion de la notion de discours idéal, voir Moeschler (1985 : 15-18).

on pourrait être tenté de penser que s'il y a deux formes différentes, il y a aussi deux sens différents. En tout cas, une chose est sûre : les deux formes ne s'emploient pas dans des situations identiques. Or le problème n'est pas que l'on pourrait peut-être distinguer une différence de sens entre les deux formes ; le problème réside dans le fait que les syntacticiens ne se sont même pas posé ce genre de questions.

Il est vrai que ce manque de précision ne semble pas être trop lourd de conséquences dans l'exemple du passif : on comprend intuitivement la nature de l'équivalence sémantique en jeu. Mais la situation est loin d'être toujours si simple. En effet, c'est une propriété intrinsèque des données linguistiques que d'agglutiner plusieurs niveaux (phonétique, syntaxique, ...) et différentes propriétés (relations syntaxiques diverses, propriétés taxinomiques, etc.). C'est ce que Milner appelle «*concrétion*»⁷. Ainsi, pour beaucoup de phénomènes linguistiques, tels le comportement des adverbes ou de la négation, forme et sens sont indissolublement corrélés et ni une approche purement (morpho)syntaxique ni une approche purement sémantique ne semble avoir de choses vraiment intéressantes à dire à leur propos. Il en résulte que le linguiste sera amené à apporter des commentaires impressionnistes et tout à fait *ad hoc* pour remplir la lacune théorique que présente son approche, ou bien que le phénomène en question sera soumis à une analyse non formelle qui ne peut guère aspirer à être qualifiée de scientifique.

Se rendant compte de ce dilemme beaucoup de théoriciens ont commencé à élaborer des modèles modulaires. L'exemple le plus connu est sans aucun doute la Théorie de Gouvernement et Liage (la TGL) qu'ont développée récemment Noam Chomsky et ses élèves (par exemple Chomsky 1981 ; 1987), mais il existe plusieurs autres modèles auxquels je reviendrai dans III.4. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, idéalement, une approche modulaire permet, d'une part, d'obtenir une grande précision dans la description de ce qu'on fait. En effet, en se restreignant à une problématique limitée on peut proposer des définitions plus précises et des analyses conceptuelles plus poussées des notions mises en œuvre, on est à même de mieux délimiter son domaine d'études en proposant des classifications pertinentes basées sur des critères opératoires, etc. D'autre part, la modularité ouvre la voie à un niveau explicatif des analyses parce qu'elle rend possible la mise à jour de rapports et de relations systématiques entre les phénomènes étudiés (et définis) indépendamment

7. «Toute donnée de langue, si minime qu'elle puisse être en extension, combine toujours plusieurs dimensions : pas d'atome lexical qui ne soit aussi une forme phonologique et un emploi syntaxique, pas de phrase qui ne résulte de l'application combinée de plusieurs règles syntaxiques, etc.» (Milner 1989 : 113).

les uns des autres. Travailler modulairement est ainsi une manière efficace d'éviter le fastidieux raisonnement circulaire qu'on ne voit que trop souvent. Une approche (non modulaire) ayant recours à des «interdéfinitions» peut certes décrire les relations existant entre les notions étudiées, mais elle se prive d'emblée de toute possibilité d'en donner des explications externes. Par contre, dans une approche modulaire, une fois l'autonomie définitionnelle assurée, une étude comparative acquiert une «force» explicative.

L'approche modulaire est donc tout indiquée en linguistique.

1.4. Contraintes méthodologiques

Il y a un danger inhérent à toute approche modulaire : on risque de tomber dans le marécage de l'éclectisme où tout est permis. Pour éviter les solutions *ad hoc* et la surcapacité théorique qui est une menace constante, il nous faudra des mécanismes de contrôle. Tout d'abord nous devons délimiter notre domaine de recherche. Voilà la précondition à tout travail scientifique. En optant pour une linguistique de la langue nous avons en fait par là même posé des contraintes sur les types de modules acceptés dans notre système. Or, pour l'approche modulaire, il est impératif d'observer un certain nombre de contraintes méthodologiques supplémentaires, dont les deux citées ci-après sont fondamentales :

Contraintes méthodologiques :

- on doit assurer l'**indépendance mutuelle** des modules ;
- on doit songer à établir un **appareil notational homogène** qui permette l'établissement de liens précis entre les modules⁸.

Il faudra en effet définir les notions dont se sert un module donné, sans faire aucune référence à d'autres modules. C'est seulement en observant cette contrainte méthodologique que l'on peut espérer obtenir une valeur explicative pour les rapprochements qu'on tente de faire ensuite à l'aide des métarègles. Cette indépendance primaire entre les modules est la raison d'être de toute l'idée modulaire si l'on veut la prendre au sérieux.

Si l'on est ainsi amené à poser quelques contraintes précises sur l'établissement des modules, il est possible, et même préférable, d'éviter toute contrainte préalable sur la structuration du modèle global. Selon une conception largement répandue, les propriétés syntaxiques, sémantiques et pragmatiques doivent entrer dans des relations dérivationnelles : d'abord

8. Ces liens s'articulent dans les *métarègles*, cf. la figure (1) de l'introduction. Par exemple, on peut imaginer que les structures syntagmatiques et logiques sont traitées dans deux modules différents et qu'il y a des métarègles qui expliquent le rapport entre ces deux structures. Voir chapitre V. où je développe un système de métarègles.

on fait l'analyse syntaxique, puis la sémantique prend la relève et enfin la pragmatique part du résultat des analyses syntaxique et sémantique. Cette conception nous amènerait à établir un regroupement des modules et un ordre dérivationnel pour les métarègles reliant des modules de différents groupes. Or cet ordre ne se justifie pas préalablement à l'étude empirique, et il me paraît en effet symptomatique que la grammaire générative de Chomsky ait abandonné le principe dérivationnel pour le remplacer par des contraintes globales sur le système (cf. Rouveret 1987).

Ces réflexions me mènent à poser un principe essentiel qu'un modèle modulaire a tout intérêt à observer :

- le **principe d'accessibilité globale** : tout module doit être accessible à partir de n'importe quel autre module.

Ce principe assure que tout module joue un rôle dans le système. L'idée est en effet qu'on doit pouvoir venir de n'importe quel module à n'importe quel autre module. Une conséquence immédiate de ce principe est l'abandon préalable de toute contrainte générale d'ordre dérivationnel, car rien n'est dit sur la voie à suivre pour aller d'un module à un autre. Non seulement cette voie n'est pas forcément orientée, mais elle peut même passer par nombre d'autres modules intermédiaires.

Par contre, les études empiriques pourront nous indiquer un ordre dérivationnel entre des modules ou des groupes de modules particuliers. En effet, le système modulaire est en évolution permanente et son évolution est gouvernée par deux principes qui se contrebalancent :

principes méthodologiques :

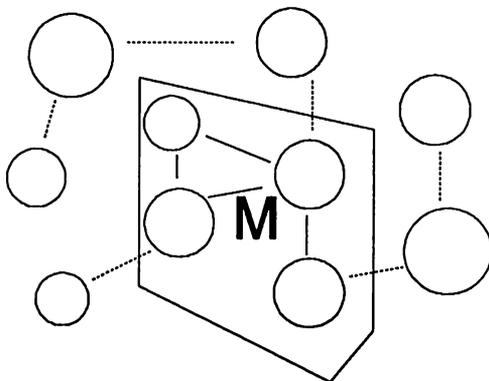
- le **principe de l'économie théorique** : toutes choses égales d'ailleurs, il faut toujours chercher la solution la plus simple théoriquement ;
- le **principe de la relation dialectique entre théorie et empirie** : le but des recherches particulières est toujours décisif pour les choix théoriques⁹.

Il s'ensuit que le développement précis du modèle doit toujours être en relation dialectique avec les études empiriques. Si l'on entame l'étude d'un nouveau problème, on a alors théoriquement deux possibilités distinctes : on peut choisir d'établir un nouveau module ou l'on peut appliquer les modules déjà développés pour expliquer le problème à l'aide des métarègles, ce qui est moins « coûteux ». Il est même possible d'imaginer une combinaison de ces deux démarches. En effet, certains phénomènes lin-

9. On verra que le premier principe, qui sert notamment à empêcher un entassement arbitraire de modules, est une variante du célèbre principe souvent nommé le « rasoir d'Ockham », alors que le deuxième principe s'inscrit dans la philosophie popperienne.

guistiques font intervenir un ensemble de métarègles relevant d'un groupe particulier de modules. On parlera dans ces cas de phénomènes multidéterminés dont l'analyse implique l'interaction systématique de plusieurs modules. La structure linéaire de surface est un exemple d'un tel phénomène multidéterminé. Pour le traitement de ce genre de phénomènes, je propose d'introduire la notion de **supermodule**¹⁰. Là où un module est un système clos de règles (simples) qui est censé rendre compte d'un phénomène linguistique particulier, un supermodule est un système clos de métarègles qui est censé rendre compte d'un phénomène linguistique complexe. Les supermodules n'existent donc que par rapport à des visées analytiques particulières, et ils constituent, dans ce cadre, des sous-ensembles autonomes de modules. La figure (2) fournit une illustration d'un modèle modulaire contenant un supermodule :

(2)



Les supermodules sont soumis aux mêmes contraintes et doivent obéir aux mêmes principes que les modules particuliers.

Dans un cas d'analyse concret, le choix de la démarche à appliquer — établissement d'un nouveau module, utilisation du modèle tel quel, création d'un supermodule — dépend de la nature du problème tout en étant soumis au principe de l'économie théorique. Je reviendrai sur ces applications possibles d'un modèle modulaire dans III.3.1., et toute cette problématique sera développée au fur et à mesure que j'élaborerai notre modèle particulier dans la deuxième partie de ce livre. Je discuterai alors de la question de savoir comment on pourra éviter que les solutions proposées soient *ad hoc*, et nous verrons comment des théories existantes peuvent être adaptées de manière à faire partie du modèle.

10. J'entrepris une analyse de la structure de surface dans V.6. afin d'illustrer l'idée des supermodules.

1.5. L'output du modèle

Revenons maintenant à la structuration globale du modèle. Rappelons que mon but est d'esquisser un modèle qui soit «total» dans la mesure où il sera censé nous mener de la forme linguistique jusqu'au sens. Or nous sommes là de nouveau devant le problème de la distinction entre langue et parole. Si, en tant que linguistes, ce qui nous intéresse est uniquement l'apport proprement linguistique à la création du sens, pour tenter d'expliquer comment le sens se crée, il nous faudra évidemment essayer de nous faire une idée de la nature du sens. Or le sens dépend intrinsèquement des interprétations que font les sujets parlants des paroles qu'ils entendent (ou lisent) et il s'ensuit que nous aurons besoin d'une théorie, ou plus précisément d'un modèle, de l'interprétation. Il ne s'agira certainement pas de faire des analyses des processus cognitifs qui sous-tendent les interprétations réelles. Cela sortirait nettement du champ de la linguistique. Mais on peut dire que nous avons besoin de formaliser la réalité, de faire du discours réel un discours idéal (cf. 1.2.). Il n'y a certainement là rien de gênant. En effet toute science procède par généralisation et abstraction. Précisons que cette démarche ne cache aucun postulat ontologique : elle n'implique aucune hypothèse sur le processus interprétatif réel. De telles hypothèses relèveraient des sciences cognitives.

L'introduction d'un modèle de l'interprétation entraîne des contraintes relativement précises sur le développement du modèle modulaire. Ainsi chaque module doit-il être «préparé» pour interagir avec les autres modules et pour donner un résultat qui — dans le cadre du modèle de l'interprétation — soit susceptible de rendre compte des interprétations virtuelles. Le développement d'un modèle de l'interprétation est donc un préalable à l'élaboration d'un modèle modulaire qui se propose de rendre compte du sens linguistique. C'est pourquoi je présenterai un modèle de l'interprétation dans le chapitre II avant de revenir (au chapitre III.) sur les principes et la structuration globale du modèle modulaire que je me propose de développer dans la deuxième partie de ce livre.

2. Base empirique

Pourrons-nous préciser la base empirique de notre analyse linguistique ? Pour ce faire, admettons dans ce qui suit que nous entendons entreprendre une étude des énoncés ou des phrases de la langue sans faire de distinction entre langue orale et langue écrite. Telle semble en effet être l'approche choisie par la plupart des chercheurs en linguistique générale ; or cette abstraction explicite des différences attestées entre les deux formes d'oc-

currences linguistiques n'est faite ici que pour des besoins d'illustration et n'a aucun impact sur les principes généraux posés¹¹.

2.1. La notion de contexte

Tout d'abord il convient de dire quelques mots sur la notion de contexte. En effet, toute production linguistique se fait forcément dans un contexte, et on sait combien celui-ci est décisif pour la compréhension du sens. C'est d'ailleurs là une propriété des langues naturelles qui les distingue nettement des langues artificielles (telle la logique formelle), qui, justement, cherchent à minimiser le rôle du contexte.

Malgré son importance incontestable, la notion de contexte est rarement soumise à des analyses conceptuelles et elle ne le sera pas non plus dans ce travail. Définir ce qu'entend le linguiste par contexte ne va certainement pas de soi. Il semble en effet qu'on s'accorde généralement en linguistique (orientation pragmatique) pour concevoir le contexte comme un concept primitif. En témoignent quelques travaux récents et importants tels que Givón (1988), Jackendoff (1983), Sperber & Wilson (1986), Verschueren (1987).

Néanmoins, il m'a paru opportun d'apporter quelques précisions relatives à l'emploi que je ferai de ce terme central. Soulignons d'emblée qu'aucun énoncé ne peut exister en dehors de tout contexte. Ce n'est que dans le cadre d'une théorie qu'on peut réellement faire abstraction de tout contexte et parler d'énoncés décontextualisés, par exemple. Toute interprétation d'un énoncé dépend du contexte, et en dernier lieu, toute étude du sens doit, par conséquent, se référer au contexte — réel ou imaginé — des énoncés examinés.

Le langage peut avoir des rapports différents avec son contexte. Il peut représenter certains éléments contextuels directement, ou il peut se contenter de faire allusion à ces éléments. Dans le premier cas, on parle de (l'acte de) référence. Cette fonction tout à fait fondamentale est notamment assurée par les syntagmes nominaux, qui représentent des individus (des choses, etc.), par les syntagmes verbaux, qui représentent des éventualités¹², et par les adverbes scéniques (de lieu et de temps), qui fournissent les coordonnées spatio-temporelles nécessaires à l'interprétation de l'énoncé. (Ces dernières sont cependant très souvent fournies directement par le

11. Cf. 2.4.2., où je justifierai cette décision stratégique.

12. A l'instar de Vikner (1985 : 96), qui se réfère à Emmon Bach (1981) : «On Time, Tense, and Aspect : An Essay in English Metaphysics», in : Peter Cole (ed.) : *Radical Pragmatics*. New York : Academic Press (63-81), j'utilise ce terme comme terme générique embrassant les événements et les situations de Vendler. Les éventualités correspondent ainsi aux «states of affaire» de Dik (1989).

contexte, le lieu et le temps étant souvent sous-entendus.) D'autres éléments linguistiques se contentent de faire allusion sans représentation aux éléments du contexte. Les marqueurs discursifs¹³ et les adverbes de phrase sont des exemples de ce deuxième type.

A ces deux manières de renvoyer au contexte : avec ou sans représentation, correspondent deux genres de contextes. En effet, seul le contexte spatio-temporel se prête à être représenté linguistiquement. Plus précisément, dès que le langage représente le contexte, celui-ci est présenté comme étant interprétable en termes spatio-temporels. Selon leur fonction pour la compréhension, on distingue donc **contexte spatio-temporel** et **contexte non spatio-temporel**. Ensuite on peut distinguer plusieurs composantes du contexte non spatio-temporel. Ainsi, il s'avère très important, pour comprendre le processus interprétatif, de traiter séparément le contexte textuel (désormais le **cotexte**¹⁴) et le contexte non textuel. De plus, il convient de séparer le contexte situationnel — que je dénommerai la **situation énonciative** — et le **contexte encyclopédique**, qui dépend directement du locuteur. Le contexte encyclopédique correspond à ce que Robert Martin (1983 ; 1992) appelle les univers de croyance. Précisons que le langage peut transformer toutes ces variantes du contexte non spatio-temporel en contexte spatio-temporel. S'il s'agit du cotexte, par exemple, on aura alors ce qu'on appelle souvent la fonction métalinguistique.

Le contexte est d'ailleurs de nature dynamique : il change constamment lors du déroulement du discours. Ce changement consiste surtout dans une cumulation d'éléments introduits par le discours, et dans une modification des relations existant entre ces éléments, mais d'autres changements peuvent également avoir lieu.

Pour terminer cet aperçu rapide, je voudrais essayer de donner un peu de substance à deux expressions que l'on rencontre souvent dans la linguistique contemporaine : 'contexte neutre' et 'contexte minimal'.

Par **contexte neutre** j'entendrai le contexte qui se présente immédiatement à l'esprit de l'interlocuteur «prototype»¹⁵.

13. Pour cette notion, voir par exemple Lamiroy & Swiggers (1992).

14. Il est bien connu que l'interprétation de tout segment textuel (morphème, locution, ...) dépend étroitement du cotexte qui l'entoure. En effet, on peut caractériser le travail interprétatif comme «un processus complexe de synthétisation d'interprétations d'éléments textuels individuels, régi par un principe d'interdépendance et de compatibilité sémantiques» (Laursen 1992 : 101). Dans ses travaux sur le comportement textuel des unités lexicales (Laursen 1992 ; à paraître), Bo Laursen a montré comment le cotexte peut jouer un rôle précisant et désambiguïsant dans l'interprétation d'unités lexicales.

15. Le contexte neutre, ainsi que le contexte minimal, cf. *infra*, seront ainsi des concepts cognitifs, qui mériteraient d'être examinés dans une approche cognito-linguistique. Ce statut découle du rôle essentiel que joue le contexte dans la démarche interprétative.

En ce sens, le contexte neutre est le contexte qui est indiqué (ou *construit*) par la forme linguistique. Le contexte neutre d'un texte qui parle d'un village, par exemple, renferme l'idée d'habitants, d'une église, etc.¹⁶, et si l'on dit de quelqu'un qu'il est malade on s'attend à ce qu'il reste au lit : le contexte neutre contient le topos généralement admis selon lequel si l'on est malade, on reste au lit. Cette acception du terme 'contexte neutre' semble — avec tout ce qu'il comporte de vague — être en accord avec l'usage tacite qu'en font habituellement les linguistes.

Par **contexte minimal** j'entendrai un sous-ensemble d'éléments du contexte neutre. Ce sous-ensemble comprend les éléments qui sont sentis comme nécessaires pour qu'on puisse faire une interprétation de l'énoncé¹⁷.

Nous verrons que ces caractérisations préthéoriques nous permettront de préciser ces deux notions dans notre modèle de l'interprétation (cf. II.3.) où elles reçoivent un statut théorique.

2.2. Hypothèses externes/internes

Considérons maintenant le statut des données empiriques dans une approche qui se veut explicative. Pourrions-nous expliciter dans quelle mesure nos études sont empiriques ? En effet, celui qui se propose d'atteindre un niveau explicatif dans ses analyses, semble être obligé de donner une idée de ce qu'il entend par «explicatif».

Pour ce faire, je distinguerai, à l'instar de Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot, les hypothèses dites **externes** des hypothèses dites **internes**¹⁸. Au bout du compte, un fait «brut» linguistique n'est rien d'autre qu'une suite de sons ou de lettres, produite dans une certaine situation et présumée susceptible de recevoir une interprétation. Ces faits «bruts» ne constituent pas notre base empirique. Ils sont soumis à une première opération (préthéorique), souvent accomplie tacitement, et qui consiste notamment à préciser l'étendue de l'énoncé pour donner ensuite une description

16. Un village prototypique a des habitants, une église, etc., ce qui se révèle par exemple par les enchaînements anaphoriques possibles. Ainsi on dira sans problèmes : «Voilà un petit village. Son église est très belle.». En introduisant le village on introduit donc du même coup son église.

17. Le contexte minimal est donc le contexte construit par le principe de l'«interprétation locale» proposé par Brown & Yule : «This principle instructs the hearer not to construct a context any larger than he needs to arrive at an interpretation.» (1983 : 59).

18. Je n'entrerai pas ici dans une discussion des problèmes épistémologiques qui sont liés à ces notions, mais me contenterai de renvoyer à Ducrot (1980a : 19-25) pour plus de détails. Voir aussi Milner (1989 : 110sv) qui discute de la même problématique quoiqu'en utilisant une autre terminologie.

de celui-ci, description qui visera à lui attribuer une structure et une interprétation. C'est à cette étape qu'interviennent les hypothèses externes. Il est en effet généralement reconnu qu'aucun fait n'existe en tant que tel, puisque tout fait est observé à travers des conceptions préalables, qui, elles, sont souvent dues à d'anciennes théories (cf. *infra*). Aussi les hypothèses externes nous conduisent-elles à un niveau descriptif. Dans notre cas, leurs outputs, qu'on appellera les **faits observés**, sont des énoncés munis de descriptions concernant leurs structures syntaxique et sémantique, ainsi que d'une interprétation.

Interviennent ensuite les hypothèses internes pour **expliquer** les faits observés. Celles-ci sont (en principe) indépendantes des faits observés et peuvent être conçues comme les roues d'une machine en mesure d'engendrer ou de rendre compte de ces faits. Dans la mesure où l'on réussit à établir un système d'hypothèses internes qui répond à ces exigences, on peut se féliciter d'avoir atteint un niveau explicatif dans ses analyses. Ensuite deux paramètres, au moins, jouent un rôle pour l'évaluation de la **valeur explicative** du système : plus le système de règles est simple et plus le compte rendu qu'il fournit est précis dans les détails, plus la valeur explicative est grande. On verra que je suis partisan d'une réponse particulière à la question de savoir ce qu'il faut entendre par une explication en linguistique. Cette question n'est certainement pas sans enjeu. On sait que la littérature philosophique et linguistique ne cesse de discuter de cette question épineuse et pourtant essentielle. Pour qualifier d'explicative une analyse linguistique, certains exigent qu'elle mette en rapport les faits linguistiques avec des phénomènes cognitifs (qu'elle ait une réalité psychologique), d'autres qu'elle fasse intervenir des considérations de nature sociologique ou culturelle (p.ex. diachroniques). L'idée essentielle qui se cache apparemment derrière toutes ces conceptions est qu'une explication doit ramener le phénomène étudié à d'autres phénomènes, en généralisant ou en particularisant. Mais là encore, certains veulent expliquer l'inconnu par le connu, alors que d'autres vont plutôt en sens inverse en cherchant d'expliquer le connu par l'inconnu. Telle semble être la démarche des essais d'unification des théories physiques, par exemple (cf. Hawking 1989). Dans ce travail, je pars donc d'une conception de la notion d'explication linguistique selon laquelle une analyse a une valeur explicative si elle ramène les données examinées à un système de règles établies indépendamment de ces données. Le système explicatif sera alors doté d'une capacité de prédiction : il prévoit quels sont les énoncés possibles et quelles sont leurs interprétations virtuelles. Le système explicatif sera falsifiable au sens de Popper. Il s'ensuit que je ne ferai pas de distinction entre valeurs explicative et prédictive. Je me place ainsi du côté d'un chercheur comme le cosmologiste célèbre Stephen Hawking (cf. la citation au

début de cette partie), et vais à l'encontre de philosophes comme Robert Chametzky (1992). On remarquera aussi que je n'aurai aucune prétention quant à une réalité psychologique éventuelle des analyses.

L'établissement des hypothèses externes étant un préalable à l'établissement du système d'hypothèses internes, il nous faudra d'abord considérer leur nature et quelques problèmes qui sont liés à leur application. Tout d'abord on doit exiger d'une description, pour éviter le cercle vicieux, qu'elle soit aussi indépendante que possible du système d'hypothèses internes¹⁹. D'autre part, on doit essayer d'adopter un critère d'adéquation : le fait observé doit correspondre au fait brut. Pour jauger le degré de l'adéquation, je ferai appel à la notion d'«**intuition collective**». En effet, le linguiste ne possède, en dernière analyse, aucun autre moyen que l'intuition linguistique pour évaluer la description d'un énoncé donné. Une hypothèse externe sera donc considérée comme adéquate, si elle fournit une description de l'énoncé qui corresponde à l'intuition des sujets parlants natifs. Nous verrons un peu plus loin que l'application de ce critère est beaucoup plus problématique qu'il ne le semble peut-être à première vue.

2.3. Hypothèses externes initiales

Il convient de distinguer deux sortes d'hypothèses externes : les hypothèses externes **initiales** et les hypothèses externes du **dispositif**²⁰. Ces dernières concernent les phénomènes linguistiques particuliers — les dispositifs — dont on se propose de tenir compte. Ainsi, l'existence de phénomènes comme 'structure syntagmatique', 'contenu propositionnel', 'focalisation', sont autant d'hypothèses du dispositif. Je reviendrai sur ces hypothèses dans III.2.1 où je préciserai l'idée du dispositif. Concentrons-nous ici sur les hypothèses externes initiales.

Les hypothèses initiales sont primordiales pour les analyses linguistiques. Elles nous fournissent des données qu'on pourrait caractériser comme «semi-brutes». Elles sont de deux sortes : les hypothèses de forme (ou de structure) et les hypothèses de contenu (ou de sens). On verra ainsi que ce sont les hypothèses initiales qui «produisent» les données fondamentales que concerne notre double but : c'est la forme de ces données ainsi que la relation entre celle-ci et ses interprétations possibles que nous nous proposons d'expliquer. Les hypothèses de forme nous permettront notamment de repérer les parties du discours et ne sont au fond rien d'autre que les différentes théories anciennes sur lesquelles nous fondons nos

19. L'indépendance totale semble impossible à obtenir en linguistique, cf. Ducrot (1980a : 23). Cf. aussi la citation de Milner en tête de ce chapitre.

20. Ce terme est emprunté à Milner (1989 : 139).

analyses. En d'autres termes, nos hypothèses externes structurelles sont des principes d'analyse syntaxique tout à fait généraux, qui sont généralement admis, et qui nous permettront de décomposer le fluide textuel observé en énoncés et ensuite en syntagmes, de discerner les parties du discours, etc. Voilà un exemple d'un phénomène banal : avec l'évolution d'une science, ses hypothèses internes de jadis tendent à être soit abandonnées soit transformées en hypothèses externes. Il s'ensuit que mes hypothèses externes initiales s'appuient forcément sur une tradition linguistique particulière qui est notamment celle du structuralisme européen.

La deuxième catégorie d'hypothèses reflètent, dans un sens que je préciserai dans le deuxième chapitre, le travail interprétatif accompli par tout sujet parlant. On sait combien ce travail est constructif : le sens «total» d'un énoncé est toujours plus que la somme de ses composantes sémantiques. Parler d'un «sens total» est même une absurdité, car il se peut très bien qu'un énoncé donné reçoive des interprétations différentes par différents interlocuteurs. Dans ces conditions, il me semble nécessaire d'accepter comme hypothèse externe le fait qu'on pourra distinguer, pour un énoncé donné, un certain noyau de sens qui est montré par l'énoncé (cf. II.2.1.). Cette hypothèse admise, deux problèmes surgissent obligatoirement : comment préciser ce noyau, et comment le représenter ? En réponse à la dernière question, on a souvent proposé d'adopter une écriture formelle. Celle-ci est censée capter les aspects du sens de l'énoncé considérés comme centraux, et son introduction vise à rendre possibles des calculs et des analyses reproductibles et opératoires. D'autres aspects du sens seront alors décrits de manière informelle dans la mesure où on les considère comme pertinents pour les analyses. On verra donc que la nécessité d'une représentation sémantique implique l'acceptation d'encore une hypothèse externe : certains aspects du sens sont plus pertinents pour les procédures interprétatives que d'autres. Ces hypothèses n'ont d'ailleurs rien de choquant. Elles semblent en effet sous-tendre la plupart des recherches sémantiques entreprises jusqu'à ce jour. Je tenterai de préciser leurs conséquences pour l'analyse linguistique au chapitre II.

2.4. Le corpus

En linguistique on appelle les faits observés des **exemples** (cf. Milner 1989 : 51). On appellera **corpus** l'ensemble d'exemples sur lesquels on base ses analyses et, partant, sa théorie. Il convient donc de considérer les sources empiriques des exemples linguistiques.

2.4.1. Types d'exemples

En pratique, c'est souvent une bonne procédure que de se servir d'une part d'un corpus d'exemples écrits et oraux, et d'autre part d'exemples inventés

selon les besoins. Cette méthode (mixte) présente plusieurs avantages. Au fond, les deux types d'exemples servent à des buts différents : les exemples du corpus sont là pour illustrer l'extension des phénomènes considérés et pour assurer — du moins en principe — qu'on n'oublie rien. Ces exemples authentiques permettent aussi d'étudier les problèmes dans des contextes non inventés. Les exemples inventés, de leur côté, testent les frontières de l'acceptable. Tandis qu'il s'agit, pour les exemples du premier type, de préciser leur valeur sémantique (au sens large du terme), le plus important en ce qui concerne le deuxième type est le jugement sur l'acceptabilité. Il arrive bien sûr qu'un exemple du corpus soit jugé inacceptable ou incorrect par les informateurs, mais c'est là l'exception (quoiqu'une exception intéressante d'un point de vue théorique !). Examinons donc successivement les deux types d'exemples.

2.4.2. Exemples authentiques

A moins de se concentrer explicitement sur la langue écrite ou sur la langue orale, on a intérêt à établir un corpus qui comprend aussi bien des exemples écrits que des exemples oraux. On sait qu'en principe, ces deux types d'exemples ont le même statut dans la plupart des travaux en linguistique générale. En les groupant ainsi, on fait sciemment abstraction des différences bien attestées entre langue parlée et langue écrite. Cette décision se justifie. En effet, d'une part, la langue étudiée peut être caractérisée comme une langue parlée soignée, supposée plus ou moins équivalente à une langue écrite, ce qui ne nous interdit pas d'étudier, le cas échéant, certains phénomènes plutôt caractéristiques de la langue parlée²¹. D'autre part, il faut concevoir même les données écrites comme étant pourvues d'une intonation. Si le corpus est mixte, il n'en est pas moins homogène. Ce procédé semble d'ailleurs être monnaie courante dans la linguistique d'aujourd'hui.

Tout exemple authentique ou inventé demande une description d'acceptabilité et une description sémantique qui sont censées en préciser le sens. Ces descriptions sont fournies par le linguiste. A cause du critère d'adéquation, il faudra souvent argumenter en faveur des descriptions choisies. Il faut souligner à ce propos que les exemples authentiques ne sont pas automatiquement acceptables au sens défini plus haut. En pratique, on les considère toutefois comme acceptables si le contraire n'est pas

21. Dans un premier temps je ferai cependant abstraction de la langue orale spontanée, souvent dite non standard. Si l'on peut en effet considérer que la langue parlée soignée est foncièrement soumise au même système de règles que la langue écrite (cf. Blanche-Benveniste & Jeanjean 1987), il n'en va pas forcément de même pour la langue non standard (cf. p.ex. Danon-Boileau *et al.* 1991).

explicitement indiqué dans la présentation. La description sémantique se fait notamment à l'aide de paraphrases. Pour tester l'intuition collective, on peut soumettre ces paraphrases aux jugements des informateurs, ou bien demander à ceux-ci d'en fournir quelques-unes, ce qui n'empêche pas que le linguiste garde l'entière responsabilité de la description retenue. On se retrouve ainsi confronté à toute la problématique concernant la précision des paraphrases. Il n'existe probablement jamais de paraphrase au sens strict du terme. Par conséquent, les paraphrases doivent être considérées comme des illustrations ou comme des moyens heuristiques plutôt que comme des preuves. Pour autant que leur fonction ne soit que d'aider à établir des hypothèses externes, cela ne présente aucun inconvénient. Les paraphrases peuvent servir à préciser des questions préthéoriques telles que : sur quoi porte tel adverbe ? s'agit-il d'une construction elliptique ? les modalisateurs fusionnent-ils avec l'adverbe (cf. Nølke, 1983a : 178) ? etc. Il importe donc de préciser que dans l'approche discutée ici les paraphrases ne sont que des outils, et ne pourront jamais être considérées comme fournissant des preuves²².

A cela s'ajoute, notamment pour le corpus oral, le problème de l'intonation. Celle-ci joue en effet un rôle important — et trop souvent négligé — pour la création du sens. En principe, l'intonation peut être déduite du contexte, et c'est pourquoi elle ne pose que très rarement des problèmes pour le corpus écrit. Mais les éléments de la situation énonciative interviennent beaucoup plus massivement lorsqu'il s'agit du corpus oral, et il faudra noter minutieusement l'intonation employée.

2.4.3. Exemples inventés

Si, en principe, cette démarche reste possible pour les exemples du corpus (oral) qu'on peut garder sur une bande magnétique (de bonne qualité), la même démarche n'est évidemment plus viable lorsqu'il s'agit d'exemples inventés. Le problème est que ceux-ci n'ont ni, comme le corpus écrit, un contexte naturel qui permettrait de déduire l'intonation, ni, comme le corpus oral, une intonation naturelle qui permettrait de déduire le contexte. En un sens, les exemples inventés ne sont ni oraux ni écrits. Si le linguiste désire tester ses intuitions à propos d'un exemple en le présentant à ses informateurs, il lui faudra donc trouver un moyen pour simuler et un contexte et une intonation. La linguistique se trouve là dans une situation particulière : elle peut être caractérisée, comme le fait Milner, comme «une science expérimentale *sans observatoire*» (1989 : 128). Le linguiste

22. La fonction que peut avoir la paraphrase dans le travail linguistique est considérée plus longuement dans VI.1.1.

se voit astreint à développer ses propres méthodes heuristiques. Plusieurs procédés sont imaginables. Il peut choisir d'associer un contexte à l'énoncé qu'il veut tester — par exemple en l'intégrant dans un texte inventé —, ou bien il peut présenter l'exemple tel quel, et demander à l'informateur de décrire la situation dans laquelle celui-ci imagine qu'il énoncerait la phrase. Chacun de ces procédés a ses inconvénients. Dans le premier cas, le résultat n'est valable que pour le contexte artificiellement forgé, car on ne peut jamais exclure qu'une modification — même légère — du contexte changerait totalement le résultat. Dans le deuxième cas le résultat dépend, d'une façon décisive, de l'imagination de l'informateur. Heureusement, la situation réelle est moins désespérée que ces réflexions ne le laissent craindre. En effet, l'intuition du linguiste, qui est de toute manière la dernière instance de contrôle, intervient pour régler le déroulement des tests, et permet même de combiner les deux procédés. En travaillant sous forme d'interviews, on peut au fur et à mesure créer pour chaque exemple un inventaire de contextes virtuels et munis d'intonations. Cet inventaire permettra alors de distinguer assez nettement les composantes du sens dues aux contextes (et à l'intonation) des composantes dues à l'élément linguistique examiné. Le statut des exemples principaux d'une analyse donnée — qu'ils soient authentiques ou inventés — doit toujours être assuré de cette manière.

2.5. Acceptabilité

Ce procédé nous permettra aussi de nous exprimer de manière nuancée sur l'acceptabilité d'un exemple donné, ce qui est justement le problème central pour les exemples inventés (cf. *supra*). On sait combien la notion d'acceptabilité est difficile à manier. Il existe sans doute des phrases (ou énoncés «décontextualisés») dont l'inacceptabilité est reconnue de tous, mais il y en a bien d'autres — et en grand nombre — pour lesquelles une vive imagination trouvera des contextes qui en rendent l'énoncé acceptable, même si à première vue elles semblaient totalement inacceptables. Je propose qu'on se serve dans les analyses de la notion d'**acceptabilité pragmatique, différentielle et variable**. On appellera alors non acceptable une phrase pour laquelle on n'a pas réussi à trouver un contexte. Ces exemples seront marqués par une étoile. On appellera bizarre un exemple qui ne s'interprète pas dans son contexte neutre (cf. 2.1.) mais qui demande un contexte spécial difficile à trouver. Dans ce cas, un critère tant soit peu objectif pourra être que la plupart des informateurs jugent l'énoncé inacceptable. Les exemples bizarres seront marqués par un point d'interrogation. On verra donc que tout exemple non acceptable est susceptible d'être promu bizarre.

On aura remarqué que je ne parle pas de **grammaticalité**. Cette notion n'a en effet aucun sens pour moi au niveau des hypothèses externes. Par contre, on peut s'efforcer, dans son système d'hypothèses internes, de distinguer plusieurs sources ou explications des degrés d'acceptabilité observés. A cette étape des analyses on pourra dire que la non-acceptabilité d'un exemple donné s'explique par son agrammaticalité, par son incohérence sémantique, etc. C'est là exactement la procédure dont je me servirai pour introduire une structuration globale en composantes du modèle modulaire, cf. III.1.1.

2.6. Résumé

En résumé : toute description sémantique et tout jugement d'acceptabilité concernant les données — bref, tout fait observé — est le résultat d'hypothèses externes, quelle que soit la forme qu'il revêt. Puisque je ne fais ni sociolinguistique, ni psycholinguistique, ni analyse littéraire, une étude de ces hypothèses n'est pas mon propos. Le domaine de mes analyses est celui des hypothèses internes. Discuter la précision de la description sémantique proposée d'un exemple étudié est en principe non pertinent, l'acceptation de celle-ci étant un préalable aux analyses. Il n'empêche qu'on doive toujours être très conscient du fait que les hypothèses internes risquent d'influencer les hypothèses externes. Au fond, c'est pour minimiser ce danger du cercle vicieux que j'ai proposé d'appliquer un critère d'évaluation faisant appel à la notion d'«intuition collective», et c'est pour cela que je me suis servi d'informateurs²³.

3. Phrase et énoncé

Après ces réflexions générales d'ordre épistémologique, nous pourrions tenter de préciser notre emploi des notions centrales : phrase et énoncé.

3.1. La phrase comme point de départ

Nous avons vu que, pour mieux poursuivre notre double but — rendre compte de la forme linguistique et expliquer le sens à partir de celle-ci — nous avons choisi une approche de génération qui prend pour point de départ la phrase des grammairiens (cf. 1.2.). Notre tâche sera dès lors de donner des règles pour la bonne formation de la phrase et pour la création

23. Etant donné, d'une part, que les informateurs n'entrent dans les études que comme une sorte d'instance de contrôle des hypothèses externes, et d'autre part, que toute décision est entièrement sous la responsabilité du linguiste, le choix des informateurs est sans importance, si l'on met à part le fait qu'ils doivent être natifs.

du sens de son énoncé. La phrase est ainsi une notion primitive dans ce travail : elle ne reçoit pas de définition formelle²⁴. Il convient néanmoins d'essayer d'en donner une caractérisation. Je comprendrai la phrase dans son acception traditionnelle. C'est une unité syntaxique qui renferme un *nexus* au sens de Otto Jespersen (1937). Or, répétons-le, si la phrase est l'unité primitive de nos études, notre champ de recherches est constitué d'énoncés. C'est là une conséquence immédiate de notre deuxième but : c'est la création du sens réel qui nous intéresse et celui-ci dépend aussi bien des matériaux linguistiques que du contexte où ceux-ci s'intègrent. L'énoncé est conçu comme le résultat d'une énonciation particulière de la phrase. Le rapport entre phrase et énoncé est celui entre type et occurrence. Il s'ensuit que le coupage en énoncés d'un texte étudié — l'établissement des hypothèses initiales de forme — va normalement de soi. Il y a cependant à ce propos un problème particulier de repérage à faire remarquer : celui des ellipses. L'ellipse est en effet une notion qui est mal définie en linguistique. Elle semble reposer implicitement sur un critère qui est à la fois sémantique et syntaxique : une ellipse a le même sens qu'une phrase complète qui peut être reconstituée à l'aide d'opérations syntaxiques précises²⁵. Je reviendrai plus loin sur le problème des ellipses (3.3.).

3.2. Phrase sémantique

Si notre point de départ syntaxique nous assure une base solide pour nos investigations sur la forme linguistique, il pose en revanche des problèmes pour le travail sémantique. Cela provient du fait que le sens d'un énoncé syntaxique est souvent incomplet dans la mesure où il dépend de manière décisive des énoncés qui l'entourent. Voilà la raison pour laquelle certains sémanticiens ont ou bien refusé à la phrase syntaxique le statut primitif (cf. Rastier 1987) ou bien carrément proposé une définition sémantique de la notion de phrase. La dernière solution est celle de Oswald Ducrot. A l'instar de cet auteur (p.ex. 1984²⁶), j'adopterai les conventions terminologiques suivantes :

L'énonciation sémantique est un événement historique qui a lieu à un certain moment et en un certain lieu : c'est l'acte de produire une série de segments linguistiques (oralement ou par écrit) présentée par l'auteur de cet acte comme dotée d'un sens relativement autonome.

24. On sait en effet combien il est difficile de la définir. Ainsi plusieurs colloques qui s'étaient fixé cette tâche n'ont pu parvenir à une définition précise acceptée par tout le monde.

25. La formulation précise de ces règles dépend de la théorie syntaxique appliquée.

26. Dans ses travaux les plus récents, Ducrot semble dénier la pertinence de l'unité de la phrase pour le travail sémantique.

L'énoncé sémantique est le résultat de l'énonciation et est donc comme celle-ci un observable repérable en temps et lieu.

La phrase sémantique est une unité abstraite sous-jacente à l'énoncé et construite par le linguiste pour rendre compte de l'énoncé. La phrase relève ainsi du domaine des hypothèses internes.

On remarquera que la distinction faite entre énoncé et phrase sémantiques correspond exactement à la distinction épistémologique faite entre hypothèses externes et hypothèses internes. En effet, ce sont les énoncés munis de forme et de sens qui constituent nos données.

Le problème principal est alors de préciser les rapports entre les notions syntaxiques et sémantiques introduites. Apparemment, la plupart des chercheurs partent d'une hypothèse implicite selon laquelle, dans le cas normal, il y a simple correspondance entre phrase syntaxique et phrase sémantique telles que ces notions viennent d'être définies. Cela semble correspondre à l'intuition. Or, si l'on regarde de plus près la définition de Ducrot, on verra que cette correspondance ne peut exister que pour les textes composés d'un seul énoncé syntaxique. En effet, en dernière analyse, la cohérence — propriété pour moi constitutive²⁷ — du texte implique que tout texte n'exprime qu'une seule énonciation. Texte et énoncé deviennent donc des notions équivalentes. Nous voilà devant un dilemme : comment délimiter les parties du texte qui sont pertinentes pour les études sémantiques, c'est-à-dire les parties qui sont senties comme étant dotées d'un sens complet «relativement autonome» (l'objet de notre étude sémantique) ?

3.3. La restructuration énonciative

Pour résoudre ce dilemme j'introduirai une distinction entre une analyse statique et une analyse dynamique du texte. Cette approche nous permettra aussi de nous prononcer de manière un peu plus précise sur le statut des ellipses. Considérons l'exemple suivant :

(3) Il parle naturellement

Cette chaîne de mots est susceptible de recevoir (au moins) quatre lectures différentes que l'on peut mettre en évidence à l'aide des quatre paraphrases dans (4) et (5) :

27. Je souscris en effet au postulat structuraliste selon lequel tout texte est *a priori* considéré comme cohérent.

- (4) a. Naturellement, il parle²⁸.
 b. Il parle d'une manière naturelle.
- (5) c. Il parle ; naturellement, il parle.
 d. Il parle, et il le fait d'une manière naturelle.

Dans les deux dernières de ces quatre lectures, *naturellement* est senti comme ajouté après coup, soit comme adverbe de phrase, soit comme adverbe de constituant (de verbe). Comme le montrent les paraphrases, on aura dans chacun de ces deux cas intuitivement deux énoncés distincts : *naturellement* constitue donc dans ces lectures une ellipse. Est-il possible de préciser cette intuition ? Comment savoir si l'on a un ou plusieurs énoncés dans un cas donné ? C'est là toute la problématique bien connue de l'ellipse (syntaxique). Ce problème est évidemment fondamental pour une théorie telle que celle de Ducrot. Aussi cet auteur s'est-il constamment efforcé de définir l'unicité de l'énoncé, et c'est sa dernière suggestion (Ducrot, 1984 : 174sv) que j'ai adoptée dans mes conventions terminologiques en introduisant la notion d'autonomie relative. Cette notion est cependant non seulement peu opératoire pour l'évaluation d'une hypothèse concernant le nombre d'énoncés dans un cas donné, elle entraîne aussi des problèmes graves pour une analyse qui prend en considération la linéarisation dynamique du discours, phénomène qui est de haute importance pour l'étude sémantique, nous le verrons.

Pourrons-nous faire mieux ? On peut en effet se demander ce que révèlent les paraphrases. S'agit-il au fond d'une sorte de structure syntaxique sous-jacente ? Ces paraphrases ouvrent-elles ainsi une voie pour l'application de critères syntaxiques ? Cela serait évidemment souhaitable, puisque les critères formels répondent mieux à nos demandes méthodologiques de reproductibilité. Or sans une théorie syntaxique précise on ne peut le savoir, car la frontière exacte entre syntaxe et sémantique dépend étroitement de la théorie appliquée.

Laissons donc cette question en suspens pour le moment pour y revenir après l'introduction de notre modèle (cf. VI.1.4.). Contentons-nous de

28. Parce qu'il est question d'un adverbe en *-ment*, une variante de cette paraphrase est possible dans certains cas : *Il parle, ce qui est naturel*. Ici, le pronom *ce* (ou *ce qui*) renvoie à la phrase entière, ce qui démontre qu'il s'agit bel et bien d'un adverbe de phrase. Notons cependant que cette dernière paraphrase n'est apparemment possible que dans le cas où l'emploi de *naturellement* est générique, pour ainsi dire. Que l'on compare les deux énoncés suivants : (i) *Naturellement, Corinne s'est trompée.*, (ii) *Corinne s'est trompée, ce qui est naturel*. Si le locuteur peut se servir des deux énoncés pour excuser Corinne («vu la composition du monde — la «nature», il est tout à fait naturel de se tromper dans la situation en question»), seul le premier se prête à un emploi «moqueur». Dans cette interprétation spéciale, l'adverbe est proche d'un adverbe de sujet-phrase (comme *bêtement* dans *Bêtement, Corinne s'est trompée.*).

faire remarquer ici que les faits intonatifs semblent corroborer l'analyse en deux énoncés proposée sous (5). Ainsi Mario Rossi (1985) a montré que l'intonation a une fonction démarcative, et il semble en effet possible de distinguer deux courbes intonatives indépendantes dans les lectures de (3) paraphrasées dans (5), alors que les deux lectures paraphrasées dans (4) correspondent à des prononciations de la chaîne qui ne présentent qu'une seule courbe intonative. Appelons à titre de tentative énoncé **phonétique** l'énoncé (d'une chaîne syntaxique) qui n'implique qu'une seule courbe intonative²⁹. Je donnerai un aperçu de la fonction de l'intonation dans III.1.2.2.

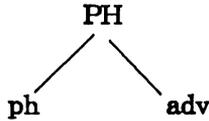
Si les possibilités de paraphrases, aussi bien que les faits intonatifs, semblent corroborer l'analyse de (5) en deux énoncés, la définition sémantique de l'énoncé proposée plus haut indique plutôt la conclusion inverse. Or le vague de la formulation ne permet pas vraiment de trancher la question. En effet, que signifie «*relativement autonome*»? Il est évident qu'une fois la chaîne de (3) énoncée, ses deux parties sont interdépendantes. De ce point de vue **statique**, l'exemple ne présente donc qu'une seule énonciation et, par voie de conséquence, un seul énoncé (sémantique). Mais si l'on adopte une approche **dynamique**, et que l'on entre pour ainsi dire dans la production linguistique même, on s'apercevra qu'au moment où seule la première partie est énoncée, celle-ci est parfaitement autonome, constituant ainsi un énoncé tout fait selon notre définition. L'adjonction de *naturellement* provoque ensuite une sorte de restructuration : l'énonciation première fusionne avec l'adverbe pour créer une nouvelle énonciation plus englobante. Dans cette analyse, l'adverbe ne constitue pas un énoncé autonome. Cette réinterprétation structurale s'avère être un phénomène répandu et très important pour les analyses sémantiques. Pour la désigner, je parlerai désormais de la **restructuration énonciative**.

Une étude du phénomène de restructuration énonciative nous permettra de nous faire une idée des rapports qui pourraient exister à ce stade entre syntaxe et sémantique. La restructuration énonciative entraîne en effet l'idée d'une structure hiérarchique de la phrase sémantique. Ainsi, à l'analyse énonciative de (3)³⁰ correspond l'analyse formelle illustrée dans l'arbre sous (6) :

29. La définition célèbre de l'énoncé proposée par Zellig Harris se fonde, quoique de manière informelle, sur la même idée. Selon ce linguiste «toute portion de parole émise par une personne, avant et après laquelle se situe un silence» constitue un énoncé (cité de Lerat 1987 : 32). La délimitation empirique et théorique de l'énoncé a fait l'objet d'innombrables études. Pour des approches et des suggestions très diverses, voir par exemple Fife (1992), Rubattel (1985b), Rasmussen (1975).

30. Abstraction faite de la lecture paraphrasée dans (4b.) dans laquelle *naturellement* fonctionne comme adverbe de constituant.

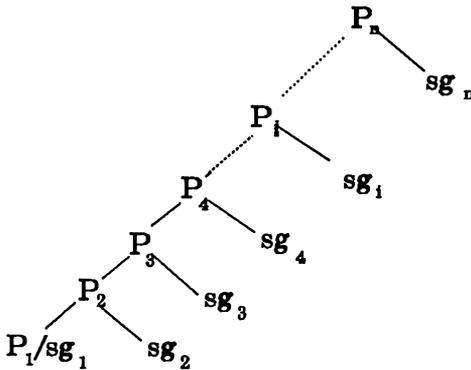
(6)



où *ph* symbolise la phrase sémantique sous-jacente au premier énoncé de l'analyse dynamique et *PH* la phrase sous-jacente à l'énoncé total. Cette analyse, qui se fonde sur nos définitions énonciatives, équivaut d'ailleurs parfaitement à une possible analyse syntaxique. Beaucoup de linguistes ont effectivement proposé des analyses syntaxiques selon lesquelles les adverbes de phrase sont des sœurs de la phrase³¹.

L'analyse de (6) peut être généralisée. La justification de l'analyse donnée dans (4a.) et (5) et formalisée dans (6) est au fond de nature prosodique (cf. *supra*). En effet, l'intonation semble marquer que chacun des segments *ph* et *adv* constitue un énoncé phonétique au sens défini ci-dessus. Au fur et à mesure que le discours se développe, ces segments — cernés par l'intonation — se combinent dans une structure telle que (7) (où *sg_i* symbolise un segment correspondant à un énoncé phonétique) :

(7)



jusqu'à ce que l'énonciation (sémantique) se termine. Se fondant sur cette structure simple, qui tient compte de la linéarisation dynamique, on pourrait, à titre d'hypothèse, suggérer quelques règles exprimant des relations entre phrase syntaxique et phrase sémantique :

31. Pour une discussion du bien-fondé d'une telle analyse, voir Schlyter (1977 : 148sv). Rossi (1985 : 148) tire des arguments des faits intonatifs en faveur de cette analyse.

- (8) a. Certains des segments sg_i (sinon tous) correspondent à des phrases syntaxiques. Pourtant seul le premier peut être l'objet d'une énonciation complète (au sens défini dans 3.2.) lors de la production linguistique, et partant représenter une phrase sémantique.
- b. Dans une analyse dynamique, chaque nœud du type P_i peut théoriquement représenter une phrase sémantique.
- c. Dans une analyse statique³², seul P_n représente une phrase sémantique.

Trois remarques à ces règles s'imposent :

- A première vue, on aurait pu être tenté d'ajouter un critère qui renverrait directement à la forme syntaxique superficielle de la chaîne examinée. Or, un tel critère impliquerait des partis pris syntaxiques et entraînerait ainsi un mélange de niveaux théoriques. En effet, ce ne sera qu'après la mise en place du système modulaire que nous pourrons tenter une telle démarche (cf. VI.1.4.).
- Tout P_i ne représente pas forcément une phrase sémantique. Que l'on compare les deux séquences suivantes :
 - (i) Certes Luc n'est pas beau (, mais ...)
 - (ii) Luc n'est pas beau (, mais ...)

Contrairement à la phrase syntaxique de (ii), celle de (i) ne peut pas faire l'objet d'une énonciation autonome au sens défini plus haut, car la présence de *certes* annonce un enchaînement du type *mais ...*³³.

- L'analyse peut partir de n'importe quelle phrase syntaxique du texte examiné. Si l'on compare deux analyses du même texte qui prennent différents points de départ, il se peut que ce qui est une phrase sémantique dans l'analyse qui commence le plus à gauche ne le soit pas dans l'autre.

Avec ces réserves, la démarche esquissée dans (8) me permet de préciser ce que j'entends par une ellipse dans ce travail :

L'ellipse est un énoncé phonétique (sg_i) de la structure dynamique du discours (comme présentée dans (7)) qui ne correspond pas à une phrase syntaxique (complète).

C'est en ce sens que l'ellipse «occupe la place d'une phrase». D'un point de vue syntaxique, l'ellipse peut être analysée comme étant en relation

32. Où l'on n'entre pas dans la production linguistique même, mais où l'on se contente de considérer son résultat.

33. On retrouve le même genre de phénomènes «cataphoriques» dans les phrases interrogatives, par exemple.

transformationnelle avec une phrase syntaxique (complète). Cette transformation est donc motivée par des faits relatifs à l'acte d'énonciation. Nous verrons dans VI.1. que le moyen heuristique pour établir cette relation est la paraphrase. Qui plus est, on peut montrer que la transformation dépend notamment de la stratification de l'énoncé qui est le résultat de la focalisation simple (cf. IV.3.2.7.) : en effet, c'est toujours ou bien le foyer ou bien l'adfoyer qui est gardé et le substrat qui est effacé. Cette analyse de l'ellipse capte apparemment la quasi-totalité des constructions qui ont été traitées sous cette étiquette en littérature linguistique. Elle sera développée après l'introduction du modèle modulaire (cf. VI.1.4.)³⁴.

Il faudra par ailleurs reconnaître que si l'idée de la restructuration peut nous donner une première idée intuitive des relations entre phrases sémantique et syntaxique, par contre, elle ne résout pas notre problème concernant la délimitation empirique de l'énonciation. Or ce problème sera relégué au deuxième plan, si nous arrivons à établir un rapport systématique entre phrases sémantique et syntaxique.

Concluons cette discussion de la délimitation de l'énoncé en rappelant que le choix empirique que l'on fait est une hypothèse externe au même titre que la décision qu'il faut toujours prendre concernant l'acceptabilité des énoncés analysés, et que ce choix est susceptible d'être soumis aux tests avec informateurs³⁵.

3.4. Les données

Etant donné que nous nous proposons de faire et des analyses syntaxiques et des analyses sémantiques, nos données devront être des unités dotées et de forme et de sens. Or si la phrase syntaxique se prête à l'analyse de la forme, c'est la phrase sémantique qui implique la notion de sens. Le phénomène de restructuration énonciative nous permet de résoudre ce dilemme : nos données se composeront d'énoncés qui correspondent à des **phrases sémantiques minimales**. Par phrase sémantique minimale, j'entends la première phrase sémantique que l'on rencontre en remontant le long de l'arbre du côté gauche et qui inclut tous les éléments que l'on désire analyser. La dernière clause prend en compte, par exemple, le cas où l'on étudie les connecteurs qui impliquent par définition plusieurs phrases syntaxiques. Grâce à la structuration énonciative hiérarchique, on assure ainsi l'analyse syntaxique aussi bien que l'analyse sémantique. En effet, dans les cas un peu complexes, où la phrase sémantique minimale se compose de plusieurs phrases syntaxiques, on pourra analyser la forme de

34. Pour une étude plus approfondie de la problématique des ellipses, voir Nølke (1993b).

35. Pour autant que les informateurs aient une conception de la notion d'énoncé.

chacune de celles-ci séparément, quitte à proposer ensuite, si le besoin se fait sentir, une analyse syntaxique qui va au-delà de la phrase syntaxique. Cela sera évidemment intéressant pour une étude des conjonctions, par exemple³⁶.

Une fois déterminées nos données immédiates, un deuxième problème surgit. Etant donné que nous nous proposons de faire des études de la langue et non de la parole, nous devons aussi considérer la question de savoir comment nous pourrions décider si deux énoncés donnés sont des occurrences de la même phrase. Pour répondre à cette question, je propose dans une première approximation le critère suivant :

(9) Critère

Les différences de sens qu'on pourrait constater entre les divers énoncés d'un même type doivent se laisser ramener à des différences purement contextuelles.

Ce critère se fonde évidemment sur des hypothèses externes. Il est vrai qu'il reste assez vague ; or il ne semble pas possible de le préciser au niveau préthéorique. Comme tant d'autres dilemmes empiriques, celui-ci ne peut guère trouver une solution plus satisfaisante qu'après l'introduction du système explicatif. Ce fait est une conséquence immédiate de l'interdépendance intime entre hypothèses externes et internes, c'est-à-dire entre faits empiriques et théorie. Des variantes de ce critère me semblent d'ailleurs sous-tendre la plupart des recherches linguistiques (sinon toutes) qui se réclament d'un fondement empirique. En effet, lorsqu'un linguiste parle d'un énoncé-occurrence, ce dont il parle véritablement, c'est plutôt l'«énoncé-type». Je me permettrai la même liberté en ne faisant la distinction entre énoncé-occurrence et énoncé-type que là où un malentendu me semble possible.

Je reviendrai aux problèmes de la délimitation empirique de l'énoncé dans VI.1.4.

36. L'approche choisie est en fait celle du structuralisme du discours, et l'objet d'étude est plus précisément le discours idéal (cf. 1.2.).

Meaning is what essence becomes when it is divorced from the object of reference and wedded to the word. (Quine 1953 : 22)

Une sémantique qui n'a pas de sens n'a vraiment pas de sens. (Kleiber & Riegel 1989 : 405)

Chapitre II

SENS ET INTERPRÉTATION

Quelques remarques s'imposent quant au deuxième but de l'entreprise linguistique : l'analyse sémantique. Bien que nous situions nos analyses au niveau des hypothèses internes, il nous faudra d'abord essayer d'élaborer une conception nette de l'objet que nous nous proposons d'expliquer : le sens. Ou pour exprimer la chose autrement : bien que notre visée ultime soit d'expliquer, notre première tâche sera de décrire. En effet, la description est un préalable de l'explication. Le sens est le résultat d'hypothèses initiales (cf. I.2.3.), et les questions cruciales qui se posent sont dès lors de savoir quelle est la nature du sens et quelle est la relation entre ces hypothèses, dont le linguiste est seul responsable, et les interprétations réellement effectuées par les sujets parlants.

1. Description et explication sémantique

Quelle est la signification de 'sens' ? Quel est le sens de 'signification' ? Comment interpréter 'contenu sémantique' ? Quelle est la relation entre la description sémantique et l'interprétation réelle ? Autant de questions théoriques, essentielles pour toute entreprise sémantique en linguistique, qui sont débattues par les linguistes comme par les philosophes, les cognitivistes, les littéraires et tous les autres chercheurs qui s'intéressent à la genèse du sens linguistique. Il m'importe donc d'essayer de préciser mon emploi de ces termes centraux.

Pour ce faire, je prendrai comme point de départ les définitions proposées par Ducrot¹ :

1. Il ne s'agit là évidemment que d'un simple choix de conventions terminologiques. Il règne en fait, en linguistique française, une certaine confusion quant à l'acception de ces deux termes : sens et signification, et beaucoup de linguistes semblent en intervertir les contenus.

La **signification** est la description sémantique (ou plutôt sémantico-pragmatique) que l'on donne de la phrase. La signification relève ainsi du domaine des hypothèses internes.

Le **sens** est la description sémantico-pragmatique que l'on attache à l'énoncé. Le sens relève donc du domaine des hypothèses externes.

Etant le résultat d'hypothèses externes (initiales, cf. I.2.3.), le sens est une construction théorique (comme l'est la signification). Schématiquement, notre modèle explique la compréhension comme suit :

- la signification pose des paramètres (ou variables) et des instructions pour leur saturation ;
- le contexte en permet la saturation qui, elle, fait partie de l'interprétation ;
- les stratégies interprétatives régissent la saturation et partant l'interprétation (dans les limites permises par les instructions posées par la signification).

Si nos définitions précisent le statut des notions de signification et de sens, elles ne disent rien quant au rapport aux interprétations réelles. On a souvent souligné que la production du sens et l'interprétation du sens sont deux choses parfaitement différentes. C'est pourquoi beaucoup de linguistes déclarent explicitement ne pas s'occuper de l'interprétation qui, en fait, est un domaine semé d'embûches. Or, de toute évidence, les deux optiques sont liées, et aucun sémanticien ne peut se permettre de négliger complètement le fait que tout énoncé réel fera l'objet d'une interprétation : c'est, en un sens, sa raison d'être. Dans ces conditions, il vaut mieux, à mon avis, essayer de préciser où sont les différences. Travaillant au niveau de la langue, Ducrot a toujours fait explicitement abstraction de ce problème, et ses travaux ne pourront pas nous aider à comprendre la relation entre le sens du linguiste et le «sens réel» qui résulte d'une interprétation réelle. Or si, comme moi, on désire appliquer un critère d'adéquation empirique en faisant appel à l'intuition collective (cf. I.2.2.), il devient crucial de faire un effort pour préciser ce rapport.

Dans la terminologie du structuralisme, le sens peut être conçu comme le contenu de l'énoncé. Pour indiquer la démarche cognitive réelle qui aboutit chez chaque locuteur à attribuer un sens à l'énoncé qu'il entend (ou lit), je propose d'appliquer le terme d'**interprétation**. Alors que le sens est un terme statique, l'interprétation sera ainsi pour moi un terme dynamique et il faut comprendre que chaque récepteur fera de l'énoncé sa propre interprétation (et on sait combien ce travail est constructif !). Apparemment, on pourra dire alors que le sens est l'interprétation faite par le linguiste. Or le linguiste n'a pas le même statut dans le travail interprétatif qu'un sujet parlant «ordinaire». Son travail consiste plutôt en une évalua-

tion des interprétations virtuelles des énoncés qu'il examine. Idéalement, en effet, le sens que construit le linguiste doit pouvoir servir de base à toute interprétation imaginable². Ce fait est en relation directe avec un autre fait déjà observé : l'objet des examens linguistiques est l'énoncé-type plutôt que l'énoncé-occurrence (cf. I.3.4.). Parallèlement, le but de son explication sera le sens-type, entendu comme la description sémantique de l'énoncé-type, plutôt que le sens-occurrence. C'est le sens-type qui sera censé prévoir les interprétations virtuelles qui correspondent à l'énoncé.

Il s'ensuit que l'analyse empirique se fait en deux étapes. Dans une première, l'analyste (c'est-à-dire le linguiste) part de sa propre interprétation de l'énoncé(-occurrence) pour lui attribuer un sens(-occurrence) qui est censé être une sorte d'interprétation «prototype» de l'énoncé en question. Pour franchir cette première étape, il fait abstraction des aspects de son interprétation qui sont jugés dépendre strictement de lui-même (ses amours et ses aversions, son état mental actuel, son savoir particulier, etc.). C'est par cette première abstraction qu'il arrive au discours idéal qui constitue son véritable domaine de recherches (cf. I.1.2.). Ensuite, dans une deuxième étape, il aborde un deuxième processus d'abstraction et de généralisation pour arriver du sens-occurrence au sens-type qui lui sert de donnée. Cette deuxième étape consiste dans une sorte de décontextualisation : seul sera pris en compte le contexte minimal qui est construit par la phrase (cf. 2.1.).

La leçon de cette petite description du travail analytique est que l'interprétation réelle — même celle du linguiste — est différente de nature du sens linguistique. C'est seulement par le travail d'abstraction et de généralisation — les moyens classiques des sciences occidentales — que le linguiste peut espérer établir le sens qui est censé être produit par la langue. Et c'est seulement ensuite qu'il peut espérer l'expliquer. Dans ces conditions, il va de soi que le linguiste aura besoin de se faire une idée précise du processus interprétatif. L'étude scientifique de celui-ci lui échappe cependant : cette étude appartient au domaine des sciences cognitives, mais il peut en proposer un modèle — et il se doit de le faire. C'est ce que je ferai un peu plus loin (3.).

Le schéma synoptique sous (1) résume mes réponses aux questions posées au début de ce chapitre :

2. Selon Ducrot : «le fait que nous avons à expliquer, c'est que tel énoncé ait tel(s) sens, c'est-à-dire qu'il soit susceptible de telle(s) interprétation(s)» (1984 : 180).

(1)

| | | |
|--------------------------|--------------------------|------------------------------|
| THÉORIE | FAITS OBSERVÉS | RÉALITÉ |
| (Hypothèses internes) | (Hypothèses externes) | |
| Signification | Sens | (Interprétations réelles) |

2. Le sens

Mais d'abord il me faudra étudier de plus près la notion de sens.

2.1. Le noyau de sens

Pour pouvoir vraiment prévoir toute interprétation virtuelle d'un énoncé, nous devrions construire une sorte de «sens total» pour chaque énoncé. Or nous avons déjà fait remarquer que parler d'un sens total, c'est frôler l'absurde (cf. I.2.3.). C'est pourquoi j'ai risqué une hypothèse (externe) supplémentaire selon laquelle, pour tout énoncé, il est possible de distinguer un noyau de sens qui est marqué par l'énoncé même et qui est la base proprement linguistique de toute interprétation virtuelle de l'énoncé³. Ou pour être plus précis : comme pour chaque énoncé-occurrence il existe un sens(-occurrence), pour chaque énoncé-type il existe une série de sens (virtuels). Mon hypothèse est alors que l'on peut, pour tout énoncé-type, discerner un noyau de sens commun à un échantillon représentatif des occurrences de l'énoncé-type.

Avant d'esquisser en quoi consiste ce noyau de sens, il faudra d'emblée écarter un malentendu possible : parler d'un noyau de sens n'est nullement une autre manière de parler d'un sens littéral. En effet, pour moi il n'existe aucun sens littéral à proprement parler. Que serait un sens littéral ? Selon la conception intuitive de cette notion — intuition qui, en fait, a été adoptée par nombre de linguistes — il s'agirait d'une espèce de sens minimal qui ferait partie de tout énoncé d'une même phrase. Pour arriver au «sens complet» d'un énoncé particulier de la phrase, on ajouterait au sens littéral des composantes de sens provenant du contexte énon-

3. Je me joins donc ici à Pierre Lerat (1987 : 29) qui critique la célèbre position de Katz & Fodor (citée de 1963) selon qui «Toute phrase peut signifier n'importe quoi si l'on contraint l'entourage qui inclura la stipulation appropriées».

ciatif. Or, on sait combien les interprétations d'un même énoncé(-type) peuvent diverger entre elles, et il semble qu'aucun fragment du sens — si minime soit-il — ne soit susceptible d'être retrouvé dans toutes les interprétations qu'on en donne. On devrait donc admettre que le sens littéral pourrait être effacé complètement, mais alors il ne ferait plus partie de tout énoncé de la phrase, et on pourrait avoir des énoncés pour l'interprétation desquels le sens littéral ne jouerait aucun rôle. Chose bizarre, effectivement !

Toutefois, il se peut qu'il soit possible de définir le sens littéral comme étant le sens reçu par l'énoncé-type dans un contexte minimal. Il est bien connu que cette tâche poserait d'importants problèmes ontologiques et pratiques (cf. p.ex. Verschueren 1987). Quelle serait par exemple le sens littéral de l'énoncé suivant :

(2) Peux-tu me passer le sel ?

S'agit-il d'une question ou d'une requête ? Dans un contexte minimal⁴, il me paraît qu'il s'agit plutôt d'une requête. Et nous reconnaissons là pourtant la lecture dite dérivée ou indirecte selon la théorie des actes de langage (cf. p.ex. Searle 1975). Quoi qu'il en soit, étant donné notre distinction rigoureuse entre signification et sens, nous n'avons aucun besoin de définir un sens littéral. Nous pourrions évidemment nous servir de ce terme de façon non formelle, mais il n'a aucune place dans le système explicatif⁵.

2.2. La forme du sens

Revenons donc à notre noyau de sens. Rappelons que celui-ci n'est pas censé expliquer toute interprétation imaginable mais seulement un échantillon représentatif. L'idée d'un noyau de sens repose en effet sur l'hypothèse selon laquelle les interprétations qui ne se déduisent pas de ce noyau sont en quelque sorte marquées et susceptibles de trouver des explications systématiques. Maintenant, quelles sont les composantes de ce noyau ? Cette question sera creusée lors de l'introduction des modules dont se compose notre cadre explicatif (cf. chapitre IV.). Mais je tiens à souligner d'ores et déjà qu'en tant que linguiste, je ne m'occuperai que des aspects

-
4. C'est-à-dire le sous-ensemble d'éléments du contexte neutre (le contexte construit par la forme linguistique) qui sont sentis comme nécessaires pour qu'on puisse faire une interprétation de l'énoncé, cf. 2.1.
 5. Certains diraient que le sens littéral est le sens de la phrase. En effet la description sémantique que l'on peut proposer de la phrase sous-tend évidemment tous ses énoncés. Or nous verrons (dans 2.5.) que cette description, la *signification*, est d'une tout autre nature que le sens. Il ne s'agit nullement d'une sorte de sens minimal.

formellement repérables. Cela ne veut pas dire que je cherche à établir une relation univoque entre structure syntaxique et structure sémantique (comme celle qu'on trouve notamment chez les montaguistes et, dans une certaine mesure, chez les générativistes). En effet, je doute qu'une approche qui postule une dérivation allant par exemple de la syntaxe à l'interprétation soit adéquate pour expliquer un grand nombre de phénomènes sémantiques et pragmatiques (cf. I.1.4. et III.2.2.). Or je pense avec Alain Berrendonner que l'on doit revendiquer :

«(...) pour tout élément de la structure du contenu qu'une sémantique peut être amenée à poser, la nécessité d'être assigné comme signifié à un trait syntaxiquement pertinent de la structure du signifiant, et la nécessité corrélatrice d'être figuré comme terme dans un réseau explicite de relations syntagmatiques structurant le contenu. Faute de satisfaire à ces exigences, la sémantique ne peut être qu'une exploration du sens, elle ne sera jamais un modèle.» (1981 : 25)

Après ce préambule, esquissons la forme du sens de l'énoncé d'une phrase (syntaxique) simple. Par **phrase simple** j'entendrai ici une phrase qui ne contient qu'un verbe (principal), donc une phrase sans propositions subordonnées ou infinitives. Un tel énoncé a toujours un contenu propositionnel : son sens contient une proposition (logique). Une proposition peut être conçue comme la représentation mentale d'un état (d'un événement, etc.) du monde. Elle est le lieu du vrai et du faux. De plus, le sens contient une attitude propositionnelle. Celle-ci peut être définie comme la relation qui existe — selon l'énoncé — entre le contenu propositionnel et le locuteur, (cf. Doherty 1985). Cette attitude peut être véhiculée de bien des manières : par la forme syntaxique (une déclarative vs. une interrogative, etc.), par la présence de modalités (verbes modaux, adverbes, etc.), par le mode de présentation (assertion, présupposition, etc.)⁶.

2.3. Aspects pragmatiques

Le couple 'proposition'/ 'attitude propositionnelle' constitue la structure fondamentale du sens de l'énoncé. Tous les autres aspects se situent par rapport à cette dichotomie. Outre ce cœur logique, le sens contient notamment des traces de l'acte d'énonciation. Toute énonciation a un émetteur, et — dans la plupart des cas — un récepteur. L'attitude propositionnelle est en fait à considérer comme une trace langagière de l'émetteur. Les pro-

6. Selon Lyons (1977 : 190), le terme 'attitude propositionnelle' (en anglais : 'propositional attitude') a été introduit par Russell et Quine pour désigner certains verbes dénotant la croyance, le doute, l'intention, etc. On remarquera que notre acception du terme est nettement plus large.

noms personnels de la première et de la deuxième personne sont d'autres exemples de la présence des protagonistes dans l'énoncé. A l'instar de Ducrot, j'introduis un peu de terminologie pour désigner ces protagonistes. Je dirai que :

Le locuteur est celui qui, *selon l'énoncé*, est auteur de l'énonciation. C'est au locuteur que renvoient les pronoms de la première personne, et nous verrons que celui-ci laisse aussi un certain nombre d'autres traces langagières.

Remarquons que le locuteur n'est pas forcément identique à l'auteur «physique» de l'énoncé. Un exemple banal : sur une bouteille de jus de fruit on peut trouver l'inscription *je me bois sans sucre*. Le jus de fruit est locuteur de cet énoncé sans être son auteur réel, bien entendu.

L'allocutaire est celui à qui l'énonciation est destinée, toujours selon l'énoncé. Parmi les traces qu'il laisse se trouvent notamment les pronoms de la deuxième personne.

Toutes ces traces de l'énonciation seront traitées notamment dans le module de polyphonie qui occupera une place centrale dans mon modèle (IV.3.3. et V.3.). Pour distinguer le récepteur marqué dans l'énoncé du sujet parlant physique qui fait une interprétation réelle, je propose encore une convention terminologique :

L'interprète est l'être physique qui effectue l'interprétation réelle.

Cette notion ne fait pas partie de la théorie linguistique à proprement parler, et je l'ai introduite seulement afin d'éviter toute confusion éventuelle entre «récepteur linguistique» (c'est l'allocutaire) et «récepteur physique» (c'est donc l'interprète).

Jusqu'ici je n'ai pas fait mention de l'illocutoire. Or il a souvent été proposé d'analyser le sens comme ayant la structure $F(p)$, où F est la force illocutoire qui porte sur le contenu propositionnel p ⁷. Il s'avère cependant que cette structure est beaucoup trop simple pour rendre compte de l'interaction souvent fort subtile entre l'acte illocutoire et certains morphèmes qui jouent directement sur le dire (y compris notamment les adverbes d'énonciation, voir Nølke 1993a)⁸. Le premier problème qui se pose pour nous est de savoir si l'illocutoire compte, si peu que ce soit,

7. C'est l'analyse que propose John R. Searle dans son œuvre très importante *Speech Acts* de 1969 : «The general form of (very many kinds of) illocutionary acts is $F(p)$, where the variable «F» takes illocutionary force indicating devices as values and «p» takes expressions of propositions.» (*ibid.* : 31).

8. Et là je fais même abstraction des problèmes longuement discutés en littérature linguistique concernant l'étendue du segment linguistique qui est l'objet d'un acte illocutoire. Peut-on parler de l'acte illocutoire d'un texte entier ? Ou d'une subordonnée ?

parmi les effets de sens linguistiquement marqués. Il est vrai — et il a souvent été montré — que la phrase comporte diverses indications concernant la force illocutoire de son énoncé, mais ces indications sont rarement suffisantes pour son interprétation. Considérons à titre d'exemple la phrase déclarative dans (3) :

(3) Je reviendrai

Quelle est la force illocutoire de (3) ? Cela dépend évidemment de la situation énonciative⁹, et même dans la même situation, deux récepteurs pourraient facilement arriver à deux interprétations différentes : l'un voyant une promesse et l'autre une menace, par exemple. On verra combien la valeur illocutoire effective dépend de l'interprétation ; mieux vaut donc dire avec Berrendonner que «la valeur d'acte d'un énoncé n'est *jamais* marquée dans son contenu linguistique primitif» (1981 : 119). Par «marquée» il faut entendre «précisée» dans cette citation. Nous verrons en effet plus loin que la valeur d'acte peut bien être contrainte (ou marquée au sens faible de ce terme) par «son contenu linguistique primitif», pour autant qu'une phrase donnée favorise d'ordinaire un acte illocutoire particulier. Je reviendrai sur le problème de l'illocutoire après l'introduction de nos modules (IV.3.4. et V.4.1.).

Le sens renferme aussi des indications concernant l'intégration textuelle. A cause du principe fondamental de la cohérence textuelle, tous les éléments du sens sont intimement liés à la fonction discursive de la langue. En effet, tout énoncé participe à la construction du contexte neutre (cf. I.2.1.) restreignant par là même les continuations possibles. Si certaines de ces indications découlent ainsi de propriétés plus générales, certaines autres relèvent d'éléments du sens qui sont plus étroitement liés à la structuration textuelle dans la mesure où ils apportent des restrictions plus spécifiques. C'est notamment le cas de l'orientation argumentative qui a fait l'objet de nombreuses études dans le cadre de l'«Ecole de Ducrot» (cf. notamment Anscombe & Ducrot 1983).

Après l'introduction du modèle modulaire, où les divers aspects du sens seront soumis à une étude plus poussée, je reviendrai sur l'intégration textuelle (dans V.5. et VI.3.).

2.4. La version-I

Vu dans une perspective interprétative, le sens peut être conçu comme un ensemble de consignes présentées par le locuteur afin de permettre au(x)

9. Et dans une certaine mesure du contexte encyclopédique.

récepteur(s) d'arriver à la bonne interprétation, comprise comme l'interprétation intentionnée. Comme il est (normalement) dans l'intérêt du locuteur d'être compris, il faut donc supposer qu'il cherche inconsciemment (et parfois sciemment) les lexèmes, les structures, etc. dont la signification apporte des instructions qui sont conformes à son intention. Mieux il réussit dans ces choix, mieux il réussit dans ses visées communicatives. Or, cela n'est pas tout : en effet, il dispose aussi de moyens auxquels il peut avoir recours au moment même où la parole entre en jeu pour guider davantage l'interprétation, et même — dans certains cas — pour indiquer une interprétation qui n'est pas forcément en accord avec le sens proprement linguistique. On sait en fait comment la mimique, les gestes, l'intonation, etc. sont susceptibles d'agir de cette manière, et comment ils sont même capables d'inverser complètement les valeurs sémantiques (proprement) linguistiques.

La plupart de ces phénomènes sont paralinguistiques et ne nous intéressent pas en tant que tels. Or, il y a tout lieu de concevoir certaines manifestations prosodiques comme étant linguistiques dans la mesure où elles semblent soumises à des règles qui renvoient directement à des propriétés linguistiques¹⁰, et nous verrons plus loin que certains autres phénomènes (tels les adverbess dits énonciatifs et différents types d'incises), qui ont nettement droit de cité dans une théorie linguistique, semblent aussi fonctionner seulement au niveau de l'énoncé. Pour désigner cette «deuxième articulation sémantique»¹¹, j'introduis le terme *technique* la **version du locuteur**, en abrégé : la **version-l**. Je dirai que, par ces moyens, le locuteur donne lui-même une forme particulière — la version-l — à son énoncé au moment de son énonciation afin d'indiquer l'interprétation préférentielle, guidant ainsi le travail interprétatif de son interlocuteur (l'interprète) : la version-l est l'interprétation imputée à l'allocutaire. La communication sera alors considérée comme théoriquement réussie si l'interprétation réelle correspond exactement à la version-l. Comme la version-l fait partie du sens, il faudra comprendre que la phrase contient des instructions relatives à elle. L'explication de la version-l entrera donc dans nos préoccupations, et nous verrons tout le long des analyses que cette notion, bien adaptée à une approche modulaire, sera fort utile pour expliquer des phénomènes qui trouveraient difficilement un traitement satisfaisant dans une théorie qui ne permettrait pas ce deuxième niveau d'analyse du sens. Ce qui caractérise les aspects du sens relevant de la version-l, c'est qu'ils sont susceptibles de se rapporter directement aux

10. La prosodie sera étudiée dans III.1.2.2.

11. Qui se superpose, pour ainsi dire, à la première effectuée au niveau de la phrase.

propriétés de la situation énonciative et notamment aux stratégies interprétatives. Nous avons donc là encore un argument en faveur de l'introduction d'un modèle de l'interprétation.

2.5. La signification

Mais avant d'esquisser ce modèle, il convient de considérer d'un peu plus près la nature de la signification telle qu'elle a été définie dans ce travail (cf. 1.). Comme pour le sens je n'en introduis ici que les caractéristiques fondamentales.

Etant une description sémantique de la phrase, la signification est, comme celle-ci, une unité abstraite qui relève des hypothèses internes : elle est une construction du linguiste, qui l'a créée «pour rendre compte de façon systématique de l'association «observée» entre sens et énoncé» (Ducrot 1984 : 180), association qui, elle, relève des hypothèses externes. A cette différence méthodologique entre sens et signification (et indépendamment de celle-ci, cf. Ducrot *ibid.*) s'ajoute une différence de nature : alors que le sens est une description «saturée» et toute faite, la signification est un ensemble d'instructions¹². Elle est à comparer avec une fonction mathématique. Elle pose un ensemble de paramètres entre lesquels elle définit des relations. Ou pour user d'une métaphore mécanique : elle est une sorte de machine qui, à partir de «matières premières» se trouvant dans le contexte, fabrique un produit unique et perfectionné : le sens, qui dépend donc à la fois de la machine et des matières qu'on y met.

Or, même si le linguiste est le créateur de la signification, il n'est évidemment pas libre de proposer n'importe quelle signification pour expliquer un sens donné. En effet, tout ce procédé ne présente un intérêt réel que s'il est opératoire et — du moins en principe — reproductible. C'est pourquoi je pose que la signification doit pouvoir se calculer à partir de la structure (phono-)lexico-syntaxique de la phrase. C'est là qu'apparaît la relation étroite, pour moi tout à fait essentielle, entre syntaxe et sémantique, entre forme et valeur. Cependant, les frontières mêmes entre phénomènes syntaxiques et phénomènes sémantiques dépendent de la théorie qu'on adopte. Selon notre terminologie, elles relèvent des hypothèses internes, mais toutefois pas des mêmes hypothèses que celles qui sous-tendent la signification : là où la signification est censée expliquer le potentiel interprétatif, la mission de la structure lexico-syntaxique est de rendre compte de la grammaticalité (cf. III.1.1.) en expliquant la structure de l'énoncé (qui, elle, relève d'hypothèses externes).

12. Voir aussi Milner (1989 : 336) qui dit à propos de la référence : «La signification lexicale de *table* n'est rien d'autre que [...] un ensemble de conditions que doit satisfaire un objet du monde pour pouvoir être désigné, en référence actuelle, par une molécule syntaxique dont *table* sera le Nom principal».

En résumé : la signification est censée expliquer le sens. Par conséquent, elle doit se composer d'instructions qui soient aptes à rendre compte des aspects du sens évoqués dans la section précédente. Ainsi certaines instructions — appelons-les logiques — concernent le noyau propositionnel du sens, tandis que d'autres sont relatives aux propriétés pragmatiques. On verra comment nos réflexions sur la nature du sens et de la signification nous mènent inévitablement à l'esquisse d'une théorie réaliste (cf. Nef 1991) qui nous permette d'expliquer comment on pourra, dans un cas canonique, aboutir à une interprétation qui soit ancrée dans la forme.

3. Modèle de l'interprétation

Suggérer un modèle de l'interprétation peut sembler être une ambition douteuse pour un linguiste qui, comme je l'ai fait dans ce travail, part d'un point de vue linguistique en se bornant à ne parler que de ce qui est marqué au niveau de la phrase. Or, comme je me suis efforcé de le montrer dans les sections précédentes, tout porte à penser que l'interprétation est effectivement marquée à ce niveau. Sinon, comment la communication linguistique pourrait-elle fonctionner ? Bien sûr, comme le répètent inlassablement les pragmaticiens «durs», une phrase est susceptible de recevoir un nombre infini d'interprétations. Mais cela ne veut pas dire, tant s'en faut, qu'il n'y a aucune relation entre ces interprétations et la signification de la phrase telle que celle-ci a été définie ici¹³. Il convient néanmoins de préciser qu'en tant que linguiste je ne peux qu'esquisser un *modèle* de l'interprétation. Autrement dit, la description du processus interprétatif ne pourra revendiquer aucune réalité cognitive. Sa raison d'être, dans le cadre du système linguistique, est sa possibilité de fonctionner comme une sorte de mécanisme qui nous guide dans notre élaboration d'un modèle (modulaire). En effet, pour que notre système modulaire puisse prétendre expliquer la genèse du sens — et voilà son but primordial, rappelons-le — il doit pouvoir disposer d'un «module d'output», ce qui revient à dire que nous aurons besoin d'un modèle qui soit capable de décrire l'interprétation en prenant son point de départ dans les matériaux linguistiques.

13. Selon un courant pragmatique récent et influent, la notion d'*adaptation* doit occuper une place centrale dans l'explication du fonctionnement de la langue qui «requires constant adaptations to different purposes and circumstances of use» (Verschuere 1987). Cette conception de la langue n'est nullement incompatible avec la nôtre. Dans ce que je défends dans ce travail, on peut dire que l'*adaptation* exploite les virtuelles engendrées dans la langue. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'état des possibilités.

3.1. Interprétation en deux étapes

Essayons donc d'esquisser un tel modèle. Sans prendre position quant aux hypothèses cognitives et psychologiques de Sperber & Wilson (1986), j'aurai recours à leur théorie de la pertinence pour décrire les stratégies interprétatives, et partant le processus interprétatif, tel que je les conçois¹⁴. Je propose de distinguer, au plan théorique, deux étapes interprétatives qui sont toutes les deux régies par le principe de pertinence. Dans la première, l'interprétation consiste notamment en une saturation des variables posées par la signification de la phrase. C'est ici qu'entrent en ligne de compte les notions de vrai et faux, et c'est à ce niveau qu'apparaissent les actes illocutoires dans la mesure où tout énoncé a une valeur illocutoire. J'appellerai **minimale** une interprétation qui s'arrête là. L'hypothèse qui sous-tend cette division en deux étapes est qu'il existe pour tout énoncé une sorte de contexte neutre qui est indiqué ou construit par la forme linguistique (cf. I.2.1.). Dans une situation d'interprétation réelle, un certain nombre d'effets provoqués par le contexte réel s'ajoutent à cette saturation simple ; pour la préciser et/ou pour la modifier (réinterprétation). J'appellerai cette deuxième étape l'**interprétation (proprement) pragmatique**. Celle-ci dépend d'un grand nombre de phénomènes extralinguistiques : la mimique, l'encadrement physique, les connaissances et croyances réelles des participants, leurs attitudes, etc. Le résultat de la deuxième étape est l'**interprétation complète**.

Reprenons l'exemple simple discuté plus haut qui a été examiné plus longuement dans Martin (1983 : 234) :

(3) Je reviendrai.

Comme le montre Martin, l'énoncé de (3) est susceptible de véhiculer nombre d'actes illocutoires. Selon la situation il peut être une promesse, un compliment, une menace, une constatation, ... Or ce potentiel énorme

14. Les stratégies interprétatives (et plus spécifiquement les «lois de discours») ont été l'objet de maintes études, et toute théorie susceptible d'entrer dans le cadre explicatif proposé dans le présent travail aurait en fait pu régler l'affaire. Si j'ai choisi la théorie de Sperber & Wilson, c'est parce qu'elle me semble être la théorie de l'interprétation linguistique la plus développée qui existe. Rappelons que, selon ces auteurs, toute interprétation est régie par une seule loi de discours, à savoir la loi de pertinence. La préférence à la pertinence optimale est en effet pour eux un trait constitutif de toute communication linguistique (et plus généralement de tout comportement ostensible). Le degré de pertinence est défini de manière formelle à partir de deux axes qui se réfèrent aux capacités cognitives de l'interprète. Ces deux paramètres se contrebalancent : plus grand l'effet, plus grande la pertinence ; et plus grand l'effort, moins grande la pertinence. L'effet se calcule par rapport aux assomptions contextuelles, et l'effort se mesure en principe en termes de procédures cognitives. Pour une introduction très accessible à la théorie de la pertinence, voir Wilson & Sperber (1990).

s'explique par un vague dans la signification de la phrase : (3) présente en effet très peu de contraintes relatives à la réalisation illocutoire. Autrement dit, le sens est extrêmement vague quant à l'illocutoire. De ce fait, l'interprétation proprement pragmatique a libre jeu.

Au fond, cette idée de distinguer deux niveaux interprétatifs — l'un minimal, l'autre complet — est née de l'espoir de pouvoir garder la vieille idée structuraliste de l'existence de ce qu'on peut appeler un «énoncé décontextualisé». Bien qu'on admette aujourd'hui que cette notion n'a aucune réalité empirique, non seulement on a besoin d'elle pour ancrer l'interprétation dans la forme linguistique, mais on a l'impression qu'il se cache malgré tout une sorte de réalité derrière l'idée (cf. 3.3.). Il n'est donc guère étonnant qu'on retrouve cette même idée, sous des formes légèrement divergentes, chez plusieurs auteurs qui se sont occupés des problèmes de l'interprétation du langage naturel. Ainsi, Jacques Moeschler distingue dans ses travaux le **discours authentique**, l'objet des études de l'«École de Genève», du **discours idéal**, qui est l'objet des études de la pragmatique intégrée telle qu'elle a été développée autour de Ducrot (comme c'est l'objet des présentes études, cf. I.1.2.).

3.2. L'interprétation minimale

Considérons d'abord l'interprétation minimale. Soulignons d'emblée que ce concept est purement théorique : une interprétation réelle n'est — en principe — jamais minimale en ce sens. L'interprétation minimale consiste donc dans une saturation des variables posées par la signification de la phrase et régie par le principe de pertinence. L'interprétation minimale concerne ainsi notamment la fonction référentielle de la langue. Dans chaque application particulière, cette démarche interprétative est contrainte par les instructions relatives à la saturation que fournit la signification pour chaque variable posée. La mise en œuvre du principe de pertinence dépend étroitement de ces contraintes. Prenons un exemple simplifié à l'excès :

(4) Il est petit.

Pour interpréter (4) il faudra, entre autres, trouver un référent à *Il*. La recherche de référent est régie par le principe de pertinence, mais elle est contrainte linguistiquement. En effet, on ne peut évidemment pas utiliser n'importe quel individu (ou chose). Le pronom (et sa combinaison avec le prédicat) pose des contraintes bien spécifiques sur cette recherche. Dans un contexte donné, il arrive souvent que ces contraintes ne laissent ouverte qu'une seule possibilité de référence. Dans d'autres cas, un doute peut

subsister, un doute qui peut être levé plus loin dans le discours, sans que tel soit forcément le cas¹⁵.

Le principe directeur de l'interprétation est que toute variable doit être saturée. Or les instructions apportées par la signification peuvent être plus ou moins précises à cet égard. La conséquence en est qu'il reste toujours un certain vague dans le sens : il y a sous-détermination linguistique. Ce vague peut être plus ou moins important, et concerne notamment les phénomènes qui surgissent seulement lors de l'énonciation sans être (dans le cas canonique) proprement marqués dans la phrase¹⁶. C'est le cas typique de l'illocutoire. Dans un exemple comme (3) (voir *supra*), la signification restreint très peu la réalisation illocutoire¹⁷, et (presque) tout dépendra de l'interprétation pragmatique qui est guidée par la version-1.

3.3. La valeur par défaut

Toutefois on a l'impression que (3) a fondamentalement la valeur illocutoire d'assertion¹⁸ : intuitivement, c'est cette interprétation de l'énoncé qui — toutes choses égales d'ailleurs — demande le moindre effort. On peut généraliser cette idée d'une valeur «primitive» de l'énoncé de sorte qu'elle ne concerne pas que l'illocutoire. Il semble en effet que l'on puisse en général s'accorder pour attacher un sens sémantique à un énoncé même si celui-ci est présenté hors contexte ; d'où l'impression qu'il existe une sorte d'énoncés décontextualisés munis de sens sémantique. On pourra expliquer cette intuition en ayant recours à la notion de **raisonnement par défaut** familière aux chercheurs en intelligence artificielle. Un raisonnement par défaut s'appuie sur une structure inférentielle de la forme :

-
15. Il existe de nombreuses études portant sur le fonctionnement des anaphores. Anne Rebol (1989) a essayé d'expliquer la «résolution anaphorique» (cf. Jansen *et al.* 1987) en se fondant uniquement sur la théorie de la pertinence. Georges Kleiber a pourtant montré dans plusieurs travaux que la forme linguistique impose toujours des contraintes plus ou moins précises sur l'interprétation des anaphores, et que «la théorie de la pertinence trouve surtout sa ... pertinence en aval et non en amont, comme le prônent ces auteurs» (Kleiber 1992 : 61). On verra que ce résultat peut être conçu comme une confirmation de ma thèse centrale, selon laquelle la forme de la langue pose, du moins en principe, toujours des contraintes sur son interprétation.
 16. Cela n'est certainement pas la seule source du vague sémantique. Le locuteur dispose en effet de bien des moyens pour introduire du vague dans son énoncé, s'il le désire. Voir par exemple Martin (1983 ; 1992), où le vague sémantique est examiné.
 17. Elle semble toutefois apporter certaines instructions. Ainsi (3) ne peut guère véhiculer un acte type ordre, et sans doute une analyse plus poussée dévoilerait-elle d'autres types d'actes exclus.
 18. C'est la valeur que Martin lui attribue avant qu'aient lieu ses «réinterprétations» qui mènent aux différentes valeurs illocutoires observées (*ibid.*). Voir aussi Cornulier (1980), pour qui tout énoncé de ce type produit une assertion.

[...] en l'absence de toute information contraire, admettre que (tenir pour établi que) ... (Reiter 1980 : 81)

Un raisonnement par défaut use des fragments du contexte dont on dispose. L'application d'un raisonnement par défaut à un énoncé dépourvu de tout contexte produit la **valeur par défaut** de cet énoncé¹⁹. La valeur par défaut étant ainsi indépendante de tout contexte réel, elle doit être marquée au niveau de la phrase : elle peut être caractérisée comme l'interprétation qui se fait dans le contexte neutre construit par la phrase (cf. I.2.1.). Plus précisément, l'ensemble des instructions liées à la phrase doit contenir des renseignements non seulement sur les types de variables à saturer lors de la démarche interprétative mais aussi sur la **saturation par défaut** de ces variables. Sous forme schématique on conclura donc que les instructions contenues dans la signification :

- (i) posent des variables,
- (ii) restreignent leur domaine,
- (iii) leur désignent une saturation par défaut.

Ainsi nous avons vu que la signification de la phrase dans (4) (répétée pour commodité) :

(4) Il est petit.

pose (entre autres) une variable indiquée par le pronom personnel *il*, elle restreint le domaine de cette variable à l'ensemble d'individus²⁰ (singulier, de genre masculin) et elle lui désigne (selon les grammairiens puris-

19. Etant donné que le raisonnement par défaut peut s'appliquer à n'importe quel ensemble d'informations, on aurait pu proposer une autre acception du terme 'valeur par défaut' qui s'appuierait sur un raisonnement du type «*tenant compte de tous les éléments manifestement connus et en l'absence de toute information contraire, admettre que ...*». Une telle définition de cette notion importante serait cependant moins intéressante d'un point de vue méthodologique dans la mesure où elle introduit une référence difficilement maniable (combien d'éléments sont «manifestement» connus ?) au contexte concret.

L'idée d'introduire une valeur par défaut dans la théorie sémantique n'est d'ailleurs pas nouvelle. Jackendoff la mentionne déjà en 1983, et on la retrouve — sous différentes étiquettes — de plus en plus souvent dans les travaux récents. Cette notion, toutefois, semble rarement recevoir de définition formelle. — Le raisonnement par défaut semble effectivement avoir devant lui un vaste domaine d'application. Ainsi François Rastier s'est servi dernièrement (1991) de ce qu'il appelle l'«héritage par défaut» pour mieux cerner le rôle que jouent les sèmes inhérents dans son système, le problème étant que ces sèmes, quoique inhérents, sont susceptibles de disparaître (ou d'être «virtualisés», notion difficile à manier) dans une interprétation réelle. Ainsi, dans l'exemple déjà devenu célèbre tiré de Zola : *Guillaume était la femme dans le ménage* (Rastier 1987 : 81), le sème inhérent /*sex*e féminin/ n'est pas actualisé. Rastier dirait aujourd'hui que l'héritage par défaut de ce sème est bloqué par le contexte.

20. Dans l'acception logique de ce terme : il peut s'agir d'êtres humains, d'animaux, de choses, etc.

tes) comme saturation par défaut le référent du sujet grammatical de la phrase qui le précède dans le texte.

La désignation de saturation par défaut opérée par la signification peut se faire de plusieurs manières, avec différents degrés de précision et avec différentes «forces». Ainsi la différence de sens entre les deux syntagmes nominaux suivants est une question de précision :

(5) a. Les Français

b. Tous les Français

L'article défini au pluriel introduit — je dirai : comme valeur par défaut — l'idée que toute la classe est concernée. Dans a. cette référence reste cependant floue hors contexte, alors que l'adjonction de *tous* sert justement à la préciser²¹. D'où la différence d'acceptabilité pragmatique des deux énoncés suivants²² :

(6) a. En 1993, les Français ont voté à droite.

b. ?En 1993, tous les Français ont voté à droite.

Le flou inhérent à l'emploi de l'article permet d'employer le syntagme *les Français* dans une situation où l'on sait très bien que le prédicat ne concerne nullement la classe totale des Français.

Cet exemple me fait ouvrir une petite parenthèse. Dans ce travail, j'ai pris l'unité de l'énoncé comme point de départ pour les analyses. Or, il y a maint argument pour ne pas considérer cette unité comme dotée d'une importance particulière pour les analyses sémantiques. Ainsi Rastier (p.ex. 1987) montre comment beaucoup de phénomènes sémantiques s'expliquent sans qu'on fasse aucune allusion à l'unité de la phrase²³. En fait, rien dans mes observations portant sur le sens et l'interprétation ne dépend de manière cruciale de ce choix initial qui a été fait plutôt afin de pouvoir établir un système modulaire «complet» (cf. I.1.2.). On peut en effet adopter une optique plus procédurale tout en gardant les thèses centrales de notre théorie. Si l'on part des unités les plus petites pour s'avancer vers les unités les plus embrassantes, on pourrait concevoir la création du sens de la manière suivante : les morphèmes posent peu de contraintes sur l'interprétation, ce qui revient à dire qu'ils possèdent un grand potentiel de sens. La combinaison de morphèmes en mots augmente le nombre de contraintes et diminue, *ipso facto*, le potentiel de sens. Cette évolution se poursuit lorsqu'on combine les mots en phrases, les phrases en paragraphes,

21. Il existe une vaste littérature portant sur cette problématique. Voir par exemple Dahl (1985), Hawkins (1978), Kleiber (1988b ; 1990a ; d'autres). Kleiber avance des arguments convaincants en faveur d'une analyse de l'article défini au pluriel selon laquelle celui-ci présuppose l'existence d'un et d'un seul ensemble d'individus, alors que, à l'encontre d'une opinion répandue (cf. p.ex. Hawkins 1978), il ne comporte aucune présupposition relative à une quantification universelle.

22. Inspirés par Martin qui étudie les différentes sources du flou (1992 : 29).

23. Ducrot étaye la même idée dans ses travaux récents, cf. aussi chapitre I, note 26.

etc. Soulignons toutefois que c'est seulement au niveau de la phrase sémantique qu'interviennent massivement les éléments de la situation énonciative. Dans la mesure où la phrase sémantique correspond à la phrase syntaxique (cf. I.3.), cette unité garde donc une place de choix dans la théorie.

Fermons la parenthèse !

La valeur illocutoire observée dans l'exemple (3) (*Je reviendrai*) nous fournit un exemple d'une valeur par défaut «faible» du fait qu'elle est facilement changée lors de l'interprétation pragmatique. On peut en dire autant de la désignation par défaut discutée à propos de l'exemple (4) (*Il est petit*). L'énoncé dans (7) illustre une valeur par défaut qui se situe à l'autre extrême :

(7) C'est Pierre qui a heureusement fait la vaisselle.

La valeur par défaut d'une construction clivée est une lecture où le contenu de la phrase tronquée est présupposé vrai (cf. p.ex. Nølke 1983c). Or dans (7), cette lecture est bloquée par la présence de l'adverbe d'énoncé *heureusement*, qui n'accepte pas de faire partie d'un contenu présupposé «normal»²⁴. La valeur par défaut étant forte dans ce cas, le résultat de ce blocage sera que l'énoncé reçoit une première interprétation qui sera considérée comme bizarre (cf. I.2.5.). Grâce au principe de pertinence, l'interprète sera alors enclin à chercher une autre lecture qui pourrait être ici une lecture «rapportée» de la subordonnée. Je parlerai de **réinterprétation** dans ce cas. Une réinterprétation est donc pour moi une deuxième interprétation qui se fonde sur une première déjà effectuée, au moins en principe. C'est une interprétation d'une interprétation au sens de Sperber & Wilson. Je reviendrai sur la réinterprétation plus loin (3.5.).

Le degré de précision et la force de la valeur par défaut sont susceptibles d'être influencés par tous les éléments de l'énoncé. Ainsi dans :

(8) La ville n'est pas plate.

la négation est — par défaut — plutôt descriptive²⁵. Cette valeur est pourtant assez faible. Il en va tout autrement de (9) :

24. Le locuteur est en effet toujours directement et seul responsable de l'apport sémantique des adverbes de phrase (cf. Nølke 1993a), ce qui est incompatible avec la nature du contenu présupposé, cf. V.3.1.1.

25. En effet, on imagine plus facilement une situation où la phrase de (8) est énoncée pour décrire ladite ville qu'une situation où son énoncé sert à s'opposer à une pensée susceptible d'être soutenue par quelqu'un d'autre. Voir aussi VI.2.1.

(9) La ville n'est pas tout à fait plate.

où l'adjonction de *tout à fait* semble renforcer la lecture descriptive de la négation. Cette problématique sera creusée dans VI.2.

Soulignons pour conclure cette partie que la notion de valeur par défaut est une notion purement théorique qui fait partie de notre modèle de description. Dans la «vraie vie» toutes choses ne sont jamais «égales d'ailleurs». Même à l'intérieur de notre modèle, il faut préciser que la valeur par défaut fait (aussi) abstraction de la version-l. Ainsi l'intonation énonciative est parmi les «choses» susceptibles de modifier (par exemple en précisant) — ou même de changer — la valeur par défaut. C'est ainsi que la valeur par défaut est un sens primitif de l'énoncé : elle est loin d'être le «sens complet».

3.4. Marquage d'interprétation pragmatique

On a vu que l'interprétation minimale est soumise à des contraintes linguistiques très étroites concernant notamment la saturation des variables posées par la signification. Or même l'interprétation (proprement) pragmatique est susceptible d'être — sinon vraiment contrainte — du moins «dirigée» ou **marquée** par la signification. Ce marquage concerne notamment la version-l, ce qui me mène à poser pour l'interprétation le principe suivant :

(10) PRINCIPE D'INTERPRÉTATION

L'interprète est censé s'identifier à l'allocutaire — c'est à dire adopter la version-l.

J'ai déjà fait remarquer que certains phénomènes prosodiques sont à ramener à la version-l. L'«hyperm marquage de dérivation illocutoire» étudié par Jean-Claude Anscombe (1980 ; 1981) semble en être un exemple. L'hyperm marquage (ordinaire) sert à préciser une valeur illocutoire — le plus souvent en bloquant la valeur par défaut — tout en respectant le marquage fourni par la phrase. La question dite intonative dans (11) est un exemple de ce type :

(11) Il vient ?

L'intonation impose une saturation illocutoire différente de la valeur par défaut (qui serait du type affirmation). Remarquons cependant que même cette nouvelle lecture reste vague. La version-l est donc, elle aussi, plus ou moins précise. Or, ce n'est pas seulement l'intonation qui peut agir sur l'interprétation illocutoire de cette manière :

- (12) [?]Puis-je vous offrir un petit verre de cognac, s'il vous plaît ?
(cité de Nølke 1978 : 22)

Si (12) paraît bizarre, c'est parce que *s'il vous plaît* indique qu'il faudra comprendre l'énoncé comme une requête qui est dans l'intérêt du locuteur, ce qui est difficilement compatible avec son contenu propositionnel. Remarquons que (12) serait parfaitement naturel dans un contexte colonial, par exemple, où le garçon qui l'énonce présenterait l'acceptation de l'offre comme étant dans son intérêt : «c'est magnifique si le maître accepte d'être servi par un si humble serviteur» (!). En fait, grâce au principe de la pertinence, l'énoncé de (12) *construit ce contexte*, si l'entourage pragmatique le permet.

Beaucoup d'autres morphèmes sont à même d'orienter l'interprétation pragmatique dans la mesure où les instructions qu'ils apportent concernent des phénomènes qui ne sont pas normalement touchés par les matériaux linguistiques. Il s'agit notamment des soi-disant connecteurs pragmatiques, mais les adverbes illocutoires, qui ressemblent par de nombreux points aux connecteurs, ont aussi cette fonction de marquage (cf. Nølke 1993a). Terminons ce petit aperçu sur un phénomène un peu différent : la mise en texte produit souvent des interprétations pragmatiques spectaculaires. Comparons le paradigme suivant :

- (13) a. Il s'est jeté par la fenêtre, il est mort.
b. Il est mort, il s'est jeté par la fenêtre.
c. Il s'est jeté par la fenêtre et il est mort.
d. [?]Il est mort et il s'est jeté par la fenêtre.

Ces quatre exemples sont quasi-synonymes. Comment se fait-il alors que le dernier soit nettement moins acceptable que les trois autres ? L'explication semble être que le principe de pertinence nous fait voir une relation causale entre les deux phrases dont se composent les quatre énoncés. Notre connaissance du monde nous dicte que *il s'est jeté par la fenêtre* est l'antécédent et *il est mort* la conséquence dans cette relation. L'introduction d'une connexion explicite à l'aide du connecteur *et* impose ensuite une contrainte particulière selon laquelle l'ordre de surface doit correspondre à l'ordre logique²⁶. Cet exemple nous montre comment la version-I peut exploiter la forme des stratégies interprétatives.

26. Voilà la raison pour laquelle l'exemple d. est en fait (comme me l'a fait remarquer Kirsten Wølch Rasmussen) acceptable comme véhiculant un étonnement de la part du locuteur (c'est-à-dire dans le cas où il fonctionne comme une sorte de question-écho). Voir Blakemore (1987) qui étudie ce genre d'exemples. Pour d'autres exemples de connecteurs (tels *donc*, *car*, etc.) qui imposent des contraintes semblables, voir Ellersup (1992).

3.5. La réinterprétation

On remarquera que, contrairement à Martin, je ne conçois pas le processus interprétatif que j'ai proposé d'appeler l'interprétation pragmatique comme un exemple de réinterprétation. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, par **réinterprétation**, j'entendrai une deuxième interprétation qui part d'une première déjà effectuée, au moins en principe²⁷. Ce qui rend la réinterprétation intéressante pour nous, c'est qu'elle peut être marquée linguistiquement. Il me semble en effet qu'on peut discerner quatre genres de réinterprétations :

- une première qui est déclenchée (obligatoirement) par la langue même ;
- une deuxième qui est créée par l'intonation énonciative (cf. III.1.2.2.) ;
- une troisième déclenchée automatiquement par les lois de discours ;
- une quatrième qui cherche à rattraper des malentendus.

Les quatre types fonctionnent tout à fait différemment les uns des autres. Le quatrième est uniquement le fait de l'interprète. Si celui-ci, à un moment donné, se rend compte que l'interprétation qu'il avait faite d'un énoncé antérieur ne peut pas être la bonne, il peut procéder à une nouvelle analyse de l'énoncé en question. Le déclenchement de cette réinterprétation est notamment provoqué par le postulat de cohérence («tout texte est *a priori* considéré comme cohérent», cf. chapitre I, note 27) qui s'analyse dans le cadre de la théorie de la pertinence (cf. Blass 1989). Cette réinterprétation peut mener à une restructuration totale de l'énoncé, et son étude, primordiale dans une analyse textuelle, n'a rien à voir avec l'étude de la phrase. C'est pourquoi je n'en parlerai pas davantage dans ce travail. Les trois autres types de réinterprétations, qui sont tous relatés à la notion de version-1, seront examinés successivement dans les trois sections suivantes.

3.5.1. Marquage de réinterprétation

Nous avons vu que diverses instructions concernent les enchaînements possibles sur l'énoncé de la phrase. En effet, l'interprétation «normale» est caractérisée par la **projectibilité** : l'interprétation d'un énoncé implique en partie l'interprétation de l'énoncé suivant : «on devine ce qui va venir». C'est la déception de cette attente permanente qui provoque la réinterprétation.

La réinterprétation marquée dans la phrase est déclenchée par la présence d'un élément qui apporte des instructions incompatibles avec les prévisions relevant de la projectibilité. Elle implique donc toujours une recherche rétroactive, qui vise à trouver des saturations susceptibles d'être modifiées de sorte que l'interprétation devienne cohérente. Cette réinter-

27. Nous verrons cependant dans 3.5.1. que la frontière entre interprétation pragmatique et certains types de réinterprétation n'est pas toujours très nette.

prétation tient à deux propriétés fondamentales de la production linguistique. Premièrement au fait que celle-ci suit un axe temporel : on sait ce qui vient d'être dit mais on ignore ce qui va être dit et qui va pouvoir tout changer. Et deuxièmement au vague du sens : la réinterprétation marquée sert presque toujours à remplacer une valeur par défaut (qui a déjà été réalisée).

Il faut discriminer la restructuration énonciative et la réinterprétation proprement dite. La première concerne la délimitation de l'énoncé. Nous avons vu (I.3.3.) qu'il faut constamment restructurer le discours. Cette forme de réinterprétation est un corollaire de l'approche adoptée. Elle relève des hypothèses initiales et est en ce sens purement théorique. Nous verrons qu'elle sera un préalable à l'explication de la réinterprétation proprement dite (cf. la discussion de l'exemple (16) ci-dessous).

Certains morphèmes se sont spécialisés dans une fonction rétroactive. L'exemple canonique est le connecteur *mais*. L'exemple suivant est classique :

(14) Paul est giscardien, mais honnête.

Mais incite à une réinterprétation de la première phrase. Voici deux autres exemples de la réinterprétation d'un type différent :

(15) A : Personne n'a fait la vaisselle (?)

B : Merci, c'est gentil !

L'énoncé de A serait, sauf indication contraire, normalement interprété comme une question ou comme une banale constatation, selon l'intonation (qui, dans les deux cas, serait probablement quasi-identique). C'est la valeur par défaut. Or la réponse de B montre que celui-ci l'a pris pour une offre. Remarquons que cela implique une réinterprétation du premier énoncé dans la mesure où A est forcé d'enchaîner sur cette (nouvelle) valeur illocutoire, ou bien en la corrigeant, ou bien — personne «supersympa» ! — en l'acceptant. Si cet exemple paraît avoir une nuance humoristique, c'est qu'on a l'impression que B joue avec la langue. Or ce jeu est rendu possible, justement, par les mécanismes de réinterprétation. Ajoutons que, pour des raisons évidentes, c'est dans les discours du type dialogal que ces mécanismes se prêtent le mieux à ce genre de jeu ; mais l'exemple dans (14) ainsi que l'exemple suivant, montrent qu'ils ne sont pas exclus du discours monologal²⁸ :

28. Moeschler (1985 : 15) établit deux distinctions, dont une est structurale : discours *monologal* vs. discours *dialogal*, tandis que l'autre est fonctionnelle : discours *monologique* vs. discours *dialogique*. Ainsi un discours qui a un seul locuteur, mais qui fait néan-

(16) Luc est content. Peut-être !

L'énonciation de *Luc est content* est comprise, dans une première interprétation, comme véhiculant un jugement ou une affirmation, c'est la valeur par défaut, et si rien de spécial ne se passe, c'est effectivement à cette valeur que tout ce qui suivra s'enchaînera. Or l'énonciation de *Peut-être !* déclenche une réinterprétation qui passe par la restructuration énonciative. Les deux segments se combinent dans un nouvel énoncé plus embrassant, et la valeur par défaut du premier segment sera remplacée par la valeur de «supposition» ou quelque chose de semblable : elle sera modalisée. Il est important de remarquer que, contrairement à ce qui était le cas dans l'exemple (15), dans cette réinterprétation monologale, le locuteur ne peut pas se récuser : il est bien responsable de la nouvelle interprétation qui remplace la première. La distinction par rapport à (17) :

(17) Luc est content, peut-être (?)

est en effet assez subtile. Dans (17), il n'y a pas de réinterprétation. La différence essentielle entre ces deux exemples réside dans le fait qu'à l'opposé de (16), (17) ne renferme qu'un seul énoncé : il n'y a pas de restructuration énonciative. L'interprétation de (17) se fait donc d'un seul coup, alors que celle de (16) se fait en deux étapes²⁹.

La réinterprétation marquée est en fait un phénomène très répandu, notamment dans la langue parlée. Les soi-disant reformulatifs (tels que *en fin de compte*, *somme toute*, *après tout*) étudiés par exemple par l'Ecole de Genève nous fournissent une source intarissable d'exemples de morphèmes qui excellent dans cette fonction.

3.5.2. Hypermarquage intonatif

Les deux autres types de réinterprétation que je vais étudier brièvement — l'hypermarquage intonatif et la citation — ne sont pas marqués dans la phrase. Ils ont néanmoins un intérêt certain pour l'évaluation de notre système explicatif parce qu'ils exploitent certaines possibilités envisagées par ce modèle. Les deux types sont instantanés dans la mesure où ils s'appliquent au moment de l'énonciation et indépendamment du cotexte. Il

moins apparaître (explicitement) une série de points de vue, serait un discours monologal et dialogique. Appliquant ces distinctions, on doit s'attendre à ce que la réinterprétation ne puisse exister que dans le discours dialogique. Comme je ne vois pas très bien quels critères opératoires permettraient de faire cette distinction fonctionnelle (évidemment d'ordre polyphonique), je ferai abstraction de cette problématique dans le présent travail.

29. Toutes ces observations sont par ailleurs d'une importance primordiale notamment pour les études des valeurs que prennent les segments disloqués à droite.

s'ensuit qu'ils doivent être prévus par le système linguistique, et que leur étude appartient, par conséquent, à la linguistique de la langue telle que je l'ai définie au premier chapitre (I.1.1.).

Considérons l'exemple suivant :

(18) Paul a *même* envoyé de l'argent à Marie.

Si (18) est prononcé avec une accentuation d'insistance mise sur l'adverbe *même*, il fournit un exemple du premier type. En effet cette accentuation semble pouvoir servir à focaliser *de l'argent*, focalisation qui n'est pas prévue au niveau de la phrase³⁰. On peut donc parler d'une sorte de *re-*marquage effectué à l'aide de l'intonation énonciative (cf. III.1.2.2.). Cette variante de l'accentuation énonciative est à mettre en rapport avec sa fonction générale comme hypermarqueur de dérivation illocutoire que nous avons considérée plus haut (3.4.). Les deux relèvent de la version-I, mais contrairement à l'hypermarquage discuté ici, l'hypermarquage ordinaire n'implique aucune réinterprétation.

Encore d'autres valeurs de l'intonation énonciative déclenchent une réinterprétation du type considéré ici. C'est le cas de l'intonation expressive, de l'intonation implicative, etc. Tous ces phénomènes sont apparentés au fonctionnement de la focalisation spécialisée, et l'étude de celle-ci sera l'occasion de reconsidérer cette variante de réinterprétation.

3.5.3. La citation

Le troisième type de réinterprétation que je vais considérer est provoqué par un marquage de malformation qui déclenche *automatiquement* — grâce au principe de pertinence — la recherche d'une lecture qui soit compatible avec la forme de l'énoncé. L'existence de cette réinterprétation montre comment le locuteur peut exploiter directement le fait que l'interprétation est assujettie à des stratégies précises. En effet, face à un énoncé qui, à première vue, n'a aucun sens, l'interprète s'efforce de trouver une interprétation qui, certes, demande plus d'effort, mais qui attribue quand même un sens à l'énoncé. Il essaie donc de remplacer une première interprétation par une autre : il réinterprète.

Pour ce travail, l'interprète a au moins deux procédés à sa disposition : il peut soit réinterpréter certains éléments, par exemple en appliquant une lecture figurée, soit réinterpréter la structure polyphonique en introdui-

30. Voir Nølke (1983b : 155), où j'ai analysé cet exemple.

sant une lecture de citation. La première démarche a été beaucoup étudiée³¹. Elle semble particulièrement efficace dans le cas où la malformation provient de la non-observation des restrictions sélectionnelles. Pour ce qui est de la deuxième démarche, nous en avons déjà vu une illustration plus haut dans notre discussion de l'exemple (7). L'énoncé dans (19) nous en présente une autre³² :

(19) Certainement, Pierre a peut-être vendu sa voiture.

Pour sauver l'interprétation de (19), qui apparaît à première vue aberrante, on aura tendance à comprendre toute la chaîne *Pierre a peut-être vendu sa voiture* comme étant énoncé préalablement à l'énonciation de (19). Cette deuxième démarche de réinterprétation présente beaucoup d'intérêt pour les analyses empiriques que j'effectuerai dans le sixième chapitre, et je l'examinerai lors de l'introduction du module qui s'occupe de la structure polyphonique³³.

3.6. Conséquences théoriques

En guise de conclusion, je tiens à faire quelques remarques quant aux conséquences théoriques de l'existence de la réinterprétation. La question qui s'impose est la suivante : notre modèle de l'interprétation est-il mis en cause ? Il est bien connu que ce phénomène de réinterprétation pose des problèmes à tout système formel, et souvent la solution qu'on a adoptée a été tout simplement de l'ignorer, en l'exilant dans le domaine de l'extralinguistique. Or nous avons vu que cette position n'est guère tenable. En effet, non seulement la réinterprétation peut être marquée linguistiquement, mais même lorsqu'elle ne l'est pas, elle agit évidemment sur l'output du système strictement linguistique, qu'en fait, elle exploite souvent directement.

Un système qui doit traiter de problèmes pragmatico-sémantiques, et qui se veut cohérent, sera donc obligé d'admettre des sortes de «boucles» menant de l'énoncé à la phrase. Or, nous verrons que l'approche modulaire est particulièrement apte à traiter de telles «boucles» de manière systématique. En effet, les différents types de procédures de réinterprétation auront accès à différents niveaux du système, grâce au principe d'accessi-

31. Voir p.ex. Martin (1983). Cet auteur raconte d'ailleurs une jolie petite anecdote qui montre bien comment on trouve toujours un moyen pour «sauver» un énoncé grammatical mais malformé (*ibid.* : 239).

32. Cet exemple sera réétudié à plusieurs reprises (III.1.1., 3.2 ; IV.2.2.2.).

33. La notion de citation sera définie formellement dans le cadre de la théorie polyphonique (IV.3.3.3.). Elle est censée recouvrir les lectures rapportées, d'écho, etc.

bilité globale (cf. 1.4.). Ainsi, la réinterprétation marquée ne change rien au niveau de la phrase : elle est strictement limitée à agir sur la saturation des variables, donc au niveau de l'interprétation. De cette façon, elle n'est rien d'autre qu'un marquage, certes spécial parce que rétroactif, portant sur l'interprétation. Les réinterprétations non marquées discutées ici fonctionnent d'une manière semblable. Ainsi la lecture de citation, elle aussi, relève d'un remplacement de la valeur par défaut. Si ce remplacement paraît plus «brutal» dans ce cas, c'est justement parce que la valeur par défaut qu'il supprime est précisée et marquée comme étant forte au niveau de la phrase, contrairement à ce qui se passe avec l'hypermarquage intonatif, par exemple, qui relève de la version-1.

Tout bien pesé, il me semble donc que, bien qu'on ne puisse guère tirer de conclusion définitive de ces observations, l'approche modulaire ouvre d'importantes possibilités nouvelles pour le traitement formel des problèmes de réinterprétation. Loin d'être mis en cause, notre modèle semble ainsi justifié.

Bien que nous n'ayons pas cherché à justifier notre approche par des arguments externes à la linguistique de la langue, notre modèle a apparemment, malgré tout, une réalité psychologique ou cognitive. Ainsi, d'après Rastier (1991 : 1), «A l'égard de la psychologie, la sémantique définit des contraintes linguistiques sur la formation des représentations». De même, à en croire Peter Harder, le fait que notre théorie sémantique soit instructionnelle lui assure une pertinence sociale : «A crucial element in the view argued here is the distinction between linguistic, potential meaning, which functions as *instructions* to the addressee, and actual meaning or 'message', which the addressee works out as part of the actual process of interpretation. Within such a picture, the importance of both cognition and truth can be accounted for, and both aspects are seen as dependent on the fundamental embeddedness of language in a shared social universe» (1991 : 119). Ce point de vue semble aussi en accord avec celui de Bickhard & Campbell (1992) qui s'attaquent à la longue tradition, notamment anglo-saxonne, d'analyse de la communication linguistique en termes d'encodage, et qui apportent beaucoup d'arguments convaincants en faveur de ce qu'ils appellent «an alternative non-encoding approach to language».

Chapitre III

L'ARCHITECTURE D'UN MODELE MODULAIRE

Après cette présentation de ma conception de la genèse du sens nous pourrions discuter plus profondément de l'architecture possible d'un modèle modulaire linguistique qui observe les principes méthodologiques posés au chapitre I. Dans la deuxième partie de ce livre, cette architecture servira au développement d'un système modulaire concret.

1. La structure globale du modèle

On pourra proposer quelques principes «stratégiques» pour la structuration globale du modèle.

1.1. Les trois composantes

La structuration du système sera censée refléter directement des degrés différents de bizarrerie que l'on peut observer pour les énoncés. De cette manière, la notion d'acceptabilité pragmatique introduite dans I.2.5. servira comme une sorte de filtre pour l'emplacement des modules dans le système¹. Considérons à titre d'illustration les exemples suivants :

- (1) *Pierre a vendu sa peut-être voiture.
- (2) ?*Certainement*, Pierre a *peut-être* vendu sa voiture.
- (3) ^(a)Pierre, *peut-être*, a vendu sa voiture, mais il n'a pas vendu sa maison, là j'en suis sûr.

L'énoncé de (1) est totalement non acceptable : nulle situation discursive n'est susceptible de le justifier. Je parlerai dans ce cas d'**agrammaticalité** de la phrase. Le terme 'agrammatical' dénotera donc l'impossibilité purement linguistique. La grammaticalité trouvera son explication dans la **composante syntaxique**. La bizarrerie de (2) est clairement d'une autre nature. En effet, une (ré)interprétation qui fait de *Pierre a peut-être vendu sa voiture* une lecture de citation (cf. II.3.5.3.) rend cet énoncé complètement acceptable. La nécessité d'une telle lecture est corrélée au fait que

1. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas là d'un principe nécessaire. Pourtant il est très utile. Pour une discussion de l'application de ce genre de principe en linguistique, voir Milner (1989 : 40-50).

(2) renferme une incompatibilité logique². Je parlerai dans ce cas de **malformation** de la phrase. Ce qui caractérise ce type de phrases, c'est que l'on dispose de moyens systématiques pour sauver leur interprétation. La malformation sera expliquée dans la **composante logico-sémantique**. La déviance de l'énoncé de (3), enfin, est sentie comme beaucoup moins frappante. Elle consiste en ceci : après la première partie de l'énoncé³, on s'attend plutôt à ce que le locuteur contraste *Pierre* et non pas *sa voiture* dans ce qui suivra. Cet énoncé est donc seulement senti comme maladroit. Je parlerai dans ce troisième cas de **non-pertinence**. La non-pertinence, qui appartient plutôt au domaine des tendances, sera prévue dans la **composante pragmatique-sémantique**.

Nous retrouverons dans l'architecture globale du système la trichotomie sémiotique de Morris : 'syntaxe', 'sémantique', 'pragmatique' ; mais on remarquera que ces trois notions ne sont définies qu'au niveau théorique. Il est évident qu'on cherche à développer le modèle de telle manière qu'un phénomène réel intuitivement perçu comme syntaxique soit traité dans la composante syntaxique, un phénomène sémantique dans la composante sémantique, etc. Or ces observations intuitives ne doivent pas directement diriger nos considérations théoriques. Il faut souligner qu'en dernier lieu, le système ne s'évalue que par sa capacité explicative.

Cette tripartition du modèle ne représente que le premier niveau hiérarchique. Chaque composante se compose en effet d'une série de modules, et nous verrons qu'en un sens, notre système explicatif est «total». J'ai déjà présenté un certain nombre d'arguments, qui visaient à montrer qu'une étude sérieuse de certaines parties du discours doit prendre en considération une grande diversité de phénomènes linguistiques. Il faudra donc essayer de préciser autant que possible les relations qu'on voit entre ces phénomènes. Une approche modulaire rigoureuse n'aide pas seulement à fournir un tel aperçu, elle nous permettra également d'examiner comment nos études se situent par rapport aux autres travaux théoriques portant sur les mêmes phénomènes examinés ; avantage non négligeable, à mon avis.

-
2. L'incompatibilité logique n'est pas la seule source de l'aberrance observée. En effet, l'énoncé *Peut-être que Pierre a peut-être vendu sa voiture* serait également bizarre. Quelle que puisse être la raison de la bizarrerie dans ces cas, ce qui nous importe, c'est qu'une certaine lecture — la lecture de citation — peut sauver ce type d'énoncés.
 3. C'est-à-dire le premier énoncé dans l'analyse dynamique.

1.2. Deux composantes oubliées ?

Dans ce système n'avons-nous pas oublié la morphologie et la phonétique ? En effet, ne conviendrait-il pas d'introduire aussi une composante s'occupant du lexique et une autre s'occupant de la prosodie ? Nul doute que la compréhension du fonctionnement du lexique et des faits prosodiques soit essentielle pour l'établissement de notre système. Si je propose néanmoins de ne pas créer des composantes ou des (super)modules à part pour traiter de ces phénomènes, c'est parce que le rôle qu'ils jouent dans le système est assez différent de celui des phénomènes syntaxiques, sémantiques et pragmatiques traités dans les modules de nos trois composantes : leur fonction est beaucoup plus globale. Ainsi, dans une approche de génération comme la nôtre, le lexique est en un certain sens préalable aux études modulaires. En effet, les entrées lexicales jouent le rôle systématique d'input à tous les modules du système dont les règles doivent avoir accès immédiat aux informations lexicales. En ce qui concerne la prosodie, et plus particulièrement l'intonation, celle-ci intervient un peu partout dans la formulation des règles posées dans les différents modules. Elle semble donc, en ce sens précis, être un phénomène accessoire⁴. A vrai dire, cette conclusion dépend foncièrement du fait que c'est la langue écrite (ou la langue orale soignée, cf. I.2.4.2.) dont j'ai choisi d'esquisser un modèle. La prosodie joue sans aucun doute un rôle beaucoup plus complexe, et peut-être indépendant, dans la langue orale spontanée. Quoi qu'il en soit, tout compte fait, la décision de ne pas établir des composantes ou des modules à part pour le lexique et la prosodie est le résultat d'un choix personnel qui n'a aucune influence sur l'observance des principes fondamentaux de l'approche modulaire.

1.2.1. Le lexique

Le lexique est le lieu où tout est prévu. Le lexique fournit les matériaux qui servent d'input au système modulaire, et en un sens à préciser, tout est dans le lexique, à l'état d'embryon. Pour comprendre le fonctionnement du modèle modulaire, il nous faut donc tout d'abord nous faire une idée de la forme du lexique. De quelle nature sont les contraintes lexicales imposées sur le fonctionnement des règles formulées dans les modules des trois composantes ?

Il dépasserait le cadre du présent travail de développer toute une théorie autour du lexique. Nous devons nous contenter de présenter les principes essentiels d'une telle théorie ainsi que les grandes lignes de sa

4. Pour une discussion de la place à accorder aux phénomènes phonétiques dans une théorie linguistique, voir aussi Milner (1989 : 660-661).

construction. Je renonce par avance à discuter les multiples questions théoriques impliquées par cette présentation.

Tel que je le conçois, le lexique se compose d'un ensemble d'entrées lexicales et d'un réseau de règles auxquelles ces entrées peuvent faire appel. Il s'agit notamment de règles morphologiques, mais sans doute y en a-t-il aussi d'autres types qui sont toutes là pour systématiser les informations lexicales. De cette façon, la redondance sera minimisée et l'accès au lexique sera facilité pour les règles des modules.

Chaque entrée comporte minimalement des renseignements sur les catégories grammaticales. Dans une théorie plus élaborée, ces renseignements pourront, dans de nombreux cas, se déduire des règles morphologiques⁵. En outre, chaque entrée lexicale est susceptible de fournir des informations syntaxiques, sémantiques et pragmatiques, dont la nature exacte dépend de l'appartenance catégorielle. Mentionnons-en quelques exemples choisis plus ou moins au hasard.

En ce qui concerne la syntaxe, les entrées des verbes contiendront des informations portant sur leurs schémas valentiels, y compris les fonctions syntaxiques que leurs actants sont susceptibles d'assumer (cf. IV.1.2.). Il en sera d'ailleurs probablement de même des substantifs. Les opérateurs, eux, seront accompagnés de précisions sur leurs structures de portée, et on peut imaginer que les pronoms apporteront des indications concernant leurs propriétés de liage, au moins pour autant que celles-ci dévient des règles générales gouvernant ce comportement (cf. Olsen 1992).

Parmi les informations sémantiques, certaines porteront sur les sèmes (concernant, pour les expressions référentielles, notamment la dénotation mais sans doute aussi la connotation), et d'autres renseigneront sur les valeurs logiques. Les informations sémantiques constituent évidemment le «noyau classique» du lexique.

Enfin, il y a de nombreuses informations qui portent sur les aspects pragmatico-sémantiques des unités lexicales. Je voudrais en mentionner deux exemples auxquels j'aurai recours par la suite. Le premier est fourni par les lexèmes qui sont susceptibles d'assumer la fonction d'adverbe de phrase ou de connecteur (pragmatique). Ces unités lexicales apportent des instructions qui mettent en jeu des éléments du cotexte ou de la situation énonciative. Il y a aussi bien des instructions «génériques», qui sont liées

5. Il va sans dire que la morphologie trouverait sa place de droit dans un modèle modulaire plus complet. Pour le rapport entre appartenance catégorielle, forme phonétique et règles morphologiques, voir par exemple Milner (1989 : 337).

à la fonction syntaxique⁶, que des instructions particulières. Ces dernières pourront par exemple concerner la manière d'interpréter des éléments spécifiques de la situation énonciative. Le deuxième exemple concerne les expressions référentielles qui apportent tout un réseau de topoï (au sens de Ducrot, cf. IV.3.5) relevant d'un «champ topique». Associé au verbe *travailler*, par exemple, serait le champ topique (ACTIVITÉ, fatigue) qui donnerait lieu notamment au topos [plus on travaille, plus on se fatigue]. Selon la théorie des champs topiques lexicaux, qui fait partie intégrante de l'«argumentativisme radical» (cf. Anscombe & Ducrot 1989), ce topos est interne à la signification du mot *travailler* et il devra, par conséquent, être décrit dans le lexique⁷.

Terminons cette brève présentation du lexique en admettant qu'une théorie lexicale plus élaborée renfermerait sans aucun doute encore d'autres types de renseignements, par exemple relatifs au registre, aux domaines techniques, etc. L'ébauche fournie suffira cependant à donner une idée de la fonction qui est dévolue au lexique dans notre modèle.

1.2.2. L'intonation

Le rôle de l'intonation dans le système modulaire est assez différent de celui du lexique. Alors que celui-ci sert plutôt comme une sorte d'input qui fournit les matériaux et pose des contraintes (ou des «filtres») sur le fonctionnement des règles modulaires, celle-là interfère plus ou moins directement avec les règles de chacune des trois composantes. Ce fait découle de la nature même de notre objet d'étude. Pour un examen de la langue orale spontanée, le problème se serait posé différemment. Dans un tel travail, les faits prosodiques seraient évidemment de première importance, et on aurait probablement tout intérêt à y établir un ou plusieurs modules particuliers pour le traitement des divers aspects de la prononciation. Or, pour une étude comme la nôtre, dont l'objet est plutôt la langue écrite⁸, la prosodie sera secondaire. En effet, s'il faut toujours tenir soigneusement compte de l'intonation, d'autres phénomènes — notamment syntaxiques — deviennent plus importants et l'emportent même parfois.

6. Ainsi, selon l'analyse suggérée dans Nølke (1990d) les connecteurs apportent notamment des instructions dites déictiques et des instructions dites iconiques. Les premières concernent la stratégie à suivre pour trouver — dans le cotexte — des éléments (X et Y) susceptibles de saturer les variables désignées par la fonction connective (X Connecte Y), et les dernières sont relatives à l'interprétation de la connexion établie entre les valeurs sémantiques véhiculées par X et Y (ou par les actes attachés à ces éléments).
7. Pour une analyse de cet exemple, voir aussi Raccah (1990 : 196sv). Dans IV.3.5., je considérerai le rôle que jouent les topoï pour la description de l'argumentation dans le cadre de notre modèle modulaire.
8. Ou la langue orale soignée, cf. I.2.4.2.

Ce qui reste capital, c'est de faire des études systématiques des interactions entre faits prosodiques et autres faits linguistiques. C'est ainsi que l'intonation intervient à plusieurs niveaux de l'analyse, et c'est pour cela que j'ai préféré ne pas lui accorder un module particulier.

Or, afin de pouvoir traiter des problèmes d'intonation dans les différents modules où ceux-ci interviendront, il faudra disposer d'une description générale des phénomènes concernés. C'est pourquoi je voudrais introduire un peu de terminologie dans cette section. Vu la visée de cette étude, il va sans dire qu'il ne sera question que d'une introduction assez sommaire⁹.

Les rapports entre l'intonation et les structures syntaxique et sémantique ont été étudiés minutieusement par Mario Rossi et par l'équipe de Mary-Annick Morel. Dans une série de travaux, Rossi a montré que l'intonation agit à plusieurs niveaux, et qu'elle n'est nullement «automatique». Morel a poursuivi et affiné ces études en travaillant sur des textes oraux spontanés. Pour le présent travail, je me suis servi notamment de la terminologie introduite par Rossi dans ses deux articles datant de 1985 et de 1987. Le dernier synthétise les travaux antérieurs pour dresser une batterie de règles formelles gouvernant le fonctionnement de l'intonation dans ses multiples aspects. Rossi distingue trois types d'accents : l'accent énonciatif, l'accent lexical et ce qu'il appelle l'«ictus à fonction rythmique» (cf. Rossi 1987 : 20). Seul le premier type a un intérêt immédiat pour nous, le deuxième étant attaché aux unités lexicales et le troisième ayant une fonction purement rythmique. L'accent énonciatif s'analyse en unités intonatives, les «intonèmes». Rossi (1985) en distingue quatre types qu'il définit en se fondant sur leurs caractéristiques physiques. Il s'agit des continuatifs (CT)¹⁰, des conclusifs (CC)¹⁰, du parenthétique (PAR), qui se manifeste par une intonation plate, et du continuatif appellatif (CA). Outre ces quatre intonèmes il faudra aussi tenir compte d'une accentuation énonciative spéciale dite «externe» (Rossi 1985 : 147) que je propose d'appeler l'accentuation d'insistance. Celle-ci se superpose aux intonèmes fondamentaux. L'accent énonciatif est susceptible d'avoir aussi bien des fonctions

9. L'idée de vouloir voir une interdépendance étroite entre faits prosodiques, d'une part, et faits syntaxiques, sémantiques et pragmatiques, de l'autre, n'est évidemment pas neuve. Une étude particulièrement intéressante qui s'inscrit dans cette orientation est celle effectuée par Geneviève Caelen-Haumont qui a développé un «modèle prédicatif» dans lequel les niveaux syntaxique, sémantique, informationnel et pragmatique interagissent pour présager quelle sera l'intonation qui rendra l'énoncé de la phrase le plus intelligible (cf. Caelen-Haumont 1991).

10. Majeur et mineur. Pour les détails techniques je renvoie le lecteur aux travaux de Rossi cités dans le texte.

syntaxiques que des fonctions sémantiques¹¹. Ainsi les trois premiers types d'intonèmes sont attachés directement à la structuration syntaxique et seront, par voie de conséquence, traités dans la composante syntaxique (IV.1.1.). Je parlerai dans ce cas de l'**intonation syntaxique**. Ces trois intonèmes sont cependant susceptibles de fonctionner au niveau de l'énoncé en même temps. En effet, avec le CA¹² et l'accentuation d'insistance ils peuvent contribuer à la structuration du message. Ces faits prosodiques concerneront donc le niveau de l'énoncé. Ils font notamment partie des moyens dont dispose le locuteur pour indiquer son interprétation voulue : la version-1. Ils relèvent par ailleurs en partie des lois assez générales qui gouvernent la parole. J'ai déjà eu l'occasion de mentionner la fonction que peut avoir l'intonation comme hypermarqueur au sens d'Anscombe (cf. II.3.4.) et je reviendrai là-dessus dans IV.3.2.4. Je parlerai dans ce cas de l'**intonation énonciative**.

Les diverses fonctions de l'intonation seront soumises à des examens plus détaillés seulement dans les modules où je traiterai des problèmes particuliers qu'elles concernent. Mais il convient de jeter d'ores et déjà un coup d'œil plus spécifiquement sur l'intonation syntaxique. Cette petite étude préliminaire pourra en effet nous être utile pour notre délimitation empirique de l'énoncé (cf. I.3.4.). Cette intonation participe de manière systématique à l'organisation superficielle de l'énoncé par les opérations de *démarcation* et de *hiérarchisation*¹³. En effet, non seulement l'intonation souligne la structuration syntagmatique par une segmentation de la chaîne («les groupes intonatifs qui résultent de cette segmentation représentent toujours des constituants syntaxiques bien formés» (Rossi 1985 : 142), mais elle exerce aussi une fonction «active» de démarcation. Ainsi CT a une fonction de jonction (parfois assisté par CA), et CC une fonction de disjonction (souvent assisté par PAR). L'exemple dans (4) :

11. On verra que je ne partage pas le point de vue de Berrendonner (et de bien d'autres) selon qui «Ce que l'on nomme «intonation» est une caractéristique (gestuelle) de l'énonciation et non une propriété de l'énoncé» (1981 : 141). Au contraire, je pense que la conception de Rossi sera corroborée tout au long de la présente étude. En effet, comme l'exprime Berrendonner lui-même : «(...) les meilleures thèses seront celles sur lesquelles pourra être fondé le système le plus consistant, le plus exhaustif et le plus simple» (ibid.). Il faut pourtant reconnaître que les analyses de Berrendonner laissent entendre qu'il ne pense qu'à l'intonation que j'appellerai «énonciative».

12. Qui n'a guère de fonction proprement syntaxique : il marque typiquement un rappel de ce qui vient d'être dit.

13. Cela est vrai aussi pour la langue orale spontanée où ces fonctions sont cruciales pour la compréhension (cf. Danon-Boileau et al., 1991 : 114). Voir aussi Durin (1993) qui étudie minutieusement le rapport entre intonation et syntaxe.

(4) Tu te reposes, je travaille.

dont Rossi fournit une analyse phonétique (*ibid.* : 143) est particulièrement instructif. L'introduction de l'intonème continuatif (CT) entraîne une lecture causale. Dans ce cas, (4) ne contient en fait qu'une seule phrase sémantique selon nos critères (mais toujours deux phrases syntaxiques). En revanche, sans cet intonème, (4) servira à une simple énumération de faits, et il semble qu'on ait effectivement deux énonciations distinctes, donc deux phrases sémantiques (dans l'analyse dynamique).

L'intonème PAR semble avoir encore une fonction que Rossi ne mentionne pas¹⁴ : les segments concernés par cet intonème semblent, dans un certain sens, être poussés hors de la structure linéaire proprement dite. Considérons pour illustrer ce que je veux dire l'exemple suivant :

(5) *Heureusement* que Pierre, *apparemment*, n'a pas eu d'accident.

L'adverbe *apparemment*, s'il est prononcé avec PAR comme indiqué par les virgules, ne se trouve pas dans la portée de *heureusement*. Il est en position incise, position qui est caractérisée exactement par le fait qu'elle ne fait pas partie de la structure syntaxique fondamentale de la phrase¹⁵. C'est pourquoi on y trouve aussi certaines principales :

(6) Mon père, *je l'ai souvent entendu raconter par ma mère*, était brouillé avec ses parents.

(Mauriac, Nœud 11 ; PSV : 46)

(7) Mais le corps médical reste, *semble-t-il*, l'obstacle le plus important à l'humanisation de l'hôpital.

(*Le Monde*, 21.6.1979., p.9)

Nous verrons dans IV.1. que PAR a encore d'autres fonctions syntaxiques, notamment quand il touche les compléments centraux de la phrase.¹⁶

1.3. Tableau synoptique

L'organisation générale du modèle ressort du schéma synoptique donné dans (8) :

14. Cette fonction est peut-être déductible des fonctions signalées par Rossi.

15. La même observation est faite par Danon-Boileau et al. qui font valoir : «Les constituants introduits en incise ne sont pas au même niveau hiérarchique que le reste de l'énoncé, ils viennent interrompre la chaîne syntaxique.» (1991 : 120).

16. On trouvera par ailleurs un bilan des diverses fonctions qu'a l'intonation dans notre modèle dans V.6.2.

(8)

| Domaine des hypothèses internes | | Domaine des hypothèses externes | |
|---------------------------------|---|-------------------------------------|---------------------------|
| | PHRASE | contexte | ÉNONCÉ |
| L | Structure syntaxique (règles syntaxiques) | énoncia- tion de la phrase | Réalisation phonétique |
| E | | | |
| X | Structure logico- sémantique (règles logico- sémanti- ques) | saturation des va- riables | Sens |
| I | | | |
| Q | | | |
| U | Structure pragmatico- sémantique (règles pragmatico- sémanti- ques) | lois de discours | |
| E | | | |
| | Niveau grammati- cal | | |
| | Niveau sémantique (de la significa- tion) | | |

Comme on le verra, le double trait vertical du schéma distingue le domaine des hypothèses internes du domaine des hypothèses externes. En un certain sens, on peut dire qu'à gauche se trouve la langue, à droite la parole. C'est donc la partie gauche du schéma qui fera l'objet de nos études, mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer à plusieurs reprises, nous devons aussi nous faire une idée précise de ce qui se passe dans la partie droite. C'est pourquoi j'ai esquissé un modèle de l'interprétation (chapitre II.).

Précisons pour terminer que le modèle ne présuppose aucun ordre de communication entre les composantes (cf. 2.2.).

2. La modularité

Tentons de caractériser la manière dont fonctionne la modularité dans ce modèle. Afin d'arriver à notre double but (décrire et expliquer la forme et expliquer l'engendrement du sens à partir de celle-ci), les stratégies explicatives auxquelles j'aurai recours exploitent la modularité du modèle de la façon suivante : chaque composante se compose de modules, et chacun de ces modules peut être conçu comme une mini-théorie qui comprend un ensemble de règles (locales) relatives à la bonne formation et/ou à la signification de la phrase. Les règles des différents modules collaborent alors selon certaines **métarègles** pour donner comme output une description de la signification de la phrase et du degré d'acceptabilité de son énoncé.

2.1. Modules

En tant que mini-théories, les modules se conçoivent comme des ensembles de règles relatives à des phénomènes linguistiques particuliers (tels que 'structure syntagmatique', 'contenu propositionnel', 'focalisation', etc.). Or on sait qu'en fait l'existence même de chacun de ces phénomènes est une hypothèse externe remontant à des hypothèses internes des théories linguistiques de jadis (cf. I.2.3.). La structuration en modules reflétera de cette façon des hypothèses que l'on a émises relativement à la «réalité linguistique». En fait, une conception modulaire de la «réalité linguistique» semble solidement justifiée. C'est ainsi que Milner souligne dans la conclusion de sa longue *Introduction à une science du langage* la thèse que «Le langage n'est pas structurellement unitaire» (1989 : 641).

Il s'ensuit que les modules du système modulaire linguistique concerneront ce que Milner propose d'appeler les *dispositifs*. Cet auteur définit en effet un dispositif comme une «mise en scène détaillée» de la réalité (1989 : 139). Il «est conjectural et excède toute observation directe possible» et il possède une gamme d'autres caractères généraux, énumérés par Milner (*ibid.* : 150-151). Les phénomènes linguistiques particuliers qui feront l'objet de nos modules seront ainsi des aspects de notre dispositif, et les remarques que fait Milner quant au rôle que jouent les dispositifs pour une théorie linguistique valent donc pour l'objet de chacun des modules :

«Rappelons quelques points essentiels :

- il n'y a de dispositif intéressant que s'il est supposé vrai : rejet du fictionnalisme ; réciproquement, toute linguistique substantielle adopte le dispositif ;
- il n'y a de dispositif intéressant que s'il est un programme de recherches ;
- la seule partie intéressante du dispositif est sa partie non arbitraire : faire le tri ;
- la partie arbitraire est inévitable, mais doit être tenue pour le tenant-lieu de la classe des dispositifs équivalents.»

(*ibid.* : 166-167)

Ces remarques pourront nous guider dans notre choix de modules à établir. Il est évident que nous devons, pour ce choix, exploiter le réseau d'intuitions et de théorisations qui émanent de la longue évolution qu'a connue la théorie linguistique. Les dispositifs déjà bien établis en linguistique générale se prêtent en effet immédiatement à fournir de la matière pour des modules. En ce sens, certains modules ne seront que d'anciennes théories, mais réinterprétées et adaptées au système modulaire appliqué. Or cette adaptation est soumise aux contraintes méthodologiques citées dans I.1.4. et que nous sommes maintenant en état de préciser :

- chaque module doit fournir une description du dispositif dont il traite qui soit exhaustive, cohérente, maximale économiquement et notionnellement indépendante des autres modules¹⁷ ;
- chaque module doit être construit de manière à assurer la compatibilité maximale avec les autres modules, ce qui permet l'établissement d'un nombre maximal de métarègles.

L'observation de ces contraintes est un préalable à l'établissement du réseau de métarègles. En effet, l'indépendance primaire entre les modules est la raison d'être de toute l'idée modulaire si l'on veut la prendre au sérieux. Une troisième contrainte sur l'adaptation des anciennes théories découle de l'architecture générale choisie pour le système :

- chaque module doit être intégré dans une des trois composantes.

Il va sans dire que là encore la tradition pourra nous servir de guide. Or, rappelons-le, ce sont les critères d'acceptabilité qui sont nos juges dans ce travail architectural, et nous verrons dans la deuxième partie de ce livre que ces critères nous obligent parfois à rompre avec la tradition. Pour placer un module donné dans une composante particulière, il faudra

17. On devrait peut-être ajouter un principe de plausibilité cognitive, principe qui serait cependant difficilement maniable et auquel je ne ferai aucune référence dans ce travail.

d'abord étudier les conséquences de la non-observation des règles contenues dans ce module. Ainsi, si l'on juge non grammaticaux des énoncés qui enfreignent les règles syntagmatiques (cf. l'exemple (1) cité ci-dessus), le module qui s'occupe de la structure syntagmatique sera par conséquent un module syntaxique. Il n'y a évidemment rien de révolutionnaire dans cette manière de voir les choses, et je ne justifierai l'emplacement des modules établis dans le quatrième chapitre que dans les cas où celui-ci peut apparaître déviant par rapport à la conception traditionnelle.

2.2. Relations entre modules : métarègles

Nous avons vu que tout système modulaire doit aussi obéir au principe d'accessibilité globale, selon lequel tout module doit être accessible à partir de n'importe quel autre module (cf. I.1.4.). Considérons de plus près la question de savoir si la structuration globale du système que je viens de proposer remplit cette condition. J'ai imposé une sorte de superstructure en introduisant les trois composantes. Cette structuration est censée refléter des degrés différents d'acceptabilité, nous l'avons vu. Mais, et je tiens à le souligner, la classification des modules ainsi effectuée n'implique aucune prétention théorique portant sur les relations entre les modules particuliers des différentes composantes ; mis à part le fait que l'analyse générative a tendance à commencer dans la composante syntaxique¹⁸. Mais rien n'empêche qu'elle oscille ensuite, pour ainsi dire, entre les composantes. Autrement dit, rien n'empêche *a priori* (ou méthodologiquement) que les métarègles ne connectent des modules de différentes composantes, et rien ne stipule que ces connexions devront être orientées, c'est-à-dire dérivationnelles. Seule une étude des sous-théories concernées qui soit basée sur un examen d'observations empiriques peut décider de la structuration globale à imputer au système. Et cette étude n'est possible, cela va sans dire, qu'après l'introduction des modules, qui apportent les fragments à cette construction. En conséquence de ce fait, les métarègles qui assurent l'articulation globale de notre cadre explicatif ne pourront être étudiées qu'après une première introduction des modules, et elles seront susceptibles d'être modifiées et développées - dans certaines limites qu'il faudra préciser - lors des analyses empiriques. Au bout du compte, le modèle modulaire exact qu'on applique dépend directement de l'objet précis que l'on se fixe pour ses analyses¹⁹. S'il est vrai, donc, qu'il ne sera possible de por-

18. En effet, alors que dans une approche d'analyse, «on ne porte attention à la syntaxe qu'en cas d'«ambiguïté» sémantique» (François Rastier dans Schanck 1987 : 127), «en génération la situation est toute différente» (*idem.*).

19. Ainsi, si dans ce travail les composantes sémantique et pragmatique sont plus élaborées que la composante syntaxique, c'est justement parce que le modèle a été développé dans un premier temps pour servir à des études des adverbes de phrase (cf. avant-propos).

ter un jugement définitif qu'après l'établissement du modèle, nous pourrions du moins d'ores et déjà conclure que rien dans l'architecture proposée ne semble contredire le principe d'accessibilité globale.

Je voudrais proposer un deuxième principe pour la création de notre système. En effet, il me semble qu'aucun modèle modulaire ne pourra manquer d'avoir recours à une variante de ce qu'on s'accorde aujourd'hui à appeler le principe de compositionnalité de Gottlob Frege (cf. Frege 1952). Il en va de même du présent travail. Ce principe, qui est plutôt un principe local, nous le verrons en fonction surtout dans la composante logico-sémantique, où la signification de la proposition est déterminée de façon systématique à partir de ses plus petits éléments. Afin que ce procédé fonctionne, il faudra trouver le moyen de délimiter les unités sémantiques. C'est pourquoi je présuppose une relation bien précise entre syntaxe et sémantique. En effet, je présume une correspondance univoque²⁰ entre unités syntaxiques et unités logico-sémantiques. L'observation du principe de compositionnalité nous donnera donc des métarègles reliant les composantes syntaxique et logico-sémantique. Or, soulignons que ce principe célèbre, de nature structurelle, n'est qu'un principe méthodologique et, en tant que tel, relevant du domaine des hypothèses internes. Il n'implique aucun postulat à l'égard de la structuration des données, et rien n'empêche que d'autres principes, par exemple de nature fonctionnelle, soient pertinents pour d'autres domaines d'analyses.

3. Fonctionnement du système

Considérons maintenant le fonctionnement du système.

3.1. Applications

En principe le modèle modulaire s'applique de trois manières différentes :

- si, par exemple, l'on veut examiner des éléments morphosyntaxiques concrets — tels les temps grammaticaux, la négation, les syntagmes nominaux — c'est l'interaction des modules qui devient intéressante. Cette démarche est illustrée par mes analyses modulaires de la négation entreprises au chapitre VI.
- Par contre, si l'on se propose d'étudier des éléments du dispositif, c'est-à-dire des phénomènes linguistiques particuliers tels que la focalisation, la structure thème-rhème, ..., alors le comportement des temps grammaticaux, de la négation, etc. peut servir d'argument pour l'analyse. C'est de cette façon que je développerai les modules au chapitre IV.

20. Cette relation est non orientée, puisque le système ne renferme aucune présomption d'une structure dérivationnelle, rappelons-le.

- Enfin on peut décider de traiter de certains phénomènes comme étant des structures multidéterminées qui appellent l'introduction de supermodules (cf. I.1.4.). Cette dernière application du modèle, qui sera illustrée dans V.6., est pour ainsi dire à cheval sur les deux autres, dans la mesure où il s'agit là de phénomènes linguistiques complexes dont l'analyse implique la prise en compte de phénomènes linguistiques plus simples. En fait, au moment où l'on désire aborder un nouveau phénomène linguistique, deux possibilités se présentent : on peut établir un nouveau module ou on peut tenter de le traiter comme une manifestation d'une «superstructure». Dans la mesure où l'adjonction de nouveaux modules va à l'encontre du principe de l'économie théorique (cf. I.1.4.), la deuxième solution sera à préférer théoriquement, et on peut imaginer que la suite des recherches permettra de dissoudre certains modules en les transformant en supermodules.

Il découle de ces observations que la mise au point du modèle global dépend étroitement de la visée analytique. En linguistique, on raisonne forcément par «themata», et on sélectionne son approche selon l'objet choisi.

3.2. Un exemple d'analyse modulaire

Illustrons la première démarche par un examen rapide des trois exemples cités dans 1.1. et répétés ici pour convenance :

- (1) *Pierre a vendu sa *peut-être* voiture.
- (2) ?*Certainement*, Pierre a *peut-être* vendu sa voiture.
- (3) ⁰Pierre, *peut-être*, a vendu sa voiture, mais il n'a pas vendu sa maison, là j'en suis sûr.

(1) sera marqué agrammatical par les modules syntaxiques qui n'intègrent aucune règle susceptible de l'engendrer. Pour cet énoncé, le travail est donc terminé avec la première composante. Les deux autres exemples satisfont aux règles de celle-ci : ils sont syntaxiquement corrects, et ils reçoivent une structure syntaxique. Or (2) sera marqué malformé par les modules logico-sémantiques (la deuxième composante) à cause de l'incompatibilité logique qu'il renferme. Ce marquage de malformation déclenche dans la troisième composante un marquage spécial selon lequel l'énoncé sera pertinent seulement dans une lecture de citation du segment qui contient le terme logique le plus intégré syntaxiquement. On voit que, dans ce cas spécial, la composante pragmatico-sémantique utilise à la fois l'output des modules syntaxiques et l'output des modules logico-sémantiques. La phrase (sémantique) dans (3), enfin, satisfait sans problèmes aux règles des deux premières composantes qui lui attachent des structures

syntactique et logico-sémantique. Cependant, dans les modules pragmatico-sémantiques, son énoncé sera marqué comme non pertinent. On notera que sa non-pertinence est cotextuelle dans la mesure où cet exemple inclut trois phrases (syntactiques). Une phrase syntaxique ne semble pouvoir être ni pertinente ni non pertinente mais elle peut comporter des **conditions de pertinence**. La non-pertinence de l'énoncé dans (3) résulte alors d'une combinaison de conditions incompatibles. Ce fait s'explique par la référence directe au contexte qu'implique la notion de pertinence²¹.

Cet exemple illustre bien comment la structuration en modules reflète des hypothèses que l'on a émises relativement à la «réalité linguistique» (cf. 2.1.).

3.3. Les «boucles»

Voilà un exemple d'une analyse idéale suivant la démarche générative. Or certains phénomènes, et notamment les effets de restructuration et de réinterprétation, nous obligent à admettre des «boucles» dans le système menant de l'énoncé à la phrase. On a vu que dans une certaine mesure, ces boucles sont prévues par le modèle de l'interprétation (II.3.6.). Je tiens à souligner qu'il faut distinguer ces boucles qui, faisant partie du système explicatif, recevront un statut précis des «boucles non théoriques» qu'on peut effectuer lors des analyses d'énoncés réels. Dans le travail analytique qui est, dans une certaine mesure, un reflet de la démarche interprétative qu'effectue constamment tout interlocuteur, on émet souvent des hypothèses — par exemple concernant la structure syntaxique — seulement pour les modifier plus tard, suite à des observations ayant trait à leurs implications. Il va sans dire qu'une présentation d'analyses linguistiques ne peut passer sous silence ce travail analytique. Une présentation qui se contenterait de fournir les résultats des analyses serait non seulement quasi-illisible, elle serait aussi moins intéressante, car elle ne fournirait pas les motifs qui auraient amené l'analyste à proposer l'analyse donnée.

4. Statut du modèle

Quel est le statut de notre modèle modulaire, et quelles sont les relations entre ce système modulaire et les différentes théories et écoles linguisti-

21. On peut en fait rapprocher la notion de pertinence de celle de vérité. Les deux notions impliquant le contexte, au niveau de la phrase, on ne peut parler que de leurs conditions. La différence entre 'vérité' et 'pertinence' réside dans leur manière de renvoyer au contexte : reposant sur l'acte de référence, la vérité dépend du contexte spatio-temporel, alors que la pertinence dépend du contexte non spatio-temporel (selon les définitions que j'ai proposées de ces deux types de contextes dans I.2.1.).

ques ? Quels sont les gains et quelles sont les pertes par rapport à celles-ci ? La plupart des théories linguistiques se concentrent sur un seul genre de phénomènes. Il y a des syntacticiens, il y a des sémanticiens, il y a des pragmaticiens. Or les trois composantes de notre système semblent correspondre grosso modo aux trois grandes orientations. Dans le détail tout dépendra bien sûr des modules que nous mettrons dans les composantes, mais, je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises, il me paraît évident que l'on pourra imaginer une (ré)interprétation — au moins partielle — de théories déjà existantes. Ainsi, certaines idées relevant de la logique formelle trouveront leur application dans les modules logico-sémantiques, et la théorie de la polyphonie développée par Ducrot et son équipe y entre comme module pragmatico-sémantique. En l'occurrence, elle constitue même le module central de la composante pragmatico-sémantique que je développe dans le présent travail (cf. IV.3.). Les métarègles du système établiront alors des relations entre ces théories. Nous pourrions ainsi profiter des progrès faits à l'intérieur de diverses théories particulières. Tout en gardant la valeur explicative intrinsèque de ces théories, nous pourrions même aspirer à une compréhension encore meilleure des phénomènes linguistiques grâce à la mise en perspective permise par le système de métarègles. En ce sens, le développement des modules contribue constamment à la théorisation en linguistique.

Il va sans dire que le système qui résulterait d'un « remplissage » total des trois composantes ne sera pas mis en place dans ce travail. Cela en dépasserait le cadre. Cependant, dans la mesure où je me fonderai sur des théories déjà existantes, le système contient souvent l'embryon d'un tel développement.

S'il est vrai que la plupart des linguistes se concentrent plutôt sur un seul type de problèmes, le modèle total esquissé ici n'est cependant pas, de toute évidence, le premier dans son genre. Il existe déjà deux types de systèmes modulaires qu'on pourra appeler les **systèmes modulaires à vocation restreinte** et les **systèmes modulaires à vocation globale**. Considérons-en brièvement quelques exemples à tour de rôle²².

4.1. Systèmes modulaires à vocation restreinte

La grammaire générative chomskyenne et la grammaire fonctionnelle de Dik sont deux exemples très connus du premier type²³. Ces théories se

22. Il dépasserait le cadre du présent livre de faire des comptes rendus exhaustifs de ces théories, dont je ne pourrai mentionner que quelques-unes. Je ne prendrai pas non plus en considération les nombreux modèles élaborés pour des buts didactiques.

23. Pour la grammaire générative, voir par exemple Chomsky (1987), Ronat & Couquaux (1986) ; pour la grammaire fonctionnelle, voir par exemple Dik (1989).

caractérisent par une structure modulaire rigoureuse qui renferme des métarègles au sens défini ici. Elles répondent ainsi (en principe) aux exigences méthodologiques définies dans le premier chapitre, et les deux théories apportent des réflexions judicieuses sur les avantages de l'approche modulaire²⁴. Elles excluent cependant toutes les deux explicitement un certain nombre de phénomènes de leur domaine de recherches. Ainsi la grammaire générative, qui est seule à définir rigoureusement ses métarègles²⁵, se concentre sur la syntaxe et n'a pas grand-chose à dire à l'égard du sens. A ce propos, elle conserve d'ailleurs sa pleine valeur à la distinction douteuse entre aspects logiques et aspects non logiques du sens pour ne traiter que des premiers. La grammaire fonctionnelle, elle, est sans doute «plus globale». Si je pense qu'on doit néanmoins la considérer comme une théorie à vocation restreinte c'est parce qu'elle présente, comme la grammaire générative, un caractère fermé : on ne voit pas très bien comment on pourrait établir de nouveaux modules dans son cadre, ce qui signifie que tout phénomène qui n'a pas encore été pris en compte doit se traiter dans les termes des modules déjà existants. Cela est certes, nous l'avons vu, théoriquement un idéal à rechercher — comme l'est le principe dérivationnel qui augmenterait aussi la valeur explicative du système²⁶ — seulement c'est un principe «trop fort» qui risque d'empêcher un traitement adéquat de certains phénomènes linguistiques²⁷. A cela s'ajoute le fait que les métarègles des deux théories citées sont relativement automatiques, ce qui diminue également la souplesse de ces systèmes.

Rappelons que mon ambition est de garder la rigueur méthodologique dont ces deux théories font preuve tout en étendant le système au point de pouvoir tenir compte, au moins en principe, de tout phénomène susceptible de jouer un rôle pour la compréhension de la relation entre forme et sens. J'opte donc pour un système modulaire à vocation globale.

24. Cela est vrai aussi de l'«approche modulaire de l'analyse du discours» proposée par Roulet (1991). Pourtant, comme l'indique le titre, ce modèle est à vocation fortement restreinte, et qui plus est, il efface la distinction — pour moi capitale — entre langue et parole.

25. Par lesquelles «les modules se contrôlent mutuellement» (Rouveret 1987 : 30).

26. Parce que ce principe permettrait d'établir un système de règles plus simple susceptible de fournir un compte rendu plus détaillé des faits observés, cf. I.2.2. pour une caractérisation de la notion de valeur explicative.

27. Voir par exemple l'analyse dans V.6.4.3 de l'exemple (21). On n'aurait pas pu rendre compte de l'existence de ce genre d'énoncés dans une approche strictement dérivationnelle.

4.2. Systèmes modulaires à vocation globale

Il existe une théorie modulaire à vocation globale qui semble répondre aux exigences méthodologiques définies dans le présent travail : la grammaire systémique inspirée notamment par les travaux de M.A.K. Halliday. Cette théorie se distingue cependant sur un point crucial de l'approche que j'ai défendue ici : elle ne fait pas la distinction (saussurienne), pour moi primordiale, entre langue et parole (cf. *infra*). Comme l'exprime Morley dans son excellente introduction, la grammaire systémique «is a grammar of use» (1985 : 44). Il s'ensuit qu'on ne voit pas bien quel est le dispositif de cette théorie, ce qui entrave sérieusement la comparaison ; et la situation n'est pas améliorée par le fait que la plupart des travaux émanant de cette école se concentrent sur les problèmes théoriques et ne présentent que très peu d'analyses qui auraient pu nous éclairer sur cette question²⁸.

Il semble que toutes les autres théories qui proposent des systèmes plus larges le fassent d'une manière peu rigoureuse, leur objectif — certes très louable — étant de situer leur domaine de recherches particulier par rapport à d'autres domaines. Si l'on désire comme moi pouvoir effectuer des analyses à plusieurs niveaux, aucun de ces systèmes ne pourra servir. Prenons un exemple qui se rencontre dans les systèmes les plus développés de cette catégorie. Lang & Pasch (1984) argumentent en faveur d'une conception modulaire (et de reconstruction !) de l'acte d'énonciation, et, à l'instar de Bierwisch (1980), ils se servent de ce qu'ils appellent «un schéma structurel de l'énonciation». Ce schéma introduit notamment trois modules, dont le premier concerne le «sens de la phrase» («Satzbedeutung»), le deuxième le «sens de l'énoncé» («Äusserungsbedeutung») et le troisième l'«intention communicative» («Kommunikativer Sinn»). Les auteurs discutent ensuite des métarègles qui articulent le système : celles-ci sont conçues comme des fonctions mathématiques qui établissent un système dérivationnel. Or, comme les auteurs se contentent de faire des allusions quant à ce que les composantes peuvent contenir, l'articulation du système reste sous forme d'esquisse. Encore que la visée de leur article soit de plaider pour la conception modulaire, et de placer leurs travaux antérieurs dans le cadre qui leur convient. Il faut dire que dans ces conditions, plusieurs aspects restent obscurs dans ce modèle. Ainsi, on ne voit guère s'il y a place pour des considérations syntaxiques, et la nature ontologique de certaines notions ne me paraît pas claire. Il n'est pas non plus

28. Cf. aussi la remarque que fait Chris S. Butler à propos du fait que Halliday n'opère pas la distinction entre langue et parole : «Significantly, however, it is very hard to find any references, in Halliday's work, to this major difference between SFG [Systemic Functional Grammar] and many other approaches to language. This is but one facet of a *tendency for systemicists to be reluctant to bring their own models face to face with those from other traditions*» (Butler 1990 : 5 ; c'est moi qui souligne).

facile de voir comment ce modèle se situe par rapport aux autres théories linguistiques. Mais il n'en reste pas moins — rappelons-le — qu'il est, parmi les modèles à vocation globale, un des plus développés.

4.3. L'approche perspective

Le modèle de Lang et Pasch se distingue du nôtre sur encore un point essentiel qu'il nous faudra considérer. Dans leur structuration de l'énonciation, la pragmatique entre comme composante autonome nettement distinguée de la sémantique (et peut-être de la syntaxe). Ces auteurs restent ainsi fidèles à la célèbre trichotomie morrisienne. Or, récemment, cette tripartition du travail linguistique a été dénoncée à plusieurs reprises. Verschueren (1987) avance de nombreux arguments — empiriques et théoriques — en faveur d'un remplacement de ce point de vue «componentiel» par une approche «perspective», qui voit la pragmatique comme une certaine perspective sous laquelle, en principe, on peut voir tout genre de phénomènes linguistiques. En un sens, notre modèle n'est ni componentiel ni perspectival. Ou plutôt il répond aux deux caractéristiques à la fois. Il n'est pas componentiel au sens strict de ce terme parce que je souscris à la thèse de la pragmatique intégrée, défendue et développée depuis longtemps par Ducrot et ses collaborateurs. Cette thèse sous-tend toute la construction de notre composante pragmatico-sémantique qui ne contient aucun module proprement pragmatique (cf. IV.3.). Toutefois, le modèle possède des propriétés componentielles, parce que j'adhère à la conception selon laquelle il existe des phénomènes proprement linguistiques. Ou, pour être plus précis, je ne nie certainement pas l'existence d'une interdépendance étroite entre langue et réalité extralinguistique, mais je soutiens que la langue garde une certaine autonomie vis-à-vis de cette réalité. Cette hypothèse est en effet cruciale pour moi. C'est elle qui me permettra de travailler au niveau de la phrase en faisant abstraction d'une gamme de phénomènes traités par les pragmaticiens «durs» (cf. I.1.2.). Tout compte fait, il me semble que l'approche modulaire adoptée dans ce travail reste hors de la portée des arguments avancés par Verschueren contre l'approche componentielle, sans perdre pour autant son aspect restrictif, méthodologiquement primordial. En effet, une théorie qui ne sait pas restreindre son domaine sera rapidement vidée de toute valeur explicative. Voilà le danger que court, me semble-t-il, l'approche strictement perspective défendue par Verschueren, qui ne restreint aucunement la méthode explicative.

4.4. Petite conclusion

Notons pour conclure que le modèle modulaire esquissé dans ce chapitre révèle des affinités frappantes avec l'organisation modulaire de l'esprit selon la conception célèbre de Jerry A. Fodor (1983), dans la mesure où il

contient une structure verticale (les modules) et une structure horizontale (les métrarègles). Je tiens cependant à souligner que, si ce rapport n'est sans doute pas fortuit, il est pour moi plutôt métaphorique, car contrairement à Fodor — j'ai eu l'occasion de le faire remarquer à plusieurs reprises — je ne prétends nullement que le modèle développé ne soit qu'un reflet des mécanismes psychologiques.

La force explicative de notre système réside dans la relation dialectique entre hypothèses externes et internes. Tant mieux si le modèle s'avère également pourvu d'une réalité cognitive et sociale²⁹.

29. Voir aussi la remarque dans II.3.6.

DEUXIEME PARTIE :

**DU MODELE
AUX APPLICATIONS**

*Wovon man nicht sprechen kann,
darüber muß man schweigen.
(Wittgenstein 1961 : 150)*

Dans cette deuxième partie je voudrais mettre à l'épreuve les principes développés dans la première partie. Il va sans dire qu'il ne pourra être question d'élaborer un modèle modulaire tant soit peu «total» : il est inévitable qu'il y ait de nombreux aspects linguistiques dont on ne trouvera pas trace dans ce travail. En vue de donner néanmoins une idée assez précise de ce que pourrait être un tel modèle, j'ai choisi de suivre une double stratégie : j'esquisserai une série de modules que l'on peut juger particulièrement importants pour toute analyse linguistique et dont l'intégration dans tout modèle modulaire est par conséquent essentielle (structure syntagmatique, structure logique, etc.), et je développerai plus complètement quelques modules dans lesquels je pense pouvoir apporter quelque chose d'original à la théorisation linguistique.

Le développement de ce fragment d'un modèle modulaire a trouvé son inspiration dans mes études des adverbes de phrase¹, ce qui explique en partie les choix faits : les modules élaborés seront notamment ceux qui jouent un rôle essentiel dans ces études (structure de portée, focalisation, polyphonie, ...).

La deuxième partie se compose de trois chapitres. Dans le chapitre IV., je développerai un certain nombre de modules, dans le chapitre V., j'étudierai l'interaction de ceux-ci et établirai un supermodule, dans le chapitre VI., enfin, je proposerai quelques analyses empiriques pour illustrer l'application du modèle.

1. Cf. avant-propos. Voir aussi Nølke (1993a), qui contient un certain nombre d'articles traitant de ces adverbes.

[...] diviser chacune des difficultés que j'examinerais, en autant de parcelles qu'il se pourrait, et qu'il serait requis pour les mieux résoudre.

(Descartes 1618-1637 : 586)

Chapitre IV LES MODULES

Dans ce chapitre je décrirai les modules dont se compose notre système. Le contenu de chacun de ces modules est à considérer comme une «sous-théorie» (ou une «mini-théorie»), qui est dans un certain sens complète, et qui, en principe, sera développée indépendamment des autres sous-théories. Il s'agira dans certains cas de théories qui ont déjà été élaborées par d'autres linguistes, et qui seront examinées ici seulement pour être intégrées ensuite dans notre modèle globalisant. Dans d'autres cas, les modules présentent une certaine part de nouveauté. Ces modules seront soumis à des études plus poussées. Les métarègles qui lient toutes ces mini-théories entre elles seront étudiées au cinquième chapitre.

1. Composante syntaxique

La structure syntaxique est le lieu des conditions de grammaticalité. Seule est dite grammaticale une phrase dont les règles syntaxiques permettent la génération. Quelles sont ces règles, et quelle est la forme de la structure qu'elles engendrent ?

Etant à la base de la génération des phrases, la composante syntaxique joue un rôle primordial dans la plupart des études linguistiques (à vocation générative). Celle que je vais introduire comprend quatre modules qui s'occupent respectivement des structures **syntagmatique**, **prédicationnelle**, **de portée**, **thème-rhème**.

Les structures syntagmatique et prédicationnelle occupent une place centrale dans toute analyse syntaxique. Etant moins importantes pour les analyses des adverbes de phrases, elles seront cependant peu développées ici.

Etant donné que les adverbes s'analysent comme des opérateurs, il en va tout autrement pour la structure de portée. Je tiens à préciser, cependant, que ce module ne s'occupe que des propriétés proprement structurelles des opérateurs. Leurs fonctions sémantiques feront l'objet d'études dans d'autres modules.

La structure thème-rhème, enfin, n'est peut-être pas très importante en elle-même pour le système global. Or elle est souvent confondue avec la structure informationnelle. C'est pourquoi j'entreprendrai une analyse conceptuelle des notions en jeu. La structure thème-rhème, comme je la

définirai, est de nature formelle, se distinguant ainsi nettement de la structure informationnelle qui, elle, est fonctionnelle puisqu'elle concerne notamment le mode de présentation des différentes parcelles d'information véhiculées par l'énoncé.

On remarquera que je n'ai pas fait mention de la structure superficielle ou linéaire de la phrase. Cette structure est en effet, en un certain sens, une structure syntaxique dérivée. Nous verrons qu'elle est liée par des métarègles à la plupart des autres modules — syntaxiques comme logico-ou pragmatico-sémantiques. Elle est donc à considérer comme une structure multidéterminée et sera traitée dans le cadre d'un supermodule (cf. I.1.4.). Par conséquent, je ne pourrai l'étudier qu'au moment où tout le système aura été mis en place (cf. V.6.).

1.1. Structure syntagmatique

S'occupant des constituants de la phrase et des syntagmes, la structure syntagmatique est par définition hiérarchique. Pour les raisons alléguées plus haut, je me contenterai d'esquisser le contenu de ce module — pourtant essentiel pour toute étude syntaxique — et ne considérerai que les syntagmes qui renferment un verbe, l'infrastructure des autres syntagmes restant ainsi non analysée dans ce travail. Ces autres syntagmes apparaissent donc comme des groupes réfractaires à notre analyse. La structure syntagmatique est alors susceptible de comporter trois «niveaux» : le premier est le niveau de la phrase principale (selon la terminologie traditionnelle), le deuxième est celui des subordonnées (toujours au sens traditionnel)¹, le troisième celui des syntagmes verbaux non finis. Ce dernier niveau ne sera traité qu'accessoirement.

La structure syntagmatique, telle que je la conçois ici, n'est pas tout à fait superficielle dans la mesure où elle ne contient que de l'information rudimentaire concernant l'ordre des mots. Une fois construite, la structure syntagmatique est soumise à la linéarisation. Il apparaît qu'on a tout intérêt à distinguer ces deux procédures dans la mesure où la linéarisation (l'ordre des mots), contrairement à la structuration syntagmatique, dépend aussi de beaucoup d'autres phénomènes traités dans les autres modules (portée, prédication, focalisation, etc.).

La structure syntagmatique exploite les renseignements sur les catégories grammaticales contenus dans le lexique (cf. III.1.2.1). Les catégories grammaticales jouent en fait un rôle primordial pour l'application des règles syntagmatiques. De plus, et en accord avec l'évolution des théories syntaxiques depuis 20 ans, ce module exploite bien d'autres renseigne-

1. Bien entendu, une subordonnée peut elle-même engendrer une subordonnée.

ments de nature lexicale (ou morphosyntaxique). Comme une conséquence immédiate de l'approche modulaire, qui implique un partage du travail, les restrictions sélectionnelles, par exemple, qui figurent souvent dans les théories syntaxiques, seront cependant considérées ici comme étant de nature sémantique, parce qu'elles dépendent directement du sémantisme des lexèmes.

En revanche, l'**intonation syntaxique** est directement liée à la structuration syntagmatique. Comme l'a montré Rossi (cf. III.1.2.2), non seulement cette intonation particulière a une fonction démarcative, mais elle participe aussi à la hiérarchisation (syntaxique). Rossi émet l'hypothèse selon laquelle CC est un marqueur de la phrase, CT un marqueur des constituants immédiats de la phrase et ct (l'intonème continuatif mineur) un marqueur des constituants de rang inférieur (cf. Rossi 1985 : 144). Cette fonction hiérarchisante s'établit uniquement de par le jeu qui existe entre les intonèmes différents. Il en va de même, dans une certaine mesure, de la fonction démarcative. Je n'entre pas ici dans les détails, mais je tiens à insister sur l'existence de chaînes où il semble nécessaire de tenir compte de l'intonation (syntaxique) pour distinguer plusieurs énoncés-types. Que l'on se rappelle à titre d'illustration l'exemple (3) du premier chapitre (3.3.), repris ici comme (1) :

(1) Il parle *naturellement*.

Selon l'intonation, on a deux adverbes différents correspondant à deux interprétations nettement différentes. Dans l'une, l'adverbe est un adverbe de constituant appartenant ainsi au syntagme verbal, dans l'autre, il est un adverbe de phrase, et, partant, membre indépendant de la phrase de plein droit². Aux deux courbes intonatives correspondent donc deux structures syntagmatiques différentes, ce qui me semble montrer la nécessité d'admettre que l'intonation en question est inscrite au niveau de la phrase. L'intonation syntaxique sera traitée dans ce module.

Certaines structures spéciales, comme par exemple les dislocations, jouent un rôle important dans l'interaction avec les autres modules. Toutefois, je n'en ferai pas d'analyses syntaxiques spéciales. Précisons aussi que, d'un point de vue syntaxique, les structures elliptiques seront perçues comme un type de structures à part entière, mais elles sont néanmoins mises en relation avec des structures non elliptiques à l'aide du critère heuristique de la paraphrase³. Rappelons en effet que, dans ce travail, la

2. Dans ce cas, on met d'ordinaire une virgule avant l'adverbe.

3. Rappelons que l'ellipse est pour moi le résultat d'une restructuration (cf. I.3.3.). Voir aussi VI.1.4., où j'esquisse une définition opératoire des énoncés elliptiques.

dotation d'une structure syntaxique, et *a fortiori* d'une structure syntagmatique, est le résultat d'une hypothèse externe (du dispositif, cf. I.2.3.), qui, en principe, peut toujours être corroborée par des paraphrases fonctionnant comme une sorte d'instance de contrôle.

Concluons en précisant deux principes : premièrement que toute structure syntagmatique que nous proposons doit trouver sa justification purement syntaxique (l'intonation syntaxique étant considérée ici comme un phénomène syntaxique), et deuxièmement que la structure logico-sémantique doit respecter la structure syntagmatique dans la mesure où elle doit faire correspondre à chaque unité syntagmatique une unité sémantique (cf. III.2.2.). Ce n'est qu'en observant ces deux principes méthodologiques qu'on évite la circularité et que — par conséquent — le principe de compositionnalité retrouve sa pleine valeur explicative.

1.2. Structure prédicationnelle

Si l'on peut dire que le module syntagmatique engendre les unités syntaxiques dont se compose la phrase, le module prédicationnel établit des relations syntaxiques fondamentales entre ces unités. Ces deux modules occupent une place centrale dans toute théorie syntaxique. Il va sans dire qu'ils sont en relation étroite, et on sait que certaines approches, telle la grammaire générative chomskyenne, vont jusqu'à les fusionner. Si je propose néanmoins de les tenir séparés, allant ainsi à l'encontre du principe fondamental de l'économie théorique (cf. I.1.4.), c'est parce qu'il me semble que les théories unificatrices ne réussissent pas à rendre compte de tous les phénomènes syntaxiques pertinents pour les études des adverbes, par exemple.

Pour cette esquisse du module prédicationnel, j'aurai recours au modèle développé par Michael Herslund et Finn Sørensen et étendu par Hanne Korzen⁴. Le point de départ est l'optique valentielle de Lucien Tesnière (par exemple 1959). Dans la structure prédicationnelle, le verbe est le pivot de la phrase. On distinguera d'abord la **phrase noyau** qui se compose du verbe et de ses compléments valentiels. Chaque entrée verbale du lexique comporte des renseignements quant au schéma valentiel du verbe en question. Ce schéma indique non seulement le nombre d'actants du verbe mais aussi les fonctions grammaticales que celui-ci est susceptible d'assumer. Trois fonctions grammaticales principales seront distinguées : **sujet**, **objet** (direct) et **adjet**⁵, et il y aura cinq variantes de l'ad-

4. Pour un approfondissement des questions abordées ici, voir les travaux de ces auteurs, qui contiennent de nombreux arguments en faveur des décisions théoriques prises.

5. Notion introduite par Herslund (1992).

jet : complément datif⁶ (A_{dat}), complément indirect (A_{neu}), complément locatif (A_{loc}), attribut du sujet, attribut de l'objet. Une phrase ne peut contenir qu'une seule manifestation de chaque fonction⁷. D'autre part, on sait que le français comporte une règle selon laquelle toute phrase à verbe fini doit renfermer un sujet. On aura donc quatre structures de base de la phrase noyau :

- (2) a. Sujet Verbe
- b. Sujet Verbe Objet
- c. Sujet Verbe Adjet
- d. Sujet Verbe Objet Adjet

a. et c. sont des structures intransitives, b. et d. des structures transitives. Cette distinction est fondamentale et primordiale. Chaque verbe indique une de ces quatre structures comme étant la structure maximale d'une phrase noyau construite à partir de lui. Pour les verbes qui prennent un adjet, l'entrée lexicale fournit en outre des renseignements sur les variantes possibles et sur la forme de cet adjet. Ainsi un verbe comme *penser* est du type c. et son adjet est forcément du type A_{neu} , alors qu'un verbe comme *amener* est du type d. et son adjet peut être A_{dat} , A_{neu} ou A_{loc} . Témoin les exemples suivants empruntés à Herslund & Sørensen (1987 : 12) :

- (3) a. J'ai amené mon perruquier *au roi*. (A_{dat})
- b. Cela a amené Pierre à *cette décision*. (A_{neu})
- c. J'ai amené ma cousine *au musée*. (A_{loc})

La théorie prédit ainsi qu'on ne trouve jamais deux adjets (par exemple un attribut du sujet *et* un objet locatif) côte à côte dans une phrase, car le verbe (*et*, *partant*, la phrase) n'a qu'une place (au plus) pour un adjet. Comparons les exemples suivants :

- (4) a. Paul est heureux.
- b. Paul est à Paris.
- c. Paul est heureux à Paris.
- d. Paul est à Paris_o, heureux.

Comme les deux premiers exemples le montrent, le verbe *être* prend un adjet qui peut être ou bien un attribut du sujet (a.) ou bien un complément

6. C'est le complément d'attribution dans la tradition scolaire française.

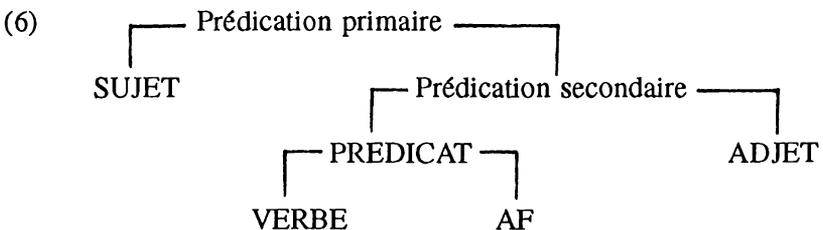
7. Les auteurs sus-mentionnés apportent beaucoup d'arguments en faveur de ce principe qui simplifie énormément la syntaxe verbale. On notera qu'une conséquence en est qu'il ne peut pas exister de verbes à quatre actants.

locatif (b.)⁸. Or les deux exemples suivants montrent que ces deux actants ne peuvent coexister dans une seule phrase. Ainsi dans (4c.) *à Paris* ne dépend-il pas du verbe : c'est un adverbe scénique, ce qui se dévoile par le fait qu'on peut l'antéposer à la phrase sans changement notable de sens. L'énoncé de (4d.), pour sa part, ne semble possible qu'avec une rupture intonative avant *heureux*, ce qui démontre bien qu'il s'agit là d'un attribut libre (du sujet bien sûr). Dans les deux cas on a donc un élément qui, bien qu'ayant la même fonction sémantique, a changé de statut syntaxique : il est devenu un **circonstant**, parce que sa place a été occupée par un autre élément assumant la même fonction syntaxique.

La phrase noyau renferme toujours une prédication primaire qui s'établit entre le sujet et le PRÉDICAT⁹. Le PRÉDICAT est formé du verbe et de l'Actant Fondamental, qui est l'objet (direct) dans la structure transitive et le sujet dans la structure intransitive. Dans les phrases renfermant un adjectif, une prédication secondaire s'établit entre celui-ci et l'Actant Fondamental. Le sujet de cette prédication est l'adjectif si celui-ci est au datif, autrement l'Actant Fondamental joue le rôle de sujet. Les exemples suivants illustrent cette idée :

- (5) a. Paul a envoyé une lettre à Marie.
b. Paul a envoyé une lettre à Paris.

Dans a., il semble naturel de dire que «Marie a la lettre» (après que l'action dénotée par le verbe a eu lieu), alors qu'en b., la formulation «la lettre est à Paris» apparaît convenir mieux¹⁰. La structure prédicationnelle de base (tout étalée) de la phrase noyau est donc la suivante (AF symbolise l'Actant Fondamental) :



8. *A Paris* dépend bien du verbe dans ce cas. En effet, le verbe *être* demande obligatoirement la présence d'un complément (sauf, bien sûr, s'il est synonyme de *exister*).
9. Le terme de PRÉDICAT aura une acception purement syntaxique dans cette section.
10. C'est Michael Herslund qu'il faut créditer de cette définition du datif. Dans son œuvre de 1988 (1988a) il fournit une analyse succincte du datif en français et montre qu'aucune des définitions antérieures ne suffit pour décrire et expliquer l'emploi du datif en français.

REMARQUE : Dans la structure intransitive le sujet joue un double rôle : étant l'actant fondamental, il participe et à la formation du PRÉDICAT et à la prédication primaire.

On remarquera que, selon la figure, la prédication secondaire s'établit entre l'Adjet et le PRÉDICAT plutôt que directement entre l'Adjet et l'Actant Fondamental. Cette conception de la relation semble en fait justifiée, car la prédication secondaire complète est plutôt quelque chose comme 'AF-ÊTRE-Adjet-grâce-au-Verbe'. Ce qui caractérise l'adjet est en effet que cet actant exprime à la fois une relation au verbe et à l'Actant Fondamental (cf. Herslund 1988b). Peut-être serait-il plus juste de dire également que la prédication secondaire forme un nouveau PRÉDICAT qui fonctionne dans la prédication primaire.

Pour rendre compte du comportement syntaxique de certains types d'adverbes, Hanne Korzen (1983 ; 1985) a élargi la structure prédicationnelle de base illustrée dans (6). Cet auteur introduit la notion d'**unité prédicative** pour désigner un ensemble d'éléments formant un PRÉDICAT et elle étaye ensuite, à l'aide d'un grand nombre de données empiriques, une analyse selon laquelle la structure syntaxique prédicationnelle de la phrase est hiérarchique. On voit que cela est déjà vrai de la phrase noyau dans la mesure où la prédication secondaire s'établit en prenant comme point de départ le PRÉDICAT simple pour en former un PRÉDICAT plus complexe : l'adjet se situe au deuxième niveau de la hiérarchie. Aux niveaux suivants on trouvera respectivement les adverbes scéniques (de temps et de lieu), les adverbes de cause et, enfin, les adverbes périphériques, classe qui correspond *grosso modo* aux adverbes de phrase. Cette structuration hiérarchique semble d'ailleurs rendre compte d'une intuition qu'on peut avoir quant aux degrés d'intégration syntaxique des différents membres de la phrase¹¹. Nous verrons qu'elle est aussi susceptible d'imposer des contraintes sur d'autres structures syntaxiques comme celle de portée.

Il est intéressant de noter l'interaction entre la structure prédicationnelle et l'intonation. En effet, tout porte à penser qu'on peut se servir de l'intonation plate pour «pousser» un élément hors de la structure prédicationnelle proprement dite. Cette démarche est cependant soumise à des restrictions rigoureuses lorsqu'il s'agit des éléments de la phrase noyau, lesquels exigent normalement qu'on en prenne une copie sous forme d'un pronom conjoint :

11. Soulignons toutefois que le sujet n'entre pas directement dans la hiérarchie prédicationnelle. Le modèle se distingue sur ce point de manière radicale des analyses arborescentes proposées par exemple par la grammaire générative, où le sujet n'a pas — au niveau purement structural — une telle position privilégiée.

- (7) a1. Je *le* connais, Pierre.
 a2. Pierre, je *le* connais.
 b1. *Je connais, Pierre.
 b2. ^(c)Pierre_(c) je connais.

Alors que les deux premiers exemples sont impeccables, (b1.) n'est guère possible, et (b2.) se rencontre seulement dans un style peu soigné¹².

Dans certains cas, la chaîne prononcée à l'aide de l'intonème parenthétique, peut constituer une sorte de structure phrastique qui est syntaxiquement autonome mais qui contracte une relation sémantique avec la phrase. C'est le cas de certaines appositions, par exemple, qui sont souvent des structures elliptiques¹³. Qu'il n'y ait pas de lien syntaxique de nature prédicationnelle entre l'apposition et le reste de la phrase semble attesté par le fait que l'apposition fait l'objet d'un acte de langage autonome dans ces cas. Si l'on peut néanmoins, comme le fait Mats Forsgren (1991 ; en préparation) parler d'une prédication entre l'apposition et la phrase¹⁴, cette prédication est de nature sémantique et ressemble à d'autres liens sémantiques susceptibles de s'établir à partir de structures elliptiques.

Terminons cette brève introduction de la structure prédicationnelle en faisant remarquer qu'à certains égards, la structuration des syntagmes nominaux décèle un parallélisme avec la structuration de la phrase. Dans la mesure où tel est le cas, on pourra appliquer l'analyse prédicationnelle esquissée ici aux examens des structures nominales¹⁵. Voilà cependant un sujet que je dois laisser en suspens dans le présent travail.

1.3. Structure de portée¹⁶

Si l'élaboration des modules syntagmatique et prédicationnel joue un moindre rôle pour les études des adverbes de phrase, par contre la structure de portée y est primordiale. En effet, on a souvent fait valoir que ces adverbes sont à considérer comme des opérateurs ou bien comme des connecteurs. Or comment définir ces notions, de toute évidence si importantes pour ces études ? Il règne en fait une certaine confusion dans la littérature quant au contenu à mettre dans ces termes, qui reçoivent soit des

12. Il semble en fait que ce genre de «topicalisation» est en train de s'installer dans la langue parlée, mais ces constructions ne sont pas encore acceptées par les normes écrites.

13. Ce statut peut être montré à l'aide du test heuristique de la paraphrase, cf. VI.1.1.

14. Pour Forsgren, ce qui caractérise une apposition est justement d'introduire une prédication secondaire.

15. Pour un essai dans cette direction, voir Baron (1992).

16. Une partie de cette section sur la portée a déjà été publiée dans Nølke (1992a).

acceptions purement linguistiques¹⁷, soit des acceptions purement logiques¹⁸, soit — peut-être le plus souvent — des acceptions mixtes. Il semble cependant qu'on s'entende généralement pour accorder à tous ces éléments une même propriété : ils exercent toujours une certaine influence sur un fragment de la phrase dans laquelle ils entrent, l'étendue de ce fragment étant cernée par eux. C'est pour désigner ce fragment qu'on parle de portée. Ainsi conçue, portée est une notion structurelle. Les relations de portée influent en effet sur la structuration linéaire, surtout dans le cas où celle-ci met en jeu plusieurs unités à portée (cf. *infra*). Je me propose d'examiner la notion de portée ici, pour revenir plus loin, dans mon introduction des modules logico-sémantiques, à la discussion des différences à établir entre les éléments (logico-sémantiques) que je viens d'évoquer. Pour moi, ces différences (donc entre opérateurs, connecteurs, etc.) sont en effet dues à leurs propriétés fonctionnelles, qui peuvent différer sensiblement entre elles, plutôt qu'à leurs propriétés structurelles, encore qu'ils comportent aussi des différences de cet ordre.

Soulignons tout d'abord que nous rattachons toutes ces unités logiques directement aux unités linguistiques analysées, sans pour autant adopter un point de vue proprement syntaxique comme celui de Maurice Gross (cf. note 17). Ici je me permettrai — comme tout le monde — un langage quelque peu lâche. Ainsi, il peut m'arriver de dire «ce mot est un opérateur», par quoi j'entendrai tout simplement que le mot en question est analysé comme ayant la fonction d'opérateur. Par suite, je propose — pour la commodité — d'appeler toute cette classe d'unités linguistiques à portée les **unités à portée**.

Mais, si tout le monde parle de portée, il semble que peu de gens se soucient d'en fournir une définition linguistique¹⁹. Cette lacune a pour

17. Tel est notamment le cas dans l'«Ecole de Maurice Gross», voir par exemple Gaston Gross (1988).

18. Voir Banyś (1988) qui résume l'approche logique.

19. Une exception frappante étant la grammaire transformationnelle qui en propose une définition formelle. Dans la Théorie de Gouvernement et Liage (la TGL), une des tâches de la Forme Logique est de rendre compte des relations de portée : la portée (en anglais «scope») d'un élément α est définie comme l'ensemble de nœuds modifiés par α que α c-commande à la Forme Logique (cf. Espinal, 1987 : 296). On remarquera que cette définition, seulement esquissée ici, est d'ordre structurel, comme la nôtre. Elle dépend par ailleurs étroitement de l'appareil notionnel de la théorie dans laquelle elle s'intègre, théorie qui diffère sensiblement de l'approche adoptée dans notre modèle, surtout parce que la TGL se désintéresse par principe des phénomènes d'ordre pragmatique. On remarquera aussi que la TGL a réalisé que la portée ne se déduit directement ni de la structure syntagmatique ni de la structure de surface contrairement à ce que prétendaient nombre de travaux de la grammaire générative des années 70. Voir Muller (1991 : 102), qui montre cette indépendance pour la portée de la négation. Il semblerait par ailleurs que cette définition ait disparu dans la dernière version de la grammaire générative : la théorie du liage généralisé (cf. Nakajima 1991).

conséquence qu'il règne une certaine confusion quant à la signification exacte de cette notion dont l'emploi varie passablement selon les linguistes qui en font usage. L'utilisation du terme en linguistique est calquée sur son emploi en logique formelle. Dans cette science, portée est défini formellement. Ainsi dans la formule $\neg p(x)$, la fonction propositionnelle $p(x)$ constitue la portée de la négation \neg , et dans la formule $\forall x : p(x)$, pareillement, $p(x)$ est appelé la portée du quantificateur universel \forall . Dans la logique, toute ambiguïté est donc évitée grâce à l'emploi de parenthèses et de conventions concernant l'ordre des termes.

Il n'est guère possible d'établir une pareille définition formelle lorsqu'il s'agit des langues naturelles. Evidemment, la manière dont l'ordre des mots, les structures syntaxiques, etc. affectent la création du sens n'y est pas définie rigoureusement. Bien au contraire. C'est justement la tâche du linguiste d'en dégager les mécanismes. Prenons un exemple. Etant donné, d'une part, qu'il existe en logique une négation à laquelle est associée une portée, et d'autre part, que la négation des langues naturelles semble elle aussi «porter» sur quelque chose, on comprend que cette unité linguistique présente un terrain favorable à l'application de la notion de portée. Or il apparaît que la négation linguistique présente bien des propriétés étrangères à la négation logique. Considérons (8) :

- (8) Paul n'a pas battu le chat avec le bâton.
 a. (...) il l'a battu avec la main.
 b. (... , mais) il a battu le chien avec le bâton.

Quel serait la portée de la négation dans (8) ? On a souvent noté que la négation a tendance à porter sur l'adverbe instrumental, s'il y en a un dans la phrase. Ainsi a. peut-il en général aisément suivre (8) (comme une sorte d'explication), car dans ce cas, l'énoncé présuppose que Paul a battu le chat. En toute bonne logique, *avec le bâton* doit donc, dans cette lecture, se trouver dans la portée de la négation. Or il existe d'autres lectures de (8). Si l'on voit Paul en face d'un chat et d'un chien, c'est plutôt b. qui constitue la suite naturelle de (8). En ce cas, on doit dire que *le chat* se trouve dans la portée de la négation. On pourrait penser que la difficulté n'est qu'apparente, parce que ce qui est dans la portée se trouve de toute manière à droite de la négation dans la structure linéaire, et qu'on pourra donc définir la portée comme étant constituée de toute cette partie de la phrase. Mais alors, comment rendre compte de (9) :

- (9) Paul, lui, n'a pas battu le chat avec le bâton.

où, intuitivement, la négation porte sur *Paul* ?

Les linguistes semblent opérer avec deux sortes de conceptions de ce qu'est la portée : l'une est sémantique, l'autre syntaxique. Dans la première, la portée d'une unité à portée est la partie de la phrase sur laquelle cette unité à portée exerce une influence sémantique, et dans la seconde, c'est la partie de la phrase qui suit l'unité à portée dans la structure superficielle²⁰. Normalement ces deux critères convergent, mais il y a des cas où les deux manières de voir ne s'accordent pas, ce qui a donné lieu à de nombreuses discussions. Que l'on songe, par exemple, à la discussion portant sur l'ordre des quantificateurs *tous* et *quelques*²¹.

Il apparaît que les linguistes se servent de la notion de portée pour traiter d'un ensemble de phénomènes différents. Ainsi l'ordre des quantificateurs est un problème de portée, alors qu'il est évident, à mon avis, que la virtualité de lectures différentes de l'exemple (8) relève plutôt de la possibilité d'avoir des focalisations différentes lors de l'acte d'énonciation, c'est-à-dire lors de la mise en contexte de la phrase. La preuve en est que les lectures observées dépendaient du contexte. Certes, il y a des rapports entre ces phénomènes, mais on a tout à gagner en les définissant séparément, quitte à étudier ensuite leurs relations mutuelles.

En considération des différences syntaxiques évidentes entre la logique formelle et la langue naturelle, une définition structurale d'ordre morpho-sémantique semble mieux adaptée à rendre compte des phénomènes linguistiques que l'on désire saisir en faisant entrer la notion de portée dans son système. Comme en logique, je dirai que la portée est un domaine de dépendance. C'est le domaine de la phrase où l'unité à portée exerce une influence sur l'occurrence et la signification des morphèmes et des syntagmes²². Or cette définition n'est pas assez précise. Il faudra en effet distinguer entre l'étendue et la perspective de la portée²³. Par «étendue» j'entends le segment de la phrase qui entre dans la portée. Il peut s'agir de la

20. Dans son excellente analyse de «la portée de la négation», Muller (1991) dénonce une version «pragmatique», notamment appliquée dans Heldner (1981). Dans notre terminologie, ce que Heldner appelle portée n'est rien d'autre que le foyer, qui doit en effet être traité dans la composante pragmatico-sémantique (voir 3.2.). Cf. la discussion de l'exemple (8).
21. Sauf erreur, Ioup (1975) a été la première à proposer des analyses poussées des relations de portée. Galmiche (1975 : 135sv) rend bien compte des divers problèmes que posent les différentes approches adoptées.
22. C'est à peu près la définition que propose Muller de la portée de la négation (1991 : 101). Voir aussi Nølke (1980a) pour encore d'autres arguments en faveur de cette conception de la portée. Il est à remarquer que le terme 'domaine' ne reçoit pas de statut formel ici. Dans notre théorie de la focalisation (voir 3.2.3.), ce terme avec une acception un peu différente, et cette fois défini de manière formelle.
23. Dans Nølke (1992a), où j'ai présenté pour la première fois cette analyse j'ai utilisé le terme 'modus' pour désigner la perspective.

phrase totale ou seulement d'une partie de celle-ci, par exemple une subordonnée. Par «perspective» j'entendrai l'aspect sous lequel ce segment est vu. On peut distinguer au moins quatre perspectives (exemplifiées ici par différents adverbess) : l'unité à portée peut porter sur le contenu propositionnel, abrégé en **proposition** (*soigneusement*), sur l'**énoncé** (*peut-être*), sur l'**énonciation** (*sans blague*) ou sur la **forme** de l'étendue de sa portée (*bref*)²⁴. Dans nos analyses du sixième chapitre, nous verrons d'autres exemples des quatre types.

Il faut en outre noter que la structure de portée comporte pour chaque unité à portée des renseignements sur l'étendue et la perspective de sa portée. Ces renseignements dépendent partiellement des propriétés lexicales de l'unité à portée, et partiellement de règles provenant du module de portée (les règles de portée). Chaque entrée lexicale d'une unité à portée est censée contenir de l'information relative aux possibilités de portée. Ainsi certaines unités à portée n'admettent qu'une seule perspective (tels beaucoup d'adverbess en *-ment*) tandis que d'autres sont susceptibles d'avoir différentes perspectives selon le contexte (tels certains adverbess connecteurs et la négation, cf. VI.2.). Les règles de portée exploitent cette information qu'elles combinent avec d'autres renseignements, apportés souvent par d'autres modules, pour préciser l'étendue et la perspective dans un cas précis.

De cette manière, les règles attachent une seule structure de portée à chaque phrase. Dans le cas où la phrase ne contient qu'une unité à portée, sa portée dépend essentiellement de trois facteurs : le sémantisme de l'unité à portée, la structure prédicationnelle de la phrase et l'intonation syntaxique de celle-ci. Plus précisément, c'est l'intonème parenthétique qui peut avoir un impact décisif sur la structure de portée : il sert en effet à exclure de la portée le segment qu'elle touche²⁵. S'il y a plusieurs unités à portée dans la même phrase, nous verrons que cette règle acquerra toute sa pertinence. Dans ces cas, on doit recourir aux propriétés catégorielles de portée des unités impliquées : on peut en effet, au niveau lexical, établir

24. Il y a peut-être lieu de distinguer plusieurs variantes de la perspective 'forme'. Ainsi mes analyses du comportement de la négation (cf. VI.2.2.2.) donnent à entendre qu'il faut distinguer 'signe', 'forme prosodique' et 'forme à proprement parler'. Voilà cependant une question que je laisse en suspens ici.

25. Tout à fait comme il exclut ce segment de la structure prédicationnelle, cf. la section précédente. Cette règle a un assez large domaine d'application, mais connaît toutefois quelques exceptions. En effet, Claude Muller a attiré mon attention (communication personnelle) sur le fait qu'elle ne marche pas avec les actants du verbe. Ainsi dans *Je n'ai pas rencontré beaucoup de personnes*, c'est l'intonation haute qui fait sortir le complément d'objet de la portée de la négation.

une hiérarchie d'unités à portée qui règle la structure de portée. Si l'on a deux unités du même niveau, un principe d'iconicité s'applique:

Le **principe d'iconicité** : Toutes choses égales d'ailleurs, l'ordre des mots reflète l'ordre des unités à portée dans la structure de portée.²⁶

Mais si l'on a deux unités de niveaux différents, c'est la place relative dans cette hiérarchie qui est décisive. La hiérarchie dépend des perspectives ouvertes à l'unité à portée en question. C'est ainsi que j'expliquerai l'impossibilité pour les adverbess de phrase d'entrer dans la portée de la négation descriptive, car la perspective de la portée de celle-ci est le contenu propositionnel, la perspective attachée à la position la plus basse dans la hiérarchie :

- (11) a. *Paul ne vient pas heureusement.
b. Paul ne vient pas, heureusement.

Si (11b.) est tout à fait acceptable, c'est parce que, grâce à l'intonème parenthétique *heureusement* est exclu de la portée de *ne...pas* dans cet énoncé.

La représentation de la structure de portée a souvent posé des problèmes aux linguistes (cf. Muller, 1991 : 115sv). La «purification» que nous avons opérée en écartant les aspects purement logico-sémantiques de cette structure semble faire disparaître ces problèmes. Pour présenter l'étendue et la perspective des unités à portée de la structure de portée, je pourrai avoir recours à une variante du symbolisme logique traditionnel où j'indique la perspective en subscript :

- (12) *Heureusement* que Pierre est revenu.
a. HEUREUSEMENT ('Pierre est revenu')_ε

La formule dans a. symbolise que l'unité à portée *heureusement* a une portée avec l'étendue *Pierre est revenu* et la perspective 'énoncé' (comme subscript, j'utiliserai *f* pour 'forme', *E* pour 'énonciation', *é* pour 'énoncé' et *p* pour 'proposition'). Dans le cas où il y a plus d'une unité à portée dans une phrase, la structure indique leurs relations de portée. Les possibilités sont nombreuses. Ainsi une phrase renfermant deux unités à portée, U' et U'', peut avoir toutes les structures notées dans (13) :

26. Il s'agit là de l'iconicité de motivation au sens de Haiman (1980 : 516). Ce principe d'iconicité sera exploité pour les analyses de la négation, cf. VI.2.2.2.

- (13) a. $U'(U''(p))$
 b. $(U'(U''))(p)$
 c. $U''(U'(p))$
 d. $(U''(U'))(p)$
 e. $(U',U'')(p)$

où la dernière formule représente une structure non ordonnée des unités à portée²⁷. Et là, j'ai même fait abstraction de la perspective et de possibles structures hiérarchiques (cf. V.2.1.). Si l'on opère avec quatre types de perspective, chaque formule dans (13) représente en fait 16 (=4²) structures différentes, et en tout, on arrive donc à 80 (=5x4²) structures virtuelles. Il va sans dire que toutes ces structures ne sont pas admises pour une paire d'unités à portée donnée ; mais rien ne nous permet, dans l'état actuel de nos connaissances, d'exclure certaines combinaisons d'un point de vue général, abstraction faite, bien sûr, de la contrainte découlant de l'hypothèse sur la hiérarchie d'unités à portée mentionnée ci-dessus. Il existe en fait des unités à portée susceptibles de porter sur l'énonciation d'une autre unité à portée, et d'autres qui peuvent porter sur la forme.

Au chapitre V., nous verrons que les définitions et hypothèses avancées ici nous permettront de poser des métarègles assez précises qui régissent les relations, souvent fort subtiles, qui existent entre la structure de portée et la structure linéaire.

1.4. Structure thème-rhème²⁸

Considérons maintenant la structure thème-rhème.

1.4.1. Confusion notionnelle

Il est fondamental pour l'être humain, à chaque moment, de structurer sa perception en un arrière-plan et un premier plan. Toute chose est perçue dans un contexte²⁹. Depuis Platon, les philosophes, puis les linguistes, ont cherché le reflet linguistique de cette structuration. Et on l'a découverte au niveau même des énoncés que profère l'individu pour s'intégrer dans sa société. En effet, l'énoncé semble bien se structurer en une sorte d'arrière-plan et de premier plan. Jusqu'à ce point tout le monde est d'accord. Mais, au moment où il sera question de préciser en quoi consiste cette biparti-

27. Nous verrons qu'il faudra effectivement admettre la possibilité d'une telle structure dans les cas où deux unités à portée *montrées* cohabitent dans une même phrase, cf. V.3.2.

28. Ce chapitre reprend une partie de Nølke (1992c).

29. Voir Durst-Andersen (1992) qui développe cette idée, laquelle, d'après cet auteur, explique des traits fondamentaux dans l'usage que font les langues de la notion d'aspect.

tion, et quelles sont ses manifestations proprement linguistiques, il y a presque autant de conceptions qu'il y a de linguistes.

Parmi les notions auxquelles on a recouru pour en parler, les termes **thème-rhème**, dérivés des travaux de Platon et d'Aristote qui parle de $\theta\acute{\epsilon}\mu\alpha$ et $\rho\eta\eta\mu\alpha$, sont sans doute les plus répandus³⁰. Mais s'il y a un certain consensus quant aux termes, on ne peut en dire autant en ce qui concerne les définitions proposées. Il règne en effet une confusion considérable dans ce domaine, ce qui semble s'expliquer par le fait que l'énoncé est susceptible de véhiculer — *en même temps* — plusieurs structures binaires, qui se recouvrent souvent — parfois complètement — sans que cela soit toujours le cas. Dans la littérature linguistique relativement récente, on trouve (au moins) dix propositions de définitions plus ou moins différentes et parfois combinées que voici³¹ :

(14) Thème-rhème correspond à :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| a. Le premier segment de l'énoncé | / Le reste |
| b. Ce dont on parle | / Ce qu'on en dit |
| c. Présupposé | / Posé |
| d. Segment non accentué | / Segment accentué ³² |
| e. Substrat (ou base) | / Foyer (ou focus) |
| f. Connue | / Non connue |
| g. Lié contextuellement | / Non lié contextuellement |
| h. Information antérieure | / Information nouvelle |
| i. Information peu importante | / Information très importante |
| j. Peu de Dynamisme Communicatif/ | Beaucoup de DC |

On notera qu'alors que les quatre premières de ces définitions visent ouvertement à définir des structures binaires, les autres s'approchent de plus en plus de l'idée d'un continuum. Les définitions se répartissent en fait, semble-t-il, en deux grandes classes : dans la première, je mettrai les définitions a. et d., qui sont censées rendre compte, au niveau de l'énoncé, d'un phénomène purement formel ; et dans la deuxième, je mettrai toutes

30. A l'époque moderne, c'est H. Ammann qui a réintroduit les termes thème et rhème (1925 : 2-3).

31. Cf. par exemple Banyś (1984), Blumenthal (1980), Dahl (1976), Daneš (1968), Danon-Boileau *et al.* (1991), Firbas (1974), Galmiche (1992), Gundel (1985), Halliday (1970), Karolak (1987 ; 1990), Keijsper (1985), Kiefer (1976), Kuno (1972), Morel (1992a ; b), Olsson-Jonasson (1981), Sgall (1975), Sgall & Hajičová (1977), Svoboda (1974).

32. Les définitions prosodiques, comme celle proposée par Morel et son équipe (par exemple Danon-Boileau *et al.* 1991), sont normalement plus détaillées (tenant compte des intonèmes), mais elles sont toutes d'accord sur les faits d'accentuation.

les autres définitions, qui concernent plutôt la structuration du message. On remarquera que je suis Halliday, qui, justement, distingue les structures thématique et informationnelle. La définition citée dans a. provient en fait de son important article datant de 1970. J'opère donc, comme Halliday, avec deux structures au lieu d'une seule, mais je ne retiens pas les définitions suggérées par ce linguiste.

Quatre paires notionnelles revêtent un intérêt particulier pour nous : ce sont les structures créées par a., c., d. et e. Si je trouve ces structures particulièrement intéressantes pour l'étude linguistique, c'est parce que, à l'opposé des autres structures indiquées, celles-ci sont marquées systématiquement par les matériaux linguistiques. Ces quatre structures se traitent à quatre niveaux différents, la première étant de nature structurelle (ou syntaxique), la deuxième de nature logique ou pragmatique, la troisième de nature phonétique et la quatrième de nature fonctionnelle ayant trait à l'énonciation. C'est la première de ces trois structures que je prends comme point de départ pour définir thème-rhème dans ce travail. La définition que je propose de la structure thème-rhème (de la phrase) sera donc syntaxique. Cette structure thème-rhème est le sujet de la présente section. Dans 3.1. je discuterai des présupposés et dans 3.2, je parlerai de la focalisation qui compte parmi les phénomènes structurant l'information. Enfin, ayant défini séparément ces termes, j'étudierai leurs rapports (V.2.2.). Ceux-ci s'articulent dans les métarègles qui les relient — entre eux et avec les autres effets de structuration mentionnés plus haut. Si j'ai préféré traiter des notions 'connu'/'non connu', 'lié'/'non lié', etc. de façon seulement informelle, c'est parce que celles-ci, contrairement aux structures thème-rhème, présupposé-posé et substrat-foyer, ne sont qu'accidentellement marquées linguistiquement : elles laissent rarement des traces langagières³³. Les faits prosodiques, enfin, seront pris en considération aussi bien en rapport avec la structure thème-rhème qu'en rapport avec la focalisation.

1.4.2. Thème-rhème : structure syntaxique

Méthodologiquement, une définition purement structurelle comme celle proposée par Halliday est attrayante parce qu'opérateur. Elle a notamment l'avantage de préciser que le thème est conçu comme une notion ayant trait aux matériaux linguistiques et non aux référents de ceux-ci. On évite ainsi un vague qui traîne un peu partout dans la littérature qui a recours à

33. Cela n'est pas tout à fait vrai pour la paire 'connu'/'non connu' dans la mesure où la fonction des articles défini et indéfini dans les syntagmes substantivaux est précisément d'indiquer si le référent du syntagme est connu ou non connu. J'ai cependant choisi de ne pas traiter de ce phénomène dans le présent travail.

la notion de thème³⁴. Mais on a souvent reproché à Halliday que sa définition n'apporterait rien de neuf à notre compréhension linguistique : elle ne permettrait pas de poser de règles intéressantes.

Or ce jugement me semble hâtif : la structuration au niveau de l'énoncé en thème et rhème participera en effet à la structuration thématique du texte. D'autre part on sait que, dans la majorité des cas, ce dont on parle (cf. (14b)) est exprimé par le premier segment de l'énoncé. L'expression thématique, au sens de Stanisław Karolak (1987 : 8), est donc le plus souvent le premier segment de l'énoncé. Ces observations me semblent indiquer une piste de recherches. Prenant pour point de départ la définition citée en (14a), on pourra tenter de développer une véritable **grammaire thème-rhème à base syntaxique** qui assignera une structure thème-rhème à toute phrase de la langue. Cette structure sera le corrélatif de la structuration sémantico-logique en thème et rhème étudiée par l'Ecole Polonaise dans le cadre d'une grammaire à base sémantique³⁵. Etant définie au niveau de la phrase (syntaxique), elle sera établie indépendamment de toute considération contextuelle³⁶. En revanche, elle imposera une structuration au texte, induisant ainsi, selon la structure créée, un certain degré de cohésion thématique. La grammaire thème-rhème sera ainsi un outil utile pour l'analyse textuelle (cf. VI.3.2.).

Je voudrais d'abord discuter des principes fondamentaux de cette grammaire pour en présenter ensuite un petit fragment.

1.4.3. Grammaire thème-rhème

On doit admettre l'existence de certains segments susceptibles de se trouver hors de la structure thème-rhème même. C'est le cas des connecteurs pragmatiques, des (autres) adverbes de phrase et des autres éléments qui sont montrés plutôt qu'assertés par le locuteur (cf. 2.1.). Aussi la structuration en thème et rhème établit-elle en fait une *tripartition* de la phrase. Mis à part ces éléments, le principe de base de la grammaire est simple : on garde la règle de Halliday, selon laquelle le premier segment de la phrase constitue le thème, en précisant que par segment il faut entendre constituant (cf. 1.1.). On obtient ainsi les structures thème-rhème simples. Celles-ci peuvent être transformées en structures spécialisées par les **mécanismes thématiques** et **rhématisants**, qui peuvent aussi bien être d'ordre

34. Voir Galmiche (1992) qui dénonce cette confusion. Ce que je définis ici est le *thème de la phrase* opposé au *thème du discours* qui, lui, étant de nature sémantique, concerne plutôt le référent.

35. Cf. par exemple Banyś (1984), Bogusławski (1977), Karolak (1987).

36. A la différence des analyses polonaise ou pragoise. Ces analyses ont recours au test de la négation qui ne s'applique guère sans référence au contexte.

syntactique que d'ordre prosodique : la structuration en thème et rhème joue en effet un rôle décisif pour la structuration linéaire pourvue de l'intonation syntaxique en se superposant, pour ainsi dire, à la structure syntagmatique et prédicationnelle. Si j'ai choisi le terme *mécanisme* (thématisant ou rhématisant) au lieu du terme *fonction* souvent appliqué pour la «thématisation» et la «rhématisation», c'est pour souligner qu'il s'agit de mécanismes syntaxiques ou prosodiques, donc formels, qui sont — du moins en principe — définis indépendamment de leurs corrélatifs sémantiques éventuels. On remarquera ainsi que les «transformations syntaxiques» : la passivation et l'inversion stylistique que l'on trouve dans les exemples (15) et (16) :

(15) Le voleur a été arrêté par la police.

(16) Au bout de l'allée brillait une lumière.

ne sont pas des mécanismes thématiques ou rhématiques pour nous, car ces structures sont non spécialisées dans la mesure où leur thème est bien le premier constituant de la phrase³⁷.

Dès lors, la question qui s'impose est la suivante : quels sont les critères qui nous permettront d'analyser certaines structures superficielles comme étant des structures thème-rhème spécialisées ? Comme pour toute hypothèse interne, le seul critère définitif est la valeur explicative qui en résulte (cf. I.2.2.). Or ce critère semble bien vague dans ce cas : il nous faudra des critères évaluatifs. C'est à ce niveau de l'analyse qu'entrent en ligne de compte les considérations logico-sémantiques et que l'on peut donc avoir recours aux autres définitions proposées de la structure thème-rhème (cf. (14)). On exigera que le thème qui résulte de l'application de nos règles corresponde, autant que possible, à ce dont on parle, et le rhème à ce qu'on en dit. Ce couple notionnel pourra donc être considéré comme un corrélatif sémantique et fonctionnel de la structuration formelle en thème et rhème. On sait qu'il n'existe guère de critères opératoires pour repérer ces notions fonctionnelles³⁸. Toutefois, si l'on fait entrer les phrases étudiées dans des «co-textes de contrôle», on peut se fier dans une lar-

37. Il n'empêche que le mobile pragmatique que peut avoir le locuteur pour recourir à ces structures peut fort bien être qu'elles lui permettent de «thématiser» respectivement le patient et le circonstant de lieu.

38. Banyś (1984) distingue (au moins) trois étapes d'analyses pour arriver de la structure thème-rhème profonde au niveau intonatif discursif. Or il ne discute pas de la troisième étape qui pourrait nous intéresser ici, et il est par ailleurs peu probable que son approche soit susceptible de fournir des critères opératoires pour la délimitation des expressions thématique et rhématique d'un énoncé donné. En effet, s'il explique (peut-être) la genèse de la structure superficielle, il n'a rien à dire à propos de son interprétation, ni à plus forte raison de son intégration textuelle.

ge mesure à son intuition pour l'application de ce critère d'évaluation lors de l'établissement de la grammaire thème-rhème.

Or comme en toute élaboration d'une théorie, les règles déjà établies peuvent aussi servir de critères. Au fur et à mesure que la grammaire se développe, on disposera ainsi d'un nombre toujours croissant de critères. Prenons un exemple. Il semble ressortir des recherches récentes³⁹ que l'intonation plate, que l'on trouve par exemple dans les incisives, ne peut accompagner le rhème mais seulement le thème. Bien qu'on ne voie pas tout à fait clairement dans quelle mesure les définitions — plutôt vagues — que proposent ces auteurs de la notion de thème recouvrent la nôtre, il semble acquis que la présence de cet intonème soit un indice de «thématicité»⁴⁰. Mais elle n'est qu'un indice, car l'intonation plate a bien d'autres fonctions, notamment dans la langue parlée spontanée étudiée par Morel et son équipe (voir aussi III.1.2.2.).

Les énoncés suivants présentent quelques exemples de structures spécialisées. J'ai souligné les expressions rhématiques et mis entre parenthèses les parties qui ne font (probablement) pas partie de la structure thème-rhème à proprement parler. Ce qui reste, ce sont par conséquent les expressions thématiques :

- (17) a. (C'est) *Pierre* qui a fait la vaisselle.
b. (Il y a) *beaucoup de raisons* pour ne pas l'accepter.
- (18) Il est revenu *pour que sa mère le voie avant sa mort*.
- (19) (Qu')il soit revenu de Paris, *j'en suis sûr*.
- (20) Pierre, *les gendarmes l'ont arrêté ce matin*. Il est fort inquiet, Pierre.
(Exemple emprunté à Martin (1992 : 241))
- (21) a. Pierre, (pour sa part), *n'a pas l'intention de s'en aller*.
b. Pierre, (lui), *n'a pas l'intention de s'en aller*.
c. Pierre, (cependant), *n'a pas l'intention de s'en aller*.

La fonction des présentatifs *c'est* et *il y a* semble être de renverser l'ordre linéaire des thème et rhème comme on le voit dans l'exemple (17). Ils

39. Voir notamment Durin (1993), Danon-Boileau *et al.* (1991), Martin (1983 : 213), Morel (1992b), Rossi (1985, 1987) et Wunderli (1978).

40. Durin (1993) propose une définition du couple thème-rhème. Celle-ci est cependant directement dérivée des faits intonatifs, et dans la mesure où elle dote les concepts de quelque contenu indépendant, la distinction introduite concerne plutôt ce que j'appelle la focalisation neutre, cf. 3.2.2.

sont donc des mécanismes rhématisants⁴¹. Les deux exemples suivants montrent que certains types de compléments sont susceptibles de rhématiser (ex. (18) : complément de but) ou de thématiser (ex. (19) : complétive antéposée) l'expression concernée⁴². La valeur thématique des dislocations à droite et à gauche (ex. (20)) est bien connue. On notera que ces thématisations particulières indiquent des interprétations particulières de l'énoncé (cf. Martin *op.cit.*). C'est la raison pour laquelle la thématisation peut toucher une expression thématique comme c'est le cas de la dislocation à droite de cet exemple⁴³.

Examinons l'exemple dans (18) de plus près. Intuitivement, l'analyse binaire proposée n'apparaît pas tout à fait satisfaisante : on a l'impression que certaines parties du rhème sont plus rhématiques que d'autres. Faut-il recourir à l'idée du continuum comprise dans la théorie du dynamisme communicatif malgré ses problèmes de formalisation au niveau superficiel ? Non ! Le problème apparent tient simplement au fait que la structure thème-rhème telle que je l'ai présentée ici est uni-dimensionnelle. Or dans une analyse plus approfondie, il faudrait envisager des structures hiérarchiques, dans lesquelles chaque thème et chaque rhème suffisamment complexes, seraient susceptibles d'être analysés de nouveau en thème et rhème, selon le même principe. Considérons à titre d'illustration l'exemple suivant :

(22) A Paris, les rues sont sales.

Intuitivement, (22) comporte deux thèmes : *A Paris* et *les rues*. On peut imaginer deux solutions différentes de ce problème. La première consisterait à effectuer une extension de la grammaire thème-rhème qui permettrait de voir dans cet énoncé la présence d'un type spécial de thème : le thème scénique⁴⁴. Dans cette analyse, *A Paris* serait un thème scénique. Mais il se peut aussi qu'il soit plus fructueux de voir une structure hiérarchique dans (22), où *A Paris* serait (seul) thème au premier niveau et *les*

41. Après une analyse d'un grand corpus de dialogues finalisés, Morel conclut à ce propos : «c'est constitue le marqueur de rhème par excellence du français» (1992a : 72).

42. Dans (19) c'est en fait plutôt le subjonctif qui a cette fonction, cf. Nølke (1985a).

43. Contrairement à ce que pourrait donner à entendre la présentation de Martin (1992 : 241-242), la dislocation à droite n'est pas un véritable mécanisme thématique. En effet, elle peut servir à «confirmer le thème choisi lorsque le locuteur estime qu'une équivoque a pu naître» (*idem*), mais elle ne peut transformer un élément non thématique en élément thématique. Martin donne l'exemple suivant : *Pierre, les gendarmes l'ont arrêté ce matin. Il est fort inquiet, Pierre.*

44. Ce serait le thème marqué au sens de Halliday.

rues serait thème du rhème⁴⁵. Comme l'élaboration d'une véritable analyse hiérarchique demanderait des recherches préalables très poussées, qui dépasseraient évidemment le cadre du présent travail, je me contenterai ici d'avoir attiré l'attention sur cette possibilité purement syntaxique.

Le principal avantage que nous tirerons de cette introduction fragmentaire de la structure thème-rhème est une plus grande clarté résultant de la séparation nette des phénomènes thématiques d'autres phénomènes (et notamment des phénomènes de focalisation) que l'on a souvent confondus avec ceux-ci. Nous verrons dans les chapitres V. et VI. comment notre définition nous permettra d'expliquer des relations entre structure thème-rhème et focalisation, et comment elle peut servir à expliquer différents effets de la structuration textuelle (voir notamment VI.3.2.).

1.5. Pour conclure

Les quatre modules syntaxiques que j'ai proposés n'épuisent pas — tant s'en faut — le champ de phénomènes syntaxiques discutés en littérature linguistique. Certains d'entre eux se prêtent cependant au traitement modulaire. Mentionnons-en deux types.

Le grammairien danois Paul Diderichsen (1976) a fourni une description minutieuse de l'ordre des mots en danois, en ayant recours à un système topologique de **zones**. Son analyse sert toujours de base pour beaucoup de grammairiens danois. Povl Skårup (1975) a — avec un succès certain — adapté ce système à son analyse de la proposition en ancien français. Récemment cette méthode a permis à Godelieve Layreys (1980) de dégager quelques tendances générales intéressantes quant aux rapports entre les différents types d'adverbes suédois et leurs positions dans la phrase. L'analyse topologique est parfaitement compatible avec la nôtre, car rien ne nous empêche d'établir un module syntaxique pour traiter des zones ; on pourrait même proposer des analyses en zones, non seulement pour les phrases mais aussi pour chaque type de syntagmes. Or tout porte à penser que ces zones seraient redondantes par rapport au système global, dans la mesure où toutes les observations faites par les auteurs cités semblent susceptibles de trouver leurs explications dans l'analyse modulaire déjà établie. Dans ces conditions, le principe de l'économie théorique (cf. I.1.4.) nous dicte de ne pas développer un module topologique.

La grammaire traditionnelle et certains chercheurs parlent parfois de divers degrés de **tension** dans la structure syntaxique. Intuitivement, il

45. Cette idée semble rejoindre certaines idées de Banyś (1984), pour qui un élément qui est thématique à un niveau de l'analyse peut être rhématique à un autre, et de Carlsson (1983), qui parle de «thèmes rhématiques».

semble en fait que certains syntagmes soient liés plus étroitement entre eux que d'autres. Cette tension peut être marquée par l'intonation syntaxique et semble également dépendre de la structure prédicationnelle (cf. 1.2.). Toutefois, dans l'état actuel des choses, la composante syntaxique n'est pas capable de rendre compte de façon systématique de ce genre de phénomènes, qui, apparemment, joue un rôle pour l'ordre des mots. Je pense que cela découle du fait que la tension n'est pas un phénomène proprement syntaxique (bien qu'on ne puisse guère le savoir, étant donné le vague de cette notion). Quoi qu'il en soit, je n'aurai pas besoin de cette notion pour mes analyses de la structure de surface (V.6.). En effet, la combinaison de modules syntaxiques et sémantiques se montrera efficace pour traiter des cas où, intuitivement, on est en présence de différents degrés de tension. Tout porte ainsi à croire que la tension est, comme les zones, à considérer comme un phénomène dérivé.

Pour conclure la présentation de notre composante syntaxique, je tiens à dire deux mots de son statut par rapport à certaines théories très en vue. On verra que, dans son état peu développé, la composante est à peu près indifférente à cet égard. Il me semble en effet qu'une élaboration du système pourrait suivre aussi bien l'orientation d'une syntaxe générativiste (à la Chomsky⁴⁶) que celle d'une grammaire dépendantielle (à la Tesnière). Ou peut-être encore d'autres orientations. De telles réflexions ne seront cependant pas poursuivies dans ce travail.

2. Composante logico-sémantique

La structure logico-sémantique est le lieu des conditions de bonne formation. Seule est dite bien formée une phrase admise par les règles logico-sémantiques. Cette structure est aussi le lieu des conditions de dénotation et plus spécifiquement de vérité. Ainsi cette composante concerne plus directement notre deuxième but annoncé : fournir une analyse de la signification des phrases — et, partant, du sens des énoncés. La signification renferme en effet deux grandes classes d'instructions que je dénomme respectivement les **instructions logiques** et les **instructions pragmatiques**. La première classe sera traitée dans la composante logico-sémantique et la deuxième dans la composante pragmatico-sémantique.

Je ne développerai, dans ce travail, qu'une version rudimentaire de la composante logico-sémantique⁴⁷. Celle-ci contient deux modules cen-

46. En effet, cette théorie a aussi adopté une approche modulaire dans ses versions récentes, cf. III.4.1.

47. En effet, pour les études d'adverbes *de phrase* — ma source d'inspiration, rappelons-le — c'est évidemment la composante pragmatico-sémantique qui est la plus intéressante.

traux : un qui contient les instructions relevant de la **sémantique référentielle** (2.2.) et un autre qui traite de la **sémantique propositionnelle** (2.3.) ; et deux modules accessoires dont l'un s'occupe des **opérations énonciatives** (2.1.) qui jouent un rôle préalable, et l'autre des **rôles sémantiques** (2.4.). Ce dernier est plutôt un supermodule au sens défini dans I.1.4.

2.1. Opérations énonciatives fondamentales⁴⁸

La genèse du sens passe par l'acte d'énonciation et se manifeste à travers les actes illocutoires. Les divers aspects du sens qui remontent à l'acte énonciatif se traitent dans la composante pragmatico-sémantique ; or il est de première importance pour tout le travail sémantique de distinguer deux opérations énonciatives primitives : la **monstration** et la **véridiction**. Cette distinction reprend la terminologie des philosophes analytiques qui distinguent ce qui est dit et ce qui n'est que montré (cf. Berrendonner 1981 : 121-122 ; Récanati 1979 : ch.7-8 ; Wittgenstein 1961 : §4.022sv). D'après Hans Kronning (par exemple 1993), j'appliquerai le terme véridiction pour désigner ce qui est de l'ordre du dit. Par véridiction j'entendrai toute opération énonciative qui met en jeu la notion de vérité⁴⁹. Ainsi, si le locuteur énonce :

(23) La terre est ronde.

il affirme la vérité de la proposition selon laquelle le prédicat 'être rond' est vrai de l'argument 'la terre' (cf. *infra*) : il effectue un acte d'assertion qui a «pour but de changer le *savoir* de l'interlocuteur» (cf. Galmiche 1985 : 64)⁵⁰. Pareillement dans (24) :

(24) La terre est-elle ronde ?

le locuteur s'enquiert de la vérité de cette proposition. Or cette assertion ou cette interrogation, bref cette véridiction, il ne l'asserte pas, il la *montre*⁵¹.

48. Cette section s'inspire fortement des travaux de Hans Kronning. C'est cet auteur qui a proposé le terme *opération énonciative* comme hyperonyme pour le couple notionnel 'monstration' / 'véridiction', et c'est lui qui a proposé ce dernier terme dans l'acception que je lui accorde dans ce travail (voir Kronning 1990 ; 1993).

49. Parmi les actes qui relèvent de la véridiction, on peut mentionner l'assertion, la présupposition, la supposition, l'interrogation, ...

50. Ou Ducrot : «Pour qu'il y ait assertion, il faut qu'un sujet se porte garant que ce qu'il dit est conforme à une réalité censée indépendante de ce qu'on dit d'elle» (1984 : 187)

51. En effet, si l'assertion était assertée, il s'ensuivrait que cette deuxième assertion serait également assertée, ce qui nous mènerait à une régression à l'infini.

Voilà l'observation qui est à l'origine de la notion de monstration. Là où la véridiction est, par définition, «justiciable d'une appréciation en termes de vérité (ou de fausseté)» (Ducrot 1984 : 151), la monstration n'est pas censée être débattue parce que la notion de vérité n'a aucune pertinence pour un élément montré. La monstration est la manière dont les interjections montrent les sentiments, par exemple. Qui plus est, les deux opérations sont toujours séparées, car «ce qui *peut* être montré ne *peut pas* être dit» (Wittgenstein 1961 : §4.1212).

Ce qui rend cette distinction particulièrement intéressante pour nous est le fait que ce ne sont pas seulement les différents actes de véridiction qui sont susceptibles d'être soumis à la monstration : certains segments linguistiques — et non seulement les interjections — révèlent la même propriété. Ainsi on peut montrer que les adverbes de phrase ne sont jamais assertés : ils sont toujours montrés⁵². La distinction entre véridiction et monstration opère donc une profonde césure dans la substance du sens⁵³.

2.2. Sémantique référentielle

La sémantique référentielle s'occupe — comme le nom l'indique — du potentiel référentiel des segments linguistiques. Ce module se compose de deux sous-modules : la **sémantique componentielle** et les **restrictions sélectionnelles**. Cette scission a été opérée pour des raisons plutôt pratiques. En réalité, il est fort probable que des analyses un peu plus poussées révéleraient que les règles du deuxième sous-module se déduisent complètement de celles du premier.

2.2.1. Sémantique componentielle

La sémantique componentielle a une longue tradition derrière elle. Son objet est le sémantisme des morphèmes et, partant, des mots. En ce sens ce module se rapporte plutôt au lexicque. A une époque où, d'une part, les approches logico-syntaxiques et, d'autre part, les approches textuelles où pragmatiques ont connu un succès croissant, la sémantique componentielle a tendu à perdre son intérêt linguistique au sens strict de ce terme pour survivre seulement parmi les lexicologues. Cependant, récemment on a assisté à une revivification spectaculaire de l'agonisant, qui est notamment due aux travaux menés par François Rastier. Dans sa version, qu'il appelle

52. Pour des analyses poussées de ces adverbes, voir Nølke (1993a).

53. Kronning s'est servi de cette distinction pour proposer une analyse originale du verbe modal *devoir*. Selon lui, ce verbe fait l'objet d'un acte de véridiction dans ses emplois déontique et aléthique, alors qu'il est montré dans son emploi épistémique. Cf. par exemple Kronning (1990).

la *microsémantique* et qui est une *sémantique interprétative*, cet auteur accorde une place de choix à la contextualisation de la langue et sauve ainsi la sémantique componentielle des spéculations purement abstraites dans lesquelles elle a failli se perdre. La microsémantique va en deça et au delà de la phrase, et son originalité réside justement dans le fait qu'elle part du texte pour cerner les sèmes⁵⁴, contrairement à la tradition qui définit les sèmes indépendamment de tout contexte. Dans une sémantique interprétative, les sèmes naissent dans le «parcours interprétatif». C'est en effet la présomption d'isotopie, définie comme la récurrence de sèmes, qui permet l'actualisation. Malgré le fait que l'unité de la phrase ne joue aucun rôle dans cette version de la sémantique componentielle elle est parfaitement compatible avec l'approche modulaire et notamment avec notre modèle de l'interprétation⁵⁵. La microsémantique est en fait susceptible de constituer un intermédiaire important entre le lexique et l'énonciation. Ainsi l'analyse en sèmes sera liée à plusieurs modules par des métarègles et nous servira à rendre compte de certains faits relatifs à l'ordre des mots. Expliquons-nous. Rastier distingue sèmes génériques et sèmes spécifiques. Les sèmes génériques sont communs à tous les éléments d'une classe sémantique⁵⁶, alors que les sèmes spécifiques opposent les éléments d'une seule classe sémantique. Ainsi, le verbe (ou le lexème) *mentir* renferme (au moins) un sème (plutôt) générique tel que /ne pas dire la vérité/ et un sème spécifique comme /agir intentionnellement/, et le verbe *ranger* contient le sème générique /situer qc./ et le sème spécifique /dans un certain ordre/. Plus précisément, on l'aura vu, dans ces analyses, les sèmes spécifiques «portent sur» les sèmes génériques, de façon à fournir les structures suivantes :

- (25) *mentir* : (/faire intentionnellement/ (/ne pas dire la vérité/))
ranger : (/faire dans un certain ordre/ (/situer quelque chose/))

Ces exemples seront repris plusieurs fois.

54. Rastier définit le sème comme un «élément d'un sémème [qui est «le contenu d'un morphème»], défini comme l'extrémité d'une relation fonctionnelle binaire entre sémèmes» (1987 : 275).

55. Voir aussi chapitre II., note 19.

56. En fait, Rastier discerne plusieurs types de sèmes génériques selon la généralité de la classe sémantique impliquée. Dans le présent travail, je n'aurai recours qu'à la distinction primaire. Pour les détails, voir Rastier (1987 : 48sv).

2.2.2. Restrictions sélectionnelles

Ce sous-module fonctionne comme une sorte de filtre. Il s'occupe des incompatibilités qui proviennent de combinaisons d'ordre sémantique maladroites ou carrément impossibles. Celles-ci peuvent être aussi bien lexicales que fonctionnelles. Les restrictions sélectionnelles s'appuient donc à la fois sur des phénomènes syntaxiques et sur des phénomènes sémantiques, illustrant ainsi l'interaction entre les composantes. Ce module jouera un rôle central dans une étude de la phrase noyau (cf. 1.2.) alors qu'il n'est pertinent qu'incidemment pour les analyses des éléments périphériques. Ainsi, c'est une caractéristique fondamentale des adverbes de phrase qu'ils n'entretiennent pas de restrictions sélectionnelles avec les parties centrales de la phrase⁵⁷.

Deux types spéciaux de restrictions sélectionnelles présentent toutefois un intérêt même pour ces analyses. Les deux énoncés suivants nous en donnent des exemples. Il arrive que les adverbes de phrase n'acceptent pas n'importe quel type d'éventualité. Ainsi (26) :

(26) ?*Franchement*, quatre est la racine carrée de seize.

est bizarre parce que la fonction de l'adverbe d'énonciation *franchement* est incompatible avec la valeur analytique du contenu propositionnel. L'exemple (27) nous donne un exemple d'une autre sorte de restriction sélectionnelle⁵⁸ :

(27) ?*Certainement*, Pierre a *peut-être* vendu sa voiture.

Ici, la déviance s'explique en partie par une incompatibilité logique : en effet, un même locuteur ne peut que sous peine de se contredire, juger une même éventualité certaine et seulement possible.

2.3. Sémantique propositionnelle

La sémantique propositionnelle traite de la structuration du contenu logico-sémantique de la phrase. Ce module a ainsi une pertinence directe pour une linguistique phrastique comme la nôtre. Il concerne le noyau de sens : rappelons que, selon l'hypothèse externe présentée dans II.2., le noyau de sens est marqué au niveau de la phrase et se compose d'un contenu propositionnel et d'une attitude propositionnelle. Correspondant à ces deux aspects du noyau de sens, le module de la sémantique propositionnelle

57. Hanne Korzen (1985) montre que, d'une manière générale, cette propriété est caractéristique des adverbes de phrase (qui, d'ailleurs, la partagent avec les adverbes de cause).

58. J'ai déjà esquissé une analyse de cet exemple dans III.3.2.

comporte deux sous-modules qui interagissent en se complétant. Je vais d'abord présenter chacun de ces sous-modules pour regarder ensuite de plus près la notion de foncteur logique qui jouera un rôle particulier pour nos études empiriques.

2.3.1. Contenu propositionnel

En un sens, ce module doit se trouver au cœur de toute analyse sémantique, comme le contenu propositionnel se trouve au cœur du sens. Cela ne veut pas dire, pourtant, qu'il soit le plus important. En effet, c'est la visée de l'étude entreprise qui décide de ce qui est important. Pour l'examen des adverbess de phrase, par exemple, l'analyse de la proposition est reléguée au second plan. C'est la raison pour laquelle ce module ne sera pas très développé ici. Mais, étant donné que tous les autres aspects du sens s'articulent, pour ainsi dire, autour du contenu propositionnel, on ne peut guère se passer complètement d'une analyse propositionnelle, si l'on vise à l'opérationnalité. Il nous faudra donc au moins indiquer comment cette analyse pourrait être intégrée dans notre modèle modulaire.

Une étude du contenu propositionnel est une étude vériconditionnelle pure. De nombreuses études sémantiques ont été consacrées à la vériconditionnalité et à la structuration interne de la proposition véhiculée par l'énoncé. A titre d'exemple, on peut mentionner l'Ecole de Montague (Bennett 1975, 1978 ; Dowty 1979 ; Galmiche 1991 ; Janssen 1983 ; Montague 1974 ; ...), et pour le français notamment les œuvres de Martin (voir la bibliographie) qui non seulement présentent une théorie cohérente de cet aspect intégrée dans une théorie plus globale de la langue, mais qui contiennent également une série d'études sémantiques de phénomènes linguistiques particuliers. Retenons de ces travaux que l'analyse du contenu propositionnel doit observer le principe de compositionnalité (cf. III.2.2.). De plus, pour que cette analyse puisse s'intégrer à notre système modulaire, on doit exiger — minimalement — qu'elle permette au module propositionnel de poser un certain nombre de variables (ou de paramètres si l'on veut) ainsi que quelques relations entre celles-ci. L'énoncé de la phrase sera alors dit vrai si, et seulement si, les valeurs que reçoivent ces variables dans le contexte de l'énonciation vérifient les relations posées. N'importe laquelle des théories citées plus haut paraît répondre à cette exigence et devrait donc pouvoir faire partie intégrante du système.

Ce sera aussi dans ce module que seront traitées les implications et les présuppositions logiques qui concernent directement les conditions de vérité. On peut en effet proposer de ces deux notions les définitions suivantes :

On dira que la proposition q est une **implication logique** de la proposition p si la vérité de p entraîne nécessairement la vérité de q .

On dira que la proposition pp est une **présupposition logique** de la proposition p si aussi bien p que la négation de p impliquent pp .

Ces deux notions concernent des contenus propositionnels implicites et sont par là apparentées aux autres types d'implicites qui se créent lors de l'interprétation. Je reviendrai de manière plus systématique sur cette problématique dans 3.1.

2.3.2. Attitude propositionnelle

Nous avons vu que le noyau du sens est constitué par le contenu propositionnel accompagné d'une attitude propositionnelle qui marque l'attitude du locuteur de l'énoncé à l'égard de ce qu'il communique (II.2.1.). Cet aspect de la signification a été traité de manière synthétique par Monika Doherty qui définit l'attitude propositionnelle comme la relation qui existe — selon l'énoncé — entre le contenu propositionnel et le locuteur (1985)⁵⁹. Mais certaines de ses multiples manifestations ont déjà — il y a longtemps — donné naissance à une variété de logiques «étendues». Mentionnons à titre d'exemples les logiques modales (tel Lewis 1972), les logiques intensionnelles (tel Montague 1974), la logique épistémique (tel Hintikka 1962 ; 1973), la théorie logique du sens de Martin (1976 ; 1983 ; 1987 ; 1992)⁶⁰. Traditionnellement, l'attitude propositionnelle est donc considérée comme étant plutôt de nature logique. Or par le fait même qu'elle fait référence au locuteur, on est (encore une fois) à la frontière (floue) entre sémantique et pragmatique. Voilà la raison pour laquelle je préfère ne pas traiter l'attitude propositionnelle dans le même module que le contenu propositionnel⁶¹. En fait, il existe des relations importantes qui lient ce module à la composante pragmatico-sémantique, et notamment au module de la polyphonie qui y est central, ce qui m'amènera à suggérer

59. La définition que propose Doherty est en réalité plus complexe. Elle se résume ainsi en anglais : «In view of the various combinations possible, including implicitly expressed references to attitudes of individuals other than the speaker, the attitudinal meaning of sentences is represented by two relational predicates: One of them specifies some x 's attitude towards p : $E_i(x,p)$; the other one specifies the speaker's relation towards $E_i(x,p)$, who will explicitly assert or not assert $E_i(x,p)$, but may also implicitly express another attitude towards p : $E_i(y,p)$.» (*ibid.* : 158).

60. Cette énumération de logiques reflète bien sûr ma conception personnelle de la fonction du langage. Tout le monde ne serait certainement pas d'accord pour considérer l'objet de la logique modale — ou bien de la logique intensionnelle — comme étant (un aspect de) l'attitude propositionnelle.

61. C'est là un exemple frappant de la façon dont l'approche modulaire se distingue des approches unitaires — comme par exemple la logique formelle — pour lesquelles le but ultime est d'expliquer tous les phénomènes en ayant recours à une seule et unique théorie.

une réinterprétation de certaines des manifestations de l'attitude propositionnelle dans le cadre de la théorie polyphonique.

L'attitude propositionnelle peut être soit explicite soit implicite :

(28) Je crois que Luc est malade.

(29) Luc est malade.

Abstraction faite de la structuration propositionnelle interne, il est généralement admis que (28) et (29) présentent la même proposition et la même attitude propositionnelle. La différence est que la croyance est assertée dans (28) et reste implicite dans (29). Cependant, ce qui est intéressant pour le propos qui est le nôtre, c'est le fait que l'attitude propositionnelle peut aussi être explicite sans être assertée : elle peut être *montrée* (cf. 2.1.). Comparons (30) et (31) :

(30) Il est probable que Luc est malade.

(31) Luc est probablement malade.

Dans (30) la (modalité de) probabilité est assertée, tandis que, dans (31), elle est montrée. En fait, l'attitude propositionnelle est aussi montrée dans une certaine lecture de (28), à savoir celle qui correspond à l'énoncé *Luc est malade, je crois*. Cette possibilité qu'a donc le locuteur de *montrer* son attitude propositionnelle au lieu de l'asserter s'avérera avoir des conséquences importantes, aussi bien au niveau syntaxique qu'au niveau sémantique.

2.3.3. Foncteurs logiques

Dans l'exemple (31) cité ci-dessus, l'attitude propositionnelle était véhiculée par un adverbe de phrase. Tel est en fait souvent le cas. D'un point de vue logique (c'est-à-dire du point de vue de la composante logico-sémantique), l'adverbe fonctionne alors comme un opérateur. Dans d'autres cas, ces adverbes fonctionnent comme connecteurs (cela vaut pour des adverbes tels que *pourtant*, *d'ailleurs*, etc.). Il est temps d'essayer de jeter un peu de lumière sur le contenu à mettre dans ces termes logiques dans une approche qui se veut linguistique.

J'ai déjà eu l'occasion de mentionner que structurellement, les adverbes de phrase sont des unités à portée dans tous les cas, les différences qui nous amènent à établir une distinction entre opérateurs et connecteurs étant plutôt de nature fonctionnelle (cf. 1.3.). Mais quelles sont ces différences ? Et comment les opérateurs et les connecteurs se distinguent-ils des autres foncteurs logiques : les prédicats et les quantificateurs ? Il n'est pas aisé, en effet, de distinguer 'prédicats', 'quantificateurs', 'opérateurs',

'connecteurs'. Chaque école applique, semble-t-il, ses propres définitions, trop souvent même de manière implicite, c'est-à-dire sans fournir de véritables définitions. Deux approches générales semblent néanmoins sous-tendre tous les emplois qu'on trouve de ces termes en linguistique : l'approche logique et l'approche syntaxique⁶². C'est tantôt l'une tantôt l'autre qui prévaut, et dans la plupart des cas, les approches sont plus ou moins mêlées. Il n'est pas dans mon intention d'entreprendre une analyse conceptuelle et/ou comparative de ces notions⁶³. En revanche, je vais m'efforcer de préciser l'emploi que j'en fais, un emploi que je pense en accord avec un certain consensus qui semble régner, malgré tout.

J'adopterai désormais pour les **foncteurs logiques** les conventions terminologiques suivantes (j'ai ajouté entre parenthèses quelques exemples typiques d'unités lexicales qui peuvent accomplir ces fonctions logiques) :

Un **prédicat** agit sur un certain nombre d'arguments pour former avec eux une fonction propositionnelle. («verbes pleins»⁶⁴)

Un **quantificateur** est une unité à portée, qui agit sur une fonction propositionnelle pour lier une ou plusieurs de ses variables. (*tout, beaucoup (de), certains*)

Un **opérateur** est une unité à portée, qui agit sur une phrase (syntaxique) pour en former une autre, dont il sera ainsi partie intégrante. («verbes opérateurs»⁶⁴, la négation, certains adverbes)

Un **connecteur** établit une relation entre un énoncé, d'une part, et, soit un ou plusieurs énoncés, soit une unité extralinguistique (telle une situation, une activité, ...), d'autre part. Cette relation est susceptible d'entraîner une restructuration énonciative. (conjonctions, adverbes connecteurs)

Ces définitions nous serviront dans les analyses empiriques du sixième chapitre. Je suppose que les entrées lexicales comportent des renseignements sur les fonctions logiques que les unités linguistiques sont susceptibles d'exercer, y compris des informations portant sur la structure d'arguments, la portée, etc. Mais précisons qu'étant des unités logiques, les foncteurs n'entrent pas forcément dans une relation univoque avec les uni-

62. Voir aussi la discussion de la portée dans 1.3.

63. Pour un aperçu des approches de la grammaire catégorielle et de la logique extensionnelle, voir Banyś (1988), qui part de cet aperçu pour procéder à une analyse conceptuelle des notions en question, analyse qui l'amène à proposer des définitions fondées sur la notion d'implication sémantique. La théorie de Gouvernement et Liage représente une autre approche formelle, celle-là syntaxique, qui ne sera pas discutée en détail dans ce travail.

64. Il faut distinguer ici les «verbes pleins» des «verbes opérateurs». Un verbe opérateur est un verbe ayant parmi ses arguments un autre verbe.

tés linguistiques qu'ils sont censés «traduire». Ainsi, une même unité linguistique peut être interprétée comme un prédicat ou comme un opérateur selon la propriété que l'on vise à décrire⁶⁵.

Pour mieux faire comprendre cette remarque, peut-être nous faut-il ajouter quelques commentaires à la notion (logique) de fonction propositionnelle. Une fonction propositionnelle se transforme en une proposition au moment où toutes ses variables non liées seront saturées (ou «instanciées»). Une fonction propositionnelle est par conséquent toujours une phrase virtuelle, puisque susceptible d'être objet d'un acte d'énonciation. On remarquera d'ailleurs que je n'ai pas mis de restrictions sur la nature des arguments du prédicat. Rien n'empêche, par exemple, qu'on accepte des fonctions propositionnelles comme arguments, ce qui nous situerait dans une logique qui ne serait plus de premier ordre. Toutefois, comme je n'ai pas développé la composante logico-sémantique, je dois laisser en suspens ici toute cette problématique, par ailleurs fort intéressante et très débattue.

Notons enfin que les conjonctions opérant aux niveaux inférieurs à la phrase ne sont pas des connecteurs selon ces définitions. Je suis là une tradition qui s'est établie avec le développement de la notion même de connecteur. En effet, les travaux portant sur ces unités traitent rarement tant des conjonctions de subordination syntaxique que de *et* et *ou* dans leur fonction de connecteurs de groupes nominaux, par exemple⁶⁶. A première vue, il semblerait qu'il en aille de même pour *mais*. Or *mais* se révèle toujours être un connecteur. Ainsi pour (32) :

(32) Corinne est laide, mais gentille.

on peut avancer plusieurs arguments en faveur d'une analyse de *gentille* comme constituant une construction elliptique (cf. I.3.3.). On constatera encore une fois qu'il n'y a aucun rapport univoque entre catégorie syntaxique et catégorie sémantique, ce qui ne nous empêche pas — bien sûr — d'expliciter les rapports qui s'installent effectivement. Cette explicitation est toute l'idée de l'approche modulaire.

65. Le langage «lâche». que je me permets d'utiliser lorsque je parle d'une unité linguistique comme étant un opérateur, un connecteur ou un prédicat reflète cette interprétation.

66. Il en va tout autrement des travaux proprement syntaxiques. Ainsi, on trouvera dans Haff (1987) des analyses poussées de ces deux conjonctions dans toutes leurs fonctions.

2.4. Rôles sémantiques

Les rôles sémantiques (ou casuels) qui se manifestent dans un énoncé donné se déduisent d'une combinaison de règles provenant notamment des modules syntaxique : *structure prédicationnelle*, et sémantique : *sémantique référentielle*. Ce sont en effet des rôles joués par les actants du verbe, et ces rôles dépendent à la fois de la structure valentielle et du sémantisme du verbe en question. Les rôles sémantiques constituent donc un supermodule (cf. I.1.4.). On sait qu'ils se retrouvent intégrés, parfois sous des étiquettes différentes, dans plusieurs théories linguistiques et que le nombre de rôles pris en considération peut varier considérablement d'une théorie à l'autre. Tout dépend en fait du poids qu'on accorde respectivement aux règles syntaxiques et aux règles sémantiques. Pour une approche à la Fillmore, les considérations sémantiques se trouvent au centre de l'intérêt, et le résultat sera une profusion de rôles différents : on distinguera 'agent', 'instrument', 'patient', 'bénéficiaire', 'source', 'lieu psychologique', etc. Souvent on a l'impression que ces théories manquent de critères opératoires pour la création de nouveaux rôles qui auraient pu bloquer ce vol vers l'infini. A l'autre pôle, on trouve des théories qui cherchent à restreindre le plus possible le nombre de rôles. Pour ces théories les considérations syntaxiques prévalent, et le contenu sémantique des rôles devient beaucoup plus abstrait. C'est la solution adoptée par les générativistes qui ne se soucient même pas de préciser les différentes valeurs sémantiques de leurs rôles- θ qui pour eux ont une fonction purement syntaxique.

Dans ce travail, j'opte pour une approche syntaxique qui distingue trois rôles sémantiques : AGENT, TOPOS et LOCUS⁶⁷. Ces rôles sont sélectionnés par les verbes et sont liés directement à leur structure valentielle. Ainsi les deux verbes *prier* et *demander* se distinguent structurellement par la distribution des rôles sémantiques :

(33) Je demande une explication à Pierre.

(34) Je prie Pierre de me donner une explication.

On verra que là où TOPOS est attaché à l'objet et LOCUS à l'adjet (A_{dal}) pour le verbe *demander*, c'est la distribution inverse pour *prier* (l'adjet est ici un A_{neu}), AGENT étant dans les deux cas attaché au sujet. Je n'accorde donc des rôles sémantiques qu'aux membres actantiels (faisant partie de la phrase noyau, cf. 1.2.). Il s'ensuit que les rôles sémantiques n'ont aucune importance pour l'analyse des éléments périphériques de la phrase (tels que les adverbes de phrase). C'est pourquoi je laisse leur étude en suspens.

67. Ce modèle a été présenté pour la première fois dans Korzen *et al.* (1983) et a été développé depuis dans les travaux de Herslund et de Sørensen.

2.5. Pour conclure

La composante logico-sémantique assure la structuration proprement sémantique de la phrase. La création de la signification à partir de cette structure est censée obéir au célèbre principe de compositionnalité (cf. III.2.2.). Ce principe trouve une application privilégiée dans cette composante : il est le fondement de la sémantique componentielle (se trouvant à la base du fonctionnement des restrictions sélectionnelles) et il gouverne les règles du module traitant du contenu propositionnel. En revanche, nous verrons que ce même principe ne se prête pas à une acception simple (où la valeur du composé égale l'addition de ses composantes) dans les modules pragmatico-sémantiques. Il est vrai que, pour obtenir la signification d'une phrase renfermant un adverbe de phrase, par exemple, nous décomposons cette phrase en deux parties : l'adverbe et la phrase dépourvue de l'adverbe. Chacune de ces deux unités est censée apporter sa contribution à la signification du complexe. Mais le résultat de leur combinaison n'est pas forcément une simple addition de ces apports. Tout au moins pas au sens strict de ce terme. En effet, on peut montrer que la valeur pragmatico-sémantique d'un adverbe de phrase est assez complexe, et est susceptible de modifier, de diverses façons, la signification de la phrase à laquelle l'adverbe s'attache, au point d'en effacer certains éléments (cf. Nølke 1993a).

Les unités logiques ne se combinent d'ailleurs pas librement entre elles. On sera amené à poser, pour des analyses spécifiques, quelques règles combinatoires. Celles-ci sont de deux types et s'avèreront relativement simples : elles peuvent tenir à la structure componentielle, d'une part, et aux relations de portée, d'autre part. Les premières seront à traiter dans la composante sémantico-logique, les secondes dans la composante syntaxique. Voilà encore un exemple des vertus de l'approche modulaire.

Concluons notre présentation de la composante logico-sémantique en faisant remarquer que ses modules, tels qu'ils sont définis ici, n'entretiennent aucune relation avec la structure linéaire. Certes, si nous avons développé le module du contenu propositionnel, celui-ci aurait sans doute fourni quelques renseignements quant à la réalisation linéaire des éléments de la proposition, imposant ainsi des restrictions sur l'ordre des mots ; mais en ce qui concerne les éléments périphériques de la phrase, seules leurs propriétés syntaxiques (notamment leurs relations de portée) et pragmatico-sémantiques semblent influencer l'ordre des mots. C'est là une conséquence importante de la division du travail établie entre les modules.

3. Composante pragmatico-sémantique

La structure pragmatico-sémantique est le lieu des conditions de pertinence. Seul est dit pertinent un énoncé intégré dans un contexte non spatio-temporel qui remplit ces conditions. Cette composante est donc le lieu de «mise en discours» ou de «mise en contexte» de la phrase et sera plus développée dans ce travail que les deux autres.

J'opère avec cinq modules pragmatico-sémantiques plus ou moins interdépendants et dont deux sont particulièrement développés : ceux de la focalisation et de la polyphonie. Dans les deux cas, j'espère pouvoir apporter quelques nouveaux éléments à la théorisation linguistique. Une autre raison pour l'élaboration particulière de la théorie polyphonique est que ce module joue un rôle central dans le système modulaire que je développe dans cet ouvrage. Je vais en effet argumenter en faveur d'une approche qui permet à la théorie de la polyphonie de nous servir de cadre explicatif par rapport aux autres sous-théories, qui sont toutes jointes par des méta-règles à ce module. Ces métrarègles seront étudiées de façon systématique dans V.3., où je proposerai une réinterprétation polyphonique de divers aspects de la signification étudiés dans les autres modules. Dans ce chapitre, je me concentrerai sur l'introduction des cinq sous-théories individuelles.

3.1. Les implicites sémantiques

On sait que ce n'est pas tout contenu sémantique qui est communiqué ouvertement. Il n'est pas rare que ce qui est le plus important pour le message se trouve «entre les lignes», qu'il soit non dit ou *implicite*. Or là, il faut distinguer les **implicites sémantiques** des **implicites (proprement) pragmatiques**⁶⁸. Les premières sont le produit des seuls matériaux linguistiques, alors que les dernières dépendent notamment de la situation énonciative et du contexte encyclopédique. Il arrive que celles-ci n'existent que dans l'esprit de l'interprète : elles sont sous-entendues, et le locuteur est toujours à même de se décharger de la responsabilité de leur contenu malgré le fait qu'il peut avoir recours à la version-1 (cf. II.2.4.) pour les favoriser. L'étude des implicites pragmatiques est surtout une étude des mécanismes socio-cognitifs qui régissent la communication et sort en tant que telle du cadre théorique que je me suis imposé dans le présent travail. Par contre, les implicites sémantiques nous concernent.

68. Il existe une vaste littérature portant sur ces sujets. Mentionnons à titre d'exemples les travaux de Ducrot (notamment 1972 ; 1978 ; 1982), Grice (1975), Kerbrat-Orecchioni (1986), Moeschler (1985), Récanati (1981), Sperber & Wilson (1986). Voir notamment le dernier ouvrage pour de nombreuses références. Il va sans dire que je ne pourrai qu'effleurer la problématique ici.

Parmi celles-ci on peut distinguer (au moins) deux types : les **implications** et les **présuppositions**. Les deux types se fondent sur les conditions de vérité et c'est pourquoi je les ai définis dans le module du contenu propositionnel (cf. 2.3.1.)⁶⁹. La définition strictement logique de la présupposition pose cependant des problèmes dont le plus grave est peut-être «le paradoxe présuppositionnel» qui consiste en ceci : selon l'analyse logique, il est vrai pour toute phrase p qu'elle a exactement les mêmes présuppositions que sa négation $\neg p$. Or par définition, ou bien p ou bien $\neg p$ est vraie, ce qui revient à dire que toutes les présuppositions de p seraient nécessairement vraies : toutes les présuppositions de n'importe quelle phrase seraient donc des tautologies⁷⁰.

C'est pour lever ce paradoxe que je proposerai dans ce travail une définition pragmatico-sémantique de la présupposition. Toutefois, comme la présupposition est sans aucun doute une des notions les plus abondamment traitées en littérature linguistique et philosophique⁷¹, en faire une analyse conceptuelle dépasserait largement le cadre de la présente étude. Aussi me contenterai-je de développer l'approche présentée dans mon article sur le sujet (Nølke 1980b), en me proposant d'en donner plus loin une réinterprétation polyphonique (voir V.3.1.1.).

Peut-être convient-il de rappeler tout d'abord que, puisque je travaille au niveau de la signification, seules les présuppositions linguistiquement marquées seront dans le champ de mon intérêt. Ainsi les conditions générales réglant le comportement linguistique, telles que les conditions de satisfaction de Searle (1969), ne seront pas considérées comme des présuppositions dans ce travail. En revanche, il convient de distinguer deux types de présuppositions indiquées dans la signification : la **présupposition prédicationnelle** et la **présupposition stratificationnelle**⁷². La présupposition prédicationnelle se définit en termes logiques : c'est la présupposi-

69. Les relations inférentielles sont en fait au cœur de toutes les théories sémantiques d'orientation logique. Certains auteurs vont jusqu'à définir le sens à partir des réseaux inférentiels. Pour une tentative particulièrement intéressante de définition logique de la présupposition, voir Mercer (1992). Cet auteur applique la «Default Logic Proof Theory» pour générer les présuppositions. Cette approche semble éminemment compatible avec l'approche modulaire défendue dans le présent travail.

70. Ainsi la phrase *Paul fumait naguère* serait une tautologie parce qu'elle est présupposée par la phrase *Paul a cessé de fumer*, cf. l'exemple (35) ci-dessous. Pour une discussion du paradoxe présuppositionnel, voir Martin (1992 : 53sv). Cet auteur lève le paradoxe en recourant à un système d'univers de croyance.

71. Et récemment par les sciences cognitives aussi. Le traitement cognitif des présuppositions paraît en effet être très complexe : «(...) the processing of presuppositions represents a multidimensional phenomenon that changes across cortical space and time» (Wetzel & Molfese 1992 : 286).

72. Je dois ce dernier terme à Hans Kronning. Voir aussi 3.2.7.

tion des logiciens. Elle est fortement restreinte au niveau de la phrase : la valeur par défaut qu'elle indique ne pourra être changée lors de l'interprétation, et il est impossible pour le locuteur de se décharger de son contenu. L'énoncé dans (35) :

(35) Paul a cessé de fumer.

est un exemple classique : il véhicule la présupposition prédicationnelle 'Paul fumait naguère'. On remarquera que c'est la présupposition prédicationnelle qui donne lieu à la structuration binaire présupposé/posé mentionnée dans 1.4.1. La présupposition stratificationnelle fait partie de la structure stratificationnelle introduite par la focalisation et sera traitée dans les sections 3.2.7. et V.3.1.3. Nous verrons que cette présupposition est sensible aux éléments situationnels et cotextuels. Un corollaire en est que la version-1 peut l'influencer⁷³.

Outre cette distinction structurelle il faudra aussi faire une distinction fonctionnelle entre les **présuppositions fortes** et les **présuppositions faibles**. Cette différence concerne les croyances de l'allocutaire (selon l'énoncé, bien sûr) quant au contenu présupposé. Je propose les définitions suivantes⁷⁴ :

Le **présupposé** est le contenu de l'acte de présupposition.

Le **présupposé fort**, PP, est une proposition ayant les propriétés conjointes suivantes :

- a. le locuteur croit que PP est vrai ;
- b. l'allocutaire croit que PP est vrai.

Le **présupposé faible**, pp, est une proposition ayant les propriétés conjointes suivantes :

- a. le locuteur croit que pp est vrai ;
- b. l'allocutaire ne pense pas que pp soit faux.

73. On notera que la présupposition de Chomsky (1971 : 205) correspond à ma présupposition stratificationnelle. Cette distinction entre présuppositions prédicationnelle et stratificationnelle semble d'ailleurs équivaloir à la distinction entre présuppositions globale et locale proposée par Martin (1992 : 231sv) pour qui la présupposition locale se confond avec le thème. Pour Martin, le thème est donc une notion fonctionnelle qui est sensible à la contextualisation. Nous verrons plus loin que ma conception du thème comme étant de nature structurelle me permet de dégager des relations intéressantes entre notre thème (qui est *grosso modo* celui de Halliday) et le thème de Martin (qui ressemble plutôt au thème des Pragoïs).

74. Les définitions que je suggère ici pour la présupposition forte et la présupposition faible ne sont que des reformulations des définitions introduites dans Nølke (1980b). Ces définitions ont été exploitées dans Nølke (1983a) pour les analyses des adverbés paradigmatiques.

On remarquera que contrairement au PP, le pp peut bien véhiculer une nouvelle information. Mais contrairement aux actes type affirmation, celle-ci n'est jamais *présentée* comme telle par les présuppositions. C'est là l'explication du fait souvent observé que les présuppositions stratificationnelles, qui sont toujours faibles, apportent souvent une nouvelle information déguisée en «déjà connue» (cf. V.3.1.).

Le tableau sous (36) résume les distinctions introduites :

(36)

| Fonction | Présupposition forte | Présupposition faible |
|---------------------|--|---|
| Structure | | |
| prédicationnelle | ex: <i>Marie travaille même le dimanche.</i> PP: Marie travaille d'autres jours | ex: <i>Marie travaille surtout le dimanche.</i> pp: Marie travaille d'autres jours |
| stratificationnelle | (n'existe pas) | ex: <i>Pierre a mangé dans le jardin.</i> pp: Pierre a mangé quelque part |

3.2. La focalisation

Qu'entend-on en linguistique par le terme 'focalisation' (ou 'focus' ou 'foyer') ? Voilà encore un terme dont tout le monde se sert mais pour lequel un examen — même rapide — dévoile combien l'accord quant à son contenu notionnel est superficiel.

La plupart du temps le linguiste se sert de ce terme sans se soucier de le définir, et les rares linguistes qui font exception avancent des définitions fort divergentes. Ainsi pour certains il s'agit d'un concept syntaxique⁷⁵ et

75. Ainsi, dans la Théorie du Liage Généralisé des Chomskyens, le foyer est défini en termes purement structurels. Rochemont & Culicover, qui ont consacré un livre entier à l'étude de *English focus constructions and the theory of grammar* introduisent ainsi un «Focus Principle» et définissent le «structural focus» de la façon suivante :

« α is a structural focus if

- (i) there is a lexical head β that canonically governs α and α is neither Case-marked nor θ -marked by β
- (ii) α is not a predicate that is θ -related to β » (1990 : 152)

pour d'autres c'est un phénomène prosodique⁷⁶. Or il me semble qu'une définition purement syntaxique ou purement phonétique n'aura pas grand intérêt en linguistique. Tout porte d'ailleurs à penser que, malgré les apparences, même ceux qui prétendent donner une définition unilatérale fondent celle-ci sur une intuition relative à l'existence d'une valeur sémantique de la focalisation. En effet, une définition formelle sans motivation sémantique n'est guère envisageable et serait, au mieux, un abus de terminologie.

S'il en est ainsi, il apparaît raisonnable d'essayer d'abord de cerner la fonction sémantique qu'exerce la focalisation. Si l'on examine cette question d'un peu plus près, une certaine régularité se révèle derrière les définitions formelles par ailleurs si différentes, une régularité qui semble aussi sous-tendre les emplois non formels ou intuitifs du terme. Une analyse conceptuelle sera donc un préalable au développement d'une théorie de la focalisation.

Il semble qu'on s'entende généralement pour penser que le foyer (le focus) est un segment qui, étant souligné d'une certaine manière par le locuteur, est présenté comme véhiculant une «information essentielle». Ainsi, le foyer est un phénomène qui est lié directement au moment de la parole, conception corroborée par l'existence des définitions purement phonétiques. Il n'empêche que le foyer, comme tant d'autres aspects de l'énonciation, peut être marqué linguistiquement (d'où l'approche syntaxique). Ce double caractère de la focalisation justifie l'établissement d'un module pragmatique-sémantique pour son traitement.

3.2.1. Analyse conceptuelle

La question qui s'impose d'emblée est la suivante : que faut-il entendre par «information essentielle» ? En quel sens cette information est-elle essentielle ? Originellement le terme de focalisation signifie «concentration», et en langage scientifique il a acquis l'acception technique «concentration sur un point». C'est de cette manière que les photographes, par exemple, se servent du terme. Il me semble que son introduction (préthéorique ou intuitive) en linguistique repose sur une adaptation intuitive de cette image. Focaliser veut dire 'mettre en focus', c'est-à-dire 'attirer l'attention sur ...'. Or si l'on focalise un élément d'un énoncé, ce n'est pas seulement pour attirer l'attention sur cet élément, c'est pour attirer l'atten-

Ce principe est censé rendre compte de toute structuration configurationnelle qui donne lieu à un focus, stylistique ou proprement grammatical.

76. C'est par exemple le cas de Mary-Annick Morel, qui définit la focalisation ainsi : «Une hauteur particulièrement forte sur la finale d'une unité lexicale, associée à une rupture mélodique sur le segment qui suit — qui prend alors l'apparence d'une incise — correspond à une opération de focalisation» (1992b : 14).

tion sur le rôle qu'il joue par rapport aux autres éléments de son contexte et notamment les segments de l'énoncé où il est intégré. Grâce à la nature paradigmatique de la langue, on peut préciser que la focalisation linguistique sert fondamentalement à présenter l'élément focalisé comme le résultat d'un choix fait dans le cadre d'un paradigme. Qui plus est, ce choix est toujours fait dans un certain but.

Un corollaire de ces considérations semble être la nécessité de concevoir le foyer comme étant le résultat d'un acte de focalisation, qui a lieu au moment de l'énonciation, et dont le «décodage» constitue une partie nécessaire du processus d'interprétation.

Le foyer, résultat de la focalisation, est alors caractérisé par trois propriétés, constitutives et interdépendantes.

La première est **syntagmatique** : le foyer se manifeste dans l'énoncé comme touchant une partie continue de la chaîne linéaire. Il peut s'agir d'une série de mots, d'un seul mot ou d'une partie d'un mot. L'interprète doit repérer l'étendue du foyer.

La deuxième est **paradigmatique** : le foyer est présenté comme résultant d'un choix fait entre les éléments d'un paradigme. L'interprète doit rétablir ce paradigme⁷⁷.

La troisième enfin, est **intentionnelle** : le choix paradigmatique a été effectué dans un certain but : la *visée de la focalisation*. L'interprète doit comprendre cette visée.

Ainsi définie, la focalisation semble correspondre à l'idée que se font la plupart des linguistes de ce phénomène. Soulignons cependant qu'il règne ici une confusion considérable. En effet, pour certains, le concept d'information essentielle attaché à la focalisation s'explique à partir du fonctionnement de l'intonation (cf. par exemple Morel 1992b), alors que pour d'autres, il est directement lié au concept de rhème. Ainsi, on rencontre souvent le terme «rhématisation» apparemment destiné à désigner ce que j'appelle ici focalisation. Mais on ne peut pas vraiment savoir ce qu'il en est, car l'emploi reste normalement mal défini, et il arrive même que les deux termes coexistent sans qu'on voie une différence nette⁷⁸.

77. Une remarque s'impose ici. On sait que l'aspect paradigmatique est constitutif de la langue : au fond tout élément d'un énoncé a été choisi à l'intérieur d'un paradigme qui confie à cet élément sa signification (selon les structuralistes). On verra que la focalisation exploite cette propriété de la langue. Ce qui caractérise la focalisation, c'est qu'elle met en relief ce choix paradigmatique : *l'interprète doit rétablir le paradigme visé*. L'étendue du paradigme pertinent dépend de la focalisation effectuée. Il peut être fini ou infini. Dans le premier cas, on aura ce qu'on appelle souvent «interprétation-liste», c'est-à-dire la focalisation restreinte au sens de Zribi-Hertz (1990 : 384).

78. Il existe évidemment des essais de définition rigoureuse. Ainsi Sgall & Hajičová (1977) définissent le foyer comme le segment le plus rhématique. Là; on retrouve l'idée du continuum, peu commode et peu opératoire. Mentionnons aussi en passant que cette idée

3.2.2. Types de focalisation

Il est possible d'établir une typologie de foyers à partir de la troisième propriété constitutive, donc en se fondant sur les différentes visées. Considérons quelques exemples. Dans chacun des énoncés suivants, on s'accorde généralement pour considérer le segment souligné comme constituant le foyer dans un contexte neutre ; en d'autres termes, c'est le foyer dans l'interprétation par défaut (cf. II.3.3.) :

- (37) Paul s'est promené *dans la forêt*.
- (38) Paul n'a pas battu le chat *avec le bâton*.
- (39) Venez *demain* !
- (40) Viendras-tu *demain* ?
- (41) (*Luc est toujours malade*), alors que *Paul* est guéri.
- (42) (Pierre ne l'a pas *confirmé*), il l'a *affirmé*.
- (43) Même *Paul* a compris.
- (44) C'est la robe *blanche* que j'aimerais acheter.

La tradition parle du foyer de l'énoncé dans (37), du foyer de la négation dans (38), de l'impératif dans (39) et de la question dans (40) ; elle parle de la focalisation de contraste dans (41) et (42)⁷⁹, et, enfin, du foyer de l'adverbe *même* dans (43) et du clivage dans (44). On voit qu'il y a beaucoup de foyers différents.

Je me contenterai ici de distinguer deux grandes catégories : la **focalisation neutre** et la **focalisation spécialisée**. La focalisation observée dans les quatre premiers énoncés, (37) à (40), est un exemple du premier type et celle des trois suivants, (41), (42) et (43), est du deuxième type. Le dernier exemple, (44), où nous avons une structure clivée, est pour ainsi dire à cheval sur les deux types : fonctionnellement il ressemble à la focalisation neutre, formellement à la focalisation spécialisée, nous le verrons. Je proposerai de parler de la **focalisation simple** pour désigner une focalisation qui est ou bien neutre ou bien véhiculée par une structure clivée. Dans les deux cas, la focalisation est en effet simple d'un point de vue fonctionnel dans la mesure où sa visée est uniquement l'identification.

Précisons un peu : par suite de sa propriété paradigmatique, toute focalisation est fondamentalement une focalisation d'identification. Dans certains cas, l'identification est le seul but de la focalisation : c'est la focalisation simple ; dans d'autres cas, d'autres visées s'ajoutent à l'identifica-

semble sous-tendre également l'introduction du terme «thème rhématique» que l'on trouve chez Carlsson (1983). Précisons que si ce terme même peut choquer, il est cependant rigoureusement défini dans l'œuvre de Carlsson.

79. La focalisation observée dans (42) est aussi parfois qualifiée de métalinguistique.

tion, et on aura la focalisation spécialisée. Il convient donc d'étudier d'abord en quoi consiste cet acte d'identification tout à fait fondamental avant de revenir aux visées supplémentaires que peut servir la focalisation spécialisée.

On peut distinguer l'identification faible effectuée par la focalisation neutre de l'identification forte que l'on trouve dans les clivées, la différence étant que le premier type crée un sous-entendu concernant les autres éléments du paradigme, alors que le dernier crée une véritable implication logique. Considérons cette différence de plus près.

Dans une affirmation comme (37), la focalisation sert à identifier un élément du paradigme pour lequel l'affirmation est vraie, sous-entendant ainsi qu'elle serait fausse pour ses autres éléments. Le sous-entendu surgit parce que le choix paradigmatique est mis en relief par la focalisation (cf. note 77). D'autre part, qu'il s'agisse d'un sous-entendu et non pas d'une implication logique ressort du fait que le contexte est susceptible de l'effacer. Ainsi, si *dans la forêt* est focalisé dans (37) et qu'il ressorte du contexte que le locuteur parle de ce qui s'est passé hier après-midi, on déduira qu'il s'agit d'un événement unique, et que (37) implique (pragmatiquement) la fausseté de *Paul s'est promené dans la ville*, par exemple. Par contre, si le locuteur parle de ce qui s'est passé pendant ses vacances, (37) n'exclut pas la possibilité que Paul se soit promené ailleurs. Dans les trois autres exemples de focalisation neutre, (38), (39) et (40), la fonction est la même à ceci près, que là, l'identification est enchâssée dans d'autres actes de parole, des actes qu'on pourrait qualifier comme marqués (dans l'acception non théorique de ce terme). Cette différence a pour effet que la focalisation semble plus marquée, d'où il suit que les sous-entendus qu'elle déclenche sont sentis comme plus marqués eux aussi. Dans (38) (repris de 1.3. et renuméroté), où on parle traditionnellement⁸⁰ du foyer de la négation, il s'agit de préciser un élément pour lequel la prédication (sans négation) est *fausse*. On comprendra que le sous-entendu selon lequel elle est vraie pour certains autres éléments du paradigme est assez fort. Dans (39), il faudra exécuter l'ordre demain et non pas à un autre moment quelconque, et dans (40), le locuteur demande si son allocataire viendra demain, alors qu'il sous-entend ne pas s'intéresser à la question de savoir si celui-ci vient à un autre moment.

Si le foyer neutre introduit ainsi dans tous les cas une identification faible, il en va autrement du foyer du clivage dont l'énoncé de (44) nous fournit un exemple. Une fonction sémantique essentielle de cette structure est en effet d'identifier un élément pris dans un ensemble dont l'existence

80. Et à tort, cf. VI.2.2.4.

est présupposée (cf. Vikner 1972). L'énoncé de (44) *implique* alors que la prédication est fautive pour les autres membres du paradigme à cause de la présupposition de cardinalité introduite par la structure clivée (cf. Nøtke 1983c : 120).

3.2.3. Marquage linguistique et domaine de focalisation

Jusqu'ici j'ai parlé des exemples comme si une seule focalisation était possible dans chaque construction présentée. Or, comme le foyer est le résultat de la focalisation que le locuteur a choisie au moment de son énonciation, son analyse est attachée au niveau de l'énoncé et non (directement) à la description structurelle de la phrase. Il s'ensuit qu'en dernier lieu, nous ne pourrions décider d'un foyer que pour un énoncé réel, c'est-à-dire un énoncé en contexte. En effet, si nous étudions l'exemple (44) d'un peu plus près, nous verrons qu'on peut facilement imaginer un contexte où le foyer serait *robe blanche* et non seulement *blanche*. Tel serait le cas, par exemple, s'il s'agissait de choisir entre plusieurs vêtements, et pas seulement entre plusieurs robes. Toutefois, avec cette deuxième situation, nous semblons avoir épuisé les possibilités. Ces deux focalisations semblent en effet être les seules susceptibles de se produire lors de l'énonciation de (44)⁸¹. Nous pourrions donc constater que la focalisation est soumise à des contraintes relevant de la phrase, et plus précisément à des contraintes purement syntaxiques. Car dans une clivée, la focalisation doit s'effectuer à l'intérieur de la fraction de la phrase située entre le présentatif *c'est* et la conjonction (ici *que*).

Ce type de contrainte n'est pas réservé aux clivages. On le retrouve dans (37), qui donne lieu à une focalisation neutre. Dans un contexte approprié, la focalisation peut tomber sur toute la chaîne *promené dans la forêt*, en réponse, par exemple, à une question comme : «*Qu'est-ce qu'il a fait, Paul ?*»⁸². Or il apparaît que la focalisation doit forcément s'effectuer à l'intérieur de cette partie de la phrase. En ce sens, la focalisation est marquée structurellement dans ce genre d'exemples. On peut dire qu'elle laisse des traces langagières. La structure de la phrase indique quels sont

81. Abstraction faite des focalisations spécialisées non marquées, qui sont toujours susceptibles de se superposer à la focalisation simple. Voir plus loin.

82. Cette question est d'ailleurs plutôt sous-entendue, car, sinon, on remplacerait plutôt *Paul* par *Il* dans la réponse, mais cela est une autre histoire. On retrouve ici le test fondamental de Sgall & Hajičová (l'«Ecole de Prague», cf. notamment Sgall & Hajičová 1978), qui situent ces différences au niveau de la phrase, ce qui amène ces auteurs à postuler l'existence de toute une série de phrases sous-jacentes à chaque structure superficielle. Comme leur théorie, malgré certaines ressemblances, est radicalement différente de celle adoptée ici, je m'abstiens d'entrer dans une discussion comparative. Il n'empêche que les faits observés par les Pragoïses m'ont beaucoup inspiré.

les éléments susceptibles d'être focalisés et dans quel but (la visée), ce qui revient à dire qu'elle indique la gamme de (types de) focalisations possibles. Le repérage de ces traces est primordial pour la compréhension textuelle.

Pour parler de ce phénomène syntaxique, j'introduis le terme formel : **domaine de focalisation**. Il s'agit en fait d'un phénomène analogue à ce que les linguistes anglo-saxons dénomment «scope of focus»⁸³. Les domaines de focalisation sont générés par la syntaxe et la règle globale régissant le rapport entre syntaxe et focalisation sera alors la suivante :

REGLE 1 :

Tout domaine de focalisation marque une focalisation qui doit avoir lieu à l'intérieur de ce domaine.

En conséquence de cette règle, l'analyse du (des) foyer(s) d'un énoncé concret s'effectue toujours en deux étapes :

- (i) partant de la structure de la phrase on détermine le domaine de focalisation — (c'est l'«analyse syntaxique») ;
- (ii) tenant compte du contexte (non spatio-temporel) on détermine le foyer actuel — (c'est l'étape d'interprétation).

Une remarque s'impose ici. Il est bien connu qu'il existe des énoncés dans lesquels aucun élément n'est focalisé. Ainsi les énoncés *analytique* (tel *quatre est la racine carrée de seize*) ne renferment pas de foyer. Tout porte à penser, cependant, que les énoncés sans foyer constituent plutôt l'exception. Je dirai donc que la focalisation marquée par la structure syntaxique est bloquée dans ces cas. Aussi bien le type de texte que le sémantisme particulier des énoncés en question sont susceptibles d'avoir cette fonction de «bloqueur de focalisation».

Mises à part ces structures particulières, dont je ferai abstraction dans ce qui suit, il s'avère que toute structure de surface d'un énoncé contient exactement *un* domaine de focalisation simple, ce qui revient à dire que tout énoncé renferme un et un seul foyer simple. Dans une déclarative simple, telle que (37), son domaine s'étend du verbe sémantique (c'est-à-dire que le domaine ne contient pas l'auxiliaire, s'il y en a un) jusqu'au dernier segment tonique, donc jusqu'à la fin de la partie de la phrase porteuse de l'intonème conclusif (cf. III.1.2.2.). Le discernement exact du domaine de focalisation simple peut être moins évident dans des structures plus complexes — comme par exemple les interrogatives — mais le prin-

83. Cf. par exemple Koktová (1987). Au fond, Rochemont & Culicover (1990) rejoignent la même idée.

cipe fondamental reste le même : toutes choses égales d'ailleurs, c'est le dernier élément du groupe rythmique qui est concerné⁸⁴.

Tout domaine de focalisation — simple ou spécialisé — est structuré. En effet, dans les deux exemples étudiés ((37) et (44)), la focalisation touchait dans tous les cas le dernier mot, qui, de par sa position, était accentué. Qui plus est, la focalisation la plus restreinte semblait être celle qu'on imaginait le plus facilement : elle menait au *foyer par défaut*, résultat de l'interprétation par défaut (cf. II.3.3). D'autre part, étant syntaxique, la focalisation simple ne semble pas pouvoir concerner une unité plus petite que le mot. En combinant ces deux observations, on obtiendra donc pour (44) la structure (44') :

(44') (robe(blanche))

du domaine de focalisation (qui coïncide dans ce cas avec ce que les syntacticiens ont pris l'habitude d'appeler le «*focus*»). Cette structuration a déjà été mise en évidence par Chomsky (1971). Dans le cadre de la grammaire générative, cet auteur a proposé des règles formelles qui rendent compte de ce phénomène. Dans le cadre théorique du présent travail, cette structuration s'explique par des règles générales gouvernant le marquage de la focalisation, et dont on a besoin pour des raisons indépendantes de cette problématique particulière. Ces règles concernent notamment la fonction de l'intonation et de l'accentuation : la focalisation ne peut concerner qu'un segment accentué. C'est une propriété constitutive de la focalisation spécialisée (cf. 3.2.4.), et il en va de même de la focalisation neutre, ainsi qu'il ressort des recherches de Mario Rossi (1985 ; 1987). En effet, l'intonème conclusif contribue à la fois à l'intonation syntaxique et à l'intonation énonciative (cf. III.1.2.2.), ce qui peut entraîner des ambiguïtés. Rossi montre que «*CC [l'intonème conclusif]* est à la fois marqueur de phrase et marqueur énonciatif» (1985 : 146). Le marquage énonciatif concerne précisément la focalisation simple. A cela s'ajoute le fait que le marquage ne peut avoir comme cible une unité plus petite que le mot. Cette double règle explique pourquoi le foyer renferme toujours le dernier mot du domaine et nous aurons une explication de la structure présentée sous (44'). Par contre, le fait que la focalisation tende apparemment à prendre pour cible un petit segment plutôt qu'un grand, s'explique par un autre type de

84. L'exception évidente étant les questions partielles du type *Qui est venu ?*, qui apparemment marquent le pronom interrogatif comme le foyer. L'existence marginale de questions à plusieurs foyers du type *Qui vient d'où ?* (voir par exemple Korzen 1985) semble au fond corroborer notre analyse, dans la mesure où ces structures peuvent être considérées comme des amalgames des deux types : le double marquage résultant d'une exploitation des deux possibilités notées.

règle, celle-ci plutôt d'ordre pragmatique. En effet, plus le segment est petit, moins la valeur sémantique est précise, et — par conséquent — plus le paradigme est «naturel». Ainsi, pour l'exemple (44), on imagine sans doute plus facilement une situation où il s'agit de choisir entre des robes qu'une situation où le choix serait entre des robes *et* d'autres choses (qui ne seraient pas des robes). On voit que la lecture préférentielle du foyer souvent observée (c'est-à-dire la *lecture par défaut*) découle au fond de plusieurs sources.

Ce sont d'ailleurs des observations de ce type qui sous-tendent la théorie du dynamisme communicatif, qui concerne donc, pour moi, des phénomènes de focalisation. Il semble qu'étant à la fois plus souple, parce que modulaire, et plus précise, parce qu'opératoire, l'approche énonciative que je viens de proposer puisse jeter une nouvelle lumière sur les problèmes traités par certains sous l'étiquette «dynamisme communicatif».

Le domaine de focalisation ainsi défini concerne la forme du foyer. Si, syntaxiquement, la focalisation (marquée) a le mot comme cible minimale, sémantiquement, elle ne concerne qu'une partie du mot focalisé. Prenons un exemple :

(45) C'est la robe que je veux.

Le mot focalisé, *robe*, comporte au moins les deux sèmes /vêtement/, qui est générique, et /de forme f/, qui est spécifique. Il est clair que ce n'est que le sème spécifique qui est focalisé dans (45), fait qui trouve facilement son explication : le sème générique sert à établir le paradigme invoqué, alors que ce sont précisément les sèmes spécifiques qui servent à établir les distinctions à l'intérieur de ce paradigme (cf. 2.2.1.). De manière générale, on peut apparemment poser une règle selon laquelle plus un sème est spécifique plus il a tendance à être focalisé, la focalisation par défaut ne touchant que le(s) sème(s) le(s) plus spécifique(s). Voilà la raison pour laquelle des mots peu spécifiques acceptent mal la focalisation. Témoin :

- (46) a. Dans l'armoire, les chaussures sont rangées.
 b. ?Dans l'armoire, les chaussures se trouvent.

Les deux verbes renferment le même sème générique /être situé/, mais *ranger* comporte en plus un sème spécifique /dans un certain ordre/, ce qui le rend «focalisable». Je reviendrai sur cet exemple dans V.2.2.

3.2.4. La focalisation spécialisée

Ayant précisé la fonction fondamentale d'identification, nous pouvons porter notre intérêt sur les propriétés spécialisées supplémentaires que révèlent certains foyers. Considérons les quatre derniers exemples présentés plus haut et répétés ici :

- (41) (*Luc est toujours malade*), alors que *Paul est guéri*.
- (42) (*Pierre ne l'a pas confirmé*), il l'a affirmé.
- (43) Même *Paul a compris*.
- (44) C'est la robe *blanche* que j'aimerais acheter.

Ces quatre exemples contiennent des **foyers spécialisés**. Ici, on peut procéder à une deuxième subdivision : les deux premiers foyers sont non marqués dans la phrase alors que les deux derniers sont marqués respectivement par l'adverbe *même* et par la structure syntaxique (le clivage).

Comme je l'ai déjà fait remarquer, (41) et (42) sont des exemples de ce qu'on appelle d'habitude la focalisation de contraste. Dans sa forme simple, cette focalisation n'est jamais marquée au niveau de la phrase. N'étant pas contrainte par un domaine de focalisation, elle est ainsi susceptible de s'appliquer n'importe où, et la variante «métalinguistique» (ex. (42)), qui sert à corriger ou à commenter l'emploi même de la langue, peut aller jusqu'à focaliser des unités formelles plus petites que le mot⁸⁵.

Dans la langue parlée, la focalisation de contraste est toujours assistée de l'accentuation d'insistance plus ou moins forte. En fait, tout foyer spécialisé reçoit une certaine accentuation. Pour ceux qui donnent de la focalisation une définition purement prosodique (telle l'équipe de Morel, cf. note 76), il n'existe que ce genre de foyers⁸⁶. Ainsi, contrairement aux syntacticiens (cf. note 75), les «prosodiques» ne voient même pas de foyers dans les structures clivées dans les cas où le «focus» ne reçoit pas d'accentuation. Dans notre approche, l'accentuation d'insistance peut être considérée comme une variante marquée de l'intonation énonciative. Elle relève de la version-1 et fonctionne comme hypermarqueur au sens d'Anscombe (cf. II.3.5.2.). Cette accentuation a en effet «essentiellement pour

85. En revanche, il semble que la focalisation de contraste invoque toujours un paradigme fini. Elle est donc une instance de la focalisation restreinte au sens de Zribi-Hertz, cf. note 77.

86. Dans son travail riche d'idées neuves et fort suggestif sur la structure informationnelle (avec des exemples tirés du russe, de l'anglais et du néerlandais), Keijsper (1985) définit tout simplement le foyer d'un énoncé comme l'élément (ou les éléments) accentué(s). Cet auteur revendique une valeur universelle à sa théorie. Il me semble cependant qu'un certain nombre de faits que comporte le français, langue dépourvue d'accent phrasique, la contredisent, observation dont la vérification demanderait des recherches poussées.

fonction en français de rhématiser un élément de l'énoncé» (Rossi, 1985 : 147 ; la «rhématisation» dont parle Rossi semble coïncider avec notre focalisation simple). Elle n'est pas à confondre avec l'intonation expressive, bien qu'aucune des deux variantes ne soit restreinte syntaxiquement. Remarquons enfin que, dans la langue écrite, la focalisation de contraste (pure) peut être marquée par des moyens graphiques tel que le soulignement, mais le plus souvent ce n'est que le cotexte qui permet son repérage.

La focalisation spécialisée non marquée est susceptible de produire des effets spectaculaires lorsqu'elle touche un foncteur logique (cf. 2.3.3.). Dans certains cas, comme celui du verbe fini, on aura une «focalisation polarisée» ou un «Verum-Fokus» dans la terminologie allemande (cf. Heltand 1992). Cette focalisation spécialisée, qui sert à souligner la probabilité de la réalisation d'une idée déjà présente dans le contexte, est beaucoup plus répandue dans les langues germaniques qu'en français où elle n'existe guère en dehors de la langue parlée spontanée. La focalisation de foncteurs logiques n'est cependant pas du tout étrangère à la langue française. Nous en avons en fait déjà vu un exemple dans II.3.5.2 :

(47) Paul a *même* envoyé de l'argent à Marie.

Dans (47) la focalisation spécialisée de *même* sert à marquer une réinterprétation de l'énoncé. Je présenterai encore un exemple un peu différent de ce type dans 3.2.8.

Quelle est la relation entre la focalisation spécialisée et la focalisation simple ? Compte tenu de l'hypothèse émise ci-dessus, selon laquelle tout énoncé renferme toujours exactement *un* foyer simple, l'apparition d'une focalisation spécialisée entraîne l'existence de (au moins) deux foyers dans l'énoncé : un foyer spécialisé et un foyer simple. S'il s'agit du foyer neutre, celui-ci a cependant tendance à glisser à l'arrière-plan, et dans le cas où l'accentuation d'insistance tombe sur le dernier segment tonique de la chaîne, donc sur le segment prévu — aussi — pour la focalisation neutre, le foyer neutre devient (presque) redondant. Or un examen minutieux des faits phonétiques vérifie sa présence :

(48) Ce n'est pas la réponse, ce n'est *qu'une* réponse⁸⁷.

Si la première syllabe du segment reçoit l'accentuation d'insistance, la dernière syllabe garde néanmoins son accentuation normale, ce qui se révèle par le fait que la voyelle, [ɔ], reste longue. On a ainsi un argument empiri-

87. C'est Michael Herslund qui a attiré mon attention sur ce genre d'énoncés.

que en faveur de la survivance du foyer neutre dans (48). A cela s'ajoute un argument théorique : en effet, dire que la focalisation spécialisée remplace la focalisation neutre ou dire que les deux focalisations cohabitent revient au même dans la mesure où les deux analyses prévoient la même interprétation. On a donc tout intérêt (le «rasoir d'Ockham») à garder la règle simple selon laquelle le foyer neutre subsiste même dans ce cas.

Ce problème d'analyse ne se présente pas pour le foyer des clivées qui reste toujours tangible même s'il est combiné avec un foyer de contraste, par exemple. En effet, bien qu'il y ait une certaine affinité entre ces deux types de focalisation spécialisée, l'action de contraster est fondamentalement différente de l'identification forte, puisque l'identification forte entraîne des présuppositions inconnues par la «contrastivation». Aussi ces deux types se combinent-ils sans problème. Témoin l'exemple (49) :

(49) J'ai appris que Rodrigue et Julie sont déjà arrivés.

— Non, c'est Rodrigue et Catherine qui sont déjà là.

Du reste, l'existence de la focalisation de contraste rend souvent l'analyse de l'énoncé extrêmement difficile. Or dans un travail qui veut se situer au niveau de la phrase, il est primordial de ne pas tenir compte de cette focalisation. Sauf avis contraire, j'en ferai donc abstraction dans les analyses empiriques (notamment au chapitre VI.).

3.2.5. Focalisation spécialisée marquée : les focalisateurs

Revenons maintenant aux foyers spécialisés marqués dans la phrase. On a souvent appelé les éléments (non prosodiques) susceptibles de marquer une focalisation des **focalisateurs**. Je garderai ce terme tout en précisant que les focalisateurs fonctionnent au niveau de la phrase. Ils ne marquent donc pas le foyer mais le domaine de focalisation. Il existe en français deux types de focalisateurs : les focalisateurs **syntactiques** et les focalisateurs **lexicaux**⁸⁸. L'énoncé de (44) est un exemple du premier type et celui de (43) est un exemple du dernier type. La visée spécialisée peut varier et dépend du focalisateur appliqué. Notamment les focalisateurs lexicaux véhiculent des visées très variées. Il existe une classe d'adverbes : les *adverbes paradigmatisants*⁸⁹, à laquelle appartient l'adverbe *même*, et dont une propriété fondamentale est exactement ce marquage de focalisa-

88. A ceux-ci s'ajoutent pour certaines autres langues — telles le finnois et le japonais — les **focalisateurs morphologiques** (cf. König 1991 : 17-18). Les «syntacticiens» se sont notamment intéressés aux focalisateurs syntactiques, cf. note 75.

89. Les adverbes paradigmatisants sont soumis à des analyses poussées dans Nølke (1983).

tion. Les visées marquées par ces adverbess focalisateurs varient considérablement. Il y en a qui sont des additifs dans la mesure où ils indiquent que le foyer doit être ajouté à d'autres éléments du paradigme pour lesquels la prédication est présupposée vraie. Ainsi l'adverbe *aussi* est un additif propre alors que *même* et *surtout*, par exemple, ajoutent une évaluation à l'addition. Et il y a d'autres adverbess paradigmatissans qui sont plus «normaux» en tant que focalisateurs pour autant qu'ils ont une fonction de contraste en excluant les autres membres du paradigme. L'adverbe *seulement* en est un exemple. Il y a encore d'autres adverbess paradigmatissans, enfin, qui jouent sur des axes sémantiques autres que '± intégration', tel l'adverbe *exactement* qui porte sur le degré de précision⁹⁰.

Un certain type de focalisateur syntaxique est particulièrement intéressant pour la structuration textuelle dans la mesure où il marque des foyers thématiques. Remarquons d'emblée qu'il découle de la caractérisation donnée dans 3.2.3. du domaine de focalisation simple que celle-ci ne pourra jamais toucher le thème. Mais rien n'empêche que le thème, ou une partie du thème, soit soumis à une focalisation spécialisée. En fait, nous en avons déjà vu quelques exemples : (41) et (43). Or il existe même un type de focalisation spécialisée, marquée syntaxiquement, qui est thématique de par sa nature. Considérons les trois exemples sous (50), (51) et (52) :

(50) Quant à Pierre, il ne peut plus rester ici.

(51) Pierre, les gendarmes l'ont arrêté ce matin.

(52) Max, pour sa part, en était tout à fait content.

Dans tous ces cas le thème est focalisé dans la mesure où l'attention est attirée sur le fait que le thème est le résultat d'un choix (nouveau) entre plusieurs thèmes possibles⁹¹. Cet effet de focalisation particulière est encore plus marqué dans les énoncés négatifs, surtout du type donné sous (53), où on a nettement l'impression que la négation porte sur le sujet :

(53) Paul, lui, n'a pas battu le chat avec le bâton.

90. Les travaux récents de Georges Kleiber semblent montrer que les démonstratifs fonctionnent aussi comme une sorte de focalisateurs en ce sens ; cf. notamment Kleiber (1992b).

91. Il est intéressant de noter que la dislocation à droite connaît un emploi stylistique avec l'effet inverse : elle peut servir à rappeler qu'on *ne change pas* de thème. Nous en avons vu un exemple dans 1.4.3. : *Pierre, les gendarmes l'ont arrêté ce matin. Il est fort inquiet, Pierre*. La dislocation à gauche sert à introduire un nouveau thème (*Pierre*), et la dislocation à droite effectuée dans la deuxième partie de l'énoncé sert à préciser que *Pierre* est toujours thème.

Comme ce dernier exemple le donne à entendre, la focalisation thématique du sujet observée dans (52) ne tient pas seulement à la valeur sémantique de la locution *pour sa part*, mais aussi à la position de cette tournure. En effet, on peut la remplacer par *lui*, *pourtant*, *heureusement*, etc. avec le même effet, quoique peut-être atténué. Encore faut-il noter que les connecteurs renverseurs semblent particulièrement aptes à entrer dans cette position, ce qui n'étonne guère vu l'effet de contraste de la focalisation provoquée. On notera aussi que la locution *pour sa part* garde, grâce au sémantisme qui lui est propre, le même effet focalisateur dans toutes les positions de la structure linéaire. *Pour sa part* est donc un focalisateur lexical. Que la focalisation soit peut-être sentie plus forte avec *pour sa part* qu'avec *heureusement*, par exemple, dans cette position s'explique alors par le fait qu'elle est doublement marquée : et lexicalement et syntaxiquement. Ainsi doit-on conclure qu'il existe en français une position incise, immédiatement après le sujet (non lié), qui sert à marquer le sujet comme domaine d'une focalisation thématique⁹².

En réalité, il s'agit là plutôt d'une instance particulière d'une règle de portée plus large. En effet, il s'avère que les incisives marquent souvent un domaine de focalisation spécialisée à leur gauche⁹³. Tel semble presque toujours être le cas, s'il s'agit d'une unité à portée en position d'incise⁹⁴. Dans ces cas, l'unité à portée porte sémantiquement sur le foyer⁹⁵. Témoins :

(54) Paul a vendu, peut-être, sa voiture, ...

(54) est possible dans un contexte où l'on continue en disant par exemple [...] *parce que je suis sûr qu'il ne l'a pas prêtée*. L'examen de ce phénomène, qui est plutôt marginal dans la langue écrite, implique plusieurs modules. C'est pourquoi j'y reviendrai seulement au chapitre suivant (dans V.6.3.3.).

92. Remarquons en passant que cette observation présente un intérêt particulier, si l'on fait une comparaison avec les langues germaniques. Le «remplissage» de cette position immédiatement après le sujet correspond en effet souvent à une accentuation de contraste dans ces langues. Ainsi (53) se traduit en anglais par «*Paul hasn't beaten the cat*» avec une accentuation forte sur *Paul*.

93. Ce phénomène trouve une explication phonétique. En effet, une analyse phonétique des incisives (cf. Morel 1992b) montre que le début d'une incise n'est pas marquée par une pause (ainsi qu'on le perçoit intuitivement), mais par une accentuation forte mise sur la dernière syllabe qui la précède. Or cette accentuation déclenche quasi-automatiquement une focalisation spécialisée de l'élément comprenant cette syllabe.

94. L'exception étant constituée par les unités à portée dont la perspective de la portée est la forme de l'énoncé (cf. V.2.3.).

95. C'est son «incidence» selon une certaine terminologie.

Le tableau suivant résume les types de focalisation avec lesquels j'opère :

(55)

| | Focalisation neutre | Focalisation spécialisée |
|--------------------------|---|---|
| Focalisation marquée | ex: - <i>Paul s'est promené dans la forêt.</i> - <i>Viens demain !</i> | ex: - <i>Même Paul a compris.</i> NB! - <i>C'est la robe blanche que je préfère.</i> |
| Focalisation non marquée | (n'existe pas) | ex: - <i>(Luc est toujours malade, alors que) Paul est guéri.</i> |

La focalisation spécialisée qu'on trouve dans les clivées constitue avec la focalisation neutre la **focalisation simple**, qui est donc toujours marquée par la structure syntaxique.

3.2.6. L'effet de contraste et la cohésion discursive

Quelle est la visée de la focalisation thématique ? Pour nous approcher d'une réponse à cette question, il nous faudra d'abord considérer la fonction discursive de la focalisation. De par sa propriété paradigmatique, tout foyer introduit une nuance de contraste, rien que par le choix qui porte sur l'élément en question et non sur un des autres éléments du paradigme. Or il s'avère que l'enchaînement discursif exploite cette contrastivité inhérente à toute focalisation. En effet, pour mettre en rapport — dans deux énoncés qui se suivent dans le discours — deux éléments d'un même paradigme, il faudra les focaliser dans chacun des énoncés.

S'il s'agit d'une véritable mise en contraste, on peut toujours recourir à l'accentuation d'insistance. Celle-ci paraît cependant beaucoup moins répandue en français que dans les langues germaniques, par exemple. En revanche, le français dispose d'autres moyens pour obtenir le même effet, et la focalisation spécialisée du sujet que nous venons d'étudier dans les exemples (50) à (53) constitue un moyen de ce genre. Cette conception est corroborée par les faits de traduction. Ainsi, les versions anglaise, allemande et scandinaves de (53) mettront une accentuation forte sur le sujet pour «attirer» la négation.

Dans cette hypothèse, nous pourrions préciser la visée de la focalisation thématique. Celle-ci sert à marquer l'énoncé de la phrase comme pertinent

dans un contexte où le thème sera contrasté (au sens faible de ce terme) — ou bien dans l'énoncé qui précède, ou bien dans l'énoncé qui suit. Dans le premier cas, qui est de loin le plus fréquent, on peut être encore plus précis : la visée est alors d'indiquer le changement de thème.

Or la focalisation thématique n'est pas, tant s'en faut, la seule focalisation qui contribue à la cohésion textuelle. Au fond, toute focalisation a (aussi) cette fonction transphrastique. L'identification forte, qu'on trouve dans les clivées, en est un autre exemple spectaculaire. A cause des pré-suppositions véhiculées par cette structure, l'identification forte est présentée comme une information attendue. Dans ce sens, le clivage fonctionne comme une réponse à une question (peut-être implicite) qui — toujours selon le clivage même — a été posée plus tôt dans le texte. A cela s'ajoute que la phrase tronquée du clivage explicite le paradigme dans le cadre duquel l'identification doit s'effectuer, ce qui implique que la chasse à cette question sous-entendue contribue de manière précise à la création de cohérence. C'est ainsi que les clivages servent souvent de «reminders» :

(56) Oui, comme tu sais, c'est bien Pierre qui est parti chercher maman.

ou pour «correction d'identification» :

(57) Non, c'est *Pierre* qui est allé chercher maman.

Cette influence qu'exerce donc la focalisation sur la cohésion discursive s'avère susceptible d'expliquer aussi certains phénomènes concernant l'ordre des mots. C'est pourquoi je reviendrai sur cette problématique au chapitre V, où j'étudierai les métarègles qui établissent les relations entre les différents modules (cf. V.6.)⁹⁶.

3.2.7. L'acte de focalisation et la stratification énonciative

Il est temps de préciser la relation entre marquage linguistique et réalisation de l'acte de focalisation. Tout porte à penser qu'il y a une différence fondamentale entre focalisation neutre et focalisation spécialisée. Ainsi, la focalisation neutre est marquée par la structure syntaxique fondamentale qui engendre un domaine de focalisation neutre. Elle sera effectuée automatiquement lors de l'énonciation sans le support (nécessaire) de l'accentuation. La focalisation spécialisée, par contre, est rarement marquée par des moyens proprement syntaxiques : plus souvent elle est ou

96. Un autre effet textuel fréquent du clivage est de servir à restreindre le thème. Cet effet s'explique par la nature propositionnelle du thème.

bien marquée par des mots ou des locutions (cf. 3.2.5.) ou bien non marquée au niveau de la phrase. En revanche, la focalisation spécialisée est toujours assistée d'une accentuation marquée. En ce sens on peut dire que la focalisation neutre est syntaxique — et partant obligatoire, alors que la focalisation spécialisée est plutôt énonciative et relève de la version-1 (cf. II.2.4.).

Il s'ensuit que les deux types de focalisation sont soumis à des conditions énonciatives différentes. La focalisation spécialisée s'applique assez librement. Elle est soumise seulement à des restrictions qui sont spécifiques pour la spécialisation particulière visée et elle n'a aucune influence immédiate sur la structure sémantique de l'énoncé. C'est là sans doute aussi la raison pour laquelle rien n'empêche la présence de plusieurs foyers spécialisés dans un seul et même énoncé — ou l'absence de foyer spécialisé.

Il en va tout autrement pour la focalisation simple (les clivées se rangeant du côté de la focalisation neutre ici). Celle-ci induit une structure binaire dans l'énoncé qui se scinde en **substrat**⁹⁷ et **foyer**. Une stratification a lieu, et le substrat obtient le statut de **présupposé stratificationnel**, qui, contrairement au présupposé prédicationnel, est toujours faible (cf. 3.1.). Il peut donc véhiculer une information nouvelle, et l'allocutaire peut le contredire sans avoir recours à des stratégies spécifiques. En fait, la stratification énonciative introduit plutôt une structuration ternaire, car l'énoncé stratifié peut contenir une entité extra-stratificationnelle : le **résidu**. Le résidu a souvent la fonction d'**adfoyer** dans la mesure où les éléments qui y sont placés s'attachent de manière systématique au foyer lors de l'interprétation. Ainsi dans :

(58) Paul a peut-être vendu sa voiture.

L'adverbe *peut-être* concerne seulement le foyer. Dans la lecture où c'est *sa voiture* qui constitue le foyer, par exemple, il est entendu que Pierre a vendu quelque chose, et que cette chose est *peut-être* sa voiture. Les éléments linguistiques montrés — adverbes de phrase, incises, connecteurs, etc. — se placent forcément dans le résidu⁹⁸, car et le substrat et le foyer

97. Ce terme a été proposé par Hans Kronning qui, pour ses travaux portant sur le verbe *devoir*, a développé toute l'idée de stratification présentée dans cette section. C'est seulement grâce aux idées originales que Hans Kronning a eu la gentillesse de me communiquer que j'ai pu mettre au point cette structuration énonciative. Voir aussi Kronning (1993).

98. Le verbe modal *devoir* y entre aussi dans son emploi épistémique. C'est pour expliquer le rapport entre ce verbe modal et la focalisation que Hans Kronning a proposé d'introduire la notion de résidu.

concernent par définition la véridiction (voir aussi *infra*). Il s'ensuit aussi que le résidu est l'endroit où se situe tout élément morphosyntaxique relatif à la version-1 : ces éléments sont en effet toujours montrés. Toutefois, le résidu est aussi ouvert à certains éléments non montrés, notamment à ceux qui — telle la négation, cf. VI.2.2.4. — s'attachent par définition au foyer.

Etant lié à l'énonciation, le domaine de la stratification est en général l'énoncé (syntaxique, cf. I.3.1.). Or certains autres segments syntaxiques sont également stratifiables. Cela vaut par exemple pour les incises à contenu propositionnel et pour certaines subordinées. Comme la stratification joue un rôle crucial pour la genèse des actes de parole, l'étude de ceux-ci sera l'occasion de considérer cette problématique de plus près (cf. V.4.)⁹⁹.

3.2.8. Bilan

Résumons-nous. Le foyer communique une information qui doit être comprise comme essentielle par l'interprète. Il est le résultat de l'acte de focalisation qui est lié à l'acte d'énonciation. Il existe deux prototypes de focalisation qui diffèrent entre eux sur plusieurs points importants :

- la focalisation neutre qui est toujours marquée dans la structure de la phrase, qui est liée à une stratification énonciative de l'énoncé et qui ne contracte aucune relation privilégiée avec l'intonation ;
- la focalisation spécialisée qui, assistée de l'accentuation d'insistance, se superpose à la structuration stratificationnelle.

La focalisation que l'on trouve dans les clivées est à cheval sur les deux : fonctionnellement, elle ressemble à la focalisation neutre, formellement à la focalisation spécialisée. Avec la focalisation neutre, cette focalisation — qui, en un sens, est *la* focalisation classique des linguistes — constitue la focalisation simple. Celle-ci implique une stratification de l'énoncé qui se scinde en foyer (résultat de la focalisation) et substrat. Un segment linguistique susceptible d'être ainsi stratifié au moment de l'énonciation est dit **stratifiable**. Un segment stratifiable renferme toujours un domaine de focalisation simple. La réalisation effective de la focalisation peut être bloquée (énoncés théthiques), mais mis à part ces cas bien précis, une focalisation (simple) aura toujours lieu dans le cadre de ce domaine au moment de l'énonciation. Toute phrase (syntaxique)¹⁰⁰, ainsi que les ap-

99. Je reviendrai d'ailleurs sur la stratification dans V.3.1.3., où elle recevra une interprétation polyphonique.

100. En fait nous n'avons étudié que les phrases déclaratives. Je vais montrer plus loin que ces phrases ont un statut particulier dans la mesure où elles marquent l'accomplissement de l'acte illocutoire d'assertion. En effet, l'acte d'assertion est l'acte illocutoire fondamental à partir duquel la genèse des autres actes s'explique (cf. V.4.1.).

positions propositionnelles et certaines subordonnées (qui n'impliquent pas de présupposition prédicationnelle) sont stratifiables. Une conséquence en est que tout énoncé (non analytique) renferme un et un seul foyer simple et un et un seul substrat de ce foyer. A cela s'ajoute l'existence possible d'éléments qui restent en dehors de la stratification : ces éléments constituent le résidu.

La focalisation spécialisée se superpose à la structure stratifiée. Elle peut être marquée par des moyens lexico-sémantiques ou syntaxiques, mais peut aussi se réaliser librement à l'aide de l'accentuation d'insistance. Contrairement à la focalisation simple, la visée de la focalisation spécialisée est toujours plus que la simple identification. Il s'agit souvent d'une mise en contraste assez prononcée, mais — notamment dans le cas de focalisation marquée — la visée peut être bien plus spécialisée. La focalisation spécialisée non marquée est à même de toucher n'importe quel élément de l'énoncé — même les foncteurs logiques, ce qui produit souvent des effets spectaculaires (cf. 3.2.4.). Prenons un exemple où elle touche un segment placé dans le résidu :

(59) Paul n'a *pas* battu le chien avec le bâton.

Une focalisation mise sur *pas* semble introduire un effet d'écho : on a l'impression que tout le reste de l'énoncé est une reprise littérale d'un énoncé déjà prononcé (ou du moins susceptible d'être prononcé par l'interlocuteur). En ce sens, il reste non-analysable, et même la stratification discutée plus haut est bloquée, ou peut-être plutôt «cristallisée».

Je reviendrai sur la focalisation dans V.2.2.

3.3. La polyphonie

Nous avons déjà vu que le sens renferme souvent des traces langagières de ses protagonistes. Au fond, il en contient quasiment toujours, parce que l'attitude propositionnelle n'est rien d'autre qu'une trace du locuteur (cf. 2.3.2.). Cette présence des êtres discursifs est un phénomène profondément intégré dans la langue naturelle : celle-ci renvoie en effet constamment à son propre emploi, elle est sui-référentielle¹⁰¹. Or si l'on pousse tant soit peu plus avant l'analyse de ces aspects, on verra que d'autres points de vue que ceux du locuteur et de l'allocutaire peuvent être véhiculés à travers l'énoncé. Ainsi dans un énoncé comme :

101. C'est là une différence très importante entre les langues naturelles et (la plupart des) langues artificielles, différence qui n'est que trop souvent négligée par les sémanticiens.

(60) Ce mur n'est pas blanc¹⁰².

on a nettement l'impression que deux points de vue (incompatibles) cohabitent : si l'on s'est servi de la négation, c'est parce que quelqu'un pense (ou aurait pu penser) que le mur en question est blanc, ce qui est contraire à l'opinion du locuteur. Notons qu'alors que le deuxième point de vue (qui prend le contre-pied du premier) est — dans un discours cohérent — forcément celui du locuteur¹⁰³, on ne peut pas déduire du seul énoncé, qui est responsable du premier.

Ce sont des observations de ce genre qui ont amené Oswald Ducrot à développer sa théorie de la polyphonie (cf. notamment Ducrot 1982 ; 1984). Dans cette section je vais présenter une adaptation de cette théorie de façon à permettre son intégration dans le modèle modulaire. La différence essentielle entre cette variante et la théorie originelle de Ducrot réside dans le fait que j'insisterai davantage sur l'ancrage de la polyphonie dans la forme linguistique, ce qui est nécessaire pour l'établissement des métarègles qui relieront ce module aux modules syntaxiques¹⁰⁴. D'autre part, nous verrons plus loin (V.3.) que cette élaboration de la théorie polyphonique nous permettra d'en faire un facteur explicatif performant. En effet, beaucoup de phénomènes traités dans les autres modules sémantiques sont susceptibles d'être réinterprétés en termes polyphoniques, ce qui assure le bon fonctionnement du système de métarègles.

3.3.1. Qu'est-ce que la polyphonie

La polyphonie, c'est bien évidemment cette présence de différents points de vue ou de «voix» dans un seul énoncé que nous avons observée dans (60). Or ce qui rend la polyphonie intéressante pour le linguiste est le fait que l'existence de ces deux points de vue n'est pas le produit d'une pure intuition : elle est marquée linguistiquement par la présence de la négation syntaxique *ne...pas*. En effet, elle se révèle dans la nature des enchaînements possibles :

102. Cet exemple est l'exemple classique dans la littérature portant sur la polyphonie. Il s'inspire des travaux de Henri Bergson qui analyse en détail l'exemple *Cette table n'est pas blanche* (1957 : 288).

103. Plus précisément, il s'agit là d'une valeur par défaut très forte. En effet, le locuteur ne peut guère — dans un discours cohérent — nier avoir ce point de vue (voir aussi ch.VI., note 43).

104. Une autre différence importante est l'abandon des énonciateurs.

- (60) Ce mur n'est pas blanc.
- (61) a. — Je le sais.
b. (...), ce que regrette mon voisin.
- (62) a. — Pourquoi le serait-il ?
b. (...), ce que croit mon voisin.
c. (...). Au contraire, il est tout noir.

On verra que les réactions (monologiques comme dialogales) dans (61) renvoient au point de vue négatif du locuteur, alors que celles de (62) enchaînent sur le point de vue positif (souvent appelé l'«assertion sous-jacente») véhiculé à travers (60). Il est remarquable que même les enchaînements monologiques dans (62) s'attachent à ce dernier point de vue, dont le locuteur se distancie explicitement. En effet, là où, dans (61b.), mon voisin regrette que le mur *ne soit pas* blanc, dans (62b.), il croit qu'il *est* blanc. De même dans (62c.), le fait que le mur soit tout noir n'est pas contraire au fait qu'il *n'est pas* blanc : c'est contraire au point de vue selon lequel il *serait* blanc. Cette double possibilité d'enchaînement n'existerait pas sans la présence de la négation grammaticale.

Or la négation n'est pas la seule unité linguistique susceptible d'être à l'origine de ce genre de phénomènes dits polyphoniques. En effet, beaucoup de morphèmes et de tournures syntaxiques autres que la négation introduisent des structures polyphoniques. Nous en verrons une série d'exemples plus loin. Le principal intérêt de la théorie de la polyphonie réside dans le fait qu'elle permet la formalisation de toutes ces nuances, ce qui rend possible l'explicitation d'une large gamme de relations précises entre la forme de l'énoncé et son interprétation.

La théorie polyphonique est en fait révolutionnaire parce qu'elle opère une scission du sujet parlant, dont l'unicité (au niveau de l'énoncé) était jusque là tacitement présupposée par les linguistes de toutes les écoles¹⁰⁵. Or dès qu'on est devenu sensible aux phénomènes polyphoniques, ceux-ci crèvent les yeux dans beaucoup d'énoncés.

105. En réalité cela n'est pas tout à fait vrai. Certains auteurs ont eu des idées un peu semblables (tel Berrendonner 1981), et Ducrot lui-même s'est inspiré des travaux de Bakhtin, qui a montré comment plusieurs voix parlent dans les textes. De plus, nous verrons plus loin que — dans une certaine interprétation — les idées polyphoniques sont présentes implicitement (ou inconsciemment) dans beaucoup de travaux sémantiques récents. Pourtant, c'est Ducrot qui le premier a mis au point une véritable théorie — explicite — de la polyphonie des énoncés.

3.3.2. Définitions

Afin de pouvoir préciser les relations entre la structure polyphonique de la phrase et l'interprétation de son énoncé, il me faudra introduire un peu de terminologie, et désormais tout emploi que je ferai des termes présentés ci-dessous sera formel. Je tiens à préciser d'emblée que les concepts désignés se situent au niveau de la phrase. Il s'agit donc d'entités purement abstraites. La polyphonie est en effet considérée comme un *fait de langue* inscrit dans la phrase¹⁰⁶. (J'ai déjà eu l'occasion de présenter les deux premières des définitions suivantes, cf. II.2.3.).

Le **locuteur** est celui qui, *selon l'énoncé*, est auteur de l'énonciation. C'est au locuteur que renvoient les pronoms de la première personne, et nous verrons que celui-ci laisse aussi un certain nombre d'autres traces langagières¹⁰⁷.

L'**allocutaire** est celui à qui l'énonciation est destinée, toujours selon l'énoncé. Parmi les traces qu'il laisse se trouvent notamment les pronoms de la deuxième personne.

Les **êtres discursifs** sont les êtres susceptibles d'être tenus responsables des points de vue exprimés. Outre les protagonistes de l'énonciation (le locuteur et l'allocutaire), il s'agit des «personnages» introduits dans le discours — par exemple par les groupes (pro)nominiaux ou les noms propres —, ou qui se trouvent par ailleurs dans l'univers discursif (existant dans un savoir présupposé commun).

Les **points de vue** sont des unités sémantiques avec représentation au sens défini dans I.2.1 et pourvues d'un jugement, cf. *infra*. Les points de vue peuvent concerner des faits extralinguistiques ou linguistiques, des états mentaux, etc.

De ces quatre conventions terminologiques, seules les deux premières ont été introduites formellement par Ducrot. La troisième, qui a été proposée pour la première fois dans Nølke (1989a), et la quatrième ne figurent que de manière informelle dans ses travaux. On remarquera que, contrairement à Ducrot, je ne parlerai ni d'énonciateurs ni de destinataires. Pour Ducrot les points de vue sont une sorte d'actes primitifs, pourvus et d'un émetteur : l'énonciateur, et d'un récepteur : le destinataire. Dans la mesure où

106. Il est important de souligner ce fait, car beaucoup d'auteurs se servent d'une notion plutôt impressionniste de la polyphonie. Par exemple, lorsque Rubattel, dans son article sur «polyphonie et modularité» (1990), parle de «voix», il a recours à une acception très immédiate et intuitive de ce terme. Pour lui, la polyphonie devient ainsi un simple outil descriptif et se révèle par là fondamentalement différente de la notion développée par Ducrot et reprise par moi.

107. Rappelons que le locuteur n'est pas forcément identique à l'auteur «physique» de l'énoncé.

les destinataires, dans ce sens, ne semblent jamais être spécifiés au niveau de la langue en dehors de quelques cas précis¹⁰⁸, on n'a pas besoin, me semble-t-il, de parler à ce niveau de l'émetteur et du récepteur des points de vue¹⁰⁹. Au contraire, on a tout intérêt à éviter l'introduction de cette double articulation des actes qui ne semble pas correspondre à une réalité. En revanche, il me semble nécessaire de concevoir la structure interne des points de vue comme constituée de deux parties : un contenu propositionnel et un jugement qui porte sur ce contenu. Ce jugement peut être d'ordre modal ('il est probable que p', 'est-il vrai que p?', 'faites p!' ...), de nature argumentative (sous forme d'un topos, par exemple), etc. Lorsqu'un être discursif s'attache à un point de vue, il fait sien ce jugement. Ainsi, dans l'exemple considéré plus haut : *Ce mur n'est pas blanc*, le premier point de vue comprend un jugement type affirmatif qui porte sur le contenu 'ce mur est blanc'. L'être discursif qui sera attaché à ce point de vue affirme donc la blancheur dudit mur. Le jugement du deuxième point de vue est du type réfutation et porte sur la totalité du premier point de vue. Le locuteur étant attaché par défaut à ce deuxième point de vue, la valeur illocutoire par défaut de l'énoncé sera par conséquent une réfutation.

Les êtres discursifs servent à ancrer la langue dans la réalité extralinguistique dans la mesure où leur fonction typique est de renvoyer aux êtres extralinguistiques (physiques). Soulignons cependant que les définitions proposées ne disent rien sur les relations qui s'établissent entre un être discursif et son pendant physique lors du processus d'interprétation. Ainsi, un être discursif ne renvoie pas forcément à un individu singulier : rien n'empêche qu'il corresponde à un ensemble d'individus ou même à des entités plus abstraites. L'analyse polyphonique de la présupposition (prédicationnelle) proposée par Ducrot (1982 : 89sv) en est un exemple. Selon cette analyse, l'être discursif tenu responsable de la présupposition est l'opinion générale¹¹⁰. Il suit aussi de cet exemple que si un locuteur est par définition un être discursif, l'inverse n'est pas vrai : un être discursif

108. Il est symptomatique que la notion de destinataire est quasiment non-existante dans les travaux récents des «Ducrotiens».

109. Les points de vue avec le jugement 'interrogation' ou 'injonction' semblent bien préciser leur destinataire au niveau de la langue. Or il semble toujours s'agir de l'allocutaire (dans la lecture par défaut qui est la seule qui intéresse le linguiste «pur») et cette assignation pourra donc se faire de manière plus économique dans la description polyphonique même des actes qui découlent de ces points de vue. Ces points de vue sont d'ailleurs susceptibles de se dissoudre en plusieurs points de vue plus primitifs dans une analyse polyphonique des actes de parole, cf. V.4.1.

110. Ou VOX PUBLICA ou ON. Ducrot reprend là l'idée de Berrendonner qui parle des ON-présupposés (1981 : ch.2). En fait, nous verrons dans V.3.1.1., où j'aborderai un examen polyphonique de la présupposition, que l'analyse proposée par Ducrot mérite d'être affinée.

sif n'a pas forcément toutes les propriétés nécessaires pour être tenu responsable d'un acte d'énonciation. En effet, l'opinion générale n'est pas un locuteur virtuel, car comment pourrait-elle être tenue responsable d'un acte d'énonciation ?

Au niveau linguistique, l'intérêt de l'approche polyphonique réside dans le fait que le locuteur dispose d'une large gamme de moyens linguistiques pour présenter plusieurs points de vue dans un seul et même énoncé. De même, il peut créer des relations différentes entre ces points de vue, d'un côté, et les êtres discursifs, y compris lui-même, de l'autre.

Soyons plus précis. On distinguera trois types principaux de rapports ou de liens que le locuteur peut établir entre lui-même et chacun des points de vue évoqués par lui :

- Le **lien de responsabilité** : le locuteur se présente comme l'origine du point de vue en question. Il le fait sien. A l'instar de Ducrot, je dirai aussi que le locuteur *s'associe* à ce point de vue.
- Le **lien d'accord** : le locuteur se présente comme non responsable du point de vue en question ; mais il accepte de le considérer comme vrai ou justifié jusqu'à nouvel ordre, ce qui lui permet d'enchaîner sur ce point de vue dans son discours ultérieur. Je dirai aussi que le locuteur *accorde* ce point de vue.
- Le **lien de non responsabilité** : le locuteur se présente comme non responsable du point de vue en question et ne prend pas position quant à sa validité. Il se réserve toute liberté de le contredire¹¹¹. Je dirai aussi que le locuteur *se dissocie* de ce point de vue.

Dans le cadre de la théorie polyphonique, le terme *lien* et le verbe *lier* seront utilisés uniquement dans le sens formel défini ci-dessus (un être discursif pourra donc *être lié* à un point de vue de trois manières différentes)¹¹².

Remarquons que rien n'empêche que le locuteur *s'associe* à un certain point de vue tout en se dissociant d'un autre exprimé dans le même énoncé. Nous en avons déjà vu un exemple (cf. (60)) qui exemplifie donc ces deux types de lien (et qui sera d'ailleurs réexaminé ci-dessous). On trouvera un exemple du lien d'accord dans les structures concessives :

111. De fait, c'est souvent la raison pour laquelle il l'évoque. Nous avons vu un exemple de cette stratégie dans (60).

112. Précisons qu'en tant qu'auteur de l'acte d'énonciation, le locuteur (plus précisément le locuteur-en-tant-que-tel, cf. *infra*) est toujours responsable des *choix* de points de vue, mais cela n'implique évidemment pas qu'il serait responsable de ce qu'ils expriment.

(63) Certes Pierre est laid, mais il est riche.

Le locuteur accorde le point de vue concédé selon lequel Pierre est laid. On notera en passant que la fonction de *certes* semble être précisément de marquer ce lien d'accord.

Indépendamment de ces liens établis entre les différents points de vue et le locuteur, celui-ci peut aussi lier ceux-là à d'autres êtres discursifs. L'ensemble de liens créés entre êtres discursifs et points de vue constitue une composante essentielle du sens de l'énoncé, et la détection de ces liens est cruciale pour la compréhension de l'énoncé.

Tentons d'être plus précis. La signification de la phrase renferme un certain nombre de points de vue : elle possède une structure polyphonique. Pour comprendre l'énoncé de la phrase, l'interlocuteur doit, au moment de son interprétation, lier tous ces points de vue à des êtres discursifs. D'abord, tout point de vue doit être lié au locuteur par un des trois types de liens cités plus haut : en effet, le locuteur se situe en principe toujours par rapport à ce qu'il dit. Ensuite¹¹³, l'interprète tente de lier — et surtout d'associer — les points de vue dont le locuteur n'est pas tenu responsable à d'autres êtres discursifs. L'important est que cette saturation de la structure polyphonique puisse — comme tant d'autres phénomènes de saturation — être plus ou moins contrainte par la signification de la phrase. Ce sont ces contraintes qui constituent l'objet des recherches polyphoniques proprement linguistiques. A titre d'illustration, reprenons l'exemple (60) :

(60) Le mur n'est pas blanc.

Nous avons vu que l'énonciation de (60) véhicule deux points de vue, et que cet effet est imposé par la signification même de la phrase (il ne dépend pas d'un contexte quelconque). Plus précisément la polyphonie est imposée par la présence de la négation. Je dirai que la signification de (60) comprend deux points de vue pdv_1 et pdv_2 . Pdv_1 juge comme vrai que le mur soit blanc et pdv_2 réfute le jugement de pdv_1 . Le locuteur s'associe à pdv_2 tout en se dissociant de pdv_1 . Telle est toujours la structure polyphonique fondamentale d'une phrase renfermant la négation syntaxique¹¹⁴. (Ensuite peuvent se produire des dérivations qui modifient cette structure, cf. VI.2.2.5.) Rappelons d'ailleurs qu'il est possible dans le discours suivi d'enchaîner sur chacun des deux points de vue comme l'ont montré les exemples de (61) et de (62).

113. Mon emploi des mots *d'abord* et *ensuite* n'implique évidemment aucune hypothèse l'ordre cognitif de ces processus interprétatifs.

114. Plus précisément la dissociation du locuteur de pdv_1 est marquée comme par défaut assez forte, qui, toutefois, peut être annulée, on le sait.

Les relations possibles sont résumées dans le tableau synoptique suivant :

(64)

| Etres discursifs | Types de liens | Points de vue |
|------------------|----------------------------|------------------|
| L ¹¹⁵ | lien de responsabilité | pdv ₁ |
| Allocutaire (A) | | pdv ₂ |
| On | lien d'accord | pdv ₃ |
| Pierre | | pdv ₄ |
| Le mur | lien de non responsabilité | |
| | | |

En principe, n'importe quel lien peut s'établir entre n'importe quelle paire 'être discursif'/'point de vue'. Il semble en effet qu'on puisse établir une typologie polyphonique en se fondant sur les divers rapports qui peuvent exister entre les points de vue évoqués et les êtres discursifs présents. C'est là une tâche qui, je pense, s'impose pour le développement ultérieur de la théorie polyphonique. Avant de pouvoir apporter quelques petites pierres à ce colossal édifice, il me faudra cependant d'abord examiner la notion d'être discursif.

Prenons d'abord le locuteur, l'être discursif principal. Il se révélera nécessaire d'en distinguer deux types ayant des propriétés discursives divergentes :

Le **locuteur-en-tant-que-tel**, I_0 , est celui, qui, comme le terme l'indique, est locuteur par le fait même d'être responsable de l'énoncé en question. Il n'existe que dans l'événement énonciatif.

Le **locuteur-en-tant-qu'individu**, L , est celui «qui a, outre la propriété d'être locuteur-en-tant-que-tel d'un énoncé, une existence indépendante de l'événement énonciatif, et par suite bien d'autres propriétés que celle d'être responsable de l'énonciation» (Ducrot, 1982 : 89).

115. Il peut s'agir aussi bien du locuteur-en-tant-que-tel que du locuteur-en-tant-qu'individu, cf. ci-dessous. On pourrait imaginer qu'il y ait parfois besoin de faire une distinction semblable entre l'allocutaire-en-tant-que-tel et l'allocutaire-en-tant-qu'individu.

Ducrot a introduit cette distinction en 1982 pour sauver sa description polyphonique de la présupposition ; or nous verrons ci-dessous qu'elle s'impose pour l'analyse de bien des phénomènes différents. Nous trouvons un exemple simple qui la justifie en considérant l'énoncé type suivant :

(65) Je me demande si ...

On comprendra intuitivement que les deux instances du pronom de la première personne singulier n'ont pas exactement la même référence. En effet, *je* renvoie à l_0 et *me* à L ¹¹⁶.

Une fonction importante de L est celle d'assurer la cohérence discursive. On peut aussi concevoir L comme une sorte de paramètre (ou de métaparamètre) dont les locuteurs-en-tant-que-tels sont des instanciations. En effet, chaque l_0 est une des multiples images de L . (Dans ce qui suit, si je parle simplement du locuteur, il s'agit normalement du locuteur-en-tant-que-tel. Je préciserai seulement dans les cas où un malentendu semble possible.)

Il s'avère commode aussi d'introduire une distinction qui concerne les êtres discursifs en général :

Par **être discursif indivisible** on entendra un être discursif qui, *d'après l'énoncé*, ne peut être conçu comme étant un collectif.

Ainsi, le locuteur et l'allocutaire sont des êtres discursifs indivisibles¹¹⁷, alors que le ON, par exemple, ne l'est pas, puisque L en fait partie.

3.3.3. Vers une typologie polyphonique

Ces concepts définis, je peux maintenant tenter une première esquisse d'une typologie polyphonique. Rappelons d'abord qu'on ne parle de polyphonie que si plusieurs points de vue cohabitent dans un seul énoncé. Dans une affirmation simple (et sincère), il n'y a apparemment qu'un point de vue : celui du locuteur ; donc — apparemment — pas de polyphonie dans ce cas. La réalité s'avérera cependant plus complexe. Puisque le locuteur est toujours présent par le simple fait d'être responsable de l'énonciation, on pourra parler de polyphonie dès qu'il présente un point de vue qui n'est pas strictement le sien. Or, grâce à la stratification énon-

116. Cet emploi référentiel de la première personne du datif se généralise probablement. En effet, alors que le pronom personnel nominatif (de la première personne) renvoie à l_0 , la fonction (polyphonique) du datif semble être de renvoyer à L . Voir Nølke (1994a), où j'ai esquissé une explication de cette hypothèse dans le cadre de la théorie du datif élaborée par Herslund (1988).

117. Sauf, peut-être, si ces protagonistes sont présentés par un pronom au pluriel à lecture distributive. La question de savoir si cela est possible mériterait d'être examinée.

ciative qui introduit un présupposé (stratificationnel, cf. 3.2.7.), tout énoncé est fondamentalement polyphonique¹¹⁸. Et cela n'est pas tout. Souvent, même dans des énoncés à première vue innocents, on peut distinguer l'occurrence d'un certain type de polyphonie qui joue sur la scission du locuteur que nous venons d'introduire :

On parlera de **polyphonie interne** dans le cas où l'énoncé véhicule un point de vue, pdv_i , qui est associé à L sans être associé à l_0 .

Remarquons que, pour des raisons logiques, l_0 , étant une image de L, doit forcément accorder les points de vue associés à L. Il faudra distinguer une manifestation particulière de la polyphonie interne :

On parlera de **polyphonie interne au sens strict**, si personne d'autre que (l'être de discours indivisible) L n'est associé à pdv_i .

Un exemple de l'utilité de ces définitions est fourni par l'analyse polyphonique du subjonctif. D'après mes analyses, ce mode est en effet «un marqueur syntaxique de polyphonie interne au sens strict» (Nølke 1985a : 61). Témoignent les exemples suivants :

- (66) a. Je ne crois pas que ça vaut la peine.
 b. Je ne crois pas que ça vaille la peine.

Dans a., le renseignement nouveau est que ça vaut la peine, et *je ne crois pas* fonctionne comme une sorte de modalisateur atténuant cette affirmation¹¹⁹. L'énoncé de b., par contre, concerne les croyances du locuteur : celui-ci se prononce à propos du thème 'ça vaut la peine'. Qu'il en soit bien ainsi ressort notamment du fait que seul b. peut servir de réponse à une question telle que *Est-ce que ça vaut la peine ?* Dans b., le contenu de la subordonnée au subjonctif est donc assumé par le locuteur préalablement à son énoncé, ce qui revient à dire que ce point de vue est associé à L. Comme l'autre point de vue : 'je ne crois pas que ...', est associé à l_0 , on aura donc polyphonie interne — au sens strict parce qu'aucun autre être discursif n'est impliqué.

Parallèlement à ces définitions, on peut donner deux définitions de la polyphonie externe :

On parlera de **polyphonie externe** dans le cas où l'énoncé véhicule un point de vue, pdv_i , qui est associé à quelqu'un de différent des êtres de discours indivisibles L et l_0 .

118. Les énoncés analytiques constituent probablement une exception à cette règle.

119. Ou bien le contenu de la subordonnée fait l'objet d'une citation (cf. ci-dessous). L'important c'est que dans aucun des deux cas il ne s'agit de polyphonie interne au sens strict.

On parlera de **polyphonie externe au sens strict** si pdv_i est associé à un être discursif dont L ne fait pas partie.

Notons que la polyphonie *externe non stricte* recouvre exactement la polyphonie *interne non stricte*. En fait, la présupposition fait intervenir ce type de polyphonie à la fois externe et interne. Malgré cette identité extensionnelle des deux notions, toutes les deux nous seront nécessaires pour les analyses empiriques. En effet, si la présupposition exclut toute lecture stricte de type de polyphonie (externe ou interne), il existe bien d'autres cas où c'est seulement le type général qui est marqué au niveau de la signification, et où la spécification : lecture stricte/non-stricte s'effectue seulement lors de l'interprétation. C'est le cas de l'exemple b. du paradigme dans (67) :

- (67) a. Il paraît qu'il fait beau.
 b. Il semble qu'il fasse beau.

Les deux phrases de (67) marquent la polyphonie externe, car les deux énoncés véhiculent un point de vue selon lequel il fait beau et ce point de vue est associé à quelqu'un de différent de L et de l_0 . Or dans a., il s'agit de polyphonie externe au sens strict (le renseignement est présenté comme provenant d'autrui), alors que cela n'est pas le cas dans b. En effet, le vague quant à l'être discursif à tenir responsable de ce point de vue, qui est introduit par le verbe *sembler*, tend à subsister même dans l'interprétation¹²⁰.

Si la polyphonie externe *au sens strict* est marquée dans la signification (comme dans (67a.)), pdv_i ne pourra être associé ni à l_0 ni à L ni à aucun collectif ou ensemble qui renferme L lors de l'interprétation par défaut. On verra que la négation est un autre marqueur fort de polyphonie externe au sens strict (fort dans le sens que la valeur par défaut qui en résulte est forte, cf. II.3.3.). En effet, dans le discours «normal», le locuteur ne saurait nier, sans marquage particulier, ce qu'il a affirmé lui-même.

Il existe une classe de variantes de polyphonie externe au sens strict qui retiennent particulièrement notre intérêt. Le cas le mieux connu et le plus étudié est sans doute le discours rapporté. Or ce n'est pas seulement dans les cas de citation directe ou de discours rapporté au style direct ou indirect que l'on a tendance à recourir à une «lecture rapportée». En effet, très souvent on a l'impression qu'un fragment d'un énoncé représente une sorte d'écho ou de citation cachée de quelque chose qui est énoncé par

120. Voir Nølke (1994a), où j'ai analysé plus longuement les propriétés polyphoniques de ce genre d'énoncés.

quelqu'un d'autre que le locuteur. Considérons par exemple la négation dans (68) :

(68) C'est Paul qui n'est pas venu.

A première vue cet énoncé paraît bizarre. Or il n'est pas trop difficile de construire un contexte où (68) est tout à fait naturel. Cela pourrait être une situation où quelqu'un vient de constater que quelqu'un (d'autre) n'est pas venu. L'énoncé sert alors à préciser de qui il s'agit, et la subordonnée (*qui n'est pas venu*) est une sorte d'écho. Ce phénomène d'«écho» ou de «citation» est en fait très répandu. Beaucoup d'énoncés révèlent une forme qui déclenche une telle lecture¹²¹, et l'effet d'écho peut être plus ou moins senti.

Il est évident qu'il s'agit là d'un type particulier de polyphonie, ou plus précisément de polyphonie externe au sens strict. Je propose d'introduire le terme technique de citation pour désigner ce type :

On parlera de *citation*, si pdv_i est associé à un locuteur virtuel, différent du locuteur de l'énoncé.

C'est le fait que la citation demande un *locuteur* virtuel (c'est-à-dire un être discursif censé capable de prendre la parole : d'être responsable de l'acte d'énonciation) qui la distingue de la simple polyphonie externe au sens strict qu'on trouve, par exemple, dans les énoncés négatifs simples (tels que (60)), où le locuteur se dissocie de l'assertion sous-jacente sans se prononcer sur son rapport à un autre être discursif. Accusé de l'avoir fait, le locuteur peut en effet toujours rétorquer : «mais je n'ai jamais prétendu que quelqu'un pourrait penser cela !».

Dans certains cas, notamment celui du discours rapporté au style direct, le locuteur va jusqu'à faire prendre la parole à ce second locuteur présent dans la citation (on parlera alors de *reportage*). La preuve en est que toutes les marques déictiques, et en particulier celles de la première personne changent alors de référence. Selon l'analyse qu'a proposée Ducrot de ce discours rapporté, on est effectivement en présence de deux locuteurs dans un même énoncé (1984 : 196-97)¹²². Dans d'autres cas,

121. La «question-écho» est un exemple très étudié. On sait que ce genre de questions peuvent avoir une syntaxe qui diffère radicalement de celle des questions «normales». L'ironie en est un autre exemple important, cf. 3.3.5.

122. Analysant l'énoncé : *Jean m'a dit : 'Je viendrai'* proféré par Pierre, Ducrot écrit : «[...] un énoncé unique présente ici deux locuteurs différents, le locuteur premier étant assimilé à Pierre et le second à Jean. Il est ainsi possible qu'une partie d'un énoncé imputé globalement à un locuteur premier soit néanmoins imputée à un locuteur second» (1984 : 197). Contrairement à l'analyse traditionnelle du discours rapporté au style direct qui veut y voir une mention de la parole de l'autre, cette analyse admet le

on est plutôt proche du style *indirect*, où le locuteur se contente de rapporter le point de vue d'une autre personne sans la faire parler. Mais dans tous les cas, et c'est l'essentiel pour nous, un autre locuteur, présent ou non, est présenté comme responsable de la parcelle citée.

Il va sans dire qu'il existe beaucoup d'espèces de citations. Mentionnons parmi celles-ci, la diaphonie. Eddy Roulet est, autant que je sache, le premier à avoir attiré l'attention sur ce type de plurivocalité (Roulet *et al.* 1985 : 69sv). Cet auteur distingue la diaphonie de la polyphonie proprement dite. Dans notre cadre, la diaphonie s'avère être tout simplement une variante de la citation, et, partant, de la polyphonie externe au sens strict. A l'instar de Roulet, je propose la définition suivante :

On parlera de **diaphonie** si le locuteur associe pdv_i à l'allocutaire pour mieux pouvoir enchaîner sur ce point de vue.

On voit, comme le fait remarquer Roulet, que «la structure diaphonique est ainsi une des traces privilégiées de la négociation des points de vue qui caractérise toute interaction» (*ibid.* : 71). Voici un exemple de diaphonie emprunté à Roulet :

(69) Il fallait, dites-vous, qu'il eût besoin de plus de mystère ; et bien, ce besoin là ne lui manquera plus.

Ces définitions de types particuliers de polyphonie nous serviront notamment dans la formulation des métarègles qui relient le module polyphonique aux autres modules, fournissant ainsi des réinterprétations de certaines notions essentielles pour toute théorie sémantique : la structure thème-rhème, la présupposition, la focalisation, l'argumentation, etc. (V.3., V.4.).

3.3.4. L'analyse polyphonique

Pour l'analyse de la polyphonie on part de la phrase sémantique et non, comme c'est le cas pour la focalisation, de la phrase syntaxique. Il est vrai que les points de vue «simples» sont le plus souvent véhiculés à travers des phrases simples, donc des phrases syntaxiques sans propositions subordonnées ou infinitives (cf. II.2.2.) ; mais souvent les points de vue se combinent en structures plus complexes qui vont au-delà de la frontière de la phrase syntaxique¹²³. Ce fait est à l'origine de quelques problèmes que rencontrent les analyses empiriques de la polyphonie. Je reviendrai à ces

fait que, fréquemment, la citation n'est pas précise. Même dans ce genre de discours, on se contente souvent de rapporter l'essentiel.

123. Voir par exemple l'analyse de la stratégie concessive présentée ci-dessous.

problèmes dans ma discussion de la cohésion polyphonique (VI.3.3.). Ici, je voudrais cependant en mentionner deux qui sont de nature plus générale : le nombre de points de vue à admettre dans la signification (d'une phrase) et leur ancrage lexico-sémantique.

3.3.4.1. Combien de points de vue ?

Combien de points de vue une énonciation peut-elle véhiculer ? Ou en d'autres termes, combien de points de vue le locuteur peut-il évoquer dans une seule phrase sémantique ? Comme l'existence même des points de vue relève des hypothèses internes, c'est le linguiste qui construit ceux-ci ; c'est donc lui qui est entièrement responsable de leur quantité. Or pour des raisons méthodologiques, il n'est pas libre d'en inventer n'importe quel nombre. En effet, il doit, d'une part, veiller à ce que ses analyses présentent une valeur explicative et d'autre part, à ce que tout point de vue soit justifié par la structure morphosyntaxique. En un sens, ces deux contraintes tirent chacune dans sa propre direction, car l'explication est sœur de la généralisation et l'ancrage morphosyntaxique implique plutôt une particularisation. Or l'incompatibilité apparente n'est qu'un trompe-l'œil. Loin d'être ennemis, ces impératifs méthodologiques se soutiennent mutuellement. A titre d'exemple, considérons comment fonctionne l'analyse qu'a proposée Jean-Claude Anscombe des constructions concessives (1985 : 52). J'ai modifié la terminologie d'Anscombe pour la faire correspondre à la nôtre. Cette modification ne touche aucunement au contenu de la définition :

(70) Définition :

Soit L le locuteur d'un discours suivi X *Connec* Y où X et Y sont des énoncés [...], et *Connec* un certain connecteur. Nous dirons que L est, dans son discours, l'auteur d'une stratégie concessive si L met en scène cinq points de vue pdv_1 , pdv_2 , pdv_3 , pdv_4 , pdv_5 , tels que :

- pdv_1 : le jugement véhiculé par X portant sur p , proposition exprimée par X ;
- pdv_2 : argumentation¹²⁴ de p vers une certaine « conclusion » r ;
- pdv_3 : le jugement véhiculé par Y portant sur q , proposition exprimée par Y ;
- pdv_4 : s'oppose à l'argumentation de p vers r ;

124. A l'instar de Anscombe & Ducrot (1989, par exemple), je dirais aujourd'hui que l'argumentation s'appuie sur des topoï (cf. 3.5.). Ce sont ces topoï qui constituent le jugement portant sur p .

- pdv_5 : accord avec la situation décrite en p , ou constituée par le fait d'apporter le jugement en question à propos de p ;
- L ne s'associe pas à pdv_2 [ou bien il accorde ce point de vue ou bien il s'en dissocie, Nølke] ;
- L s'associe à pdv_4 et à pdv_5 . (cf. 1983 : 52)

On voit que, selon cet auteur, une **stratégie concessive** met en scène cinq points de vue¹²⁵. Le rapport entre le locuteur et chacun de ces points de vue est précisé pour certains d'entre eux et est laissé ouvert ou vague pour certains autres. De même, le terme *s'oppose à* permet plusieurs interprétations. En effet, il y a, comme le montre Anscombe, «différentes façons de s'opposer à une telle argumentation» (*ibid.* : 53). Aussi cette analyse envisage-t-elle l'existence de différents types de stratégies concessives. Elle assure ainsi l'aspect généralisateur de l'analyse. Pour chaque morphème et/ou structure induisant la concession, on pourra se baser sur l'analyse générale pour ajouter les précisions pertinentes : on observe la demande d'ancrage morphosyntaxique en particularisant. La démarche est classique : on établit un cas générique dont on prend, pour chaque cas particulier, ce qui lui est propre.

On notera d'ailleurs que les points de vue sont de types différents. Certains sont primaires dans la mesure où ils sont directement relatifs à une éventualité ou quelque chose d'analogue, d'autres s'appuient sur des points de vue déjà présentés. Il y a des points de vue qui ne concernent qu'une seule proposition, et il y en a d'autres qui mettent en relation plusieurs propositions en introduisant une sorte d'argumentation, par exemple. Les derniers dépassent souvent les frontières des phrases syntaxiques.

Remarquons pour conclure que l'on peut simplifier l'analyse tout en gardant sa valeur explicative. En effet, dans la version de la théorie polyphonique que j'ai adoptée, on n'a pas besoin de pdv_5 . Au lieu de dire que le locuteur s'associe à pdv_5 , on dira tout simplement qu'il *accorde* pdv_1 . Je me servirai de cette analyse simplifiée pour mon étude de la cohésion polyphonique (VI.3.3.1.).

3.3.4.2. Ancrage linguistique

La nécessité d'établir un rapport transparent entre les points de vue et les éléments de la structure morphosyntaxique entraîne un certain nombre de problèmes qu'il convient de signaler ici. Ainsi il est évident qu'il existe des rapports entre structure thème-rhème et structure polyphonique, mais comment les préciser ? De même, il semble que les subordinées puissent

125. Je proposerai ci-dessous une modification de cette analyse qui se contente de quatre points de vue.

parfois — mais pas toujours — exécuter des actes autonomes. Il y a là apparemment un rapport entre la portée de divers opérateurs et l'étendue des segments concernés par chaque point de vue individuel. Mais beaucoup d'autres phénomènes interviennent qui brouillent les cartes. On pourra également se demander s'il y a des rapports entre la structure syntaxique hiérarchique de la phrase et les sources possibles des points de vue exprimés. En effet, il semble que le locuteur s'identifie d'ordinaire aux points de vue attachés aux segments les moins intégrés dans la structure syntaxique. Or ces problèmes sont tous exactement le genre de problèmes qui se prêtent à un traitement modulaire. C'est pourquoi je les examinerai dans V.3., où je considérerai les liens qu'entretient le module polyphonique avec les autres modules de notre système.

Une remarque d'ordre plus général s'impose cependant d'ores et déjà. Si l'on doit, pour des raisons méthodologiques, réclamer pour la structure polyphonique qu'elle soit repérable dans la forme linguistique, autrement dit, qu'elle soit **ancrée linguistiquement**, on n'a aucune raison d'exiger que chaque élément phrastique soit mis en relation avec un point de vue particulier. La théorie doit admettre l'existence de mots (ou locutions) qu'on pourrait appeler «polyphoniquement grammaticaux» dans la mesure où ils participent à la structuration polyphonique sans qu'aucun être discursif particulier ne soit responsable de cette fonction structurante. En fait, c'est la démarche que j'ai appliquée dans ma modification de l'analyse des concessives proposées par Anscombe (*supra*). Le *Connec* n'est attaché à aucun point de vue particulier. Par le choix d'éléments polyphoniquement grammaticaux (dont reste responsable le locuteur comme il est responsable de tous les choix de matériaux linguistiques, voir aussi note 112), le locuteur construit certaines structures polyphoniques, et c'est en établissant ces structures qu'il peut produire des actes construits (illocutoires, argumentatifs, ..., cf. 3.4., 3.5.). C'est dans ce sens précis que l'on peut qualifier certains éléments linguistiques de «particules illocutoires», de «formules argumentatives», etc. : étant polyphoniquement grammaticaux, ces éléments servent à établir des structures ou des configurations polyphoniques sur lesquelles le locuteur peut se fonder pour produire des actes.

3.3.5. La polyphonie est partout

Avant de quitter la polyphonie, je voudrais faire remarquer que les intuitions et idées qui sous-tendent cette théorie sont en fait très répandues en diverses disciplines linguistiques. Quand on a une fois pris conscience de ce genre de phénomènes, on les retrouve un peu partout, même, cela n'est pas rare, chez des auteurs qui par ailleurs tiennent à contester le bien-fondé de la théorie polyphonique. Comme l'a déjà montré Ducrot, la polyphonie est patente dans beaucoup de modèles d'analyses littéraires et tex-

tuelles. De fait, on sait qu'elle apparaît pour la première fois ouvertement dans les travaux de Bakhtin qui examinait notamment la structure polyphonique complexe repérable dans les œuvres de Dostoïevski. Or, lorsque Gérard Genette (1972) confronte le narrateur au «centre de perspective», en disant du premier que c'est celui «qui parle» et du dernier que c'est celui «qui voit», il rejoint lui aussi notre distinction entre locuteur et responsable-d'un-point-de-vue (cf. Ducrot, 1984 : 208). Prenons un autre exemple tiré cette fois de la logique : si Doherty (1985 : 158¹²⁶) a besoin d'introduire dans son système logique deux prédicats relationnels pour représenter le «sens épistémique» des phrases, c'est précisément parce que ce sens présente des propriétés polyphoniques (il comprend des références aux attitudes autres que celles du locuteur). Les recherches portant sur la sémantique des temps grammaticaux nous fournissent un troisième exemple. Il semble en effet que la notion d'actualité, si débattue récemment, se réinterprète naturellement en termes polyphoniques. Ainsi, parlant de l'opposition entre l'«actuel» et le «non-actuel» qu'il désire substituer à l'opposition classique entre le «passé», le «présent» et le «futur» pour les explications du système temporel, Michael Herslund, qui s'est inspiré notamment de Weinrich (1973), fait remarquer :

«Avec cette distinction, importée de la sphère modale, je désire souligner que ce qui importe, ce n'est pas tellement le locuteur en tant que centre temporel déictique, mais l'optique qu'il choisit, *son point de vue sur la situation décrite*» (1987 : 96 ; c'est moi qui souligne)

Dans cette interprétation, l'opposition 'actuel'/'non actuel' s'exprime en termes de polyphonie pure¹²⁷.

L'explication du phénomène de l'ironie proposée par Sperber & Wilson est un quatrième exemple. Leur idée fondamentale est que les énoncés ironiques sont «échoïques» (1986 : 238sv). Dans notre terminologie, l'ironie introduit donc une lecture de citation (cf. II.3.5.3.). Sperber & Wilson disent ensuite que :

«The recovery of these implicatures [c.-à-d. l'interprétation de l'énoncé ironique] depends, first, on a recognition of the utterance as echoic; second, on an identification of the source of the opinion echoed; and third, on a recognition that the speaker's attitude to the opinion echoed is one of rejection or disapproval.» (*ibid.* : 240)

126. Voir aussi note 59.

127. Il reste cependant là le problème de l'emplacement des points de vue en temps et espace, cf. V.3.3.

On reconnaît immédiatement la polyphonie. Ce qui caractérise un énoncé ironique, c'est donc qu'il déclenche une lecture de citation qui le concerne dans sa totalité¹²⁸. Par conséquent, le locuteur n'est attaché à aucun point de vue, d'où l'ironie. On a là, d'ailleurs, une explication possible du fait que l'ironie est le plus souvent liée à un renversement de la valeur de vérité¹²⁹ : le locuteur considère ce qu'il dit comme faux. En effet, c'est là la valeur par défaut d'un énoncé ironique, car toute interprétation tend à repérer l'opinion du locuteur, donc à associer celui-ci à un point de vue. Or si l'on sait que le locuteur se dissocie du contenu propositionnel de son énoncé, on conclut *par défaut* qu'il le considère comme faux.

La théorie de la polyphonie semble donc posséder un grand domaine potentiel auquel elle pourra étendre sa valeur explicative en réinterprétant des théories déjà existantes en termes polyphoniques. En effet, elle semble permettre la formalisation d'un grand nombre d'observations et de (mini-)théories qui n'entretenaient entre elles aucune relation visible. Inutile d'insister sur la valeur explicative d'une telle démarche.

Ces considérations seront poursuivies dans notre discussion de la position du module polyphonique au centre du système de métarègles (cf. V.3.).

3.4. L'illocutoire

J'ai déjà argumenté en faveur d'une conception selon laquelle la valeur illocutoire effective d'un énoncé n'est jamais précisée dans la signification (II.2.3.). De ce fait, notre système ne pourra contenir un module traitant des actes illocutoires proprement dits. Mais si l'acte effectivement produit lors de l'énonciation n'est pas précisé dans le contenu linguistique, les dérivations illocutoires virtuelles le sont souvent. C'est pourquoi il convient d'indiquer en quel sens l'illocutoire existe au niveau de la phrase.

Dans l'approche polyphonique, l'acte illocutoire est vu comme le résultat d'une combinaison de points de vue (cf. 3.3.4.2.). En présentant différents points de vue dans son énoncé, le locuteur produit des actes illocutoires. Selon les liens qu'il établit entre ces points de vue et les êtres discursifs, il est en mesure d'en effectuer toute une gamme. Or ces liens se créent en grande partie lors de l'énonciation. Autrement, les lois de dis-

128. Pour que la lecture de l'ironie s'applique, il faut que la lecture «normale» de l'énoncé comme étant sincère soit bloquée pour une raison quelconque. L'hypermarquage intonatif joue un rôle important ici, mais le jeu des connaissances mutuelles des interlocuteurs est probablement le facteur décisif. Voilà cependant une problématique qui dépasse le cadre de la présente étude.

129. Ce qui a donné lieu, on le sait, à un malentendu répandu selon lequel l'ironie se définit en termes de vérité.

cours peuvent intervenir et créer une réinterprétation instantanée (cf. II.3.5.). Aussi l'acte réellement effectué ne peut-il jamais être prédit définitivement au niveau de la phrase, donc dans la signification. Il est néanmoins évident qu'il y a un certain rapport, dans la plupart des cas, entre la forme de la phrase et l'acte illocutoire véhiculé par son énoncé. Ce rapport a été l'objet de nombreuses études et beaucoup d'explications différentes ont été tentées. La théorie la plus connue est sans doute celle de John R. Searle qui distingue les actes directs des actes indirects (voir notamment Searle 1975). Il est loin de mon intention d'entrer dans une discussion du bien-fondé de ces théories¹³⁰, je me contente d'en retenir les idées essentielles, qui me paraissent justes, mais, pour le reste, j'apporterai certaines modifications inspirées par les travaux d'Anscombe (notamment Anscombe 1980 ; 1981).

Schématiquement, j'admets que les différentes structures phrastiques marquent des types d'actes illocutoires qui seront effectués dans le cas «neutre» : c'est la **valeur illocutoire primitive**. Trois types de phénomènes, parfois en collaboration, sont susceptibles de bloquer la réalisation de cette valeur primitive, et une dérivation illocutoire aura lieu. Celle-ci peut être marquée dans la phrase, elle peut être favorisée par la version-I, ou elle peut être déclenchée par un contexte spécifique¹³¹. Travaillant au niveau de la phrase, ce qui nous intéresse est évidemment le marquage de la valeur illocutoire primitive et le marquage de la dérivation qui, en combinaison, rendent compte de la **valeur illocutoire par défaut** (cf. II.3.3.). En ce qui concerne le premier point, il est traditionnellement reconnu qu'aux trois (ou quatre) grandes classes syntaxiques de phrases (les déclaratives, les interrogatives, les impératives (les exclamatives)) correspondent trois (ou quatre) types d'actes illocutoires (respectivement le type assertion, le type question, le type ordre (le type exclamation))¹³². L'analyse traditionnelle se contente souvent de noter ces relations pour étudier ensuite quelles sont les conditions nécessaires à la réalisation des actes en question. Le problème est que cette constatation banale — si juste soit-elle — ne semble pas nous permettre d'envisager, voire d'expliquer, les dérivations illocutoires susceptibles de se produire à partir d'une structure spécifique.

130. Il existe une vaste littérature, notamment en anglais, qui est consacrée à cette problématique, et il serait impossible de donner ici un aperçu représentatif de ces travaux. La bibliographie dans Sperber & Wilson (1986) fournit une liste des ouvrages les plus importants. Pour un traitement original en français, voir Récanati (1981).

131. Voir Anscombe (1981) pour plus de détails.

132. Puis il y a une gamme de formes spécifiques qui donnent lieu à des actes particuliers, notamment ce qu'Austin (1962) appelle les performatifs.

Je discuterai dans V.4. comment l'approche polyphonique nous permettra d'entreprendre un examen minutieux des actes illocutoires effectivement produits dans la parole. Cela sera aussi l'occasion d'approfondir le rapport entre la stratification et les actes illocutoires.

3.5. L'argumentation

Comme la valeur illocutoire, l'argumentation effectivement accomplie n'est jamais précisée dans la signification, mais, comme c'est aussi le cas de l'illocutoire, la langue pose sur l'acte d'argumentation des contraintes sémantiques qui, elles, doivent être décrites dans la signification. Prenons un exemple simple :

(71) Luc est riche, mais il est marié.

Si la phrase de (71) ne dit rien sur la valeur argumentative éventuelle de son énoncé, elle pose néanmoins une contrainte sur cette valeur. En effet, il faut comprendre que cette valeur se décompose de la manière suivante : 'Luc est riche' et 'Luc est marié' sont des arguments opposés et 'Luc est marié' est le plus fort des deux (c'est l'argument décisif). Seule une interprétation argumentative de (71) qui soit compatible avec ce schéma sera acceptable. Anscombe et Ducrot ont longuement étudié cet aspect de la signification, et dans ce qui suit, je suis leur théorie¹³³. Le point de départ est le fait que les points de vue peuvent véhiculer des **visées argumentatives**. Cette idée est tout à fait compatible avec notre analyse des points de vue, selon laquelle ceux-ci se composent d'un contenu propositionnel et d'un jugement (cf. IV.3.3.2.). Ce jugement peut en effet fort bien concerner l'argumentativité virtuelle du point de vue en question, donc sa visée argumentative. (71) est un exemple d'une concession, et nous avons vu qu'une telle structure contient plusieurs points de vue (cf. (70)). Parmi ceux-ci, il y en a (au moins) deux qui s'opposent : l'un est favorable, l'autre est défavorable à une conclusion quelconque pouvant être tirée de *Luc est riche* (par exemple qu'il serait intéressant de fréquenter Luc). Or, nous l'avons vu, rien dans la phrase elle-même n'indique quelle serait cette conclusion. Ce qui est marqué, c'est uniquement le fait qu'il doit faire partie de la démarche interprétative de la trouver. C'est évidemment *mais* qui impose la structure concessive et qui fournit ainsi des

133. Leur théorie de l'argumentation est en mouvement constant. Pour une présentation d'une variante toute récente qu'ils dénomment l'«argumentativisme radical», voir Anscombe & Ducrot (1989). Je me réfère ici surtout à une variante antérieure, peut-être moins controversée. En effet, les détails importent peu pour notre modèle modulaire, l'enjeu étant seulement de montrer l'existence d'indications argumentatives au niveau de la phrase.

renseignements concernant l'orientation des visées argumentatives. Or nous allons voir que *mais* ne fait qu'exploiter, pour ainsi dire, le potentiel argumentatif présent indépendamment de lui.

Ducrot introduit la notion de visée argumentative de la manière suivante :

«D'abord l'énonciateur¹³⁴ est censé prendre une certaine position par rapport à l'univers auquel le discours se réfère : l'énonciateur exprime un doute, un refus, une croyance, vis-à-vis de telle ou telle éventualité concernant cet univers. Ensuite il opère une orientation dans l'ensemble d'éventualités qu'il envisage et où il situe celle par rapport à laquelle il prend position [...]. Il indique d'autre part une conclusion [...]. Et enfin il sélectionne un principe argumentatif, pour lequel j'utilise le terme aristotélicien de «topos», permettant d'atteindre la conclusion à partir de la position initiale.» (Ducrot, 1983b : 11-12)

Le topos qu'évoque Ducrot est une règle générale qui est présentée comme communément admise et de caractère graduel. Selon Ducrot, les topoï pertinents pour l'analyse linguistique de l'argumentation sont tous de la forme ainsi présentée (cf. *ibid.* : 13) :

«Si certaines conditions C sont remplies, plus/moins un objet O a une propriété P, plus/moins un objet O' a une propriété P', et cela dans une zone d'intensité de P (avec la possibilité que O et O' correspondent au même objet).»

Les topoï établissent ainsi une correspondance entre deux échelles argumentatives, et c'est cette correspondance qui est le propre de toute argumentation du langage ordinaire.

Dès lors, la question qui s'impose est : le topos est-il marqué au niveau de la phrase ? Bien évidemment, le topos n'existe qu'au niveau de l'énoncé, mais la signification contient-elle quelques indications concernant les topoï à choisir dans la démarche interprétative ? Il apparaît qu'il faudra répondre par l'affirmative à cette question. Il est vrai que toute phrase (isolée) est susceptible d'entrer dans une variété apparemment illimitée de chaînes argumentatives, donnant lieu ainsi à une gamme non restreinte de topoï. Mais, d'une part, les expressions référentielles apportent avec elles tout un réseau de topoï relevant d'un champ topique (cf. III.1.2.1.) et, d'autre part, certains lexèmes — à savoir les opérateurs argumentatifs (*ne...que, presque, peu, ...*) — orientent ou dirigent le choix à l'intérieur de l'éventail de topoï ainsi présenté. A cela s'ajoute que les

134. Rappelons que pour Ducrot les points de vue sont des actes primitifs pourvus et d'un émetteur : l'énonciateur, et d'un récepteur : le destinataire, cf. IV.3.3.2.

énoncés sont susceptibles de s'enchaîner dans le discours à l'aide de connecteurs, ce qui réduit encore la gamme de topoï disponibles¹³⁵. Nous sommes donc amenés à admettre que la signification contient des indications relatives au choix des topoï.

On pourra même préciser davantage la forme de ces instructions argumentatives. Ducrot parle dans son article de 1988 des **formes topiques** (les FT), qui font partie de la signification¹³⁶. On pourra distinguer quatre formes topiques :

- (72) a1. $\langle +P, +Q \rangle$, a2. $\langle -P, -Q \rangle$
 b1. $\langle +P, -Q \rangle$, b2. $\langle -P, +Q \rangle$

où a1. et a2. ainsi que b1. et b2. sont **converses**, alors que a1. et b1. ainsi que a2. et b2. sont **inverses**. Comme il ressort de (72), les topoï se présentent toujours par paires. On ne saurait introduire un topos sans prendre en charge en même temps son topos convers (cf. Anscombe & Ducrot 1989 : 83). Toutes ces instructions argumentatives forment ce qu'on pourrait appeler les microstructures argumentatives des énoncés. Au moment où celles-ci sont mises en contextes, elles se combinent en macrostructures argumentatives qui, à leur tour, réalisent des actes d'argumentation.

Je reviendrai sur l'argumentation dans V.4.3.¹³⁷.

135. Voir Nølke (1993a : 268sv), où je parle des «formules argumentatives» pour rassembler ces éléments argumentatifs — opérateurs et connecteurs — dont l'analyse décèle qu'ils partagent beaucoup de propriétés.

136. Dans ce texte, Ducrot se prononce aussi à propos de la forme des points de vue : «Ce que j'appelle, dans la théorie de la polyphonie, «le point de vue des énonciateurs» n'est rien d'autre que la convocation d'un topos par application d'une FT.» (*ibid.* : 5). On remarquera que cette caractérisation des points de vue n'est pas compatible avec mon analyse de la structure interne des points de vue selon laquelle ceux-ci se composent d'un contenu propositionnel et d'un jugement qui peut être de nature non argumentative.

137. Pour une analyse plus poussée de l'argumentation selon ce schéma, voir Nølke (1993a : ch. 5).

Seul dans ses mains brunes, je reconnus la musique. Polyphonisée maintenant, et dansée par des étrangers, c'était le chant funèbre de la fille qui me bandait les yeux, joué pour le prince garrotté.
(Samuel R. Delany 1977 : 207)

Chapitre V

FONCTIONNEMENT DU SYSTEME

Les modules introduits, il est temps de décrire comment fonctionne le système global.

1. Réexamen de quelques principes méthodologiques

Il existe de nombreuses relations plus ou moins compliquées entre les phénomènes traités dans nos divers modules, et souvent ils n'ont pas été nettement distingués chez les auteurs qui en ont parlé. C'est dans l'espoir de pouvoir faire se dissiper un peu de la confusion considérable qui règne dans ce domaine que j'ai entrepris des analyses conceptuelles dans le cadre d'un modèle modulaire. Rappelons en effet que la vertu et l'idée fondamentale d'une approche modulaire résident précisément en ceci : chaque type de phénomènes peut être défini et analysé en complète indépendance des autres types, ce qui dote l'analyse de leurs interdépendances d'une valeur explicative.

Or si chaque sous-théorie mène sa propre vie conceptuelle totalement indépendante des autres sous-théories, elle doit quand même être «préparée», au moins notationnellement, à l'examen des interdépendances (cf. I.1.4.). On doit utiliser la même métalangue pour tous les modules. Dans le système global, les interdépendances s'expriment alors par le moyen des métarègles. Celles-ci rendent compte des relations transmodulaires. Elles régissent donc l'interaction des règles relevant des modules individuels, d'où leur nom. Le réseau de métarègles doit obéir à certains principes méthodologiques, et une théorie modulaire particulière peut lui imposer des contraintes. Je tiens à souligner encore que les métarègles du système que je propose dans ce travail ne sont ni ordonnées ni orientées a priori. Autrement dit, aucune contrainte générale n'est imposée sur le système de métarègles : il ne s'agit pas d'un système dérivationnel au sens propre de ce terme¹. Or certaines contraintes locales découlent du fait que j'ai opté

1. D'un point de vue méthodologique, une théorie qui imposerait de telles contraintes serait à préférer à la nôtre parce que plus restrictive. Or dans l'état actuel de mes recherches, rien ne me porte à penser qu'une telle théorie puisse aspirer à fournir une description

pour une approche (en principe) de génération, d'une part (cf. I.1.2.), et de la position centrale que j'ai accordée au module de la polyphonie, d'autre part. Par suite de ces contraintes, le modèle total est en fait partiellement ordonné.

Deux éléments occupent, pour des raisons divergentes, une position importante dans le système : la structure de surface et le module polyphonique. La structure de surface est de première importance pour toute théorie linguistique, pour des raisons « empiriques ». C'est la structure à laquelle nous avons accès direct : c'est notre observable. Cette structure dépend étroitement (de la plupart) des autres structures étudiées, et est par conséquent liée à leurs modules par les métarègles. C'est la raison pour laquelle elle sera considérée dans notre système comme une structure multidéterminée (cf. I.1.4.) dont l'étude (dans 6.) nous servira d'illustration du fonctionnement global du système. Un corollaire de ce statut de la structure de surface est d'ailleurs que la plupart des métarègles étudiées dans les premières sections de ce chapitre concernent notamment cette structure.

La position centrale de la structure polyphonique, elle, découle d'une décision théorique : la polyphonie sera utilisée comme facteur explicatif par rapport à d'autres phénomènes étudiés. De ce fait, cette structure aussi est mise en relation avec la plupart des autres modules.

On pourrait penser que j'ai ainsi introduit par une porte dérobée un ordre dérivationnel rejoignant l'idée classique d'une structure profonde, qui serait la structure polyphonique, et d'une structure de surface. Tel n'est pas le cas. Et cela, pour plusieurs raisons. Il est vrai que, dans la mesure où on conçoit les phénomènes polyphoniques comme explicatifs à l'égard des autres phénomènes examinés, on tend à considérer les métarègles comme orientées : elles partent du module polyphonique. Tout simplement parce que la cause précède l'effet. Or la valeur explicative de la théorie polyphonique ne réside pas dans une telle imposition d'une orientation dans le fonctionnement des règles : elle découle de la généralisation rendue possible par le fait que le module polyphonique est en contact avec la quasi-totalité des autres modules du système. C'est souvent la théorie polyphonique qui fera s'articuler des relations entre les autres structures, assurant ainsi l'observation du principe d'accessibilité globale (cf. I.1.4.). A cela s'ajoute le fait que je ne prétends nullement « expliquer » toute la structure superficielle en m'appuyant sur la structure polyphonique. Rappe-

adéquate, voire une explication, des domaines étudiés dans le présent travail. En dernière analyse, toute théorie s'évalue par sa capacité explicative. J'espère que les analyses présentées dans le sixième chapitre apporteront quelques éléments de justification de la nôtre.

ions que le but fondamental de la linguistique est double : décrire la forme de la langue et expliquer la création du sens à partir de celle-ci (cf. I.1.2.). La polyphonie concerne plutôt la seconde visée, encore qu'elle ait des incidences sur la première. Mais il me semble tout à fait évident qu'il faut admettre l'existence de certaines propriétés proprement syntaxiques, et qui échappent ainsi à toute explication d'ordre polyphonique. Par contre, rien n'empêche que de tels phénomènes aient des corollaires polyphoniques, l'orientation des métrarègles allant dans ce cas plutôt en sens inverse. Toutes ces relations retiennent notre intérêt.

2. Métrarègles

Après ces précisions concernant la nature du système des métrarègles, nous pouvons maintenant procéder à une étude de leur contenu. Etant donné la position spéciale qu'occupe le module polyphonique dans notre système, je consacrerai, par souci de clarté, une section entière (3.) à l'examen des métrarègles qui le relie aux autres modules. Ici, je vais donc me concentrer sur les métrarègles qui ne font pas un appel direct à la polyphonie.

Il ne sera pas question de discuter de toutes ces règles. Une telle démarche déborderait largement le cadre de la présente étude. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs déjà été mentionnées (par exemple celles qui connectent les structures syntagmatique, thème-rhème, et focalisation, cf. IV.3.2.3), et d'autres, qui sont moins importantes pour notre propos, seront mentionnées seulement occasionnellement lors des analyses empiriques entreprises dans le sixième chapitre. Dans cette section, je me contenterai d'examiner de plus près quelques notions de structuration de l'énoncé qui ont souvent été confondues par les linguistes. Il s'agira notamment des structures de 'portée', de 'thème-rhème' et de 'focalisation'. Toutes ces structures sont marquées linguistiquement et ont été définies indépendamment les unes des autres, ce qui rend intéressantes les relations que l'on peut dégager entre elles.

En fin de compte, toutes ces métrarègles concernent plus ou moins la structure de surface pour des raisons alléguées plus haut. Cette section s'occupera donc essentiellement du réseau de métrarègles reliant la structure de surface aux modules étudiés au quatrième chapitre. Je vais grouper ma présentation autour de deux modules particulièrement importants pour les études des adverbes et de la négation : celui qui s'occupe de la portée sera étudié dans 2.1., celui qui fournit des règles pour la focalisation dans 2.2. et, enfin, les deux seront à nouveau considérés et mis en rapport dans 2.3. L'intonation intervient souvent comme une sorte de facteur régulateur, et j'essaierai de faire le bilan de ses fonctions diverses dans 6.2.

2.1. Portée

Telle qu'elle est définie dans ce travail, la portée est une notion structurale, la portée d'une unité à portée étant le fragment de la phrase sur lequel cette unité à portée exerce une certaine influence (cf. IV.1.3.). Notamment dans le cas où on est en présence de plus d'une unité à portée dans une même phrase, les relations de portée ont une influence décisive sur la structuration linéaire. Quelles sont alors ces relations ? Ou, en d'autres termes, quelles sont les métarègles qui relient le module de la portée au supermodule de la structure de surface ?

Rappelons que la structure de portée est à la fois hiérarchique et ordonnée. Dans cette structure, l'unité à portée précède toujours sa portée (qui par ailleurs est définie par son étendue et par sa perspective), et une unité à portée peut apparaître dans la portée d'une autre unité à portée selon certaines règles. Pour représenter ces propriétés, j'ai proposé le symbolisme suivant (c'est l'exemple (12) repris de IV.1.3.) :

- (1) *Heureusement* que Pierre est revenu.
 a. HEUREUSEMENT ('Pierre est revenu')_ε

où la formule dans a., qui représente la structure de portée décrite dans le module de portée, symbolise que l'unité à portée *heureusement* a une portée avec l'étendue *Pierre est revenu* et la perspective 'énoncé'. La question qui se pose maintenant est : peut-on dégager des relations entre cet ordre présent dans la structure de portée, d'une part, et l'ordre linéaire (superficiel), d'autre part ?

Pour nous approcher d'une réponse à cette question, il nous faudra distinguer deux situations. S'il y a une seule unité à portée dans la phrase, aucune relation de ce genre ne semble exister. En effet, on ne peut pas présager la position d'une unité à portée par rapport à sa portée dans la structure linéaire en se fondant sur la structure de portée. Du moins pas d'une manière générale. Muller l'a déjà bien montré pour la négation (1991 : 102), et on peut montrer qu'il en est de même pour les adverbes de phrase. L'exemple (1) cité ci-dessus nous en donne un exemple : en effet, *heureusement* a la même structure de portée dans les énoncés suivants que dans (1) :

- (2) a. Pierre est *heureusement* revenu.
 b. Pierre est revenu, *heureusement*.

Mais s'il y a deux ou plusieurs unités à portée dans une seule phrase, on peut déceler une certaine relation. Celle-ci s'appuie sur la propriété hiérarchique de l'ensemble d'unités à portée déjà mentionnée (cf. IV.1.3.) :

l'ensemble des unités à portée forment une hiérarchie où celles qui sont placées plus bas n'acceptent jamais dans leur portée celles qui sont placées plus haut (la place relative dans cette hiérarchie étant une propriété catégorielle de chaque unité à portée). Maintenant, si deux unités à portée du même niveau coexistent dans une même phrase, il n'y a aucun rapport systématique entre leur ordre logique, d'un côté, et leur ordre superficiel, de l'autre. Cela semble être la leçon qu'on peut tirer de la longue discussion portant sur les relations de portée à envisager entre les corollaires linguistiques des quantificateurs universel et existentiel². Par contre, si l'on est en présence de deux unités à portée de niveaux différents, leur ordre superficiel correspond à l'ordre logique. Toutefois, pour faire que cette règle s'applique, il ne faut pas oublier l'effet qu'a l'intonème PAR. En effet, une unité à portée prononcée avec l'intonation plate est considérée, du point de vue de la portée, comme ne faisant pas partie de la structure linéaire à proprement parler (cf. IV.1.3.).

Tenant compte de cette restriction, on peut mentionner un exemple à titre d'illustration de la règle. Ainsi, un adverbe de phrase n'entre jamais dans la portée de la négation à fonction «normale»³, et, comme stipulé par la règle, il ne suit jamais celle-ci dans la structure linéaire⁴. Témoin :

- (3) a. Paul n'est évidemment pas revenu.
 b. *Paul n'est pas évidemment revenu.

C'est l'observation banale que nous venons de faire à propos de la négation qui m'a amené à risquer l'hypothèse à laquelle j'ai déjà fait allusion dans IV.1.3. : la hiérarchie de portée est en étroite relation avec les perspectives des unités à portée. Ainsi la négation accepte que la perspective de sa portée soit le contenu propositionnel⁵. Or il me paraît raisonnable de supposer qu'une unité à portée portant sur le contenu proposi-

2. Voir par exemple Galmiche (1975). L'ordre des mots est toutefois, toutes choses égales d'ailleurs, soumis au principe d'iconicité (cf. IV.1.3). Voir aussi VI.2.2.2.

3. C'est-à-dire dans sa fonction non métalinguistique, cf. VI.2.1.

4. Une petite classe d'adverbes modaux dénotant la certitude (tel *certainement*, *forcément*, ...) font apparemment exception à cette «règle». Des énoncés tels que *Cela n'est pas forcément vrai* sont en effet tout à fait acceptables. On peut avancer des arguments en faveur d'une analyse selon laquelle l'adverbe ne se trouve pas dans la portée de la négation dans ce cas, voir par exemple Schlyter (1977).

5. Plus précisément, abstraction faite des emplois métalinguistiques, la perspective de sa portée est ou bien l'énoncé (lecture polémique proprement dite) ou bien le contenu propositionnel (lecture descriptive). Or l'énoncé implique le contenu propositionnel, implication qui est exploitée par la négation dans la mesure où celle-ci influe sur les conditions de vérité. C'est d'ailleurs cette implication qui rend possible la dérivation descriptive (cf. VI.2.2.5.).

tionnel est placée plus bas dans la hiérarchie qu'une unité à portée portant obligatoirement sur l'énoncé, qui, pour sa part, est subordonnée à une unité à portée portant sur l'énonciation. Cette idée sera par ailleurs corroborée par une étude plus poussée de la négation métalinguistique qui, dans tous ses emplois, s'analyse comme un cas de citation (cf. VI.2.3.1.). Il y a en effet un rapport entre cette fonction et la perspective de portée.

2.2. Focalisation et thème-rhème

Un autre module qui a une importance particulière pour nos études empiriques du sixième chapitre est celui qui s'occupe de la focalisation. Contrairement au module que nous venons d'examiner, celui-ci est pragmatico-sémantique.

J'ai déjà dénoncé la confusion générale qui règne quant aux notions relatives à la structuration du message communiqué par l'énoncé. C'est notamment la focalisation et la structure thème-rhème qui collaborent à cette structuration ; mais, comme nous l'avons vu (IV.1.4.1.), d'autres notions ont également été mises en œuvre pour en décrire les différents aspects. Ayant fourni des définitions indépendantes des concepts principaux, je suis maintenant en mesure de dégager quelques-unes des associations d'idées qui ont contribué à semer cette confusion.

Précisons d'abord qu'en aucun cas les concepts ne se recouvrent totalement. Ainsi nous avons vu que le foyer peut ne coïncider qu'avec une partie du rhème, et le type d'exemple suivant (repris de IV.3.2.5.) :

(4) Paul, lui, n'a pas battu le chat avec le bâton.

qui a été longuement discuté en littérature linguistique, montre que même le thème peut être l'objet d'une focalisation, ce qui, en réalité, arrive assez fréquemment. Etant donné l'effet de celle-ci, elle marque en principe un changement de thème et peut donc être considérée comme un mécanisme de «thématisation spécialisée» (cf. IV.1.4.3.). Que nous soyons amenés par notre théorie à admettre cette combinatoire n'est pas le résultat d'une définition artificielle du thème. Qu'il y ait tout lieu de maintenir, pour le thème, une définition indépendante, voilà ce dont témoigne les exemples suivants :

(5) Paul, rappelons-le, n'a pas battu le chat avec le bâton.

(6) Un événement important se produit (qui changea les données du problème).

Dans (5), obtenu en remplaçant *lui* par *rappelons-le*, nous verrons que *Paul* est à la fois foyer et connu (car *rappelons-le* marque tout l'énoncé

comme connu). Il est néanmoins ce dont on parle, donc thème, même selon la définition la plus traditionnelle. L'exemple (5) montre d'ailleurs que la notion de connu est susceptible d'être indiquée linguistiquement. Dans l'exemple (6), l'emploi de l'article indéfini indique que le référent du sujet est nouveau dans le discours, donc inconnu. Nonobstant, *un événement important* est thème de l'énoncé : on introduit en effet l'événement en question dans l'univers du discours pour pouvoir lui attribuer le prédicat qu'il se produisit (et qu'il changea les données du problème), donc pour parler de lui. On aura ainsi un élément qui est à la fois thème et inconnu.

Si, donc, on peut combiner de plusieurs façons les notions étudiées, on n'est cependant pas libre de faire n'importe quoi. Ainsi le présupposé prédicationnel n'admet pas la focalisation (abstraction faite, comme toujours, de la focalisation métalinguistique de contraste), puisqu'il sert comme cadre du discours. Semblablement, le thème n'admet qu'une focalisation spécialisée. En effet, le foyer simple se trouve toujours à l'intérieur du rhème dans la mesure où, dans une déclarative simple, le domaine de focalisation simple s'étend du verbe sémantique jusqu'au dernier segment toniqué⁶. Il s'ensuit que le thème d'un énoncé se trouve toujours dans le substrat du foyer, c'est-à-dire qu'il fait partie du présupposé stratificationnel. Ce rapport s'explique par une affinité sémantique entre les notions de thème et de présupposition stratificationnelle⁷. Ce dont on parle, dénoté par le thème, est en effet présenté comme acquis préalablement à l'énonciation⁸, tout à fait comme l'est le contenu présupposé stratificationnellement. Nous pourrions donc poser les deux métarègles (interdépendantes) suivantes :

METAREGLE 1 :

Le rhème fonctionne comme domaine de focalisation simple.

-
6. Donc jusqu'à la fin de la partie de la phrase porteuse de l'intonème conclusif, cf. IV.3.2.3. Dans les clivées le domaine de focalisation coïncide avec le rhème.
 7. Qui correspond, rappelons-le, à la présupposition de Chomsky et à la présupposition locale de Martin (cf. chapitre IV. note 73). On verra là comment le thème de Martin diffère du nôtre. En effet, selon Martin «ce qu'on nomme habituellement *thème* n'est rien d'autre que la présupposition locale» (1992 : 231). On comprend que cette caractérisation du thème ne vaut que pour les définitions fonctionnelles (et donc non structurales) du couple thème-rhème (cf. IV.1.4.).
 8. Cela explique pourquoi on tend à éviter des énoncés tels que (6) où un élément est présenté comme étant à la fois inconnu et acquis préalablement. Ainsi on remplacerait souvent *un événement important se produisit* par *il se produisit un événement important*, structure qui sert exactement à rhématiser le sujet. Cette tendance est encore plus nette dans les langues germaniques.

METAREGLE 2 :

Le thème fait partie du présupposé stratificationnel⁹.

Ces règles ont en fait une valeur explicative, parce que les concepts qui y entrent ont été définis tout à fait indépendamment, et chacun à son niveau du système. Le bien-fondé de ces deux métarègles, qui relient les modules de thème-rhème (module syntaxique) et de focalisation (module pragmatico-sémantique), sera encore confirmé dans la section suivante (3.), où je suggérerai une réinterprétation polyphonique des notions impliquées.

Le rapport entre la focalisation et la structure thème-rhème est aussi susceptible d'expliquer certains phénomènes concernant l'ordre des mots. Un exemple nous en est fourni par l'inversion souvent dite «stylistique». Considérons l'énoncé dans (7) :

(7) Les chaussures étaient rangées dans l'armoire.

Si, pour une raison quelconque, on désire antéposer — c'est-à-dire thématiser — le syntagme *dans l'armoire*, on aura les deux possibilités notées sous (a.) et (b.) :

(7) a. Dans l'armoire, les chaussures étaient rangées.

b. Dans l'armoire étaient rangées les chaussures.

Ces deux énoncés ne sont cependant pas tout à fait équivalents. En effet, ils se prêtent à s'insérer dans des contextes différents. Plus précisément, (7a.) s'insère plutôt dans un contexte contrastif du type donné sous (a') :

(7a'.) Dans l'entrée, les chaussures se trouvaient dans un désordre affreux, alors que dans l'armoire elles étaient rangées.

(7b.), par contre, entrera plutôt dans un contexte où ce qui importe, c'est le fait que les chaussures **se trouvent** dans l'armoire et non pas ailleurs. Dans (b.) *étaient rangées* devient donc presque synonyme de *se*

9. La formulation de ces deux métarègles n'est pas tout à fait exacte, ce qui découle du fait que le domaine de focalisation est un phénomène topologique, alors que le rhème, ainsi que je l'ai défini dans IV.1.4, relève de la structure syntagmatique. Plus précisément, d'après nos définitions, l'auxiliaire et certains éléments conjoints (s'il y en a) font partie du rhème mais non du domaine de focalisation neutre. Cette divergence explique peut-être pourquoi ces éléments ont toujours posé des problèmes aux linguistiques s'occupant de la structure thème-rhème. En effet, si l'on ne distingue pas rigoureusement rhème et (domaine de) focalisation, cette partie de la phrase semble n'être ni thème ni rhème. Voilà pourquoi certains auteurs ont suggéré de parler d'éléments transitaires. Dans ce qui suit, je ferai abstraction de ce problème — qui mériterait décidément d'être étudié de plus près — et considérerai la METAREGLE 1 comme valable malgré la petite imprécision notée.

trouvaient, alors que dans (a.), le verbe *ranger* garde toute sa valeur spécifique. Cette analyse est corroborée par le fait qu'on remplace facilement *étaient rangées* par *se trouvaient* dans (b.), ce qui donne l'énoncé sous (8) :

(8) Dans l'armoire se trouvaient les chaussures.

alors que cette substitution a pour résultat un énoncé un peu déviant dans (a.) ; c'est l'exemple (9) :

(9) ? Dans l'armoire, les chaussures se trouvaient.

Tout cela s'explique par notre analyse de la focalisation. Dans les deux cas, le verbe lexical (le participe) fait partie du rhème et se trouve ainsi dans le domaine de focalisation neutre, mais dans (7a.) — et seulement dans (a.) — il est placé dans la partie de ce domaine qui sera forcément touchée par la focalisation à cause de la structuration interne du domaine (cf. IV.3.2.3.). C'est-à-dire que le verbe sera toujours focalisé dans l'énoncé de cette phrase. Or d'un point de vue sémantique, la focalisation simple ne peut toucher que des sèmes spécifiques (cf. IV.3.2.3.). D'où l'aberrance d'énoncés renfermant en dernière position des verbes comme *se trouver*, *être*, etc. qui ne comportent que des sèmes génériques¹⁰.

2.3. Portée et focalisation

Je renonce à une discussion détaillée de toutes les relations plus ou moins subtiles qui relient les différents modules de notre modèle. Il suffira d'avoir montré que les concepts évoqués sont interdépendants sans être redondants. Pourtant, puisque non seulement les adverbes de phrase mais aussi la négation (dont j'entreprendrai une analyse modulaire au chapitre VI.) seront analysés — en accord avec toute la tradition — comme des opérateurs, donc comme des unités à portée, il convient de creuser un peu les rapports qu'a la portée avec les autres notions étudiées.

Il ne semble pas exister de relations générales entre la portée et les notions de présupposition et de thème-rhème¹¹. Par contre, on peut dégager des relations étroites entre portée et foyer, des relations qui ont entraîné

10. D'une manière générale, il y a un rapport étroit entre la structure linéaire et la focalisation. Voir 6.4., où ce rapport sera examiné.

11. Rien n'empêche, par exemple, que la portée de la négation renferme un segment qui introduit une présupposition (prédicationnelle). C'est en fait le cas dans des exemples tels que *Paul n'a pas renoncé au tabac* où, on le sait, le verbe *renoncer* introduit une présupposition. Bien sûr, la négation ne peut pas porter sémantiquement sur un contenu présupposé, mais c'est là une question de focalisation, cf. IV.2.2.4.

beaucoup de malentendus. En effet, faute de définitions précises, on a souvent complètement confondu ces deux notions¹². Ainsi, dans la plupart des travaux classificateurs portant sur les adverbes, on ne sait pas trop bien si les critères appliqués testent la focalisabilité des adverbes ou bien leurs relations de portée. J'ai montré ailleurs (Nølke 1990b) que cela ne revient pas forcément au même. Cette confusion ne devrait peut-être pas nous étonner, car souvent on peut percevoir une sorte de liaison entre l'unité à portée et le foyer, qui, dans ce cas, se trouve toujours dans la portée de l'unité à portée¹³. Tout dépend cependant de la perspective de la portée.

Pour étudier le rapport entre portée et focalisation, il faut d'abord noter que l'on peut apparemment déceler quelques relations systématiques entre la position qu'a l'unité à portée dans la structure de surface et la perspective de sa portée. Ainsi, les unités à portée à la perspective 'proposition' sont (presque) toujours intégrées syntaxiquement, faisant partie de la courbe intonative neutre (cf. 6.2.). Les quantificateurs et les adverbes de constituant en sont des exemples :

(10) Tous les élèves travaillent soigneusement.

Comme c'est le cas dans (10), ces unités à portée font toujours partie ou bien du foyer (*soigneusement*) ou bien du substrat (*tous*). S'il y a plusieurs unités à portée de ce type dans le même énoncé comme dans (10), il semble qu'il y en ait toujours une dans le foyer et que celle-ci se trouve dans la portée des autres en accord avec le principe d'iconicité. Par contre, les unités à portée à la perspective 'énoncé' s'intègrent seulement dans une position faisant suite au verbe fini et précédant le participe et les compléments valentiels (non pronominaux) s'il y en a. Par ailleurs, elles restent en position incisive. Cette règle ne vaut évidemment pas pour les unités à syntaxe fixe telle que la négation *ne...pas*, cf. VI.2.2.1. Il s'agit surtout des adverbes d'énoncé et de certains connecteurs. Les unités à portée à la perspective 'énonciation' (notamment les adverbes illocutoires) restent dans la plupart des cas dans les incisives, et les unités à portée à la perspective 'forme' (tels certains «marqueurs discursifs») ne s'intègrent jamais à la chaîne syntaxique. Il semble par ailleurs que les unités à portée aux perspectives 'énoncé', 'énonciation' ou 'forme' soient toujours montrées (donc jamais assertées), d'où il suit qu'elles se trouvent elles-mêmes toujours dans le résidu. Cette propriété structurale a des conséquences importantes pour leur analyse polyphonique (cf. 3.2.).

12. Cf. par exemple chapitre IV., note 20.

13. Jackendoff est parmi les rares linguistes à avoir fait cette observation, quoique dans un cadre théorique tout à fait différent du nôtre (cf. Jackendoff 1972).

Revenons maintenant au rapport mentionné ci-dessus entre portée et foyer. Là, il faudra distinguer foyer simple et foyer spécialisé. En ce qui concerne le foyer simple, l'effet de «liaison» se produit seulement dans les deux perspectives 'énoncé' et 'proposition'. Or ces deux perspectives impliquent le contenu propositionnel et concernent ainsi la structure informationnelle, et partant la stratification. Cependant, le foyer est — en un sens bien précis, rappelons-le — au cœur de l'information nouvelle. Aussi constitue-t-il une espèce de noyau de la portée dans ces deux perspectives, et je pense que c'est là la raison de l'effet de liaison observé. Si la perspective de la portée est de ce type, on peut donc dire que la focalisation neutre doit avoir lieu à l'intérieur de la portée, ce qui ne fait pourtant pas de celui-ci un marqueur de domaine de focalisation, car rien n'empêche que ce domaine soit plus restreint que la portée.

Fondamentalement, il en va de même pour ce qui est des foyers spécialisés. Le cas intéressant est celui où l'unité à portée se trouve dans une position incise. Une telle unité à portée marque un domaine de focalisation spécialisée (cf. IV.3.2.5.) — à sa droite si la perspective de sa portée est la forme¹⁴, et à sa gauche dans les autres cas. Cette partie appartient toujours à sa portée, sans pourtant forcément coïncider avec celle-ci, cf. *supra*. Qui plus est, on a l'impression que l'unité à portée porte sémantiquement sur le segment ainsi focalisé, ce qui revient à dire que non seulement le rapport entre foyer et portée discuté plus haut est le même ici : il s'établit même automatiquement dans ces cas de focalisation spécialisée¹⁵.

2.4. Pour conclure

Comment tous ces phénomènes figurent-ils dans la signification ? Dans l'approche modulaire, la chose est simple. Le principe de base est le suivant : la signification contient des renseignements concernant chacune des structures étudiées, et les métarègles rendent compte des relations réglementées qui existent entre elles. Le système étant partiellement ordonné, les métarègles auront parfois une fonction de génération. Ainsi c'est une métarègle qui marque comme domaine de focalisation neutre la chaîne qui constitue le rhème. Dans d'autres cas, les métarègles peuvent bloquer un énoncé, ou — plutôt — marquer celui-ci comme malformé ou non pertinent, à savoir quand il y a contradiction entre certaines structures. Comme toujours, ce marquage d'aberration est à même de déclencher ensuite une réinterprétation (cf. II.3.5.).

14. Il s'agit d'exemples du type *Paul est, pour ainsi dire, assez bête*. Remarquons que cette incise reçoit une intonation particulière : contrairement aux incisives «normales», elle s'achève par l'intonème continuatif.

15. Pour un examen poussé de ces rapports, voir Nølke (1983a).

3. La polyphonie comme facteur explicatif

Le module de la polyphonie occupera une place centrale dans notre système modulaire et sera, dans une large mesure, utilisé comme un facteur explicatif par rapport à d'autres phénomènes étudiés. De ce fait, la structure polyphonique sera mise en relation avec la plupart des autres modules, dont les sous-théories seront ainsi partiellement assujetties à des réinterprétations polyphoniques. Voilà la raison pour laquelle j'ai consacré une section particulière à l'étude des métrarègles qui impliquent le module de la polyphonie.

3.1. Polyphonie et structure informationnelle

La structure informationnelle concerne notamment le mode de présentation des différentes parcelles d'information véhiculées par l'énoncé. Ainsi, l'information peut être présentée comme connue ou comme non connue, elle peut être liée ou non liée au contexte textuel, elle peut être présupposée ou posée (ou supposée), etc. Dans la mesure où la théorie de la polyphonie s'occupe des divers points de vue qui, mis en scène par le locuteur, se manifestent à travers l'énonciation, cette théorie semble tout indiquée pour traiter de tous ces aspects du sens. Toutefois, comme la plupart des couples notionnels impliqués ne sont marqués qu'accidentellement dans la signification (c'est-à-dire au niveau de la phrase), je m'abstiendrai d'en faire une étude systématique dans le présent travail. Je me contenterai de considérer les trois couples notionnels présupposé-posé, thème-rhème, substrat-foyer, qui concourent tous à la structuration informationnelle, et pour lesquels j'ai déjà développé des modules¹⁶. Je voudrais donc me concentrer sur les métrarègles qui relient le module polyphonique à ces trois modules.

3.1.1. Polyphonie et présupposition

La théorie polyphonique nous permettra d'arriver à une meilleure compréhension de la nature et de la fonction de la présupposition. Mais, avant d'examiner cette question, prévenons tout de suite un malentendu : à première vue, l'analyse polyphonique de la présupposition pourrait sembler rompre avec le principe de l'ancrage formel. Toutefois, l'exception n'est qu'apparente, car la présupposition proprement linguistique (prédication-

16. La structure thème-rhème ne fait pas partie de la structure informationnelle à proprement parler (cf. IV.1.), mais elle entre dans un jeu complexe avec les éléments de celle-ci. Voilà la raison pour laquelle je trouve opportun d'étudier de plus près ses rapports avec la structure informationnelle proprement dite.

nelle ou stratificationnelle), qui seule nous intéresse ici, laisse toujours des traces langagières (cf. IV.3.1.).

L'étude de la présupposition a toujours joué un rôle essentiel dans le développement de la théorie polyphonique. Ainsi, c'est pour réfuter une objection avancée contre son analyse de l'acte de présupposition que Ducrot a établi pour la première fois la distinction entre locuteur-en-tant-que-tel, l_0 , et locuteur-en-tant-qu'individu, L (cf. IV.3.3.2.). En effet, on avait objecté à Ducrot que son analyse ferait de la présupposition un cas particulier de l'affirmation, vu que le locuteur s'assimilait de toute manière et au posé et au présupposé. Pour répondre à cette critique, Ducrot, tout en admettant que la présupposition est un type d'assertion, explique que lorsqu'un locuteur présuppose, il assimile l'énonciateur d'une assertion¹⁷ «à un certain ON, à une voix collective, à l'intérieur de laquelle le locuteur se range lui-même» (Ducrot, 1982 : 88). Or c'est L, et non pas l_0 , qui fait partie de cette voix collective, car ce n'est évidemment pas en tant que locuteur de l'énoncé actuel que le locuteur est censé être responsable de la présupposition. La vérité du présupposé est en effet présentée comme indépendante dudit énoncé : cette vérité fait partie des croyances de L.

Notons aussi que cette analyse de la présupposition lève un paradoxe apparent. On a effectivement l'impression que la présupposition est une sorte d'assertion. Le présupposé relève de la véridiction (IV.2.1.) : elle a une valeur de vérité (il est *vrai*) ; et elle peut apporter de l'information. D'autre part, la présupposition n'a certainement pas «pour but de changer le *savoir* de l'interlocuteur», comme l'aurait l'acte d'assertion selon Galliche (1985 : 64), et il n'y a pas non plus, semble-t-il, «un sujet qui se porte garant que ce qu'il dit est conforme à une réalité censée indépendante de ce qu'on dit d'elle» (Ducrot 1984 : 187). Ces observations — à première vue incompatibles — s'expliquent dans l'hypothèse selon laquelle c'est ON qui est tenu responsable de cette assertion particulière qu'est la présupposition. En effet, les participants du discours, et notamment le locuteur et l'allocutaire, se rangent par définition à l'intérieur de ce ON. Ce qu'ils assertent en chœur est évidemment connu par tous, et il ne peut pas être question de changement de savoir. N'empêche que la collectivité se porte garante de sa vérité. En fait, celui qui conteste une présupposition se place du même coup hors de cette collectivité, qui existe selon la maxime de coopération gouvernant tout discours «normal». Il rompt les règles du jeu, pour ainsi dire.

La distinction entre présupposition forte et présupposition faible que j'ai introduite dans IV.3.1. trouve aussi son corrélatif polyphonique tout en

17. A savoir la présupposition.

entraînant une légère modification de l'analyse proposée par Ducrot. La différence entre les deux types est la suivante : l'allocutaire est associé explicitement à la présupposition forte, alors qu'il n'est associé que virtuellement à la présupposition faible. Plus précisément, il prend le premier type à son propre compte, tandis qu'il se contente d'*accorder* le second¹⁸. La METAREGLE 3 exprime ces relations :

METAREGLE 3 :

La structure **présupposé-posé** introduit deux points de vue pdv_{pp} et pdv_{po} .

- l_0 s'associe à pdv_{po} et accorde pdv_{pp} ;
- dans le cas d'un présupposé **fort** :
 - ON (y compris l'allocutaire, A, et le locuteur-en-tant-qu'individu, L) s'associe à pdv_{pp} ;
- dans le cas d'un présupposé **faible** :
 - L s'associe à pdv_{pp} ;
 - ON (y compris A¹⁹) accorde pdv_{pp} .

L'analyse de Ducrot ne reste donc entièrement valable que pour le présupposé fort. Mais l'idée essentielle est sauvegardée : c'est L, et non l_0 , qui est responsable du présupposé.

Par suite du fait que L s'associe toujours à l'énonciateur de l'assertion présupposée, cet acte introduit la polyphonie interne et le présupposé faible invoque même la polyphonie interne au sens strict. Malgré ce fait, on peut dire qu'en un sens, la présupposition est apparentée à la citation, variante de la polyphonie externe (cf. IV.3.3.3.). Aussi tout point de vue introduit par le locuteur et dont l'origine n'est pas seulement celui-ci est-il perçu — dans le fil du discours — comme plus ou moins présupposé : il n'est pas censé être mis en question. Je considérerai cette problématique de plus près dans les sections subséquentes, où j'aborderai l'étude des

18. Comme toujours, tout cela en ne tenant compte que de ce que montre l'énoncé, c'est-à-dire en définitive selon l'auteur de l'énonciation. On ne peut évidemment rien dire de la position du récepteur réel, de l'interprète. Or son accord ou désaccord avec l'allocutaire présenté dans l'énoncé a une grande importance pour la continuation du discours, puisqu'il est censé s'identifier à l'allocutaire, selon un principe général de l'interprétation (cf. II.3.4.). D'où les réactions souvent assez marquées dans les cas de désaccord entre une présupposition forte et les croyances réelles de l'interprète.

19. Puisque L se porte garant de pdv_{pp} , il ne fait pas partie du ON en question. D'une manière générale, les analyses linguistiques semblent avoir intérêt à distinguer deux ON : l'un incluant L, l'autre excluant L.

relations entre thème-rhème, substrat-foyer, portée et encore d'autres phénomènes intégrés dans un cadre polyphonique²⁰.

3.1.2. Polyphonie et thème-rhème

Quel être discursif pourrait être tenu responsable du contenu sémantique véhiculé par le thème ? Le thème est défini comme constitué des segments de l'énoncé qui présentent 'ce dont on parle', alors que le rhème concerne 'ce qu'on en dit' (cf. IV.1.4.). En ce sens, le contenu sémantique du thème est présenté comme préexistant à l'acte d'énonciation. Il s'ensuit que le locuteur-en-tant-que-locuteur-de-l'énoncé, I_0 , ne peut pas être tenu pour responsable de ce contenu²¹. Cette observation est corroborée par le fait que le thème entre dans le présupposé stratificationnel qui se crée au moment de l'énonciation, cf. METAREGLE 1 (2.2.). Or, puisque nous avons défini la notion de thème au niveau de la phrase, ce statut de présupposé acquis seulement au niveau de l'énoncé ne saurait être qu'une conséquence d'une propriété polyphonique plus profonde du thème. La question reste donc entière : qui est responsable du contenu sémantique véhiculé par le thème ?

Si le thème est ce dont on parle, il peut néanmoins, à l'encontre du présupposé prédicationnel (fort) qui lui aussi relève de la phrase, facilement contenir une nouvelle information, seulement celle-ci n'est pas censée être débattue. Par conséquent, seul le locuteur peut être associé au thème au niveau de la phrase. A la suite de ces réflexions, je proposerai la métarègle suivante :

METAREGLE 4 :

La structure **thème-rhème** est marqueur de polyphonie interne : le locuteur-en-tant-que-tel, I_0 , s'associe au point de vue véhiculé par le segment de la phrase constituant le rhème et le locuteur-en-tant-qu'individu, L , s'associe au point de vue véhiculé par le segment de la phrase constituant le thème.

20. Les recherches récentes (notamment en pragmatique, cf. Verschueren (1987)) ont bien fait ressortir la parenté qui existe entre toutes ces notions sans pourtant l'avoir précisée rigoureusement, me semble-t-il. Ainsi Givón (1988) introduit un «continuum space of propositional modalities» qui s'appuie sur une série de paramètres, eux aussi continus («subjective certainty», «trust in the reliability of evidence», etc.). Indéniablement, Givón nous fournit là un appareil descriptif extraordinairement prometteur, mais on voit mal la valeur explicative d'un système qui n'admet que des échelles continues «non contrôlées». J'espère montrer dans ce qui suivra que le cadre polyphonique, tout en nous offrant la possibilité d'introduire quelques démarcations dans le prétendu continuum, nous permettra de nous approcher d'un modèle explicatif.

21. Mais il est évidemment responsable du *choix* de thème, cf. chapitre IV. note 112.

3.1.3. Polyphonie et focalisation

Il ne semble pas exister de rapports généraux entre le module du marquage de focalisation et celui de polyphonie. Cela s'explique par le fait que la focalisation est un aspect de l'énonciation. Le locuteur (l_0) étant l'auteur de l'énonciation, on peut dire ainsi que la focalisation est le fait du locuteur.

Expliquons-nous. Une énonciation est définie comme «l'acte de produire une série de segments linguistiques présentée par l'auteur de cet acte comme dotée d'un sens relativement autonome» (cf. I.3.2.). Il s'ensuit que ce n'est pas n'importe quelle série d'éléments qui peut former une énonciation. Tout d'abord, la chaîne doit être structurée en accord avec un certain nombre de règles formelles (étudiées dans nos modules). Puis, pour que cette chaîne ait un sens «relativement autonome», elle doit être dotée d'une sorte de sens «complet». Et cela implique, nous l'avons vu, qu'une focalisation simple aura lieu. Exécuter un acte de focalisation simple, et par là une stratification énonciative, figure donc parmi les exigences auxquelles doit obéir le locuteur²².

Or si, d'une part, la focalisation est le fait du locuteur, ou encore plus précisément le fait du locuteur-en-tant-que-tel, et si d'autre part, elle est marquée au niveau de la phrase, il semble que l'on doive conclure que la signification contient des instructions concernant l'association de l_0 au foyer. Le problème est évidemment que la désignation précise s'effectue seulement au moment de l'énonciation et que la même phrase peut ainsi donner lieu à des énoncés stratifiés différemment. Dans une approche instructionnelle comme la nôtre ce fait ne devrait cependant pas poser trop de problèmes. En effet, nous pourrions dire que toute phrase syntaxique — et plus généralement tout segment stratifiable — contient une instruction précisant que l_0 devra être lié au point de vue exprimé par le segment de la phrase qui sera focalisé dans l'énoncé. Il reste alors à préciser les liens à établir quant au substrat. Or nous avons vu que celui-ci a le statut de présupposé (faible), et il serait donc naturel de lui accorder la même analyse qu'à la présupposition. Nous aurons par conséquent la métarègle 5²³ :

22. On peut dire, dans une terminologie searlienne, que l'exécution d'un acte de focalisation simple est une condition préalable de la réussite de l'acte d'énonciation.

23. Par souci de simplicité, j'ai fait abstraction ici de la structuration interne des points de vue (cf. IV.3.3.2.). En fait, dès qu'il se trouve des éléments modaux dans le résidu, ceux-ci semblent contracter des relations assez compliquées avec le jugement et le contenu propositionnel des points de vue. Voir Kronning (1993).

METAREGLE 5 :

Tout segment stratifiable présente deux points de vue stratificationnels : pdv_{substrat} et pdv_{foyer} ;

- I_0 s'associe à pdv_{foyer} et accorde pdv_{substrat}

- L s'associe à pdv_{substrat}

- ON (y compris l'allocutaire mais non le locuteur) accorde pdv_{substrat}

On remarquera que la validité de cette règle repose sur le fait que la stratification est un processus non récursif. Précisons que les points de vue stratificationnels diffèrent de nature des autres points de vue que nous avons considérés jusqu'ici. En effet, il s'agit là de points de vue dont on ne peut préciser le contenu qu'au niveau de l'énoncé. Nous avons donc été amenés à introduire une distinction entre **points de vue prédicationnels** et **points de vue stratificationnels**. Le contenu des premiers est spécifié au niveau de la phrase, alors que leurs liens aux êtres discursifs sont seulement susceptibles d'y être marqués. C'est l'inverse pour ce qui est des derniers, dont le contenu est seulement marqué au niveau de la phrase par le domaine de focalisation simple, alors que les liens aux êtres discursifs sont spécifiés à ce niveau (par la METAREGLE 5).

En comparant les METAREGLES 4 et 5, nous pourrions entrevoir une explication de la parenté entre thème et présupposition stratificationnelle constatée dans la METAREGLE 2 : les deux phénomènes impliquent la polyphonie interne au sens strict, la différence étant que les points de vue impliqués sont prédicationnels pour le thème et stratificationnels pour la présupposition. Notons aussi que cette analyse prévoit que le thème, parce qu'apparenté au présupposé faible, est susceptible d'apporter une nouvelle information.

Pour être complet il nous faudra essayer de préciser le comportement polyphonique des segments se trouvant dans le résidu. Tout porte à penser que seul le locuteur peut être tenu responsable de ces éléments²⁴, et on pourra donc poser comme métarègle :

METAREGLE 6 :

I_0 s'associe toujours aux points de vue véhiculés par des segments qui se trouvent dans le résidu.

On sait que certains éléments (tels les adverbess de phrase) sont marqués pour être soumis à la monstration (cf. IV.2.1.). Echappant ainsi à la vérification, ces éléments ne peuvent participer à la stratification : ils doivent rester dans le résidu. Selon la METAREGLE 6, ces éléments sont donc

24. Sauf dans le cas de citation.

toujours pris en charge par l_0 . J'apporterai plus d'arguments en faveur de la METAREGLE 6 plus loin (cf. notamment 3.2.).

Cette analyse de la relation entre la structuration polyphonique de l'énoncé et sa stratification informationnelle en substrat et foyer (et résidu) ouvre des perspectives intéressantes pour nos analyses de la genèse du sens linguistique. Mentionnons à titre d'exemple qu'elle nous fait comprendre pourquoi le rhème fonctionne comme domaine de focalisation simple. En effet, si l_0 est responsable seulement du rhème, rien d'étonnant alors à ce que la focalisation simple ne puisse toucher que cette section de la phrase. Nous verrons quelques autres conséquences spectaculaires lors de nos analyses empiriques au sixième chapitre.

Si nous avons ainsi établi un rapport précis entre focalisation simple et structure polyphonique de l'énoncé, la situation de la focalisation spécialisée est tout autre. A l'encontre de la focalisation simple, la focalisation spécialisée peut concerner n'importe quel élément de la phrase. Or si elle aussi est produite lors de l'énonciation, étant ainsi, elle aussi, le fait du locuteur, son exécution n'est pas obligatoire. Elle est effectuée après que la structuration proprement dite est terminée. Nous avons vu qu'elle révèle plusieurs propriétés qui corroborent cette conception. Mentionnons notamment le fait qu'elle est toujours assistée de l'accentuation d'insistance. Il est donc beaucoup moins tentant d'essayer de faire une analyse polyphonique de la focalisation spécialisée, qui s'explique plutôt par les règles générales relatives à la version-I (cf. II.2.4.)²⁵.

3.2. Polyphonie et unités à portée

Pour l'analyse polyphonique des unités à portée, il devient encore plus important de faire une distinction entre, d'une part, les unités à portée à la perspective 'proposition' (U_p), appelons-les le type 1, et, d'autre part, les trois autres types d'unités à portée considérés jusqu'ici (U_r , U_B , U_ϕ), appelons-les le type 2. En effet, aux différences syntaxiques et intonatives déjà mises en évidence (2.3.) s'ajoute une différence de nature sémantico-énonciative : tandis que les U_p participent à la structuration logico-sémantique du contenu propositionnel, les autres unités à portée travaillent sur des entités toutes faites, pour ainsi dire. En d'autres termes, travaillant au niveau de la phrase, les U_p sont susceptibles de modifier la valeur logico-sémantique, et notamment les conditions de vérité de la phrase, alors que les trois autres catégories d'unités à portée ne peuvent qu'apporter des

25. Peut-être pourra-t-on dégager quelques rapports systématiques entre les focalisations spécialisées qui sont marquées dans la phrase (cf. IV.3.2.5.) et la structure polyphonique. Cette idée ne sera cependant pas reprise dans ce travail.

commentaires dont la cible dépend de leur perspective : les U_f commentent la forme, les U_E l'acte d'énonciation ou les actes de parole et les U_c l'énoncé. Etant donné que la perspective 'énoncé' implique logiquement le contenu propositionnel, le commentaire d'un U_c portera en fait sur la valeur de vérité en la qualifiant, par exemple, d'heureuse (*heureusement*), de possible (*peut-être*) ou même de fausse (la négation polémique, cf. VI.2.1.). Il s'ensuit que les unités à portée du type 1 sont en général asser-tées, alors qu'il semble que celles du type 2 soient toujours montrées²⁶. Si tel est le cas, il s'ensuit que seul le locuteur peut être tenu responsable d'une unité à portée du type 2²⁷, abstraction faite des lectures de citation. Ces réflexions m'amènent à poser la métaregle suivante :

METAREGLE 7 :

- une unité à portée à la perspective 'énoncé', 'énonciation' ou 'forme' est toujours associée à un locuteur virtuel, dans le cas canonique à l_0 .
- l_0 n'est jamais «directement» associé au(x) point(s) de vue exprimé(s) dans la portée d'une telle unité à portée.

Par «directement» j'entends : au premier niveau de l'analyse polyphonique. Dans une analyse hiérarchique, l_0 pourrait peut-être se porter garant de certaines parcelles de la portée. On remarquera que la METAREGLE 7 permet l'existence de polyphonie à l'intérieur même de la portée.

Si nous sommes ainsi à même d'établir une relation précise entre la structure de portée et la structure polyphonique dans le cas des unités à portée du type 2, il en va différemment pour les unités à portée à la perspective 'proposition'. Toute une gamme de relations diverses entre les unités à portée sont en effet possibles dans ce cas comme en témoigne l'exemple suivant²⁸ :

(11) Le courrier n'arrive pas toujours très vite.

Dans (11) il y a toute une hiérarchie d'unités à portée, et toutes sortes de possibilités sémantiques de présupposés, y compris toute la phrase comprise sous la négation. Les énoncés sous (12) ne sont que quelques phrases possibles de (11) :

26. Et qu'elles se trouvent donc dans le résidu.

27. En effet, ce n'est que l'attitude du locuteur qui est susceptible d'être montrée, et, qui plus est, par définition il s'agit toujours de son attitude *hic et nunc*, cf IV.2.1.

28. C'est Claude Muller qui m'a proposé cet exemple, et j'ai profité des commentaires qu'il lui a apportés.

- (12) a. Le courrier arrive toujours vite, mais pas très vite.
 b. Ce n'est pas toujours que le courrier arrive très vite.
 c. Il est faux que le courrier arrive toujours très vite.

Or toutes les unités à portée de la phrase excepté la négation (correspondant aux mots *toujours*, *très*, *vite*) sont à la perspective 'proposition', ce qui semble précisément être à l'origine de cette virtualité de lectures. Cette conclusion est corroborée par une prise en considération du fonctionnement de la négation. Celle-ci est la seule unité à portée dans cet exemple qui peut avoir une perspective autre que 'proposition'. C'est le cas si la phrase est énoncée dans un contexte où la négation recevra une lecture polémique comme dans (12c), mais alors, précisément, elle prend toutes les autres unités à portée dans sa portée.

Étudions les conséquences de la METAREGLE 7 de plus près. Prenons d'abord la situation simple où la phrase ne renferme qu'une seule unité à portée du type 2. Nous aurons alors (au moins) deux points de vue : l'un est celui attaché au segment qui se trouve dans la portée, l'autre apporte un jugement sur le premier, à savoir le jugement indiqué par l'unité à portée. Pour décrire cette situation, je dirai que le deuxième point de vue apporte un commentaire (montré) à propos du premier point de vue, et je parlerai d'une structure **commentaire-commenté**, qui est donc une structure dérivée. On verra que, logiquement, le premier point de vue est subordonné au dernier, puisque le commentaire porte sur le commenté. En termes polyphoniques cela revient à dire que l'être discursif chargé du commentaire a mis en scène celui lié au commenté. Or il me paraît raisonnable de supposer que seul un locuteur (virtuel) possède cette propriété de pouvoir «mettre en scène». Si l'on admet cette hypothèse, il en découle directement que seul un locuteur peut être associé à une unité à portée du type 2, et on aura du même coup une explication de la METAREGLE 6 proposée dans 3.1.3. Les observations empiriques viennent à l'appui de cette hypothèse dans la mesure où elle explique la réticence qu'ont les adverbess de phrase, qui sont toujours montrés, pour entrer dans des segments auxquels le locuteur ne s'associe pas. Nous en avons déjà vu quelques exemples. Ainsi, nous avons vu que seule une lecture de citation peut sauver l'interprétation de (13)²⁹ :

- (13) [?]Certainement, Pierre a peut-être vendu sa voiture.

Il en va de même de :

29. C'est l'exemple (2) de chapitre III, repris et renuméroté. Pour une analyse de cet exemple, voir III.3.2.

(14) ?Au moment où Paul entra peut-être, Marie s'en alla.

où le contenu de la subordonnée temporelle est présupposé et donc pris en charge par ON. D'une manière générale, les seuls cas de figure où un point de vue montré n'est pas associé au locuteur semblent ainsi être ceux où il est question de citation, c'est-à-dire de la présence d'un autre locuteur subordonné au premier.

Ce raisonnement a un certain nombre de conséquences théoriques, dont la plus importante est qu'il implique qu'on admet l'existence d'une structure polyphonique hiérarchique. Dans cette structure, le locuteur est toujours associé au point de vue placé le plus haut. Il est remarquable que la syntaxe reflète dans une large mesure cette structuration. Ainsi les éléments susceptibles d'être montrés — et, partant, d'échapper à la véridiction — tendent à être les moins intégrés syntaxiquement dans toutes les théories syntaxiques, ce qui se reflète souvent même dans la prosodie. Cette observation est très importante et sera approfondie dans la partie analytique³⁰.

Considérons maintenant le cas où une seule phrase contient deux (ou plusieurs) unités à portée (du type 2). Le raisonnement reste valable : le locuteur est responsable de chaque unité à portée, sauf en cas de citation. Cette liaison obligatoire pour le locuteur bloque apparemment certaines combinaisons d'unités à portée. En effet, si l'on peut apporter à son gré des commentaires à ce qu'on affirme — qu'il s'agisse d'une affirmation, d'une dénégation, d'une réfutation ou de toute autre chose —, on ne peut pas commenter ce qu'on s'est contenté de montrer³¹. Que l'on compare les énoncés suivants :

- (10) a. *Marie n'est pas probablement malade.
 b. Il n'est pas probable que Marie soit malade.
 c. (Tu n'as pas raison :) Marie n'est pas *probablement* malade.

Les trois énoncés comportent un commentaire concernant la probabilité de la proposition 'Marie est malade', et dans les trois cas j'ai essayé de faire porter la négation sur ce commentaire. Le résultat dans a. n'est guère acceptable, excepté dans un contexte assez spécifique comme celui que j'ai indiqué dans c. Par contre, l'énoncé de b. ne pose aucun problème. Or la différence entre ces énoncés réside précisément dans le fait que le com-

30. L'existence de verbes modaux montrés — dans les emplois épistémiques, cf. Kronning (1992 ; 1993) — prouve qu'il ne s'agit que d'une tendance.

31. Exception faite — peut-être — des cas de «surmodalisation» au sens de Kronning (1993).

mentaire de probabilité est montré dans a. (et c.)³², tandis qu'il est asserté dans b.³³

Ces règles — de portée tout à fait générale — se déduisent directement des propriétés définitoires des actes et des commentaires montrés. On verra que cette combinatoire explique que l'on trouve la négation dans la portée d'un adverbe de phrase, qui est montré, alors qu'inversement, on ne trouve pas un tel adverbe dans la portée de la négation, l'exception étant, précisément, les cas de citation de l'adverbe³⁴. Tout porte ainsi à croire qu'une analyse plus poussée dans la voie esquissée nous permettrait d'expliquer l'existence d'une organisation hiérarchique des unités à portée, jusqu'ici mise en relation avec leurs perspectives sans être pour autant expliquée.

Une autre conséquence très importante pour nos analyses découle du fait que le locuteur s'associe à toutes les unités à portée du type 2 en même temps qu'il n'est pas en droit de qualifier son propre commentaire montré : si, dans une même phrase, l'on est en présence de deux unités à portée de ce type, chacune véhiculant un commentaire montré (et s'il n'est pas question de citation), l'une ne peut pas être subordonnée à l'autre. Il en résulte que la structure de portée est non ordonnée dans ce cas. Rien d'étonnant alors à ce qu'on constate qu'il n'existe aucune corrélation systématique entre l'ordre logique des unités à portée et leur ordre dans la structure superficielle dans les cas où les unités à portée se placent au même niveau hiérarchique : tout simplement il n'y a aucun ordre logique !

3.3. Problèmes en suspens

Nous avons vu comment la théorie de la polyphonie est susceptible d'agir comme facteur explicatif dans notre système modulaire. J'ai en effet réussi à établir des métarègles entre le module polyphonique et les autres modules les plus développés de notre modèle. De cette manière, j'ai été en mesure de proposer des réinterprétations des mini-théories jusque là plus ou moins autonomes. La polyphonie a même pu expliquer les quelques relations directes entre les structures thème-rhème, de portée, de présupposé-posé et de substrat-foyer que nous avons déjà observées. Je tiens à souligner que cela n'a été possible qu'en raison de l'élaboration particulière que j'ai proposée de la théorie polyphonique même. Plus précisément, c'est dû au fait que j'ai insisté sur l'ancrage formel de toutes les

32. Et, par conséquent, placé dans le résidu.

33. L'unité à portée traduisant *il est probable que* est en effet à la perspective 'proposition'.

34. Voir cependant note 4.

analyses polyphoniques. J'ai ainsi assuré un fondement «sûr» pour les analyses modulaires tout en ouvrant une voie vers l'explication des interprétations virtuelles des matériaux linguistiques étudiés.

Toutefois, nous sommes loin d'avoir épuisé le potentiel explicatif de la polyphonie. Des mini-théories autres que celles développées dans les modules de notre système sont susceptibles de trouver des réinterprétations polyphoniques au sens que nous venons de discuter. J'ai déjà fait allusion à certaines de ces théories dans IV.3.3.5. Il faudra cependant préciser que de tels développements risqueront de poser des problèmes théoriques pour l'élaboration même de la théorie polyphonique. Ainsi, une approche polyphonique des temps grammaticaux, pour ne prendre qu'un exemple, demanderait une étude minutieuse de l'ancrage temporel des points de vue que nous avons jusqu'ici plutôt considérés comme atemporels.

Lors de nos analyses empiriques du sixième chapitre, nous serons confrontés à d'autres problèmes bien précis que la théorie polyphonique semble apte à traiter, mais qui demandent parfois une légère élaboration de celle-ci. Ainsi, un examen tant soit peu exhaustif de la négation s'avérera exiger une analyse pragmatico-sémantique des énoncés renfermant plusieurs propositions. Une étude systématique de ces structures, pourtant abondamment représentées dans tout corpus, n'a jamais, que je sache, été entreprise. La subordination syntaxique entraîne-t-elle la subordination sémantique ? La subordonnée a-t-elle sa propre valeur énonciative, a-t-elle sa propre «force illocutoire», etc. ?³⁵ Telles sont les questions qui s'imposent. Lors des analyses empiriques j'esquisserai comment ces questions peuvent être abordées de manière sérieuse dans une approche polyphonique.

Mais avant d'y procéder il nous reste encore à faire une analyse de la structure de surface qui, rappelons-le, est considérée comme une structure multidéterminée se prêtant ainsi à être traitée dans un supermodule. Tous les modules développés sont en effet susceptibles d'être liés directement à cette structure. Grâce à la place centrale que je lui ai accordée dans notre système, le module polyphonique joue aussi un rôle primordial pour l'explication de la structure de surface. Or cette influence passe parfois par des

35. Rubattel introduit la notion de «semi-acte» censée rendre compte de certains «actes subordonnés» qui sont «dépourvus d'énonciateur propre, sans valeur illocutoire assertée et non susceptibles d'être des constituants immédiats d'un échange» (1985b : 89). Un semi-acte a souvent la forme d'une proposition syntaxique subordonnée, mais peut aussi être exprimé par d'autres constituants pourvu que ceux-ci soient des «projections maximales, syntaxiquement subordonnées (non radicales), facultatives, non sous-catégorisées» (*ibid.* : 90). Les analyses de Rubattel restent cependant à un niveau purement descriptif, et la notion de semi-acte n'est pas autre chose qu'un outil descriptif (voir aussi chapitre IV., note 106).

faits linguistiques qui vont au-delà de la frontière de la phrase, mais qui posent néanmoins des contraintes particulières sur la structuration linéaire et prosodique. Il s'agira notamment des actes de parole et de l'intégration textuelle, et afin d'être mieux équipé pour nos analyses, je vais d'abord considérer ces phénomènes qui, par conséquent, constitueront les sujets des deux sections suivantes.

4. Actes de parole

«Quand dire, c'est faire» : la traduction française de l'œuvre célèbre de J. L. Austin (1962)³⁶ indique bien son sujet. En parlant, le locuteur effectue tout une série d'actes. Parmi ceux-ci, un certain nombre (tels les actes illocutoires) ont pour but essentiel de changer le monde et notamment de manœuvrer l'interlocuteur. Nombreux sont les chercheurs qui se sont occupés de ces aspects proprement pragmatiques de la production linguistique. Pour des raisons déjà évoquées à plusieurs reprises, il ne saurait être question de nous joindre à ce mouvement dans le présent travail ; cependant une question s'impose : quel est le statut de ces actes de parole dans une approche modulaire qui veut se situer au niveau de la langue ?

Je voudrais proposer de les considérer comme des **actes construits**. Ceux-ci résultent de combinaisons particulières des points de vue présentés par le locuteur (cf. IV.3.3.4.2.). En d'autres termes, le locuteur accomplit des actes construits en mettant en scène le jeu polyphonique. Il s'agit d'abord des **actes illocutoires**, des **actes d'argumentation** et des **actes de présupposition** qui résultent de combinaisons particulières des points de vue prédicationnels. L'**acte de focalisation** est lui aussi un acte de parole, mais relevant des points de vue stratificationnels il n'est pas un acte construit au même titre que les autres parce qu'il est indépendant des configurations polyphoniques marquées au niveau de la phrase. Nous verrons que l'acte de focalisation est plutôt à considérer comme une qualification de l'acte d'assertion qui, lui, sous-tend tout acte illocutoire (cf. *infra*).

Les actes de parole sont donc des faits de l'énoncé. Par conséquent, ils ne nous intéressent que dans la mesure où ils sont marqués au niveau de la phrase. Mais rien n'empêche que l'on crée des modules pour étudier ce marquage linguistique tout à fait comme je l'ai déjà fait pour la focalisation.

Ici, je voudrais discuter de l'illocutoire, de la focalisation et de l'argumentation.

36. La traduction française est parue au Seuil, Paris en 1970.

4.1. Les actes illocutoires

J'ai déjà discuté des problèmes de l'illocutoire à plusieurs reprises (cf. notamment II.2.3. et IV.3.4.). A la suite de Berrendonner (1981), j'ai dû admettre que bien qu'il existe certaines relations entre forme linguistique et force illocutoire, on ne peut pas présager celle-ci à partir de celle-là.

Mais si l'acte effectivement produit par un énoncé n'est jamais précisé dans son contenu linguistique, les *dérivations illocutoires* le sont souvent. Ainsi Anscombe, qui a développé une théorie linguistique de la dérivation illocutoire (1980 ; 1981), a montré que la présence du verbe *pouvoir* à la deuxième personne et au présent dans une phrase de forme interrogative peut indiquer une dérivation illocutoire. Reconsidérons l'exemple (2) de la section II.2.1. (renuméroté ici) :

(11) Peux-tu me passer le sel ?

De par sa forme syntaxique, cet énoncé est marqué pour effectuer l'acte d'interrogation : c'est sa valeur illocutoire primitive. Il sert néanmoins typiquement de requête : c'est sa valeur illocutoire par défaut (cf. IV.3.4.). Qu'il s'agisse d'une dérivation ressort du fait que (11) peut bien fonctionner comme une question dans des conditions appropriées. D'autre part, on voit que c'est le verbe modal qui déclenche la dérivation ; cela ressort du fait que celle-ci sera entravée si l'on remplace ce verbe par sa périphrase *être capable de*.

Le marquage de dérivation illocutoire appartient à la signification, étant donné qu'il est proprement linguistique, et on aurait pu établir un module pour son traitement. Pour ne pas rendre l'exposé trop lourd, je me contenterai toutefois de le mentionner de manière informelle dans la description des interprétations que j'envisage des énoncés étudiés.

L'existence et le déclenchement de la dérivation illocutoire, dont Anscombe a si bien décrit les mécanismes, sont susceptibles de trouver leur explication dans une analyse polyphonique. L'acte illocutoire étant conçu comme un acte construit, il est vu comme le résultat d'une combinaison particulière de points de vue. Il s'ensuit que l'on peut entreprendre une analyse polyphonique de chaque acte illocutoire particulier. Mieux encore : on peut proposer un schéma polyphonique pour chaque grande catégorie d'actes. Cette analyse prévoit — idéalement — les dérivations illocutoires qui peuvent se produire. L'analyse qu'ont proposée Anscombe & Ducrot (1983 : ch. 5) de l'acte d'interrogation *Est-ce que p ?* pourra nous servir d'illustration de ce potentiel explicatif. Selon ces auteurs³⁷ :

37. J'ai choisi de présenter cette analyse dans sa forme originelle qui date déjà d'une douzaine d'années. Nul doute qu'il est possible de la modifier de manière à la rendre plus rigoureuse et à la mettre en accord avec le système notionnel adopté dans le présent

«Une telle interrogation comporte [...] les trois éléments suivants :

- (a₁) - L'assertion préalable de *p*.
- (a₂) - L'expression d'une incertitude concernant *p*.
- (a₃) - La demande faite à l'interlocuteur de choisir entre donner une réponse du type *p* et une réponse du type $\neg p$.»
(*ibid.* : 130)

On remarquera que l'analyse part tacitement de l'hypothèse selon laquelle l'acte d'assertion est fondamental pour autant que les autres actes sont susceptibles de s'expliquer à partir de celui-ci. Je fais mienne cette hypothèse de la primordialité de l'assertion rejoignant ainsi l'analyse de Cornulier (1980 : 89sv). Une conséquence intéressante en est que les points de vue pourvus d'un jugement du type 'interrogation' ou 'injonction' se dissolvent en plusieurs points de vue plus primitifs (cf. chapitre IV, note 109).

Bien qu'Anscombe et Ducrot ne le précisent pas, il est évident que le locuteur se dissocie de $pdv_1 (=a_1)^{38}$, car il ne peut pas prendre position quant à quelque chose dont il ne connaît pas la valeur de vérité. De même, il est naturel de penser que l_0 sera associé à pdv_2 et à pdv_3 dans la lecture par défaut³⁹. Or dans le processus d'interprétation, pdv_1 est susceptible d'être associé à quelqu'un de spécifique et d'autre que le locuteur. Voilà une source explicative possible de la dérivation observée dans (11) citée ci-dessus. En effet, si cette phrase est énoncée dans une situation où il est évident à tout le monde (présent) qu'aussi bien le locuteur-en-tant-qu'individu, L, que l'allocutaire, A (qui est explicitement mentionné dans l'énoncé), savent que *p* (*A peut passer le sel à L*) est vraie, il est clair que la demande ne peut concerner qu'une confirmation. De plus, puisqu'il s'agit d'une capacité d'exécuter une action, c'est l'action qui est sollicitée, et nous aboutissons à une requête. On notera que cette explication exploite le fait linguistique que l'allocutaire est mentionné explicitement dans l'énoncé. Ce qui reste à expliquer est le fait que le verbe modal *joue*, lui aussi, un rôle crucial pour la dérivation. En effet, si on le remplace par son équivalent sémantique *es capable de*, l'effet dérivationnel s'efface. Ce phénomène s'explique par des règles relatives à la focalisation. Je montre-

travail. Notons en particulier que les notations a_i correspondent à nos pdv_i . La forme citée nous suffit cependant pour nos besoins actuels d'illustration du principe explicatif.

- 38. Je parle du locuteur-en-tant-que-tel, l_0 . Si Anscombe et Ducrot n'ont pas mentionné que le locuteur se dissocie de pdv_1 , c'est parce qu'ils ne font pas, dans cette analyse, la distinction entre L et l_0 . Il y a en fait certaines situations où pdv_1 est associé au locuteur ; tel est par exemple le cas des «autoquestions». Seulement, il s'agit dans ces cas de L, et non de l_0 , et on aura une occurrence de la polyphonie interne.
- 39. Surtout en ce qui concerne pdv_3 , cette valeur par défaut est même très forte parce que c'est le point de vue placé le plus haut dans la hiérarchie, cf. 3.2.

rai dans la section subséquente que les actes illocutoires portent toujours sur le foyer⁴⁰. Or contrairement à leurs périphrases, les verbes modaux partagent avec les «vrais» auxiliaires la propriété de ne pas accepter la focalisation simple : ils restent ou bien dans le substrat (modaux non épistémiques) ou bien dans le résidu (modaux épistémiques). Il s'ensuit que la question ne peut concerner la modalité (seule) mais seulement l'action (sollicitée) qui est dénotée par le syntagme verbal pris dans sa totalité. Cette analyse sera ainsi un bel exemple des vertus de l'approche modulairre.

L'assertion préalable (pdv₁) peut aussi être associée à l'allocutaire par d'autres moyens :

(12) Pierre travaille mieux que Marie !?

Si l'allocutaire vient d'exprimer que Pierre travaille mieux que Marie, il est évident que, quoique marqué intonativement pour être une question, (12) sert de contestation. Cette valeur illocutoire est prévue par l'analyse polyphonique. En effet, dans cette situation particulière l'allocutaire est associé à pdv₁, et le résultat en sera que le locuteur exprime, selon l'interprète, son doute (ou son incertitude) à l'égard d'une proposition dont il sait que l'allocutaire est convaincu de la vérité. Le locuteur met donc en doute l'opinion de son allocutaire, et l'acte réellement effectué sera une contestation. L'analyse polyphonique de la structure interrogative nous permet ainsi de prévoir et d'expliquer dans quelles conditions une dérivation menant à une contestation peut avoir lieu (lors de l'interprétation). En effet, si la situation fait penser que l'allocutaire croit à la vérité de *p*, la dérivation se déclenche. Et cela n'est pas tout. Il arrive même que la lecture de contestation soit marquée dans la phrase. Témoin l'exemple suivant :

(13) Pierre travaille mieux que Marie, *peut-être* ?

La postposition de *peut-être* favorise nettement, au point de la rendre obligatoire, la dérivation illocutoire menant à une lecture de contestation⁴¹.

40. Voir aussi l'analyse des exemples dans IV.3.2.2.

41. Voir Nølke (1988a : 30), où cet exemple est analysé plus longuement. Voir aussi II.3.5.1. pour la discussion d'un exemple semblable.

4.2. Les actes de focalisation

Nous sommes maintenant en état de considérer de plus près le rapport entre l'acte de focalisation et l'illocutoire. Selon notre analyse, l'acte de focalisation se produit au moment de la parole et son «décodage» constitue une partie nécessaire du processus d'interprétation (cf. IV.3.2.1.). En ce sens, elle est une qualification de l'énonciation et plus précisément de l'assertion, l'acte illocutoire de base. On sait que la fonction fondamentale de cet acte est de postuler la vérité du contenu propositionnel affirmé. La focalisation n'y change rien, mais elle indique des inférences. En effet, l'affirmation «cette proposition est vraie» déclenche selon le principe de pertinence des inférences du type «d'autres propositions semblables sont fausses». La stratification de l'énoncé due à la focalisation guide la recherche de ces «autres propositions» qui ont toutes en commun le contenu du substrat et ne diffèrent qu'en ce qui concerne la parcelle focalisée.

Cet effet est à l'origine du fonctionnement des actes illocutoires qui se basent tous — c'est notre hypothèse, cf. *supra* — sur l'assertion. Tous les actes illocutoires, véridicibles par définition, portent en effet sur le foyer, en exploitant sa propriété paradigmatique et les inférences déclenchées par cette propriété. Dans le cas de l'interrogation (totale), au lieu d'affirmer la vérité, le locuteur l'interroge, et dans un acte performatif explicite tel que :

(14) Je te baptise Paul.

le résultat de l'acte de baptême est la dotation du nom 'Paul' et non d'un autre nom. Tous les actes illocutoires sont «adfocaux» dans ce sens⁴².

4.3. Les actes d'argumentation

Comme l'acte illocutoire, l'acte d'argumentation s'appuie sur les points de vue sans être directement marqué dans la phrase. En fait, étant un acte construit, donc une activité réalisée par et dans la langue, l'acte d'argumentation est étroitement apparenté à l'illocutoire⁴³, sans pour autant être un acte illocutoire au sens propre du terme. Il serait plus juste de dire qu'il

42. En conséquence du fait que le clivage est le moyen syntaxique de focalisation par excellence, on trouvera sans doute l'explication de la haute fréquence en français d'énoncés interrogatifs clivés, ainsi que l'origine de la forme de la particule interrogative *est-ce que* dans la propriété adfocale de la question, par exemple.

43. Il n'est donc guère étonnant qu'il se prête à une étude en termes de conditions préparatoires, essentielles, de sincérité, etc. (cf. Van Eemeren *et al.* 1984 : 44sv). Moeschler (1985) discute du statut de l'argumentation par rapport à l'illocutoire, et il est d'avis que l'argumentation relève de l'illocutoire. On verra que l'optique adoptée par moi est un peu différente.

est à même d'exploiter ces actes. Rappelons que les points de vue peuvent véhiculer des visées argumentatives découlant des champs topiques attachés aux expressions référentielles (cf. IV.3.5.). Entrant dans les formes topiques, qui sont contraintes par les opérateurs argumentatifs, ces points de vue se combinent en des micro-structures argumentatives formant ce que l'on pourrait dénommer l'**argumentation d'énoncé**. Au fur et à mesure que le discours se développe, la restructuration énonciative implique aussi une restructuration argumentative. Les connecteurs (argumentatifs⁴⁴) peuvent intervenir pour gouverner cette restructuration et on aura des macro-structures argumentatives. L'acte d'argumentation, c'est alors l'acte qu'accomplit le locuteur en indiquant les liens à établir entre tous ces points de vue et les divers êtres discursifs, et notamment en indiquant ses propres liens (association, accord, dissociation) à ceux-ci⁴⁵. On verra combien l'argumentation, comme tous les actes de parole, dépend de l'interprétation : le locuteur peut restreindre l'interprétation argumentative, notamment à l'aide des formules argumentatives⁴⁴, mais la valeur argumentative effectivement comprise dépend entièrement de la saturation des variables argumentatives que réalise l'interprète.

5. Intégration textuelle

Les diverses stratégies discursives s'appuient, elles aussi, sur les combinaisons de pdv. Nous avons déjà considéré la stratégie concessive qui fait apparaître quatre (ou cinq) points de vue (IV.3.3.4.1.). Mettant souvent en jeu plusieurs énoncés, les stratégies discursives contribuent directement à la structuration du texte, et dans la mesure où elles sont marquées au niveau de la phrase, on peut dire que la signification comporte des indications quant à l'intégration textuelle de son énoncé. Des recherches récentes en linguistique textuelle ont fait ressortir que tout texte⁴⁶ est susceptible de se structurer en unités renfermant plusieurs énoncés. Ainsi les travaux de l'«Ecole de Genève» ont montré comment le texte s'articule en

44. Les connecteurs argumentatifs forment avec les opérateurs argumentatifs les **formules argumentatives**, étiquette introduite dans Nølke (1993a : 268).

45. Selon Ducrot, l'acte d'argumentation est «l'acte que le locuteur accomplit lorsqu'il s'assimile à tel ou tel énonciateur dont il prend en charge la visée argumentative (sans donc se contenter de la représenter à l'intérieur de son énoncé)», (Ducrot 1983b : 8).

46. Par texte j'entends toute chaîne de mots ou d'énoncés qui forme une sorte d'univers clos. Un texte peut être aussi bien écrit qu'oral, il peut être monologal ou dialogal, etc., et par définition il est cohérent. C'est là un axiome qui dirige toute interprétation de texte.

structures hiérarchiques⁴⁷. Cette structuration du texte est soumise à une série de contraintes dont certaines sont de nature générale alors que d'autres relèvent des matériaux proprement linguistiques. Seul le dernier type retient notre intérêt dans le présent travail.

La cohésion thématique qui se fonde sur la structure thème-rhème de l'énoncé, structure proprement formelle, en est un exemple célèbre⁴⁸. Encore plus intéressant pour la linguistique phrastique est cependant le fait que la signification restreint aussi de plusieurs manières la contextualisation (textuelle) de la phrase. Beaucoup des instructions qu'apporte la signification à l'interprétation déclenchent des recherches interprétatives en arrière comme en avant dans le cotexte. Il suffit de mentionner les relations anaphoriques et cataphoriques qui sont marquées dans les instructions liées à l'emploi d'un grand nombre de morphèmes. Exemple banal : pour instancier la variable introduite par un pronom personnel de la troisième personne, il faudra souvent chercher un antécédent plus haut dans le texte. Mais les relations «phoriques» ne concernent pas seulement la question de coréférence. Il semble en effet fructueux d'adopter une notion plus large de ces termes. Ainsi on peut dire que *certes* a une fonction cataphorique. Considérons l'exemple dans (15), déjà mentionné dans I.3.3. :

(15) Certes Luc n'est pas beau.

L'énonciation de cet exemple appelle une continuation du type *mais q*, dans la mesure où (15), pris isolément, est non interprétable : en effet, il ne constitue pas un énoncé selon notre définition de I.3.2. Faute de trouver une telle continuation dans la suite textuelle, l'interprète doit l'inventer. En ce sens précis, *certes* est cataphorique : il apporte une instruction invitant à aller plus loin dans le texte.

47. A Genève une équipe de chercheurs autour d'Eddy Roulet étudie depuis plusieurs années la structuration du discours. Dans leur théorie, les constituants de cette structure sont l'acte de langage (la plus petite unité monologale), l'intervention (la plus grande unité monologale) et l'échange (la plus petite unité dialogale), cf. Moeschler (1985 : 81). On peut trouver leurs résultats notamment dans les *Cahiers de Linguistique Française* publiés ces 14 dernières années à l'Université de Genève, dans Moeschler (1983 ; 1985), Roulet (1991), Roulet *et al.* (1985).

48. Comme les effets textuels de la structure thème-rhème importent peu pour l'étude de la phrase, cette problématique ne sera pas développée ici. Je reviendrai cependant là-dessus dans VI.3., où je tenterai de montrer l'intérêt que peut avoir notre approche pour l'analyse textuelle. Voir aussi Nølke (1986) ou Nølke & Herslund (en préparation), pour une analyse textuelle qui part de la définition formelle de la structure thème-rhème que j'ai suggérée dans IV.1.4.

Mais d'autres types d'instructions relevant de la signification aident à lier et à structurer le texte. Les actes de parole jouent un rôle primordial dans ce travail, et de ce fait les instructions relatives à ces actes concernent indirectement la mise en (co)texte. Les travaux de l'Ecole de Genève ont analysé toute une gamme de contraintes relevant de l'illocutoire⁴⁹. Il est bien connu que les présuppositions, elles aussi, restreignent l'enchaînement discursif en posant un cadre du discours qu'on ne peut ni attaquer ni prendre comme point de départ pour la suite. Cela s'explique par leur statut d'implicite sémantique dont la vérité est préalablement admise par tous les participants du discours. La focalisation, quoique de nature différente, nous l'avons vu, a, elle aussi, une influence importante sur la structuration du texte. Pour mettre en rapport, dans deux énoncés qui se suivent dans le discours, deux éléments d'un même paradigme, il faut les focaliser dans chacun des énoncés (cf. IV.3.2.6.). Ce rapport entre focalisation et structure textuelle peut expliquer certains phénomènes relatifs à la position des adverbes de phrase dans la structure superficielle. J'aborderai cette étude dans la section suivante. Enfin, le quatrième type d'acte de parole considéré ici, à savoir l'argumentation, joue un rôle semblable à celui des présuppositions. En effet, nous avons vu comment, dans certains cas, les visées et les orientations argumentatives peuvent restreindre, elles aussi, les enchaînements.

Il existe même des instructions concernant la mise en texte qui sont rétroactives en ce sens qu'elles peuvent provoquer une restructuration et/ou une réinterprétation du texte précédent. Lita Lundquist (1987) a montré que l'argumentation marquée par certains opérateurs argumentatifs (tels que *ne...que*, *presque*, ...) peut avoir une fonction rétroactive de «désambiguïsation référentielle» :

- (16) X a de bonnes chances de gagner les élections ; en effet Y n'a obtenu que 20.000 voix. (adapté d'après Lundquist 1987 : 174sv)

Même sans autres indications, la simple présence de *ne... que* dans la seconde partie de l'énoncé exclut toute possibilité de lecture coréférentielle de X et Y, et cela pour des raisons d'ordre argumentatif.

49. Voir notamment Moeschler (1983 ; 1985 ; 1989), Roulet (1984), Roulet *et al.* (1985), Rubattel (ed. 1990).

6. Structure multidéterminée : la structure de surface

En guise de conclusion, je suis maintenant en mesure de montrer comment l'approche modulaire proposée est capable d'apporter des renseignements intéressants sur la structuration superficielle de l'énoncé. Cette structure se prête à être traitée dans un supermodule pour autant qu'elle résulte de manière décisive de l'interaction systématique de plusieurs modules. En effet, il semble tentant de l'expliquer, et notamment d'expliquer l'ordre des mots, comme étant le résultat d'une interdépendance complexe de divers phénomènes tels que thème-rhème, portée, focalisation, «lourdeur phonétique et/ou sémantique», etc. L'étude de la structure de surface pourra ainsi, en même temps, nous servir à illustrer le fonctionnement du système.

6.1. Structure bidimensionnelle

La structure linéaire ou superficielle de l'énoncé est la structure à laquelle on a pour ainsi dire directement accès. C'est notre observable immédiat. La structure linéaire (ou superficielle) de la phrase reflète cette structure. Elle fournit des renseignements concernant les deux faits directement observables : l'ordre des mots et l'intonation appliquée⁵⁰.

Si notre observable, l'énoncé, est unidimensionnel de par sa nature immédiate — l'ordre des mots est horizontal : la chaîne verbale se déroule dans le temps qui est par nature irréversible —, on peut dire que la courbe intonative sert à introduire une structuration verticale dans l'énoncé. L'intonation soutient la structuration syntagmatique (cf. III.1.2.2.), et nous avons vu qu'il y a lieu de concevoir comme révélant deux structures différentes deux chaînes qui comprennent les mêmes mots dans le même ordre mais qui sont munies de courbes intonatives différentes. Il semble que nous devions conclure de cette observation qu'il faut rompre avec une longue tradition qui veut voir l'énoncé comme présentant une structure unidimensionnelle. En effet, l'étude de sa dimension horizontale — c'est l'ordre des mots — ne saurait être séparée de l'étude de sa structuration verticale (notamment sa structure syntagmatique), qui est marquée par des moyens intonatifs.

Comme une conséquence de cette constatation, la structure de l'énoncé sera expliquée, dans l'approche modulaire, comme étant le résultat d'une projection d'une structure multidimensionnelle sur la structure bidimen-

50. Si je parle de la structure linéaire de la phrase, c'est parce que cette structure réunit toutes les informations portant sur l'ordre des mots, et si je parle de sa structure superficielle, c'est à cause de la relation étroite qu'elle contracte avec la structure de son énoncé.

sionnelle de l'énoncé. Chaque module sera tenu responsable d'une dimension particulière, et l'interaction des modules mène donc à un «aplanissement structural». C'est en ce sens que la structure linéaire est une structure multidéterminée se prêtant à être examinée au moyen d'un supermodule.

6.2. Bilan des fonctions de l'intonation

Pour mieux comprendre la structure bidimensionnelle de l'énoncé, il convient de donner d'abord un résumé des diverses fonctions structurantes de l'intonation. Quatre réalisations intonatives seulement (trois intonèmes et une accentuation spécialisée) ont été prises en considération dans ce travail. Nous n'avons considéré ni les détails de la structure syntactico-intonative ni les effets proprement expressifs ou émotionnels. Reconsidérons ces quatre figures intonatives à tour de rôle en intégrant dans notre propre approche la théorie et les observations de Rossi, qui m'ont servi de point de départ.

Les intonèmes continuatif, CT, et conclusif, CC, sont proprement syntaxiques. Ils opèrent dès le niveau syntagmatique, leur principale fonction consistant en un marquage de la structuration syntagmatique de la phrase. J'appellerai **courbe intonative neutre** une courbe intonative qui se compose uniquement de ces deux intonèmes. La courbe intonative neutre marque le noyau structural de la phrase. A cette intonation fondamentale s'ajoute l'intonème parenthétique, PAR, qui agit au niveau de la structure linéaire. Sa principale fonction est de marquer certains syntagmes comme n'appartenant pas au noyau structural (cf. IV.1.2.) de la phrase. Tout se passe comme si ces éléments étaient ajoutés après le passage des modules syntagmatique, prédicationnel et de portée. Cette observation corrobore d'ailleurs l'idée de certains générativistes qui ont proposé d'engendrer les incises dans une sorte de «troisième dimension» pour les intégrer seulement au moment où a lieu la linéarisation de la phrase⁵¹. Le statut de ces éléments a un certain nombre d'implications. D'abord, leurs relations de portée sont très peu claires. Puis, entrant tardivement dans le travail de structuration, ils peuvent créer des structures spéciales qui n'ont aucun effet sur les propriétés syntaxiques et logiques engendrées dans les premiers modules, mais seulement sur ce qui suit, comme par exemple la structure thème-rhème (qui se superpose à la structure syntagmatique et prédicationnelle, rappelons-le). D'où la fonction de «thématisateur» de cet intonème dans certaines structures spécialisées. Enfin, se superposant pour ainsi dire à la structure noyau sans y entrer, les incises se prêtent merveilleusement à commenter celle-ci. Elles présentent donc un lieu privilégié

51. Cf. par exemple Jensen (1979) et Milner (1978).

pour l'intervention explicite du locuteur. En fait, celui-ci semble toujours directement garant de ce qui est véhiculé par cet intonème, mis à part, peut-être, les effets de thématization pure, s'il y en a.

Il faut distinguer rigoureusement ces trois intonèmes, qui relèvent tous du niveau de la phrase, de l'accentuation d'insistance, qui, elle, relève de l'énoncé. Il est vrai que, dans certains cas, cette accentuation collabore avec les trois intonèmes pour rendre une certaine structure plus intelligible. Mais elle n'est aucunement restreinte ni par la syntaxe ni par la signification, et est susceptible de concerner n'importe quel segment pour produire une diversité d'effets spéciaux indiqués dans la version-1. Nous avons déjà vu qu'elle peut servir à une focalisation spécialisée (de contraste ou métalinguistique). Elle peut aussi ajouter des valeurs émotionnelles ou exclamatives, et elle peut même déclencher une véritable réinterprétation (cf. II.3.5.2.). Aucune de ces fonctions n'est marquée au niveau de la phrase : leur apparition est régie par des règles relatives à la production «physique» de l'énoncé et notamment à l'intonation à utiliser. Par conséquent, si intéressantes qu'elles soient par ailleurs, elles sont dépourvues d'intérêt pour une étude qui se propose de rester au niveau de la phrase. C'est pourquoi, comme déjà indiqué, j'en ferai abstraction dans les études empiriques — sauf mention explicite du contraire⁵².

6.3. L'ordre des mots

Un corollaire de notre manière de voir la structure linéaire sera que l'étude de l'ordre des mots se fera en principe à chaque niveau particulier de la structure hiérarchique. Telle semble d'ailleurs être la démarche à laquelle les linguistes ont normalement recours sans toujours le dire explicitement. En effet, s'ils étudient la position de l'adjectif épithète, ils le font seulement à l'intérieur du syntagme nominal, et s'ils étudient la position du sujet par rapport au verbe (le problème de l'inversion), il ne s'agira pas d'une étude de l'ordre des mots à proprement parler mais de celle de l'ordre des syntagmes dont se compose la phrase. J'adopterai la même stratégie dans cette section et me restreigne en plus au premier niveau de la structure hiérarchique.

52. Ainsi que je ferai abstraction de tout autre type d'intonation spécialisée qui joue un rôle seulement pour la version-1 (cf. II.2.4.). En effet, l'intonation et notamment l'accentuation d'insistance constituent (avec la mimique) l'outil par excellence dont dispose le locuteur pour indiquer son intention (la version-1) et par là guider l'interprétation de bien des façons, souvent fort subtiles.

6.3.1. Quelques principes généraux

L'ordre des mots a intrigué l'homme depuis qu'il s'est mis à réfléchir sur sa langue et il est difficile, pour le linguiste, d'esquiver complètement cette question. Elle est du reste particulièrement complexe. La raison en est apparemment que toutes sortes de facteurs sont susceptibles d'avoir une influence sur cet ordre. Il va sans dire qu'il ne sera question ici ni d'ajouter une autre étude originale à la longue série de travaux qui existent déjà ni de faire un compte rendu de ceux-ci. Mon but — bien plus modeste — est de laisser entrevoir comment une approche modulaire est susceptible d'apporter du nouveau à nos connaissances en ce domaine. Mes quelques remarques seront donc très superficielles et faites uniquement en guise d'illustration.

Tout porte à penser qu'il y a deux types de principes qui régissent l'ordre des mots : l'un est relatif à la forme, l'autre au contenu. Andreas Blinkenberg parle dans son œuvre monumentale de 1928 de l'«ordre grammatical» et de l'«ordre psychologique»⁵³, et il étudie les rapports qui peuvent exister entre ces deux ordres. On retrouve la même distinction un peu partout, et il semble que ce soit précisément la tension constante entre ces deux contraintes, l'une formelle, l'autre fonctionnelle, qui explique la complexité du problème : l'ordre des mots doit servir deux maîtres antagonistes en même temps. Ce qui frappe, c'est que même si l'on se concentre sur un petit coin de la grande problématique comme par exemple l'ordre sujet-verbe, on doit prendre en considération une multitude de phénomènes disparates. Les analyses de Korzen (1983 ; 1985 ; en préparation), qui sont probablement les études les plus avancées dans ce domaine pour ce qui est du français, en témoignent abondamment. Et si l'on se propose d'expliquer l'ordre des mots à une plus grande échelle, la tâche deviendra gigantesque. Or c'est exactement ce genre de problématique qui demande une approche modulaire.

Alain Berrendonner a écrit un petit article fort suggestif (1987) qui, sans parler de modularité, fait allusion à une telle approche. Il énumère six «opérations de linéarisation» que comprend la langue française :

53. L'ouvrage du grand romaniste danois reste une œuvre de référence toujours valable, voire indispensable. On pourra d'ailleurs remarquer que Blinkenberg attire aussi l'attention sur une autre distinction qui est importante pour la compréhension de l'ordre des mots : cet auteur discrimine l'«ordre naturel» et l'«ordre artificiel», qui est le résultat d'un arrangement conscient, «où la volonté de celui qui parle, ou, surtout, intervient directement et arrange ou réarrange la phrase pour les besoins de l'harmonie, du rythme ; pour éviter la monotonie ; pour appeler l'attention par le procédé de la disjonction [...]» (*ibid.* : 34). Blinkenberg précise cette distinction n'est pas absolue, et je n'en ferai pas mention directe dans

- O¹ : Placer le complément direct avant le complément indirect.
- O² : Placer le complément focalisé en dernière position.
- O³ : Placer les compléments courts avant les compléments longs.
- O⁴ : Placer les compléments de manière à prévenir les séquences ambiguës.
- O⁵ : Placer les compléments de manière à séparer les syntagmes de même préposition.
- O⁶ : Placer dans une position insolite — notamment en début de proposition — tout complément dont on désire renforcer la saillance.

Berrendonner fait remarquer : « Ces opérations remplissent des fonctions diverses, mais elles se laissent regrouper en deux classes [...] » (*ibid.* : 16). En effet, les deux premières ajoutent des valeurs sémantiques (« traditionnelles ») au message, alors que les quatre dernières servent plutôt à optimiser celui-ci. Remarquons que Berrendonner adopte ici un point de vue purement « stratégique » dans la mesure où il se propose d'élucider les stratégies dont dispose le locuteur pour « améliorer » le contenu sémantique de son énoncé. Or il est clair que l'auteur sous-entend que l'application de ces stratégies est soumise à des contraintes syntaxiques. En effet, le locuteur n'est pas libre de mettre n'importe quel complément en dernière position pour obéir à O², par exemple. En d'autres termes, il dispose d'une certaine gamme de possibilités de linéarisation des mêmes segments et son choix est guidé par les principes O¹ à O⁶. Nous retrouvons donc là, quoique dans un mélange plus subtil, la distinction de deux genres de principes réglant l'ordre des mots : ceux qui relèvent de la syntaxe, et ceux qui relèvent de la sémantique (et de la pragmatique).

6.3.2. Pour une explication modulaire

L'approche modulaire nous fournit l'appareil pour traiter de ce mélange, qui — on le reconnaît intuitivement — est loin d'être chaotique. Esquisons donc comment notre modèle se prête à une explication de l'ordre des mots — ou, dans cette esquisse, plutôt de l'ordre des syntagmes — qui tient compte aussi bien de la bidimensionnalité de la structure superficielle que des différents principes — formels et fonctionnels — qui sont impliqués.

L'idée de base, rappelons-le, est de concevoir la structure de l'énoncé comme étant le résultat d'une projection d'une structure multidimensionnelle sur la structure bidimensionnelle qui constitue sa structure superficielle. Les modules représentent les dimensions (multiples), et il s'ensuit que chaque module est susceptible de produire des contraintes relatives à la structuration linéaire. Certaines de ces contraintes — surtout celles qui relèvent de la composante syntaxique — sont plus fortes que d'autres.

Elles posent le cadre à l'intérieur duquel les autres s'appliquent. Ainsi on sait que la syntaxe française pose une zone verbale allant du sujet conjoint au participe (s'il y en a) à l'intérieur de laquelle on ne peut avoir que des éléments bien précis entre lesquels il y a même un ordre linéaire fixe. En effet, un élément étranger à la zone verbale s'y intègre seulement sous forme d'incise, et même cela n'est pas possible n'importe où. Semblablement, il paraît naturel d'imaginer que la structure prédicationnelle précise l'ordre des syntagmes nominaux appartenant au noyau de la phrase, qui sera Sujet-Verbe-Objet/Adjet, l'objet précédant l'adjet, toutes choses égales d'ailleurs. A cela s'ajoute quelques règles de nature transformationnelle qui créent de nouvelles structures de manière systématique à partir de cette structure fondamentale. Il s'agit notamment des règles du déplacement du sujet minutieusement étudiées par Korzen (1983 ; 1985 ; en préparation). Ces règles dépendent foncièrement de la structure prédicationnelle, mais elles laissent aussi une certaine latitude à l'application de règles non syntaxiques.

La marge laissée par les règles proprement syntaxiques sera exploitée — là encore de manière systématique — par les règles relevant des autres modules. C'est là qu'entrent en jeu les principes du type proposé par Berrendonner. Ces principes se réécrivent comme des règles appartenant à des modules différents. Ainsi nous retrouvons chez Berrendonner l'impact qu'a la focalisation, et nous avons vu comment les conséquences qu'elle a pour l'ordre des mots dépendent étroitement de toute une gamme d'autres soucis allant en deçà et au-delà de l'énoncé (syntaxique), et concernant notamment la structuration informationnelle du texte⁵⁴.

Il n'y a donc pas lieu de remplacer — comme le propose Berrendonner (1987 : 19) — la notion de règle par le couple opérations/stratégies. L'ordre des mots est bien régi par des *règles*, à savoir les règles comprises dans les modules impliqués. Ce que Berrendonner appelle les opérations n'est rien d'autre que l'exploitation que fait le locuteur du réseau de *méta-règles* ; or celles-ci apportent les conditions de leurs propres emplois. Aussi n'y a-t-il pas lieu non plus de parler du « fascinant désordre des mots », quelle que soit la beauté de cette expression : il y a bien toujours un ordre de règle, quoique souvent bien complexe.

6.4. Un exemple : l'emplacement des adverbes de phrase

Une rapide étude de l'emplacement des adverbes de phrase pourra servir d'illustration de l'explication modulaire.

54. Voir par exemple les analyses que j'ai faites dans 2.2.

Depuis Blinkenberg (1928) on s'accorde généralement pour penser que ces adverbes «se placent *librement* en tête, à la fin, où à l'intérieur de la phrase» (*ibid.* : 230, c'est moi qui souligne). Aucune des études plus spécialisées portant sur les adverbes qui ont vu le jour depuis 1928 n'a mis sérieusement en doute cette affirmation. On parle parfois de certaines tendances (apparemment statistiques), mais, sauf erreur, personne n'a essayé d'expliquer les choix concrets des sujets parlants⁵⁵. Voilà donc un terrain vierge, parfait pour illustrer l'application de l'approche modulaire.

L'explication procède par étapes : d'abord les modules syntaxiques génèrent les positions disponibles aux adverbes étudiés, puis les règles logico-sémantiques fournissent des indications quant aux valeurs de sens attachées à ces positions, enfin les règles pragmatico-sémantiques précisent les stratégies interprétatives et discursives impliquées qui mènent aux choix concrets d'emplacement. Je tiens à souligner que cette structuration de l'explication n'a été faite que pour rendre la présentation plus claire. En fait, les modules des trois composantes interagissent de façon souvent fort subtile. Ainsi l'output des modules syntaxiques s'explique — ou, du moins, est corroboré — par des combinaisons de règles provenant des autres composantes. L'ordre des mots est en effet un phénomène hautement modulaire.

6.4.1. Cadre syntaxique

Les règles syntaxiques désignent les positions syntaxiques que l'adverbe de phrase est susceptible d'occuper. Par définition, toute violation d'une règle syntaxique a comme résultat une phrase agrammaticale (cf. III.1.1.) dont l'énoncé ne pourra être justifié. Dans cette esquisse, je me bornerai à considérer le résultat de ces règles pour ce qu'on pourrait appeler le cas standard. Ainsi dans une phrase déclarative avec verbe composé et sans négation, les adverbes de phrase peuvent se placer seulement dans les positions indiquées dans (17) :

(17) 1_(s) Sujet, 2_(s) Aux_(s), 3_(s) Verb-é (4_(s)) Objet, 5_(s)

Si le sujet est un pronom clitique, la position 2_(s) n'est évidemment pas possible. On remarquera que la description classique indiquée plus haut n'est pas assez précise. En effet, une et une seule position ouverte à l'adverbe est intégrée intonativement, à savoir celle qui suit immédiatement l'auxiliaire (ou le verbe fini tout court). Toutes les autres positions de (17) sont marquées par l'intonème PAR comme étant insérées. Le schéma de

55. Abstraction faite de mes deux articles portant sur ce sujet (Nølke 1988b ; 1992d), auxquels je renvoie le lecteur qui désire approfondir cette étude particulière.

(17) reflète toutes les restrictions syntaxiques fondamentales qui pèsent sur l'emploi des adverbes de phrase. Or le fait qu'il s'agisse exactement de ces positions découle d'une combinaison de propriétés syntaxiques et sémantiques.

Du côté syntaxique, il est notamment question du statut de ces adverbes comme unités à portée à perspective différente du contenu propositionnel. Ne pouvant participer à la structuration proprement dite de ce contenu, ils sont bannis du noyau prédicatif de la phrase, abstraction faite, justement, de la position près de l'auxiliaire prévue pour les éléments qui modalisent le contenu complet de la phrase. Or seulement une unité à portée à la perspective 'énoncé' (ou 'proposition') possède cette propriété. Il s'ensuit, qu'en réalité la position 3. ne devrait être ouverte qu'aux adverbes susceptibles d'avoir cette perspective, et tel semble effectivement être le cas : les adverbes d'énonciation tels que *si j'ose dire* n'acceptent pas cette position (sans être marqués par l'intonème PAR, mais alors il s'agit d'une autre position dans notre modèle bidimensionnel de la phrase).

Le module de portée joue aussi un rôle primordial dans l'explication de l'ordre des mots au cas où il y a plusieurs adverbes de phrase dans une seule phrase. Ainsi dans une phrase telle que :

(18) Pierre lit donc probablement surtout des textes modernes.

on ne peut changer l'ordre des trois adverbes, ce qui s'explique par leurs relations de portée⁵⁶.

6.4.2. Aspects logico-sémantiques

Outre la question du contenu propositionnel qui sera traitée dans le module qui porte son nom, un autre module logico-sémantique est pertinent pour notre analyse⁵⁷ : les adverbes de phrase sont toujours montrés. Il s'ensuit qu'ils ne supportent pas la focalisation simple : ils entrent en effet dans le résidu (cf. IV.3.2.7.). C'est pour cette raison qu'ils ne peuvent suivre le forclusif négatif (*pas, jamais, etc.*, ils constitueraient alors le foyer de la négation, cf. VI.2.2.2.), qu'ils ne peuvent être dans la position du focus d'une phrase clivée, qu'ils ne peuvent être l'objet d'une question, qu'ils ne peuvent occuper la dernière position tonique de l'énoncé (cf. (17)), et ainsi de suite. Qui plus est, parce que les adverbes de phrase sont des unités à portée à perspective différente de 'proposition', ils apportent

56. Ce genre de questions sont étudiées dans Nølke (1983c).

57. Pour un traitement plus général des adverbes de phrase, les restrictions sélectionnelles entrent aussi en jeu pour expliquer les possibilités d'avoir plusieurs adverbes dans la même phrase.

toujours des commentaires montrés à d'autres éléments de la phrase (cf.3.2.). On peut déduire pour cette structure commentaire-commenté ainsi établie quelques principes que voici :

- le commentaire peut ou bien précéder ou bien suivre le commenté avec des effets différents ;
- comme, en français, c'est la dernière syllabe tonique d'un groupe rythmique qui porte l'accent, l'antéposition du commentaire permet son intégration à la courbe intonative, alors que sa postposition a pour effet que le commentaire reçoit l'intonation plate (l'intonème PAR).

Par contrecoup, on peut déduire (pour le français) que le commenté d'un commentaire prononcé avec l'intonation continue (CT+CC) est à chercher après le commentaire, alors que le commenté d'un commentaire prononcé avec l'intonation plate se trouve devant le commentaire (CC+PAR). Ces deux principes contribuent à la prédiction non seulement des positions ouvertes aux adverbes mais aussi des valeurs attachées à ces positions.

6.4.3. Considérations pragmatico-sémantiques

On aura deviné qu'il existe un rapport étroit entre le couple commentaire-commenté et la focalisation. Ainsi, la focalisation thématique (du sujet) discutée dans IV.3.2.5. est un exemple net de la structure commenté-commentaire. Il pourrait sembler que si le commentaire montré ne supporte pas la focalisation (simple), en revanche, il puisse provoquer une focalisation dans son commenté. Il pourrait donc marquer, semble-t-il, un domaine de focalisation. Cela dépend cependant de la nature du commenté, et plus précisément de la perspective de l'adverbe. Si nous nous concentrons sur les adverbes à la perspective 'énoncé' (il s'agit notamment des adverbes dits d'énoncé mais aussi de certains adverbes connecteurs, cf. Nølke 1990b), nous pourrions préciser ce phénomène. Dans ce cas, ce qui est commenté implique logiquement le contenu propositionnel et par là la notion de vérité. Alors, si le commenté est un actant du verbe, comme c'est le cas pour la focalisation du sujet, le commentaire porte sur le choix de cet actant. Or dans le module propositionnel les actants correspondent aux arguments (logiques). Aussi le commentaire exprime-t-il dans ce cas informellement (entre autres) quelque chose comme «le choix de cet argument rendra la prédication vraie», sous-entendu : «un autre choix la rendrait fausse». D'où l'effet de focalisation.

Dès lors, nous pourrions poser un principe pour l'emploi des adverbes à la perspective 'énoncé' :

- si l'adverbe reçoit l'intonation continue, il marque la chaîne à sa droite (jusqu'à la rupture intonative) comme domaine de focalisation ;

- si l'adverbe reçoit l'intonation plate, il marque le constituant qui le précède immédiatement comme domaine de focalisation.

Si nous reconsidérons maintenant le schéma dans (17) :

(17) 1.(_o) Sujet, 2., Aux 3. Verb-é (4.) Objet, 5.

nous verrons qu'un adverbe en position 2. focalise le sujet, tandis qu'un adverbe placé en 3. marque la dernière partie de l'énoncé comme domaine de focalisation. En fait, étant le rhème, cette partie de l'énoncé est marquée comme domaine de focalisation simple selon la METAREGLE 1 également (cf. 2.2.), et il est tentant de voir dans cette coïncidence une explication du fait que cette position est sentie être la «position par défaut» pour les adverbes d'énoncé⁵⁸.

Nous sommes maintenant en mesure d'examiner les considérations stratégiques qui sous-tendent les choix réels de positions d'adverbes effectués par les sujets parlants. Considérons les exemples sous (19) qui illustrent le schéma de (17). J'ai souligné les domaines de focalisation marqués par *peut-être* :

- (19) a. *Peut-être que Paul a vendu sa voiture.*
 b. *Paul, peut-être, a vendu sa voiture.*
 c. *Paul a peut-être vendu sa voiture.*
 d. *Paul a vendu sa voiture, peut-être.*

Pour faire ressortir les effets discursifs, nous pourrions essayer de combiner ces énoncés avec les enchaînements imaginés dans (20) :

- (20) a. (...), mais je n'en suis pas sûr.
 b. (...), mais Marie n'a pas vendu la sienne ; là, j'en suis sûr.
 c. (...), mais il n'a pas vendu sa maison ; là, j'en suis sûr.

Nous verrons que les quatre énoncés de (19) permettent les trois enchaînements de (20), mais les combinaisons qui résultent de cette combinatoire ne sont certainement pas également réussies. Une simple approche intuitive, qui est corroborée par des recherches quantitatives en cours, nous montre que le locuteur aura de fortes préférences⁵⁹ : s'il prévoit l'enchaînement (20a.), il aura tendance à choisir (19a.), s'il prévoit (20b.) il choisira (19b.) — ou bien (19a.) ou (19c.) en mettant un accent d'insistance

58. C'est aussi la position dans laquelle Suzanne Schlyter (1977) engendre ces adverbes dans son approche générative.

59. Remarquons que les études quantitatives sont très importantes pour ce genre de questions, car l'intuition des sujets parlants n'est pas très sûre dans ce domaine.

sur *Paul* —, si, enfin, il prévoit (20c.) il choisira (19c.) ou (19d.). On peut exprimer ces observations en disant que les quatre énoncés de (19), qui sont par ailleurs synonymes, ont des conditions de pertinence cotextuelle différentes.

On verra que cette combinatoire s'explique directement par l'influence qu'exerce la focalisation sur la cohésion discursive. En effet, dans chaque combinaison préférée, il s'agit d'une mise en rapport des deux constituants focalisés. L'exemple (54) discuté dans IV.3.2.5. et répété ici dépourvu de toute indication intonative :

(21) Paul a vendu peut-être sa voiture.

vient à l'appui de cette analyse. L'existence, serait-elle marginale, d'énoncés où l'adverbe se trouve dans la position 4, du schéma (17) est en effet prévue par elle⁶⁰. L'emplacement de l'adverbe dans cette position est fortement entravé par la syntaxe sans être totalement bloqué. En effet, 4, se trouve à l'intérieur du noyau de la phrase où les segments montrés entrent très difficilement parce qu'ils ne participent pas à la construction du contenu propositionnel. Mais 4, est en même temps à l'extérieur de la zone verbale qui exclut complètement ce genre d'éléments⁶¹. Dans cette situation, l'emplacement de l'adverbe dans 4, est difficile mais possible, d'où il suit qu'il demande qu'on dispose d'une bonne raison : qu'on ait une intention précise. Quelle peut bien être cette intention ? Les deux enchaînements imaginés dans (22) nous renseigneront là-dessus :

- (22) a. Paul a vendu, peut-être, sa voiture ; puisqu'il est hors de doute qu'il ne l'a pas prêtée.
 b. Paul a vendu, peut-être sa voiture ; mais certainement pas sa maison.

Peut-être a deux commentés différents dans ces exemples à cause des courbes intonatives différentes. Dans a., son commenté est le verbe, et on voit que cet énoncé est possible seulement dans un contexte où l'action dénotée par ce verbe est contrastée avec une autre action. Dans b., c'est *sa voiture* qui est commenté, et cet énoncé est effectivement complètement exclu sans l'adjonction immédiate d'une précision de ce qui est contrasté.

60. Nous voilà donc devant la situation théoriquement très intéressante où les hypothèses internes présagent de nouveaux observables, assurant ainsi la valeur explicative du système (cf. I.2.2.).

61. Abstraction faite de la position 3, spécifiquement prévue pour eux, cf. *supra*.

L'énoncé de (21) est particulièrement intéressant d'un point de vue théorique, parce que c'est un exemple où des considérations stratégiques de nature pragmatico-sémantique l'emportent sur les considérations syntaxiques. L'existence de ce phénomène serait très gênante pour une approche dérivationnelle, tandis qu'elle ne nous pose aucun problème. Bien au contraire, elle confirme notre analyse. Ce genre de structures sont d'ailleurs apparentées aux ellipses. Certains tenteraient sans doute de sauver cet exemple en disant qu'il s'agit d'une structure elliptique, démarche sans valeur explicative pourtant, dans la mesure où personne ne paraît disposer d'une théorie des ellipses. Là encore, le rapport est dans une certaine mesure présagé dans notre approche. En effet, la stratification énonciative effectuée par la focalisation simple pose des contraintes importantes sur la transformation elliptique : c'est le substrat qui est effacé et le foyer ou l'adfoyer qui est gardé (cf. VI.1.4.).

Une remarque semblable peut être faite à propos de la dernière position (5) du schéma (17). Dans l'analyse ci-dessus, cette position a été présentée comme une variante de la position 3. Or cela n'est pas tout à fait exact. Non seulement, selon les principes relatifs à la structure commentaire-commenté, ce n'est que le dernier élément accentué de l'énoncé qui est concerné par l'adverbe et pas le rhème entier comme c'est le cas pour la position 3, mais on a nettement l'intuition qu'il y a aussi une autre différence entre les valeurs associées aux deux positions : dans 5, l'adverbe donne l'impression d'être ajouté après coup. C'est cet effet qui fait penser à une structure elliptique⁶². Le choix de 5, introduira une structure polyphonique particulière à l'énoncé. Rien que par l'hésitation marquée par la rupture intonative, le locuteur crée en effet une certaine distance entre les points de vue exprimés par l'adverbe et le reste de l'énoncé. Il me paraît raisonnable de penser que cette distance favorise une dissociation entre les deux êtres discursifs tenus responsables de ces deux points de vue, donc un effet de polyphonie externe (non explicite, cf. IV.3.3.3.). Cette structuration polyphonique est susceptible d'être exploitée lors de l'interprétation. Si, comme c'est le cas de l'assertion simple, aucun autre locuteur virtuel n'est impliqué, l'effet sera tout simplement que l'interprète aura l'impression que le locuteur se reprend, pour ainsi dire. Or dans les questions, par exemple (et il semble bien que l'emploi de cette position soit assez fréquent dans les questions, et notamment dans les questions s'appuyant sur l'intonation), où l'allocutaire entre explicitement dans la configuration polyphonique de l'énoncé, on pourra avoir des effets spectaculaires. Témoin :

62. Voir aussi les exemples dans I.3.3.

(23) Pierre travaille mieux que Marie, peut-être ?⁶³

Dans (23), la polyphonie externe *non explicite* provoque la lecture polémique («si le locuteur ne prend pas la responsabilité, et qu'il n'y ait pas de troisième personne susceptible de la prendre, c'est sans doute que le locuteur la délègue à l'allocutaire»)⁶⁴. Dans l'interprétation, l'allocutaire sera ainsi associé au segment commenté, ou plus précisément à l'énoncé dépourvu de l'adverbe, et nous aurons une lecture de contestation (véhiculant celle de reproche).

Ce petit exemple illustre la capacité qu'a notre analyse d'expliquer non seulement l'emplacement des adverbes de phrase mais aussi des effets de sens, souvent subtils, associés aux diverses positions.

6.4.4. Ordre stylistique ?

Le modèle modulaire s'est avéré à même d'expliquer l'ordre des mots dans certains cas qui ont traditionnellement été considérés comme étant une question de style. Ainsi nous avons vu que si l'emplacement des adverbes de phrase est (assez) libre comme le dit Blinkenberg (cf. *supra*) dans la mesure où un déplacement n'a aucune influence sur le «sens fondamental» — lire : les conditions de vérité — de la phrase, le choix concret dépend souvent de considérations d'ordre discursif. J'ai empiété là sur le vaste domaine de la stylistique, où le vague règne en maître, et j'ai réussi, me semble-t-il, à en décrire une partie au moyen de méthodes proprement linguistiques. Cependant, il n'y a aucun doute que certaines contraintes «stylistiques» pesant sur l'ordre des mots restent toujours hors de notre portée. Ainsi aucune de nos règles n'explique la différence d'acceptabilité que l'on peut observer entre les deux exemples de (24) :

- (24) a. ?*Nous n'aurons par simple voie de conséquence plus besoin de son assistance.⁶⁵
 b. Nous n'aurons donc plus besoin de son assistance.

63. Cet exemple est cité de Nølke (1988b : 140). Pour une analyse plus poussée de ce genre d'exemples, voir cet article.

64. Cette «loi de discours», qu'illustre si bien l'emploi de la négation (réaction de l'allocutaire : «J'ai jamais dit ça !»), découle du principe de pertinence.

65. Il s'agit bien évidemment de l'énoncé où cette chaîne est prononcée avec une intonation ininterrompue.

Il semble que la moindre acceptabilité de a. s'explique par la «lourdeur» de l'adverbe, concept qu'il reste à préciser. De même, il n'y a pas de doute que Blinkenberg ait raison lorsqu'il écrit :

«(...) la volonté de celui qui parle ou, surtout, qui écrit, intervient directement et arrange ou réarrange la phrase pour les besoins de la *clarté*, de l'*harmonie*, du *rythme* ; pour *éviter la monotonie* ; pour *appeler l'attention* (...)» (1928 : 34 ; c'est moi qui souligne).

Or certaines de ces «règles» psychologiques plutôt vagues ont déjà trouvé leurs explications, et rien ne semble nous empêcher d'en expliquer d'autres dans nos modules (pragmatico-)sémantiques. C'est en effet exactement à ce genre de phénomènes que s'appliquent les règles de ces modules.

Contrairement à une opinion répandue, tout porte donc à croire que l'ordre des mots est bien soumis à des *règles* linguistiques au sens traditionnel de ce terme et qu'il dépend beaucoup moins de considérations stylistiques — notion non opératoire qu'il reste à définir rigoureusement — que ne semblent le penser beaucoup de linguistes. Seulement, ces règles interagissent selon des principes modulaires. Le «fascinant désordre des mots» (Berrendonner 1987 : 19) est une belle métaphore, mais un faux ami.

6.5. A la frontière des analyses empiriques

Cette petite étude de l'emplacement des adverbes de phrase a donné une assez bonne idée des points forts de l'approche modulaire ainsi que de certains problèmes qui restent en suspens. Il me semble que le système s'est montré à la hauteur de nos attentes sur les points essentiels : en effet, nous avons été en mesure d'exploiter les recherches antérieures sur la position des adverbes pour établir une explication systématique qui introduit un certain ordre dans les résultats jusqu'ici assez disparates. Qui plus est, l'approche a produit de nouvelles connaissances sur les mécanismes qui régissent l'ordre des mots. Notamment, nous avons pu expliciter le rôle que jouent les considérations stratégiques discursives dans ce jeu complexe. Ce résultat est un corollaire immédiat de la cohérence théorique introduite par l'approche modulaire.

Il va sans dire que cette esquisse d'analyse souffre de certains manques. Ainsi nous ne pouvons guère prétendre avoir expliqué grand-chose en ce qui concerne la syntaxe des adverbes de phrase. Rien n'empêche cependant qu'une élaboration de la composante syntaxique nous permette d'aller plus loin de ce côté. Un autre «problème» rencontré concerne la question de savoir où expliquer quoi. Or plutôt que d'être un défaut de l'analyse cela en est un point fort. En effet, c'est l'essence même de l'idée modulaire que plusieurs modules sont susceptibles d'interagir pour expli-

quer n'importe quel aspect de la problématique étudiée. Dans la mesure où le modèle est rigoureusement structuré à l'aide des métarègles, on obtiendra en effet de cette manière une explication qui est bien plus satisfaisante que ne le serait une explication unitaire, non seulement d'un point de vue théorique mais aussi intuitivement, car on a bien l'impression — et les multiples études antérieures semblent aussi l'indiquer — que beaucoup de facteurs sont susceptibles d'influencer les questions, même les moins significatives, relatives à l'ordre des mots. Enfin, nous avons dû laisser en suspens l'«ordre des mots purement stylistique». Ce type de phénomènes «stylistiques» impliquent crucialement la notion d'acceptabilité (pragmatique) différentielle variable (cf. I.2.5.). Tout porte à croire que l'approche modulaire pourrait servir de base théorique pour traiter de manière systématique de la variabilité des acceptabilités, nous permettant ainsi d'extraire certains phénomènes des analyses stylistiques. Seules les recherches futures pourront nous montrer si l'adjonction de modules susceptibles de traiter de ce genre de phénomènes est possible tout en observant les principes fondamentaux et rigoureux de l'approche modulaire discutés dans le premier chapitre.

L'examen modulaire de l'ordre des mots a fait ressortir nettement le bien-fondé de l'idée des supermodules qui, en fait, n'a été qu'esquissée ici. En effet, pour chaque supermodule proposé, on devrait préciser quels sont les modules qui y entrent et comment est construit le réseau de métarègles impliquées. Si je ne suis pas parvenu à résoudre plusieurs questions d'ordre théorique et pratique, j'espère avoir réussi dans le but primordial que je m'étais proposé : montrer la supériorité d'une approche linguistique modulaire qui observe un certain nombre de principes fondamentaux.

Au lieu de pousser plus loin les considérations théoriques, je voudrais maintenant illustrer la méthode à l'aide de quelques applications.

Det er ganske i fraktalgeometriens ånd at acceptere en upræcis afgrænsning, for virkelighedens grænser er fraktale, og det betyder netop, at de ikke kan fastlægges en gang for alle.¹
(Christiansen 1987 : 44)

Chapitre VI L'ANALYSE MODULAIRE

En vue d'illustrer le fonctionnement du système introduit dans les chapitres précédents, je voudrais proposer une analyse modulaire de la négation. Pour mettre l'approche un peu en perspective, je ferai ensuite quelques remarques sur l'application éventuelle du modèle aux analyses des textes. Tout d'abord, cependant, il convient de jeter un coup d'œil sur la place qu'occupe le travail empirique dans cette démarche.

1. Réexamen du travail empirique

On sait qu'il y a toujours une dépendance étroite entre théorie, méthode et domaine de recherches. Les hypothèses externes et internes contractent des relations dialectiques qui influent aussi bien sur la création du modèle que sur l'établissement du corpus². Il convient donc de considérer le rapport entre le modèle de travail idéal que l'on peut déduire de la théorie, d'une part, et les conditions réelles et pratiques des recherches empiriques, d'autre part.

Schématiquement, le linguiste établit d'abord son corpus, puis il l'organise et, enfin, il l'analyse (en pratique, ces trois étapes s'enchevêtrent évidemment). Pour tout ce travail, la notion de paraphrase joue un rôle crucial. Une première tâche sera par conséquent d'examiner cette notion.

1.1. Paraphrases

La paraphrase a toujours été un outil essentiel pour le linguiste³. Elle revêt de nombreuses formes : étant une traduction d'une langue à une autre ou tout simplement une tentative de dire quelque chose d'une autre

-
1. Il est tout à fait dans l'esprit de la géométrie fractale d'accepter une délimitation vague, car les frontières de la réalité sont fractales, ce qui implique justement qu'on ne peut pas les fixer une fois pour toutes.
 2. Rappelons que le corpus est l'ensemble de faits observés sur lesquels on base ses analyses et, partant, sa théorie, cf. I.2.4.
 3. Pour des études exhaustives du rôle que joue la paraphrase, voir notamment Fuchs (1982), mais aussi Leeman (1973) et les autres articles de ce numéro de *Langages*. Voir aussi I.2.4.2.

manière, elle peut se servir de la langue naturelle, ou elle peut recourir à des langues artificielles telle la logique formelle ou les représentations arborescentes des syntacticiens.

Fondamentalement, la paraphrase est une réécriture qui prétend présenter un sens identique : la synonymie absolue. Elle entre dans une relation d'équivalence sémantique avec l'expression paraphrasée (la **paraphrasée**). Or l'équivalence absolue n'existe qu'en théorie : elle est une valeur limite, au sens mathématique de ce terme, dont on peut toujours s'approcher davantage sans jamais l'atteindre. La paraphrase est ainsi une notion relative. Et doublement. Non seulement la paraphrase peut être plus ou moins précise, l'équivalence impliquée est aussi toujours une équivalence «sélective» qui fait abstraction de certaines propriétés. Ainsi, si le linguiste affirme que la phrase passive a le même sens que la phrase active qui lui correspond (cf. I.1.3.), il fait abstraction d'un certain nombre d'aspects non logiques du sens, par exemple ceux qui sont attachés à la structure informationnelle.

Trop souvent le linguiste n'est pas conscient de ces propriétés inhérentes à la paraphrase, ce qui peut entraîner des problèmes. En effet, l'emploi que l'on fait des paraphrases et, partant, les exigences que l'on peut se permettre d'avoir quant à leur précision, dépendent foncièrement de la visée particulière des opérations dans lesquelles elles sont impliquées. Préalablement à tout emploi de paraphrases on doit, au moins en principe, expliciter les aspects de la problématique en question qui sont pertinents pour le travail et ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire ceux dont on fait abstraction. De même, on doit se faire quelques idées sur le degré de précision nécessaire. Si, par exemple, on se sert de paraphrases pour des buts purement heuristiques, l'exigence nécessaire de précision est beaucoup moins forte que si l'on s'en sert pour fournir une représentation théorique des faits analysés.

Ces remarques seront approfondies dans les sections suivantes.

1.2. Classification

En linguistique, comme en toute autre science, l'activité classificatoire est fondamentale. L'organisation des données empiriques fait partie intégrante de leur description et est un préalable nécessaire de toute tentative explicative. Là encore, la démarche dépend à la fois des données et de la théorie. Une classification est dite naturelle si elle dépend peu de la théorie, autrement elle est dite théorique. Si cette notion de classe naturelle s'est avérée féconde dans les sciences «dures», elle pose des problèmes pour les sciences du langage⁴. En effet, qu'est-ce qu'une classe naturelle en linguisti-

4. Pour une discussion de cette problématique, voir Milner (1989 : 107sv).

que ? Quelles sont les catégories primitives ? Cette question se pose à tous les niveaux : lexicque, syntaxe, texte, etc. Depuis les anciens Grecs, les savants n'ont jamais cessé de développer des théories sur la catégorisation. Récemment, la théorie des prototypes a connu un certain succès⁵. Nul doute que l'approche des prototypes réussisse mieux que le modèle aristotélien à refléter la «réalité fractale»⁶. Mais elle connaîtra aussi des problèmes qui lui sont propres, notamment à partir du moment où il s'agira de l'intégrer dans un modèle explicatif, c'est-à-dire de l'utiliser pour une classification théorique qui permette de poser des règles. En effet, ce devra être une propriété inhérente de toute règle que d'apporter une précision concernant son domaine d'application : pour chaque cas concret étudié il est nécessaire de savoir si la règle en question s'applique ou non.

L'idéal serait évidemment de rapprocher les classifications naturelles, que l'on appellera aussi les **typologies**, des classifications théoriques. Dans ce qui suit, je vais cependant me concentrer sur les classifications théoriques qui semblent faire partie intégrante de tout système modulaire dans la mesure où un tel système se compose justement de réseaux de règles.

Toute classification est assujettie à des exigences de clarté. En divisant en sous-ensembles un ensemble contenant un grand nombre d'éléments, on peut obtenir que chaque sous-ensemble soit plus facile à décrire. Or pour que tel soit le cas, il faut que la classification réponde à quelques exigences méthodologiques. D'un point de vue formel, il doit — idéalement — s'agir d'une **taxinomie au sens mathématique** du terme. C'est-à-dire d'une taxinomie qui soit exhaustive et dont les classes soient disjointes ; autrement dit, tout élément de l'ensemble de départ doit se trouver dans une, et une seule, des sous-ensembles obtenus. Nous verrons ci-dessous que cet impératif pose des contraintes sur la méthode appliquée. Mais cela n'est pas tout : pour que la classification ait un sens, il faut aussi que les éléments de chaque ensemble partagent un certain nombre de propriétés essentielles, autrement dit, il faut que les classes soient **homogènes**. Or ce qu'on entend par essentiel dépend évidemment du genre de problèmes qu'on désire étudier, donc de la *visée de la classification*. D'autre part, une taxinomie comprenant trop de classes est rarement désirable, car elle rend plus difficile la détection de généralisations importantes⁷. On doit donc veiller à **minimiser le nombre de classes**.

5. Pour une introduction exemplaire à la théorie des prototypes, voir Kleiber (1990).

6. Cf. la citation au début de ce chapitre.

7. En effet, il ne faut pas oublier, comme nous le dit si bien Blinkenberg dans son étude sur l'ordre des mots devenue classique, que «Les lois, les systèmes nous aident à penser et nous emprisonnent. Celui qui veut se servir d'un tel système [...] pour expliquer tous les faits de l'ordre des mots, tombe dans l'erreur d'être plus systématique que ne l'est celui qui parle ou qui écrit.» (1928 : 30-31). Voir aussi Forsgren (1978 : 13) qui discute de cette problématique.

On verra que les deux dernières exigences vont en sens inverse, car il va sans dire que plus nombreuses sont les classes, plus grande est la possibilité de les rendre homogènes. Il y a deux manières de remédier à cette situation : on peut avoir recours soit à une classification hiérarchique soit à une classification multidimensionnelle mettant au même niveau un certain nombre de paramètres. La première méthode implique qu'on définisse préalablement certaines propriétés comme plus importantes que d'autres, inconvénient absent de la deuxième méthode. Que j'opte néanmoins dans ce travail pour la démarche hiérarchique s'explique par la visée de ma classification. En effet, le but ultime de l'analyse modulaire est de donner des règles. Or pour ce travail, une classification hiérarchique est de loin préférable parce qu'elle nous permet d'établir un ensemble de règles dont certaines sont générales et d'autres spécifiques, sans que ces règles, soulignons-le, soient forcément directement liées aux critères constitutifs des classes en question. Ainsi on gagne en «explicativité». Il semble difficile d'obtenir des résultats semblables en se basant sur une classification multidimensionnelle, dans laquelle le lien entre une classe donnée et les critères la constituant semble trop étroit⁸. Ces remarques m'amènent à poser une quatrième contrainte sur l'établissement d'une classification : il faudra qu'elle soit **pertinente**. Ce qui, dans notre cas, signifie qu'il faut qu'elle permette la formulation de règles précises et opérationnelles et qu'elle permette de donner des descriptions sémantiques précises et systématiques.

Résumons les quatre critères d'une bonne classification⁹ :

1. elle doit constituer une taxinomie au sens mathématique de ce terme ;
2. elle doit contenir des classes homogènes ;
3. elle doit contenir un nombre limité de classes ;
4. elle doit être pertinente.

-
8. La classification multidimensionnelle des adverbes en *-ment* proposée par Sabourin & Chandioix (1977) étale cette problématique d'une façon spectaculaire. On peut en effet s'étonner que ces auteurs ne s'intéressent pas du tout à l'utilisation d'une telle classification. Au fond, il n'est guère étonnant que la multiplication des critères pris en considération mène à un éclatement du nombre de classes comme c'est le cas chez eux. En dernier lieu, il paraît vraisemblable qu'on sera toujours en mesure de trouver un critère qui permet de placer deux adverbes différents dans deux classes différentes. Mais à quoi bon ?
 9. Ces critères répondent au célèbre principe de l'empirie formulé par Hjelmslev : «Beskrivelsen skal være modsigelsesfri, udtømmende og den simplest mulige» (*La description doit être exempte de contradiction, exhaustive et aussi simple que possible*, ma traduction). Voir Hjelmslev (1966² : 12-15).

1.3. Critères et tests

Si l'ensemble que l'on désire classer est infini, comme c'est généralement le cas en linguistique, on ne peut vérifier directement ni l'exhaustivité ni l'homogénéité des classes. Si, donc, on ne peut pas définir les classes extensionnellement en énumérant leurs éléments, il faut les définir intensionnellement en énumérant les propriétés que leurs éléments partagent. En un sens, la classification est ainsi en genèse perpétuelle. Or dans un travail qui porte sur la langue, objet censé avoir une réalité intersubjective, il faut pouvoir diriger cette genèse. En effet, si deux individus parlants n'arrivent pas à placer un élément donné dans une seule et même classe, ils ne sont pas non plus à même d'utiliser les mêmes règles, et toute l'idée de voir la langue comme un système intersubjectif s'évanouit.

1.3.1. Contraintes méthodologiques

Celui qui désire établir une classification doit donc veiller à fournir des procédures qui permettent de classer tout élément de manière univoque. En linguistique il est commode de se servir de tests pour ce travail. Or pour obtenir une classification qui réponde aux contraintes méthodologiques citées ci-dessus, le travail avec tests est lui-même soumis à un certain nombre de contraintes d'ordre méthodologique. Celles-ci concernent et l'emploi des tests et leur formulation. Considérons d'abord leur forme :

Pour qu'un test puisse servir de critère dans une classification, il faudra :

1. qu'il soit **pertinent** : il doit concerner des propriétés que l'on considère comme constitutives d'une des classes résultantes.
2. qu'il soit **reproductible** (ou **opérateur**) : la manière de l'appliquer doit être évidente et son résultat doit dépendre le moins possible de l'intuition individuelle.
3. qu'il **s'applique sans problème à n'importe quel élément** de l'ensemble étudié : il faudra pouvoir juger de l'appartenance ou de la non-appartenance de n'importe quel élément de l'ensemble de départ à n'importe quelle classe.
4. qu'il fournisse une **réponse claire** (acceptation ou refus) : en effet, aucun élément ne doit appartenir à plus d'une classe.

Pour l'emploi de tests en vue d'établir une classification hiérarchique, on doit en plus exiger des tests mis en œuvre :

5. qu'il soit **compatible** avec les critères définitionnels de la classe qu'il concerne. Au fond, cette contrainte découle des contraintes de forme que je viens de mentionner.

Remarquons en passant que l'on peut déduire de l'emploi même de tests encore un argument en faveur du choix d'une classification hiérarchique aux dépens d'une classification multidimensionnelle. En effet, dans une classification du dernier type, on courrait facilement le risque qu'un grand nombre de tests relatifs à une classe donnée soient non pertinents au sens défini ci-dessus.

Ces contraintes concernent donc les tests employés comme **critères de classification**. Or dans le travail analytique, les tests connaissent d'autres applications encore. On aura des **tests de support** et des **tests heuristiques**, qui peuvent être indicatifs dans des cas limites, et on aura des **tests de description**. D'un point de vue méthodologique, les tests employés de cette manière ont un autre statut que les tests définitoires de classes : ils ne doivent satisfaire qu'aux deux premiers critères énumérés. En effet, un test qui ne donne pas de réponse claire et qui ne s'applique pas facilement à tous les éléments examinés pourra néanmoins être fort utile d'un point de vue heuristique ou descriptif, par exemple.

1.3.2. Types de tests

Le type de test à choisir pour un travail particulier dépend aussi étroitement du domaine empirique impliqué. Il va sans dire que l'analyse du texte ou des actes de langage appelle d'autres types de tests que la recherche morphologique ou phonétique, pour ne prendre que quelques exemples. Pour une approche phrastique comme la nôtre (cf. I.1.2.), les tests formels s'imposent comme critères dans le travail classificatoire. En effet, d'autres types de tests ne peuvent guère être formulés de manière à observer les contraintes citées ci-dessus.

Un test formel consiste en une modification systématique de la forme de l'énoncé étudié. Un test formel est donc schématique. L'aspect formel de ces tests rend plus facile l'observation de la contrainte qui veut que la classification soit une taxinomie au sens mathématique du terme. Par contre, on voit souvent plus difficilement par quelle propriété un test formel donné est vérifié. Il s'ensuit que la **pertinence** de la classification est plus difficilement assurée. Prenons un exemple bien simple. On a souvent proposé d'inclure parmi les critères définitionnels de la classification des adverbes la possibilité pour un adverbe de se trouver antéposé à la phrase. Ce test est facile à appliquer, mais que signifie son résultat ? Ce qui nous intéresse réellement, c'est de savoir quelles sont les propriétés de l'adverbe qui permettent son antéposition. Ce n'est qu'en travaillant avec les tests qu'on peut s'approcher d'une réponse à cette question, mais une idée préthorique de ce que testent «en réalité» les divers tests, nous aiderait dans notre choix de tests pertinents. C'est pour illustrer ce point méthodologique que je voudrais discuter un peu ici de quelques types de tests

dont je me suis servi dans mes travaux classificatoires des adverbes (cf. Nølke 1990b).

Précisons d'emblée que, puisqu'en général les tests examinent plusieurs propriétés à la fois, l'aperçu suivant ne peut prétendre être une typologie de tests. Ainsi un test particulier représente souvent plusieurs types.

Les tests de **focalisation** jouent un rôle central dans tous les travaux portant sur les adverbes. Il existe toute une gamme de tests de ce type. On peut vérifier par des transformations de la chaîne syntaxique de départ si l'adverbe testé peut être foyer simple dans un énoncé négatif ou clivé, s'il peut suivre un focalisateur comme *ne... que*, si la question ou l'impératif peut porter sur lui, ou encore — type un peu particulier — s'il peut entrer dans des contextes contrastifs. Tous ces tests sont faciles à appliquer et donnent des résultats assez nets, et on comprend leur popularité. Mais précisément cette facilité d'emploi a mené à un usage trop peu critique. En effet, il faut se demander quelles sont les propriétés testées. Ces tests soulèvent évidemment la question de savoir si la présence dans l'énoncé d'une des unités examinées — en l'occurrence les adverbes — peut être présentée par le locuteur comme le résultat d'un choix fait entre plusieurs possibilités (cf. IV.3.2.). Or sans exception et sans commentaire, tous les auteurs semblent avoir présupposé l'existence d'une relation étroite entre, d'une part, la possibilité pour un membre de phrase de subir la focalisation et, d'autre part, son intégration syntaxique dans la phrase : un membre qui admet la focalisation serait toujours plus intégré syntaxiquement qu'un membre qui la refuse. Il est vrai qu'on peut noter une convergence étonnante entre ces deux propriétés, mais on ne voit aucun lien explicatif direct, me semble-t-il. En fait, pour certains cas limites, le test donne des résultats assez surprenants (cf. Nølke 1990b : 22). L'utilisation des tests de focalisation est fort illustrative de l'emploi non critique qu'on ne rencontre que trop souvent : vérifier si un adverbe donné admet — oui ou non — la focalisation est tellement facile que ce test sera promulgué essentiel sans qu'on se donne la peine de se faire une idée nette de la raison de la focalisabilité.

Les tests de **position** forment une autre classe de tests qui ont été largement employés. Ainsi que le nom l'indique, ces tests s'occupent de la question de savoir quelles sont les positions dans la phrase où l'unité étudiée est susceptible de figurer. Ils sont donc essentiellement de nature syntaxique, mais il est caractéristique de ce type que leurs résultats dépendent d'ordinaire aussi de propriétés sémantiques. Ce double caractère rend souvent leur application assez épineuse. Outre les tests «classiques» propre-

ment schématiques de ce type¹⁰, on peut mentionner à titre d'exemples les tests de *combinaison* (avec différents types de phrases, d'actes illocutoires, etc.), les tests de *substitution* ou de *coordination*, les tests de *portée*, et enfin, peut-être, les tests d'*intégration*. Le degré de tension ou d'intégration est un concept qui joue apparemment un rôle important pour la description des adverbes, mais qui souffre d'un manque de définition rigoureuse. Tout au plus peut-on décider, formellement, des degrés extrêmes, c'est-à-dire de la possibilité ou de la non-possibilité d'intégration¹¹.

Puis il y a les tests de **modification** qui examinent les diverses influences qu'une unité peut avoir sur d'autres unités. Les tests de portée appartiennent à cette classe, et la même chose est vraie des tests de substitution (de l'unité examinée)¹². Le remplacement du verbe par un autre verbe est un troisième exemple, puisqu'il teste (entre autres) si le membre étudié est capable de modifier une action, un fait, un mouvement, etc.

Les tests de **paraphrase** sont eux aussi de nature sémantique. Ils sont relativement faciles à formaliser, mais extrêmement difficiles à appliquer de manière rigoureuse à cause des problèmes liés aux emplois des paraphrases discutés dans 1.1. On devra donc tendre à éviter les tests de paraphrase comme critère dans le travail classificatoire¹³; or ce type de tests s'avère particulièrement efficace comme tests de support ou de description.

Mentionnons enfin les tests **contextuels** qui sont de deux types : les tests **situationnels** et les tests **cotextuels**. L'emploi formel du premier type nécessite une théorie formalisant la situation énonciative¹⁴. Les tests contextuels examinent — leur dénomination le dit — les cotextes possibles de l'énoncé dans lequel figure l'unité testée. Il s'agit notamment de tests d'enchaînement, parce que ceux-ci sont les moins difficiles à formuler de façon formelle. Certains d'entre eux étudient les relations logiques, d'autres les réponses imaginables. Des tests de ce genre peuvent être difficiles

10. Le schéma (17) de V.6.4.1, qui m'a servi comme point de départ pour l'étude de l'emplacement des adverbes de phrase dans la structure superficielle, s'utilise en réalité comme test schématique. En effet, tous les adverbes de phrase doivent accepter les positions indiquées dans ce schéma.

11. Je verrai, rappelons-le, comme déductibles d'autres propriétés les degrés divers d'intégration qu'on peut souvent sentir intuitivement, cf. IV.1.5.

12. On aura remarqué que ces deux types sont aussi à considérer comme des tests de position. On aura donc là deux exemples de tests qui représentent plusieurs types, cf. *supra*.

13. Dans son travail monumental sur les adverbes allemands, Renate Bartsch (1972) a fait un emploi étendu de tests de paraphrase pour sa classification, ce qui lui a valu des critiques sévères de la part de Lang et Steinitz (1978). C'est précisément cette critique qui a déclenché les recherches approfondies sur les emplois des paraphrases qu'ont effectuées ces deux auteurs.

14. Comme par exemple la théorie de Barwise & Perry (1983). Voir aussi I.2.1.

à formaliser, mais ils sont, en revanche, assez clairs à l'égard des résultats, et, chose importante, ils sont dans un rapport assez direct avec les propriétés réellement testées.

1.4. Délimitation empirique de l'énoncé

Nous sommes maintenant équipés pour reconsidérer le problème de la délimitation empirique de l'énoncé. Dans la mesure où nos données sont des énoncés (correspondant à des phrases sémantiques minimales, cf. I.3.4.), cette délimitation sera cruciale dès la première étape de notre analyse : l'établissement du corpus. Rappelons que je distingue l'énoncé sémantique de l'énoncé syntaxique. Le premier est défini comme étant un segment doté d'un sens relativement autonome, alors que le second est défini à partir de l'idée de la restructuration énonciative (cf. I.3.3.).

La conception procédurale de l'interprétation que j'ai introduite dans le deuxième chapitre me permettra de suggérer une formulation plus précise de la démarcation de l'énoncé sémantique :

une série de segments linguistiques est présentée par l'auteur comme «dotée d'un sens relativement autonome» au moment où toutes les variables posées par la signification sont censées être saturées. Cette saturation peut être provisoire, sa révision ultérieure menant à une restructuration énonciative.

C'est alors l'énoncé syntaxique qui attend sa spécification : quels sont les critères à appliquer pour opérer sa délimitation empirique ?

J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer que la délimitation empirique et théorique de l'énoncé a fait l'objet d'innombrables études (cf. chapitre I, note 29). La conclusion à tirer de tous ces travaux semble être que l'on ne saurait indiquer une procédure empirique qu'à l'intérieur d'une théorie donnée, ce qui ne devrait guère nous étonner étant donné le rapport étroit entre théorie et empirie observé tout au long de ce livre. Que pourrions-nous proposer dans le système modulaire ? Il est opportun de distinguer énoncés complets et énoncés elliptiques, la caractérisation des deux types se basant sur la notion d'énoncé phonétique (cf. I.3.3.) :

— un **énoncé phonétique** est une portion de parole dont la prononciation commence immédiatement après une pause et se termine immédiatement avant une pause, c'est-à-dire qui n'implique qu'une seule courbe intonative se terminant avec l'intonème conclusif, CC (cf. III.1.2.2.).

L'énoncé complet se définit alors ainsi :

— un **énoncé complet** est un énoncé phonétique qui comprend (au moins) une structure prédicationnelle complète au premier niveau (à laquelle peuvent s'ajouter des structures prédicationnelles enchâssées).

Je suggère donc de définir l'énoncé (syntaxique) par une combinaison de deux critères formels, l'un phonétique et l'autre syntaxique. Ces deux critères ne sont nullement révolutionnaires. Le premier est en fait la définition célèbre suggérée par Harris (1976)¹⁵, et l'autre correspond à la description de la phrase la plus classique qui soit. Ces choix assurent que nous puissions avoir recours à la longue tradition grammaticale, tout en profitant de la précision découlant de l'introduction formelle du système modulaire. L'avantage principal de ces deux critères réside cependant dans le fait qu'ils nous permettent de nous approcher aussi d'une définition opératoire des énoncés elliptiques :

par un **énoncé elliptique** j'entendrai une chaîne qui :

- constitue un énoncé phonétique ;
- ne contient pas de structure prédicationnelle ;
- entretient une relation paraphrastique naturelle avec un énoncé complet.

Cette caractéristique de l'énoncé elliptique reste encore assez vague, il faut le reconnaître, mais ce vague provient notamment des problèmes liés aux emplois des paraphrases. A supposer qu'on puisse cerner l'énoncé complet, le problème de la délimitation des ellipses se réduit en effet au problème d'indiquer la précision nécessaire des paraphrases impliquées. Le problème est donc de préciser ce qu'on exige d'une paraphrase pour qu'on puisse la considérer «naturelle». Là encore l'appel à l'intuition individuelle est incontournable, et l'approche ne peut se réclamer de l'étiquette 'formelle' au sens strict de ce terme. Notre modèle nous permet cependant de fournir quelques indications à ce propos : l'ellipse garde l'«information essentielle», et notre théorie de la focalisation nous permet de préciser cette notion d'essentialité. On peut en effet dégager un rapport étroit entre la stratification énonciative (cf. IV.3.2.7.) et la «transformation elliptique» qui transforme l'énoncé complet en énoncé elliptique : c'est toujours le substrat qui est effacé et le foyer, l'adfoyer ou les deux, qui sont gardés. Témoin :

- (1) a. Qu'a fait Pierre ? - (Il a) déjeuné dans le jardin.
- b. Où Pierre a-t-il déjeuné ? - Dans le jardin.
- c. Où Pierre a-t-il déjeuné ? - Peut-être dans le jardin.
- d. Il parle naturellement.

Dans a. et b. les réponses elliptiques se composent des foyers (neutres) et dans c. de la combinaison du foyer et de l'adfoyer. Le dernier exemple,

15. Voir chapitre I, note 29.

enfin, est repris de I.3.3., où il a été longuement discuté. Il se prête à quatre interprétations différentes dont deux présentent des lectures elliptiques de l'adverbe (qui sera dans ces cas séparé du reste par une pause). Les deux ellipses correspondent aux énoncés complets : *Il le fait naturellement (d'une manière naturelle)* et *naturellement, il parle*, et nous verrons que ce sont respectivement le foyer et l'adfoyer qui sont gardés dans l'ellipse.

Concluons que, si nous n'avons pas résolu l'énigme de l'ellipse, nous avons du moins su préciser où réside cette énigme et nous avons indiqué une voie à suivre pour la recherche de sa solution.

2. L'exemple de la négation

Pour illustrer le fonctionnement du système proposé, j'aurais pu, en principe, choisir n'importe quel sujet ou phénomène linguistique pour le soumettre au traitement modulaire. En fait, j'ai déjà abordé l'étude modulaire des adverbes de phrase¹⁶ en vue d'expliquer leur emplacement dans l'énoncé réel. Si, néanmoins, je laisse tomber les adverbes pour me livrer à l'analyse de la négation, c'est parce que celle-ci se prête particulièrement bien à illustrer, en assez peu de place, les vertus de l'approche modulaire. Peu de sujets ont en effet autant retenu l'intérêt des linguistes que la négation, ce qui nous permet de puiser dans un riche fonds de connaissances. Aussi n'aurons-nous pas besoin de partir de zéro pour développer les analyses fournies par les modules. Il s'ensuit que nous pourrions insister davantage sur les *principes* modulaires afin de mettre en évidence comment les mini-théories établies indépendamment les unes des autres «fusionnent» à l'aide de métarègles pour engendrer des explications. Qui plus est, nos résultats s'évalueront facilement étant donné la riche littérature qui existe déjà sur la négation¹⁷.

2.1. Types de négations

Concept primitif et universel, la négation met en jeu toutes les sciences du langage : de la pragmatique à la lexicologie, en passant par la sémantique, la syntaxe, la morphologie. La négation a fasciné aussi bien les linguistes que les philosophes, les psychologues que les logiciens. Dans ces condi-

16. Qui furent, rappelons-le, ma source d'inspiration originelle pour établir un modèle modulaire.

17. Les analyses proposées dans cette section reprennent certaines idées de mes deux articles sur la négation (cf. Nølke 1993a). Pour des références à la vaste littérature qui existe sur la négation, voir Callebaut (1991) ou Horn (1989).

tions, il va sans dire que je ne pourrai aborder ici qu'un petit coin de la vaste problématique attachée à son étude. Je ne veux donc étudier ni son histoire ni sa morphologie ni, encore, ses aspects logiques ou psychologiques. Je me bornerai à examiner les énoncés négatifs renfermant la négation syntaxique en vue d'expliquer pourquoi et comment ces énoncés donnent lieu à toute une panoplie de lectures différentes. Les autres aspects de l'énorme problématique ne seront touchés que dans la mesure où ils sont susceptibles de nous éclairer à ce sujet.

Pour cette analyse, deux questions se posent d'emblée : *comment définir* ce que l'on entend par négation syntaxique, et *comment typologiser* les emplois des énoncés négatifs ?

En ce qui concerne la première question, on doit distinguer rigoureusement la négation en tant qu'unité (logico-)sémantique, d'une part, et les occurrences linguistiques particulières que connaît cet opérateur, d'autre part. On sait que la négation se manifeste aussi bien dans les dérivatifs que dans les lexèmes : on parle par exemple de verbes négatifs et de préfixes négatifs. Ces négations sont morphologiques. Une négation syntaxique est pour moi une expression dont la seule fonction est d'exprimer la négation. Plusieurs lexèmes correspondent à cette caractérisation (cf. Muller 1991 : 55sv). Je me limiterai cependant à considérer la négation *ne...pas*, et incidemment les «semi-négations» (*ne...jamais*, *ne..personne*, etc.) dans la mesure où le fonctionnement de celles-ci peut illustrer celui de *ne...pas*.

Que *ne...pas* soit susceptible de donner lieu à des emplois fort différents les uns des autres est un phénomène qui a intrigué linguistes et philosophes depuis l'Antiquité. Aristote, déjà, a observé qu'un énoncé négatif comme :

(2) Ce problème n'est pas facile.

est susceptible d'avoir deux interprétations différentes :

- (2) a. 'Ce problème n'a pas la propriété d'être facile'.
- b. 'Ce problème a la propriété d'être non-facile'.

Depuis l'Antiquité, cette dichotomie fondamentale est réapparue sous de nombreuses formes. Certains parlent de négations *externe* (lecture a.) et *interne* (lecture b.), d'autres de négations *de phrase* (à portée large) et *de prédicat* (à portée restreinte) et d'autres encore de négations *polémique* et

*descriptive*¹⁸. Tout dépend de l'optique choisie et de la conviction théorique. En effet, la distinction originelle implique une large gamme de propriétés linguistiques et s'articule à plusieurs niveaux de la description. Ainsi, tandis que externe/interne est une dichotomie (logico-)sémantique, la portée concerne plutôt des aspects syntaxiques et le couple polémique/descriptif renvoie aux lectures des énoncés négatifs. Si toutes ces interprétations de la dichotomie aristotélicienne ont la même source, elles ne se recouvrent toutefois pas complètement, ce qui n'étonne guère étant donné qu'elles se définissent en termes de nature différente. Multiples sont en effet les paramètres qui jouent un rôle pour le fonctionnement d'une négation donnée. Celui-ci dépend non seulement de la forme de l'énoncé (et de la négation), mais aussi des vocables utilisés, de l'intonation appliquée, du cotexte et de la situation énonciative avec tout ce que cela implique.

A titre d'illustration, je retiendrai les différenciations qui concernent directement les interprétations des énoncés négatifs, ce qui ne m'empêche de faire allusion aux autres distinctions qui peuvent s'avérer hautement pertinentes par rapport à des modules particuliers¹⁹.

Je propose de distinguer deux types d'emplois fondamentaux :

la **négation polémique**, qui sert à s'opposer à une pensée susceptible d'être soutenue par un être discursif. Cet emploi a deux variantes :

- la **négation métalinguistique**, où l'être discursif en question est un locuteur adverse (du moins selon l'énoncé) ;
- la **négation polémique à proprement parler**, où rien n'est spécifié quant à cet être discursif (au niveau de l'énoncé) ;

la **négation descriptive**, qui sert tout simplement à décrire un état du monde. Elle n'implique aucune idée de l'existence d'une présomption contraire²⁰.

Une différence importante entre les deux variantes de la négation polémique est le fait que seule la dernière décèle les deux propriétés normalement accordées à la négation linguistique : elle maintient les présupposés

18. Et là je n'ai même pas mentionné la distinction logique entre négation donnant lieu à la *contradiction* et négation véhiculant une lecture de *contrariété*, ni d'ailleurs la distinction pragmatique entre négation *illocutoire* et négation *propositionnelle*. Pour un bilan exhaustif et critique des travaux portant sur ces divers aspects de la négation, voir Callebaut (1991).

19. Les définitions logiques gardent évidemment tout leur intérêt pour le traitement logico-sémantique de la négation.

20. Callebaut propose une «caractérisation intrinsèque» de la négation descriptive : «[...] pour qu'une proposition négative puisse être descriptive, il faut à notre avis qu'elle soit spécifique [...]. En fait, elle doit être aussi spécifique que n'importe quelle proposition négative» (1991 : 43).

et elle a (toujours) un effet de renversement (cf. *infra*). La première variante, la «*négation métalinguistique*», n'est pas d'une seule espèce : cette étiquette recouvre en fait une gamme d'emplois assez différents. Ce que ces emplois ont en commun est le fait qu'ils étonnent toujours un peu. Ainsi contrairement aux autres négations «*plus normales*», la négation métalinguistique peut porter sur les présuppositions comme dans (3) :

(3) Il n'a pas cessé de fumer, tout bonnement parce qu'il n'a jamais fumé²¹.

et elle peut concerner le choix même des matériaux linguistiques. Il s'ensuit qu'elle peut porter sur des unités plus petites que le mot, comme dans (4) :

(4) Luc ne l'a pas affirmé, il l'a confirmé.

et même sur la prononciation comme dans (5) :

(5) Il n'a pas dit [pà] mais [pɑ]²².

Un corollaire de ces propriétés est sans doute que cet emploi n'a pas l'effet de renversement d'échelle normalement attaché à l'emploi de la négation :

(6) Paul n'est pas grand : il est immense.

On sait que dans la lecture polémique à proprement parler, *Paul n'est pas grand* donne à entendre — par l'effet de renversement — qu'il est (plutôt) petit, sous-entendu qui se retrouve d'ailleurs dans la lecture descriptive où, pourtant, il tend à glisser à l'arrière-plan au point de disparaître²³.

Par souci de simplification, je me servirai désormais des trois étiquettes : **négations métalinguistique, polémique, descriptive** pour désigner les trois (classes d') emplois. Il ne faut cependant jamais oublier que la

21. C'est l'exemple classique de la littérature portant sur le rapport entre négation et présupposition ; voir par exemple Martin (1988 : 9).

22. Ce genre d'exemples est normalement allégué pour montrer que la négation est susceptible de concerner la forme prosodique même. On pourrait cependant avancer, comme me l'a fait remarquer Hanne Korzen, qu'il s'agit dans cet exemple d'une négation «normale» portant sur le verbe *a dit*. Je n'ai pas trouvé d'exemple sans verbe déclaratif dans lequel la négation porterait sur la prononciation. Il est donc fort possible que la négation n'ait pas cette propriété, contrairement à l'opinion qui est devenue un lieu commun.

23. L'effet de renversement sera étudié de plus près dans 2.2.3. et encore dans 2.3.6.

négation métalinguistique — quoique assez spéciale dans sa fonction — est au fond une variante de la négation polémique.

2.2. Les propriétés modulaires

Ayant ainsi restreint et organisé mon corpus, je peux procéder à l'analyse modulaire de la négation, ou plus précisément des énoncés négatifs renfermant *ne...pas*. Je considérerai cinq propriétés de ces énoncés que j'analyserai dans cinq modules différents (morphosyntaxe, portée, logico-sémantique, foyer, polyphonie). Chacune de ces sous-analyses s'effectuera, en principe, en complète indépendance des autres — c'est toute l'idée modulaire — toutefois, pour alléger la présentation, chemin faisant, j'indiquerai quelques relations intermodulaires. Pour chaque module, je m'appuierai sur les théories et les analyses déjà existantes, en me restreignant à indiquer ce qui est pertinent pour l'objectif principal que je me suis fixé : expliquer les relations que l'on peut observer entre les formes linguistiques et les valeurs de leurs emplois (cf. I.1.2.). L'originalité de mon analyse, si originalité il y a, réside dans la combinaison systématique de ces analyses, rappelons-le. On remarquera d'ailleurs que les effets illocutoires et argumentatifs de la négation, pourtant beaucoup étudiés et débattus, ne seront pas abordés dans ces analyses modulaires. Cela s'explique par le fait que les actes illocutoires et argumentatifs sont pour moi des actes construits (cf. V.4.). En accord avec la structure globale de mon système, ces aspects importants du fonctionnement de la négation ne pourront donc être traités que dans la section 2.3., où j'étudierai les métarègles.

2.2.1. Morphosyntaxe

Etant donné que je ne m'occupe que de la négation *ne...pas*, je n'ai pas grand-chose à dire à propos de la syntaxe à proprement parler. Voilà pourquoi j'ai rassemblé toutes les propriétés morphosyntaxiques dans un seul module. On sait que la particule clitique *ne* et le forclusif²⁴ *pas* occupent des positions bien définies dans la structure linéaire : ils encadrent le verbe fini et ils s'insèrent normalement en bloc devant l'infinitif. La négation est ainsi liée à la phrase noyau (cf. IV.1.2.), et elle peut influencer sur la forme des compléments valentiels. On sait en effet que le complément d'objet (ou le sujet) à forme indéfinie qui suit le forclusif prend, à quelques exceptions près (voir *infra*), obligatoirement le déterminatif *de*²⁵.

24. J'ai emprunté à Damourette & Pichon le mot *forclusif* pour désigner le deuxième terme de la négation. Mon emploi de ce mot est cependant complètement non théorique. En effet, j'ai choisi cette dénomination dans une tentative de trouver un terme neutre.

25. C'est une règle morphosyntaxique qui a été beaucoup étudiée. Voir par exemple Gaatone (1971a ; b).

Pour ce qui est des semi-négations, le forclusif occupe la position linéaire qui est dictée par sa fonction syntaxique. Ainsi dans :

(7) *Personne n'a jamais rien compris.*

personne est sujet, *jamais* adverbe de fréquence et *rien* complément d'objet (et quantificateur, d'où son antéposition par rapport au participe). Cette règle joue un rôle pour la compréhension du fonctionnement de la négation «pure».

2.2.2. Portée

La négation des langues naturelles tend à concerner des segments particuliers de l'énoncé : elle est en effet une unité à portée. Rappelons que la portée est pour moi une notion purement structurale, donc traitable au niveau de la phrase : en effet, je l'ai définie comme le domaine de la phrase où l'unité à portée exerce une influence sur l'occurrence et la signification des morphèmes et des syntagmes (cf. IV.1.3.). Notre tâche sera dès lors de préciser l'étendue et la perspective de la portée de la négation *ne...pas*.

Commençons par le cas simple où la négation est la seule unité à portée de la phrase. Il semble que l'étendue de la portée de la négation soit alors toujours le segment prédicatif entier dans lequel elle est intégrée syntaxiquement, hormis les segments prédicatifs qui sont éventuellement enchâssés. Pour montrer ceci, on peut exploiter le fait archiconnu que certains éléments linguistiques n'acceptent jamais d'entrer dans la portée de la négation alors que d'autres ne peuvent apparaître qu'à l'intérieur de sa portée. Il s'agit respectivement des *Termes à Polarité Positive* (les TPP) et des *Termes à Polarité Négative* (les TPN). Les adverbes *joliment* et *plutôt* sont des exemples du premier type. Témoin :

- (8) a1. On est joliment bien ici.
 a2. *On n'est pas joliment bien ici.
 b1. On est plutôt bien ici.
 b2. *On n'est pas plutôt bien ici.

Les énoncés dans a2. et b2. ne sont guère acceptables, sauf dans une lecture nettement métalinguistique (échoïque) de la négation. Pour ce qui est des TPN, il y a une abondante littérature linguistique qui les analyse²⁶.

26. Voir par exemple Gaatone (1971a) ou Muller (1991). Dans ce dernier travail, on trouvera aussi un aperçu critique des recherches portant sur les TPN. Précisons que les TPN font partie d'une classe plus embrassante de termes qui n'acceptent que quelques

Essayons donc d'utiliser cette propriété des TPN pour tester la portée de *ne...pas* dans les énoncés où elle est la seule unité à portée. Considérons les exemples suivants avec le TPN *de la nuit* :

- (9) a. N'ayant pas dormi de la nuit, il a échoué à l'examen.
 b. *N'ayant pas échoué à l'examen, il a dormi de la nuit.
- (10) a. Ne pas dormir de la nuit fait échouer à l'examen.
 b. *Ne pas échouer à l'examen fait dormir de la nuit.
- (11) a. J'ai oublié que Paul n'a pas dormi de la nuit.
 b. *Je n'ai pas oublié que Paul a dormi de la nuit.

Le test du TPN montre bien que les segments prédicationnels enchâssés n'appartiennent pas à la portée de la négation.

En réalité, c'est cette règle qui a entraîné l'introduction de la notion de *montée de la négation* pour expliquer des exemples qui (apparemment) ne l'observent pas. Ainsi l'énoncé *Je ne crois pas que Paul ait dormi de la nuit*, où le segment prédicationnel enchâssé (la subordonnée) appartient à la portée de la négation, est parfaitement acceptable. Il existe une littérature linguistique abondante sur ce phénomène. Ce qui importe pour nous est de noter que quelle que soit l'analyse proposée, on est d'accord sur le point de départ : ce genre d'exemples constitue une exception systématique à la règle selon laquelle les segments prédicationnels enchâssés n'appartiennent pas à la portée de la négation. Pour un bilan des recherches portant sur la montée de la négation, voir Muller (1991 : 124sv). Pour des analyses originales du phénomène, voir Cornulier (1973) et Korzen (1973). Ces deux auteurs ont indépendamment l'un de l'autre suggéré des analyses analogues.

Il est peut-être plus difficile de se prononcer sur la perspective de la portée de la négation. Les exemples dans (8) nous en donnent toutefois une idée. En effet, a2. et b2. sont possibles dans une lecture métalinguistique de la négation. Il est naturel d'en conclure que la négation ne porte pas (directement) sur les vocables dans cette lecture et que, par conséquent, la perspective n'est ni 'proposition' (p) ni 'énoncé' (é)²⁷ dans cet emploi, mais plutôt la forme (ou le signe, cf. *infra*). Dans cette hypothèse, (8a2.) peut avoir les deux (ou trois) structures de portée que voici :

- (12) i. NE PAS('on est joliment bien ici')_{p/é}
 ii. NE PAS('on est joliment bien ici')_{f (s)}

où i. sera marquée comme correspondant à un énoncé agrammatical. La structure ii. semble toujours permise dans les cas où le verbe du segment prédicationnel qui constitue l'étendue de la portée est à la forme finie. En

contextes bien spécifiés. Ainsi, l'interrogation se comporte de ce point de vue à peu près comme la négation.

27. Qui implique logiquement le contenu propositionnel.

revanche, cette structure est exclue si le verbe est à la forme infinie. En effet, les *ne...pas* des exemples (9) et (10) ne se prêtent guère à des lectures métalinguistiques dans une prononciation neutre des énoncés impliquant des courbes intonatives neutres (cf. V.6.2.). Cette clause prosodique est cruciale : l'accentuation d'insistance est toujours à même d'imposer une lecture métalinguistique de la négation, cf. 2.3.1. Ces observations montrent qu'il convient de distinguer trois variantes de la perspective 'forme' :

La forme à proprement parler. C'est l'exemple (4) considéré plus haut.

La forme prosodique. C'est l'exemple (5). Il n'est pas sûr que cette perspective soit pertinente pour l'analyse de la négation *ne...pas*, cf. note 22.

Le signe. C'est l'exemple (8a2.). Le signe implique le contenu, mais insiste sur la relation solidaire entre contenu et forme. Il s'ensuit que, dans ce cas, la négation concerne le *choix de signe* et, partant, le contenu spécifique de ce signe²⁸.

Il est plus difficile de se prononcer sur la perspective dans les emplois non métalinguistiques de *ne...pas*. On aura toutefois quelques indications à ce propos. Ainsi, étant donné que la négation descriptive sert tout simplement à décrire un état du monde, la perspective de sa portée doit être 'proposition'. La négation polémique, par contre, évoque explicitement une idée contraire (ou contradictoire), mais relative au contenu de son énoncé. Tout porte donc à croire que sa perspective est 'énoncé' dans ce cas. Partant de ces réflexions, admettons, à titre d'hypothèse, que la négation soit susceptible d'avoir trois perspectives différentes correspondant à ses trois emplois prototypiques : dans l'emploi descriptif la perspective de *ne...pas* est 'proposition', dans l'emploi polémique elle est 'énoncé' et dans l'emploi métalinguistique, enfin, elle est 'forme' (ou 'signe'). Cette hypothèse sera étayée dans 2.3.4. Notons que, selon cette analyse, la perspective de la portée de la négation n'est jamais 'énonciation' (E). En effet, une interprétation d'une telle structure serait quelque chose comme «mon énonciation n'existe pas», ce qui paraît absurde. Il y a donc tout lieu de penser que le sémantisme même de la négation exclut son emploi avec la perspective E.

Considérons maintenant les cas où il y a d'autres unités à portée dans l'énoncé à côté de *ne...pas*. Dans ces cas, la structure de portée indique

28. Des recherches en cours entreprises par Kjersti Fløttum et portant sur le reformulé *c'est-à-dire* semblent montrer que la perspective de la portée de cette unité est le signe. La même chose serait sans aucun doute vraie d'autres reformulateurs tels que *bref*. Voir aussi IV.1.3.

aussi leurs relations mutuelles de portée. La question qui se pose sera donc : quelles sont les unités à portée qui acceptent *ne...pas* dans leur portée et quelles sont les unités à portée qui acceptent d'entrer dans la portée de cette négation ? Pour cette étude, il faudra mettre à part la négation métalinguistique. Puisque sa perspective est la forme ou le signe, elle ne peut distinguer dans sa portée les unités à portée (qui sont définies par leurs propriétés «non physiques») des autres unités linguistiques qui s'y trouvent. Il est donc difficile d'imaginer des restrictions quant au contenu de la portée de cette négation qui, effectivement, semble susceptible de porter sur n'importe quoi.

Concentrons-nous donc sur les négations «normales». Les adverbes, unités à portée par excellence, nous fournissent une bonne illustration de la complexité de cette question. Il est bien connu que les adverbes de phrase n'acceptent pas d'entrer dans la portée de la négation («normale») :

- (13) a. *Paul ne vient pas heureusement.
b. Paul ne vient pas, heureusement.

Rappelons l'hypothèse généralement admise, selon laquelle l'ordre des unités à portée dans la structure linéaire, toutes choses égales d'ailleurs, reflète leur ordre dans la structure de portée — c'est une occurrence du principe d'iconicité (cf. IV.1.3.). Si b. est néanmoins grammatical, c'est parce que l'intonation l'emporte sur ce principe. L'intonème parenthétique sert en effet à exclure *heureusement* de la portée de la négation, renversant ainsi l'ordre des unités à portée dans la structure de portée. De cette façon, l'intonème parenthétique marque que le reste de la phrase se trouve dans l'étendue de la portée de l'adverbe²⁹. En revanche, les adverbes de manière ou d'intensité, par exemple, décèlent le comportement exactement inverse : ils entrent dans la portée de *ne...pas* et ne prennent pas cette négation dans leur portée. Témoin :

- (14) a. Pierre n'a pas travaillé soigneusement.
b. *Pierre n'a soigneusement pas travaillé.
(15) a. Pierre n'a pas beaucoup mangé.
b. *Pierre n'a beaucoup pas mangé.

29. En bel accord avec ce principe d'iconicité, il existe une position dans la structure de la phrase entre le verbe fini et la position prévue pour le forclusif *pas* qui est réservée aux unités à portée prenant la négation dans leur portée. C'est ainsi qu'on a *Paul ne vient heureusement pas*, où l'adverbe est prononcé avec l'intonation continuative sans être pour autant dans la portée de la négation. Voir aussi V.6.4.

Il existe enfin plusieurs types d'adverbes dont la relation de portée avec la négation syntaxique est moins transparente. Ainsi un adverbe tel que *encore* accepte aussi bien l'antéposition que la postposition par rapport à *pas*, apparemment avec des différences de signification (cf. Muller (1975), alors que l'adverbe *même* révèle les mêmes possibilités mais sans distinction de signification.

Les quantificateurs constituent une autre classe d'unités à portée qui ont été beaucoup étudiées. Ainsi il est bien connu que la négation ne semble que très difficilement entrer dans la portée de *tous*. Que l'on considère (16)³⁰ :

(16) Tous les Français ne boivent pas du(/de) vin.

Les deux structures de portée théoriquement possibles correspondant à (16) sont les suivantes :

- (17) a. TOUS (NE PAS ('les Français boivent du vin')_{p/é}
 b. NE PAS (TOUS ('les Français boivent du vin')_{p/é}

Le principe d'iconicité nous dicte que l'énoncé de (16) a la structure (17a). Or (16) semble seulement permettre l'interprétation selon laquelle ce ne sont pas tous les Français qui boivent du vin (sous-entendu que certains en boivent), donc l'interprétation qui découle de la structure (17b). Ce phénomène sera à mettre en rapport avec le fait que la langue dispose de morphèmes spécialisés pour exprimer que le quantificateur universel se trouve dans la portée de la négation³¹. Ainsi, l'idée formalisée dans (17a) s'exprime à l'aide d'un énoncé comme (18) :

(18) Aucun Français ne boit de vin.

donc à l'aide d'une semi-négation. Voilà en effet exactement le fonctionnement des semi-négations qui comportent donc une négation et un quantificateur universel dans l'ordre fixé dans (17a.)³². Etant donné l'équivalence logique :

30. Cet exemple est soumis à des analyses poussées dans Nølke (1994b).

31. Horn (1989) a recours à la même observation pour expliquer que l'énoncé *Every man didn't win* est ambigu, alors que *A man/some men didn't win* ne l'est pas. Parce que l'anglais dispose de l'expression *Nobody came*, l'application d'un principe pragmatique qu'il appelle le «Division of pragmatic labor principle» (p.197) exclut la lecture qui fait porter la négation sur le quantificateur.

32. La plupart des semi-négations incluent aussi la variable, ou plutôt la variable type, sur laquelle porte le quantificateur. C'est en effet le type de variable qui les distingue entre eux. Ainsi *ne...personne* indique que la variable est du type 'individu', alors que *ne...-jamais* indique le type 'temps'.

$$(19) \forall x : \neg p(x) \Leftrightarrow \neg \exists x : p(x)$$

la structure de portée véhiculée par les semi-négations correspond donc ou bien à celle indiquée dans (16a) ou bien à :

$$(20) \text{NE PAS (QUELQU'UN ('p'))}_{p/\epsilon}$$

Contrairement à Horn (cf. note 31), je ne pense pas que l'on ait besoin d'avoir recours à un principe pragmatique pour expliquer cette distribution, et cela autant pour des raisons méthodologiques que pour des raisons empiriques. En effet, comment expliquer sans avoir recours à un simple postulat qu'un principe pragmatique tel que le «Division of pragmatic labor principle» l'emporte systématiquement sur le principe d'iconicité ? L'effet d'exclusion (quasi)totale d'une des deux lectures de (16) postulées virtuelles par Horn indique que c'est plutôt une règle linguistique qu'un principe pragmatique qui est en jeu. Notre approche permet d'esquisser une explication simple et non *ad hoc* de cet effet de blocage. Je dirai tout simplement que la négation est forcément polémique, donc à la perspective 'énoncé', dans ce genre d'énoncés, ce qui semble bien correspondre à notre intuition. D'autre part, il est clair que la perspective de portée des quantificateurs est 'proposition', vu le fait que ceux-ci lient des variables dans la fonction propositionnelle qui sous-tend le contenu propositionnel (cf. IV.2.3.3.). Dès lors, il découle de l'hypothèse émise dans IV.1.3. et reprise dans V.2.1. sur la hiérarchie des unités à portée³³ que les quantificateurs logiques se trouvent forcément dans la portée de la négation indépendamment de leurs positions dans la structure linéaire. Il reste à expliquer pourquoi ces quantificateurs empêchent la lecture descriptive de la négation. Je reviendrai sur ce problème dans 2.3.4.

Que conclure de cet aperçu rapide des énoncés contenant d'autres unités à portée à côté de la négation ? Les relations de portée dépendent apparemment de plusieurs facteurs qui sont plus ou moins en concurrence. La perspective de la portée joue un rôle important pour cette combinatoire. Les analyses faites corroborent en effet l'hypothèse de la hiérarchie des unités à portée. Il s'ensuit notamment qu'une unité à la perspective 'f' (ou 's') portera toujours sur la négation polémique ou descriptive et qu'une négation polémique (ou métalinguistique) portera sur toute unité à la perspective 'p'. Pour deux unités à portée ayant la même perspective, d'autres facteurs pourront alors intervenir ; notamment le sémantisme des

33. Selon cette hypothèse, rappelons-le, l'ensemble des unités à portée forme une hiérarchie où celles qui sont placées plus bas n'acceptent jamais dans leur portée celles qui sont placées plus haut.

unités à portée, mais aussi, nous le verrons plus loin (2.3.), des phénomènes cotextuels. Enfin, la focalisation joue elle aussi un rôle central.

2.2.3. Propriétés logico-sémantiques

La plupart des travaux portant sur la négation prennent leur point de départ dans ses aspects logiques. Il ne saurait être question ici de recenser ces études. Je me contenterai de mentionner quelques points qui sont essentiels pour l'approche modulaire.

Selon nos définitions de IV.2.3.3. la négation est un opérateur. Qui plus est, c'est un opérateur vériconditionnel. Il est vrai que de nombreux auteurs ont dénié cette propriété fondamentale de la négation en soulignant les importantes différences qui existent entre la négation des langues naturelles et la négation de la logique formelle. Je vais montrer néanmoins que ces différences sont liées à des propriétés de la négation qui ne sont pas de nature logique et qui, par conséquent, seront traitées dans d'autres modules. Pour moi, il n'y a aucun doute que la négation est vériconditionnelle dans tous ses emplois d'un point de vue purement logique³⁴.

Que l'on accepte la vériconditionnalité de la négation n'implique cependant pas forcément que l'on accepte qu'elle soit équivalente à l'opérateur logique souvent symbolisé par \neg . Cet opérateur fonctionne dans le cadre d'une logique binaire où toute proposition est soit vraie soit fausse. Or on sait que la négation naturelle a souvent une valeur plutôt floue et que, parfois, elle donne lieu à des énoncés auxquels l'association d'une valeur de vérité apparaît peu adéquate : c'est notamment le cas de la négation métalinguistique étudiée par Horn (1989). Pour une approche purement logique, ces faits posent des problèmes redoutables, et maintes suggestions ont été faites pour les résoudre. Particulièrement intéressante me semble être l'analyse proposée par Martin (1988). Cet auteur situe son analyse dans le cadre de sa «logique du sens» (1983 ; 1992). Pour rendre compte de la dissymétrie entre énoncés positifs et énoncés négatifs³⁵, Martin fait appel à ses univers de croyance. La négation serait en mesure non seulement de jauger la valeur de vérité des propositions appartenant à

34. Carston (1985) aussi défend la vériconditionnalité de tous les emplois de la négation. Son argumentation se situe cependant dans le cadre d'une théorie non modulaire. Contrairement à moi, cet auteur voit donc dans la vériconditionnalité de la négation l'explication de tous les aspects du sens qu'elle introduit dans l'énoncé. Il prête ainsi le flanc à la critique sévère qu'exprime Horn à propos de cette théorie. Horn a en effet raison lorsqu'il dit que traiter des aspects stylistiques et présuppositionnels comme étant de nature propositionnelle, c'est commettre une «erreur catégorielle» (1989 : 434). On remarquera que cette critique glisse sur une approche modulaire.

35. Cette dissymétrie se révèle à plusieurs niveaux : morphologique, historique, sémantique, pragmatique. Voir l'article de Martin pour un aperçu des instances de dissymétrie.

l'univers actuel du locuteur, mais aussi tout bonnement de marquer la proposition à laquelle elle s'attache comme appartenant à un autre univers : c'est la négation proprement métalinguistique. De plus, la négation «ordinaire» est compatible avec les effets de flou : «*p* peut être nié en étant «plutôt faux»» (Martin 1988 : 14). L'exemple (21) illustre cette valeur :

(21) Paul ne fume pas ; sa femme pas du tout.

Que Paul fume est *plutôt* faux, mais pas tout à fait faux. Ce système est capable de rendre compte d'une large gamme d'emplois de la négation qui posent traditionnellement problème aux linguistes et aux logiciens, tout en gardant l'idée fondamentale de la négation comme opérateur logique vériconditionnel. Aussi l'analyse de Martin datant de 1988 est-elle un bon exemple d'une approche unificatrice qui a comme idéal d'expliquer autant d'aspects que possible dans le cadre d'une théorie unifiée. On verra comment Martin, pour établir un système descriptivement adéquat et doté d'une force explicative, est amené à compliquer le système logique traditionnel en introduisant, à côté des mondes possibles, les univers de croyance et en abandonnant la conception binaire de la notion fondamentale de vérité en faveur de la notion du flou.

L'approche modulaire situe cette complexité au niveau du système de métarègles afin de garder aussi simples que possible les mini-théories particulières. Je propose donc de garder l'analyse logique classique de la négation pour tenter de rendre compte des problèmes traités par Martin (1988) et bien d'autres chercheurs dans les autres modules. Plus précisément, je fais mienne l'hypothèse sur la négation que Martin a avancée récemment (Martin 1994). Selon cette hypothèse, la négation linguistique sert à nier le prédicat dans sa complétude. Comme la négation logique, elle est ainsi contradictoire dans tous ses emplois. Martin renie donc aujourd'hui son analyse présentée en 1988 pour rejoindre, dans les principes, l'idée d'un traitement modulaire. En effet, tous les effets interprétatifs particuliers qui distingueraient la négation linguistique de la négation logique appartiennent dans la nouvelle analyse au non-dit dont le traitement ne relève pas de la logique. Martin illustre sa nouvelle hypothèse par une série d'exemples qui posent problème à une analyse logique simple de la négation. Ainsi dans l'exemple suivant emprunté à son article :

(22) Je n'ai pas menti : je me suis trompé.

ce qui est rendu faux par la négation, c'est l'application au sujet (*je*) du prédicat 'mentir' pris dans sa complétude. Autrement dit, la négation indique qu'au moins un des sèmes dont se compose le prédicat ne s'appli-

que pas au sujet de la phrase : en l'occurrence c'est la valeur d'intentionnalité qui est niée. Notons en passant que c'est évidemment le locuteur qui définit les sèmes des lexèmes qu'il prononce : c'est en ajoutant *je me suis trompé* qu'il fait comprendre que l'intentionnalité est pour lui un sème essentiel du lexème 'mentir'. Je reprendrai un certain nombre des exemples de Martin dans 2.3.5. pour montrer que l'hypothèse sur la négation de complétude peut servir de base logique d'une analyse modulaire dans laquelle les phénomènes interprétatifs mis en évidence par Martin s'expliquent par l'interaction de plusieurs modules.

Il convient de mentionner ici un autre aspect sémantique particulier de la négation qui a été longuement débattu par les linguistes. On sait que la négation a des effets tout à fait particuliers lorsqu'elle est appliquée à des prédicats qui renvoient à une échelle : les prédicats dits scalaires (tels *être intelligent, être heureux, coûter cher*). Tout prédicat scalaire a une orientation dans le sens suivant : il scinde l'échelle concernée en deux et est compatible avec tous les prédicats d'une des deux parties, et incompatible avec les prédicats de l'autre partie. Ainsi, si l'on dit que Marie a trois enfants, on reste dans le vrai même si elle en a quatre, alors que ce qu'on dit est jugé faux si elle n'a que deux enfants. La négation renverse cette orientation :

(23) Marie n'a pas trois enfants.

L'énoncé de (23) donne à entendre que Marie a (au plus) deux enfants, alors que cet énoncé semble déviant dans une situation où Marie a quatre enfants³⁶. De nombreuses suggestions ont été faites pour rendre compte de ce phénomène scalaire qui pour certains s'explique en termes d'inférences pragmatiques et/ou logiques³⁷, et pour d'autres par des «lois» argumentatives³⁸. Sans m'aventurer dans ce débat, je me joindrai à Alex Kalokerinos (1991 : 274) qui, se fondant notamment sur des exemples tirés de Anscombe & Ducrot (1983), montre qu'il y a des phénomènes scalaires qui trouvent leurs explications naturelles dans une approche argumentative et non dans un cadre inférentiel comme celui de Horn, l'inverse n'étant apparemment pas vrai. Le problème qui reste est dès lors, que Ducrot et Anscombe, pour expliquer la fonction argumentative de la négation, ont été amenés à proposer une «loi d'abaissement» qui ne trouve

36. Plus précisément, dans une telle situation la négation aurait toutes les caractéristiques de la négation métalinguistique, cf. 2.3.1. Voir aussi l'exemple (5) dans 2.1.

37. Horn (1989) est peut-être le partisan le plus célèbre de cette «école».

38. Il s'agit là bien évidemment de l'«École de Ducrot», cf. 2.3.6.

aucune justification indépendante³⁹. Nous verrons dans 2.3.6. que le système modulaire ouvre une voie pour résoudre ce problème méthodologique.

Un aspect logique de la négation rarement étudié est son rapport aux opérations énonciatives. Le fonctionnement vériconditionnel de la négation implique qu'elle porte toujours sur des éléments soumis à l'acte énonciatif de vérification (cf. IV.2.1.). Il faut souligner, cependant, que seule la négation métalinguistique est susceptible de porter sur la variante de la vérification que constitue la présupposition. En effet, il est bien connu que la négation «normale» ne touche jamais les présupposés, fait qui a même souvent servi de critère heuristique pour la détection des présupposés. Semblablement, la négation elle-même peut très difficilement faire partie de certains segments présupposés. Que l'on compare :

(24) ?C'est Pierre qui n'a pas fait la vaisselle.

(25) a. Je regrette que vous ne puissiez pas rester.

b. Pierre sait que Marie n'est pas venue.

Alors que (24) n'est guère possible que dans une lecture de citation, les deux exemples de (25) permettent (aussi) une lecture dans laquelle la subordonnée présente une nouvelle information. Il y a donc une certaine incompatibilité entre la négation et la présupposition forte. On comprendra pourquoi : une phrase niée, telle que *Paul n'a pas fait la vaisselle*, dénote un événement négatif. Or il ne peut exister d'événements primitifs qui soient négatifs préalablement à la parole. Un événement négatif demande un contexte spécifique. Aussi (24) serait-il acceptable dans une situation où tout le monde sait qu'il y a exactement une personne qui n'a pas fait la vaisselle. On notera aussi que la négation descriptive — dénotant une propriété — est nettement plus acceptable dans les présupposés forts que ne l'est la négation polémique. Ainsi un énoncé tel que :

(26) C'est à Paris qu'il n'y a pas un nuage dans le ciel.

ne choque guère.

Quoi qu'il en soit, le comportement de la négation par rapport aux présupposés est un bel exemple de la dissymétrie entre propositions négatives et propositions positives mentionnée plus haut. C'est une des raisons qu'allèguent par exemple Damourette & Pichon pour conclure :

39. C'est exactement le caractère *ad hoc* de cette loi qui a été vivement attaqué par les prôneurs de l'approche inférentielle.

«Il nous semble donc établi que la notion de négation est en réalité absente de la pensée-langage du français de nos jours, mais cette constatation d'un désaccord entre la logique linguistique et la logique rationnelle scolaire n'aurait qu'un médiocre intérêt si elle ne nous révélait l'existence en français de deux notions vivantes, fines, toutes riches d'affect, qui assurent et qui dépassent le domaine de la négation, savoir le taxième de discordance [c'est *ne*] et celui de forclusion [c'est le forclusif].» (1911 : 146)

Nous verrons que, contrairement à ce qu'affirment ces auteurs, la négation logique est bien vivante dans la «pensée-langage du français de nos jours», seulement elle a un fonctionnement beaucoup plus riche que celui de la «logique rationnelle scolaire», tout à fait comme la langue naturelle est beaucoup plus riche que le langage de la logique. Or ces autres fonctions seront traitées dans les autres modules, et notamment dans les modules pragmatique-sémantiques.

2.2.4. Le «foyer de la négation»

Le titre de cette section reprend une expression répandue en littérature linguistique. Je voudrais montrer qu'il s'agit là d'une «fausse désignation de marchandise». En effet, contrairement aux adverbes paradigmatiques, la négation ne marque pas un domaine de focalisation : elle n'est pas un focalisateur⁴⁰. Il n'empêche que la négation entre dans une relation étroite avec le foyer. On peut dire avec Jackendoff (1972) qu'elle est associée au foyer, lequel existe cependant, et c'est là la différence essentielle par rapport à certaines approches, indépendamment de la négation. Comparons les exemples suivants :

- (27) a. Paul a *battu le chien avec le bâton*.
 b. Paul n'a pas *battu le chien avec le bâton*.
 c1. Paul a même *battu le chien avec le bâton*.
 c2. Paul a battu même *le chien avec le bâton*.
 c3. Paul a battu le chien même *avec le bâton*.

On voit que le domaine de la focalisation simple dans (27a) est *battu le chien avec le bâton* et que le foyer par défaut est — en accord avec les règles générales gouvernant la stratification énonciative, cf. IV.3.2.3. — le complément adverbial *avec le bâton*. Dans (27b) la négation a exactement les mêmes possibilités de foyer, et avec exactement les mêmes préférences

40. Pour l'introduction formelle de ce terme, voir IV.3.2.5. où je discute aussi un peu des adverbes paradigmatiques.

que dans (27a). Il est vrai que l'effet de focalisation est peut-être perçu comme étant plus fort dans ce cas, mais cela s'explique par l'association établie entre la négation et le foyer : le foyer est pour ainsi dire mis en relief par *ne...pas*. Il en va tout autrement des exemples avec le «vrai» focalisateur *même* qui marque directement un domaine de focalisation (souligné dans ces exemples). Aussi les possibilités de focalisation dépendent-elles dans les exemples c. de la position qu'occupe l'adverbe dans la structure linéaire.

On remarquera que notre analyse prévoit que la négation ne peut concerner le sujet dans (27b). En effet, cette lecture semble exiger ou bien l'application de l'accentuation d'insistance ou bien l'adjonction d'un élément placé immédiatement après le sujet comme dans (27b1.) :

(27) b1. *Paul, lui, n'a pas battu le chien avec le bâton.*

Or dans ce cas encore, la négation ne fait rien d'autre que de s'associer à un foyer présent indépendamment d'elle (*Paul*). Seulement, il s'agit alors d'un foyer spécialisé (thématique, cf. 3.2.5.).

En combinant nos observations portant sur la portée de la négation et sur ses relations avec la focalisation, nous pouvons conclure que la signification de la négation (*ne...pas*) comporte une instruction du type suivant :

(28) Instruction attachée à *ne...pas*

Associer la négation au foyer du segment propositionnel de la portée de *ne...pas* !

Nous verrons plus loin (2.3.) que le type de foyer a une influence décisive sur la lecture de la négation. Pour l'instant, je voudrais m'en tenir aux foyers simples. La question qui se pose dans ce cas est : où se trouve la négation elle-même dans la stratification énonciative ? Selon la METARÈGLE 7 (cf. V.3.2.), cela dépend de la perspective de sa portée. Les négations polémique et métalinguistique, dont la perspective est respectivement 'énoncé' et 'forme', se trouvent selon cette métarègle dans le résidu qui acquiert donc sa fonction fréquente d'adfoyer (cf. IV.3.2.7.). On notera en particulier que la négation polémique entre dans la structure commentaire-commenté discutée dans V.3.2. : elle apporte un commentaire de la part du locuteur sur la valeur de vérité, qualifiée de fausse. Précisons par ailleurs que tout porte à penser que la négation n'est jamais montrée : elle semble en effet susceptible d'être soumise à toutes les opérations de véridiction (assertion, supposition, injonction, etc.), ce qui découle sans doute de son

rapport sémantique étroit avec le couple notionnel vrai/faux⁴¹. La négation polémique fournit ainsi un exemple d'un élément non montré placé dans le résidu. Par contre, la négation descriptive doit participer à la stratification, vu son rapport étroit avec le prédicat. Mais étant donné son incompatibilité avec la présupposition, il ne peut guère se trouver dans le substrat. Il ne reste que le foyer. On peut donc conclure que deux possibilités sont ouvertes pour l'emplacement de la négation par rapport à la stratification énonciative : *ne...pas* pourra ou bien entrer dans le foyer même ou bien rester dans le résidu. Dans le premier cas, l'association mène à une fusion avec le foyer dont le résultat est un nouveau foyer (de forme négative) et on aura la négation descriptive, alors que, dans le deuxième cas, la négation ne fait qu'exploiter la qualification de l'acte illocutoire effectuée par la focalisation tout en renversant la valeur de vérité affirmée : c'est la négation polémique.

Le fait que la négation puisse entrer dans les segments prédicationnels enchâssés, même s'il n'y a pas focalisation spécialisée, pourrait sembler poser un problème pour cette analyse. En effet, la plupart de ces segments ne sont pas stratifiables et ne contiennent donc pas de foyers simples. Je pense néanmoins que ce problème n'est qu'apparent. Mises à part les lectures de citation qui peuvent surgir partout, il s'avère que la négation est dans ce cas toujours ou bien métalinguistique ou bien descriptive, et on peut considérer que la focalisation est en quelque sorte cristallisée dans ce dernier cas. C'est probablement un phénomène analogue que l'on retrouve dans les emplois des semi-négations où le foyer de la négation est constitué par la variable type inhérente du forclusif. Là encore la négation n'est jamais polémique à proprement parler, sa perspective de portée étant 'proposition' (cf.2.2.2.).

2.2.5. Propriétés polyphoniques

La négation est l'élément linguistique polyphonique par excellence. Elle sert d'illustration dans toutes les introductions à cette théorie. Si son analyse polyphonique est donc archiconnue, il convient de voir si celle-ci peut être élaborée jusqu'à un point où elle sera capable de rendre compte de toutes les lectures différentes des énoncés effectivement observées.

Nous avons vu que de nombreux éléments — cotextuels et autres — sont susceptibles d'influencer l'interprétation de la négation. Ce dont nous avons besoin, c'est donc une analyse de la négation qui soit susceptible de

41. En effet, la véridiction est par définition justiciable d'une appréciation en termes de vérité, alors que la notion de vérité n'a aucune pertinence pour la monstration (cf. IV.2.1.).

prévoir, soit l'influence que les autres éléments de la phrase peuvent avoir sur son interprétation, soit le rôle que joue le contexte dans la genèse de sa valeur dans un cas concret. Cette analyse doit être assez souple pour permettre les différents emplois virtuels de la négation tout en expliquant les rapports qui existent entre eux. Une légère adaptation de l'analyse polyphonique de la négation déjà citée dans IV.3.3. semble répondre à ces exigences méthodologiques. Selon cette analyse, rappelons-le, en utilisant la négation *ne...pas* le locuteur présente deux points de vue, un premier qui défend le contenu de la phrase dépourvue de la négation et un autre qui est tenu pour responsable de la négation. L'exemple classique⁴² donne lieu à l'analyse polyphonique suivante :

- (29) Ce mur n'est pas blanc.
 pdv₁ : 'ce mur est blanc'
 pdv₂ : 'pdv₁ est faux'

Cette structure polyphonique est introduite par la négation *ne...pas* au niveau de la phrase avec l'instruction supplémentaire que pdv₁ est — *par défaut* — dissocié du locuteur et que pdv₂ lui est associé⁴³. On verra que cette analyse prévoit plutôt l'emploi polémique de la négation. Pdv₁ est «la pensée susceptible d'être soutenue par un être discursif» (cf. 2.1.) mais rien n'est dit sur l'identité de cet être virtuel. Il est posé comme variable au niveau de la phrase, et aucune contrainte n'est posée sur son identification, c'est-à-dire sur la saturation de cette variable⁴⁴, qui se fait au moment de l'interprétation.

Maintenant, on peut concevoir la négation métalinguistique comme une variante marquée de la négation, dans la mesure où l'être discursif tenu responsable de pdv₁ est dans ce cas toujours un autre locuteur, c'est-à-dire un (autre) être discursif ayant la propriété de pouvoir prendre en charge une énonciation. La négation métalinguistique implique ainsi une lecture de citation (cf. IV.3.3.3.). Cette contrainte spécifique portant sur la saturation de la variable peut être marquée au niveau de la phrase et est par ailleurs souvent indiquée par une accentuation d'insistance portant sur le foyer auquel la négation s'associe⁴⁵. En règle générale, c'est toutefois

42. Cet exemple, qui est inspiré des travaux de Bergson (1957), est l'exemple classique dans la littérature portant sur la polyphonie. Je l'ai déjà cité dans IV.3.3.

43. Plus précisément, pdv₁ est dissocié définitivement de l₀ et par défaut de L. Pdv₂ est associé à un locuteur (virtuel) — par défaut à l₀ (valeur par défaut très forte).

44. Abstraction faite des contraintes mentionnées dans la note précédente.

45. Selon Dominicy (1983), la négation métalinguistique est toujours assistée de cette accentuation. Voir cependant Attal (1990 : 43-44) pour des contre-exemples. Voir aussi 2.3.1.

le cotexte, et notamment l'enchaînement discursif (cf. les exemples cités dans 2.1.), qui impose la lecture métalinguistique. L'analyse polyphonique rend bien compte de la spécificité de la négation métalinguistique qui est, d'autre part, facile à repérer en raison de la nécessité de la présence explicite d'un autre locuteur. Cette présence est patente même dans la variante dont la spécificité est de s'attaquer aux présuppositions. Ainsi dans l'exemple cité plus haut :

(2) Il n'a pas cessé de fumer, tout bonnement parce qu'il n'a jamais fumé !

«*Il a cessé de fumer* ne peut être qu'une citation», comme l'exprime Martin (1988 : 9). L'attaque contre la présupposition semble ainsi exiger que l'énoncé qui véhicule celle-ci soit attribué à un autre locuteur.

La distinction entre négations polémique et descriptive semble plus intéressante pour l'analyse polyphonique. Je propose de concevoir la lecture descriptive comme le résultat d'une **dérivation descriptive**. Il s'agit d'une dérivation qui a lieu au moment de l'interprétation et qui consiste en une sorte d'effacement du point de vue pdv_1 . Seul restera donc le point de vue pdv_2 (par défaut associé au locuteur) qui s'appuiera directement sur le contenu négatif dont on aura de cette manière une affirmation simple⁴⁶. Selon cette analyse, la négation polémique est primaire, ce qui dote l'analyse d'une valeur de pronostic. En effet, non seulement elle anticipe les vestiges de la valeur polémique qu'on semble toujours pouvoir repérer dans les emplois descriptifs de la négation, mais elle présage aussi l'existence de conditions spéciales pour l'instauration de cette lecture.

Pour schématiser on aura donc :

la négation **polémique** si pdv_1 est actualisé et dissocié du locuteur-en-tant-que-tel ;

- on aura la variante **métalinguistique** si pdv_1 est associé à un locuteur (virtuel) autre que le locuteur de l'énoncé négatif ;

la négation sera **descriptive** si pdv_1 , pour quelque raison, est effacé.

Nous verrons dans 2.3. que cette analyse se prête bien à constituer le point de départ d'une explication modulaire des emplois de la négation *ne...pas*.

46. On verra qu'il s'agit d'une *dérivation synchronique* au sens d'Anscombe (1985 : 172) : le sens de la négation descriptive est en effet construit à partir du sens de la négation polémique. Il est moins évident que l'énoncé négatif soit un véritable dérivé *délocutif* comme le pense Ducrot (1984 : 218).

2.3. De la forme à l'interprétation

En combinant ces analyses modulaires à l'aide de métrarègles, nous pouvons maintenant tenter d'expliquer comment la forme linguistique pose des contraintes sur l'interprétation des énoncés négatifs. Étant donné que la négation métalinguistique se distingue nettement des autres emplois de la négation, je commence par l'examen de celle-là pour me concentrer ensuite sur les négations polémique et descriptive.

2.3.1. La négation métalinguistique

En réalité, la négation métalinguistique n'est pas une : il y en a plusieurs variantes qui se distinguent nettement entre elles. Curieusement, on s'est normalement contenté de parler de la «négation métalinguistique» comme s'il allait de soi que c'était là une fonction unique. Certains auteurs ont toutefois attiré l'attention sur le fait que cette négation peut concerner des aspects fort différents⁴⁷. Nous avons en effet déjà vu qu'elle peut porter sur les présuppositions, sur les morphèmes plus petits que le mot, sur le choix de lexèmes et sur la prononciation. Elle aura sans doute bien d'autres fonctions, et il me semble qu'elle mériterait d'être soumise à des études plus poussées que celle qu'il me sera possible d'entreprendre ici.

Tous ces emplois paraissent cependant avoir une propriété commune qui rend assez aisé le décèlement de la négation métalinguistique : ils introduisent un autre locuteur dans l'énoncé, ce qui provoque un effet «échoïque». Qui plus est, mis à part les emplois scalaires (cf. 2.3.6.) et les attaques aux présupposés (cf. *infra*), la négation métalinguistique est toujours assistée de l'accentuation d'insistance (cf. note 45), ce qui revient à dire qu'elle est marquée dans la version-I (cf. II.2.4.).

Corollairement, son analyse modulaire semble assez claire. Rappelons les caractéristiques principales que nous avons mises en lumière :

- quant à sa morphosyntaxe, il n'y a apparemment rien de particulier à signaler. Remarquons toutefois que les semi-négations se prêtent moins bien aux emplois métalinguistiques ;
- la perspective de sa portée est toujours 'forme' ou 'signe' ;
- sa vérifonctionnalité n'agit pas au niveau propositionnel immédiat mais est en quelque sorte dérivée — qu'on la traite en «propositionnalisant» les divers aspects constitutifs de l'énonciation (cf. Carston 1985) ou qu'on introduise l'idée des univers de croyance (cf. Martin 1988) ;
- elle échappe à la stratification énonciative (en revanche, elle exploite la focalisation spécialisée, cf. *infra*) ;

47. Voir notamment les travaux de Attal, mais aussi Foolen (1991 : 234).

- le point de vue auquel elle s'attaque est présenté (par l'énoncé) comme soutenu par un locuteur réel.

Il y a des relations évidentes entre ces caractéristiques qui pourraient donner lieu à poser des métarègles. Me restreignant à illustrer le potentiel explicatif de l'approche modulaire, je me contenterai cependant de mentionner ces rapports de façon informelle.

Partons de l'analyse polyphonique. La négation métalinguistique est toujours prise en charge par un locuteur virtuel ; c'est en effet la propriété dont je suis parti pour la définir. Or un locuteur est par définition auteur d'une énonciation avec tout ce que cela implique : sa forme, son contenu, etc. Comment cela est-il possible pour un locuteur virtuel qui est mis en scène par le locuteur (l_0) de l'énoncé dans lequel il se «révèle» ? Il me semble naturel de penser que la seule manière dont un locuteur peut mettre en scène un autre locuteur, c'est en feignant de présenter littéralement ce qu'a proféré l'autre, donc en citant la *forme* de son énoncé. Comme la négation elle-même est prise en charge par l_0 ⁴⁸, il s'ensuit que la négation métalinguistique ne peut porter que sur la forme ou le signe qui, impliquant la forme, peut être considéré comme une variante de la forme (cf. 2.1.), car étant le locuteur-en-tant-que-tel, l_0 n'a pas accès direct au contenu du segment cité. Il est donc normal que sa négation ne puisse toucher la valeur argumentative, par exemple, et on aura là une explication naturelle du fait souvent noté qu'à l'opposé des négations «normales», la négation métalinguistique ne renverse pas les échelles argumentatives (cf. 2.3.6.). D'autre part, de par ce même fait la voie est ouverte à l_0 pour attaquer n'importe quel aspect formel (forme, prononciation, choix de mots) ou condition préalable (présuppositions, ...) de cette énonciation étrangère emboîtée à la seule condition qu'il précise sa visée, ce qu'il peut faire dans la version-1 (cf. II.2.4.). Il est donc naturel que l'accentuation d'insistance joue un rôle décisif pour le fonctionnement de la négation métalinguistique, vu que cette accentuation constitue le moyen de la version-1 par excellence. En combinant cette observation avec l'instruction (28), selon laquelle il faut associer la négation au foyer, on comprendra que ce foyer soit forcément un foyer spécialisé, et il en découle que la négation métalinguistique exige une focalisation spécialisée qui — justement — sert à préciser quel est l'aspect concerné. L'exception est constituée par la variante qui s'attaque aux présupposés. Cette variante de la négation métalinguistique s'appuie en revanche toujours sur une explicitation cotextuelle comme dans l'exemple déjà cité à plusieurs reprises :

48. Abstraction faite de la lecture de citation de la négation que l'on trouve dans certaines clivées, par exemple. Or cette lecture est le résultat d'une réinterprétation et n'a, en tant que telle, rien à voir avec le fonctionnement primaire de la négation étudié ici.

- (3) Il n'a pas cessé de fumer, *tout bonnement parce qu'il n'a jamais fumé.*

Dans (3), l'adjonction de la causale sert à préciser que la négation porte sur le présupposé de l'énoncé. La négation métalinguistique est ainsi marquée dans tous ses emplois, soit par la prosodie, soit par le cotexte⁴⁹. Pour ce qui est des aspects logiques, enfin, il va de soi que, portant sur la forme (l'accès au contenu étant bloqué), la négation ne peut concerner directement la valeur de vérité de l'énoncé cité, mais seulement les conditions préalables de celle-ci (les présupposés). Si I₀ désire nier ce qu'a dit l'autre, il ne répète pas la forme de son énoncé mais peut-être son contenu, ce qui provoque la lecture polémique (proprement dite) de la négation (cf. *infra*).

Mentionnons pour terminer une variante particulière de la négation métalinguistique *ne...pas*. Etant un foncteur logique, la négation n'est guère focalisable elle-même. L'accentuation d'insistance, qui produit généralement la focalisation spécialisée, est néanmoins susceptible de la toucher, ce qui produit des effets spectaculaires⁵⁰ :

- (30) Paul n'a pas battu le chien avec le bâton.

En mettant l'accentuation d'insistance sur *pas* dans (30), on obtient un effet d'«écho» : le reste de l'énoncé sera perçu comme une unité non analysable, ce qui entraîne une lecture nettement métalinguistique. C'est une instance du phénomène d'hypermарquage intonatif discuté dans II.3.5.2., qui marque une réinterprétation de l'énoncé.

2.3.2. Négations polémique et descriptive : distribution

Concentrons-nous maintenant sur la distinction entre négations polémique et descriptive. Une analyse empirique rapide me permettra d'abord de déceler un nombre de facteurs cotextuels susceptibles d'influencer la lecture de la négation. Ces facteurs seront soumis à l'analyse modulaire dans les sections suivantes. Certains d'entre eux s'expliquent directement par l'analyse polyphonique (2.3.3.), alors que d'autres impliquent un système de métarègles plus complexe (2.3.4.). Ensuite, j'apporterai quelques remarques sur le prétendu vague de la négation (2.3.5.) pour terminer en esquisant une analyse modulaire de ses valeurs illocutoire et argumentative (2.3.6).

49. La négation métalinguistique portant sur les échelles (cf. 2.3.6.) demande ou bien une accentuation d'insistance ou bien une explicitation cotextuelle. Elle se place donc pour ainsi dire à cheval sur les deux types d'emplois considérés ici.

50. J'ai déjà considéré cet exemple dans IV.3.2.8.

La négation *ne...pas* n'a pas la même fonction dans les deux textes suivants tirés du journal *La Dépêche du midi*⁵¹ :

- (31) D'après le roman de Nicole de Buron. Scénario de Nicole de Buron. Adaptation de Nicole de Buron. Précisons que la réalisation et la musique *ne sont pas* de Nicole de Buron qui, par ailleurs, ne figure pas dans la liste des interprètes. C'est gentil d'avoir laissé quelque chose pour les autres... (DdM)
- (32) [...] il nous fait voir les choses les plus importantes. Promenade dans des vieux quartiers et au bord de l'Océan où l'on voit encore le linge étendu par les lavandières. La ville *n'est pas* plate, les rues montent et les voitures circulent en tout sens. (DdM)

Dans (31), elle est polémique : elle sert en effet à réfuter une attente (que la réalisation et la musique aussi soient de Nicole de Buron, ...), alors que dans (32) elle est descriptive : elle forme avec l'adjectif *plate* un nouveau prédicat pour donner une description de la ville en question.

Si l'on considère de plus près l'énoncé négatif de (32), on se rend compte que c'est son contexte (plus précisément son *cotexte*) qui provoque la lecture descriptive de la négation. En effet, un changement de l'environnement textuel suffit à changer radicalement l'interprétation. Témoin (33) :

- (33) Contrairement à ce que tu penserais peut-être, la ville *n'est pas* plate.

La négation de (33) est clairement polémique. Cela signifie-t-il que l'énoncé est ambigu si présenté sans *cotexte* ? En un certain sens il faudra répondre par l'affirmative. En présence de (34) tout court :

- (34) La ville *n'est pas* plate.

on ne saurait dire s'il s'agit d'une négation polémique ou d'une négation descriptive. En d'autres termes, la valeur par défaut de la négation est extrêmement vague. Il suffit cependant de peu de chose pour que cet équilibre entre les deux lectures bascule. C'est en effet dans ce genre de situations que la version-1 trouve son essor. En langue parlée, par exemple, un accent d'insistance mis sur *plate* suffira à indiquer qu'il s'agit d'une négation polémique. Cette accentuation déclenchera presque automatiquement un enchaînement du type *bien au contraire, elle est très accidentée*. Le

51. La plupart des exemples cités dans cette section, qui reprend quelques passages de Nølke (1992a), proviennent de ce journal toulousain (l'exemplaire daté du 29 octobre 1989). Je renvoie à ce corpus, qui a été entièrement excerpté, à l'aide du sigle *DdM*.

locuteur dispose aussi de moyens morphosyntaxiques pour indiquer son interprétation préférée. Si nous modifions un peu (34) :

(35) La ville elle-même n'est pas plate.

la lecture par défaut devient nettement polémique — même en l'absence de toute information sur sa prononciation et/ou son contexte. Dans (35) la négation a un effet de contraste sur le sujet, et il semble que ce soit ce fait qui est à l'origine de la lecture polémique.

Le cotexte, la prosodie et la structure de la phrase sont donc des facteurs importants dans ce jeu, mais d'autres traits linguistiques sont susceptibles de jouer un rôle déterminant. Considérons les deux exemples suivants :

(36) Habas n'arrive pas à décoller malgré les efforts substantiels [...] (DdM)

(37) Paul n'a pas tout à fait 40 ans.

Il semble que la négation reçoive par défaut une lecture polémique dans (36) et une lecture descriptive dans (37). Et pourtant aucun des trois facteurs que nous venons de mentionner n'est pertinent ici. Je reviendrai sur ces deux exemples dans les sections suivantes.

Bien que de nombreux paramètres nous aident à décoder l'intention qu'a pu avoir le locuteur en se servant de la négation *ne...pas*, il arrive aussi qu'un énoncé reste ambigu même en contexte complet :

(38) Voici San Sebastian où nous passons la frontière. La route continue, agréable, avec beaucoup de verdure et de bois. Nous traversons plusieurs patelins mais étant écrits en basque espagnol nous *ne* comprenons *pas* leurs noms ; route toujours aussi sinueuse et toujours autant de bois et de verdure. Depuis San Sebastian, [...] (DdM)

L'interprétation de la négation semble rester indécidable dans (38) : sa valeur par défaut reste vague.

Que conclure de ce rapide aperçu d'exemples d'énoncés négatifs ? La réalité linguistique est très complexe. Les paramètres pertinents pour la valeur de la négation semblent être de toutes sortes. Parfois la forme morphosyntaxique de l'énoncé pose des contraintes fortes sur son interprétation, parfois c'est le contexte qui joue le rôle d'arbitre, et parfois même une connaissance de tous ces paramètres ne semble pas nous permettre de choisir de manière non-équivoque entre les deux interprétations virtuelles de la négation. Afin de mettre un peu d'ordre dans ce chaos apparent, j'ai

introduit ailleurs (Nølke 1990 ; 1992) les notions : **contextes bloqueurs** (dorénavant abrégés en bloqueurs) et **contextes déclencheurs** (dorénavant abrégés en déclencheurs). Par bloqueur j'entends un contexte (morphosyntaxique, prosodique ou autre) qui force une lecture polémique à avoir lieu, et par déclencheur j'entends un contexte qui favorise une lecture descriptive de la négation. Il y a en effet dissymétrie entre les deux lectures. Il reste dans toute négation descriptive des vestiges du point de vue opposé, donc de la valeur polémique. C'est pour rendre compte de ce fait que je parle de *dérivation descriptive* (cf. 2.2.5.). Les bloqueurs bloquent cette dérivation alors que les déclencheurs la favorisent. De plus, je distinguerai **bloqueurs forts**, qui excluent définitivement la lecture descriptive, et **bloqueurs faibles**, qui l'entravent seulement. Dans les deux cas, la lecture par défaut est polémique, mais alors qu'elle est forte dans le premier, elle est plus ou moins faible dans le second⁵². Remarquons que notre théorie ne permet pas l'existence de déclencheurs forts à cause de la dissymétrie que je viens de mentionner. En effet, la forme d'un énoncé peut faire de l'interprétation descriptive l'interprétation la plus plausible (la lecture par défaut), mais elle ne peut jamais exclure totalement une lecture polémique. Tous les auteurs ayant travaillé sur la négation semblent s'accorder sur cette idée.

Précisons que les bloqueurs et les déclencheurs ne sont que des outils descriptifs. Ces contextes ne sont que des symptômes de quelques facteurs «plus profonds» qui sont à l'origine des effets que l'on peut observer. Il revient à l'examen modulaire de dégager ces facteurs.

2.3.3. Bloqueurs et déclencheurs

Si mon analyse polyphonique est adéquate, elle devrait, dans une certaine mesure, prévoir la nature des contextes bloqueurs et déclencheurs. Le propre de l'interprétation polémique est d'actualiser le point de vue positif sous-jacent, pdv₁. On pourrait donc s'attendre à ce que tout contexte polyphonique, qui fait donc allusion à la présence de plusieurs points de vue, soit un bloqueur. Parallèlement, puisque la dérivation descriptive mène à un effacement de pdv₁, donc de la structure polyphonique, on pourrait s'attendre à ce que les contextes «monophoniques» soient plutôt des déclencheurs. Ces attentes ne sont pas déçues bien que l'on connaisse quelques exceptions frappantes dont la plus importante est peut-être la fonction des quantificateurs logiques *tous* et *quelques*, qui sont des bloqueurs forts (cf. 2.2.2.).

52. Pour la notion de valeur par défaut plus ou moins forte, voir II.3.3.

Les contextes polyphoniques sont légion. Mentionnons-en quelques-uns à titre d'illustration :

- (36) Habas n'arrive pas à décoller malgré les efforts substantiels [...] (DdM)
- (39) Si les ministres ne réussissent pas à lui faire payer ce gâchis en lui imposant la discipline collective du gouvernement de cabinet, ce sera la faillite du règne des conservateurs, indique pour sa part le Guardian (centre-gauche). (DdM)
- (40) Sélectionné au championnat de France, il fut ce jour-là malchanceux [...] et ne put se mêler au groupe de tête. (DdM)

Dans (36) nous avons une concession, structure polyphonique par excellence, dans (39) une conditionnelle et dans (40) un verbe modal⁵³. L'interprétation par défaut de tous ces énoncés est polémique. Notons cependant qu'une lecture descriptive ne semble totalement exclue dans aucun de ces exemples. S'il en est bien ainsi, il s'ensuit que ces contextes polyphoniques sont des bloqueurs faibles. A vrai dire, en l'absence de bloqueurs forts, on ne peut pas savoir exactement quels sont les éléments des énoncés qui entravent la dérivation descriptive. Ainsi, il me semble que le passé simple de (40) y est aussi pour quelque chose. En effet, la description est liée à l'aspect duratif plutôt qu'à l'aspect ponctuel. C'est pour cette même raison que les verbes perfectifs semblent être des bloqueurs :

- (41) Paul n'entre pas par la porte.

Lecture par défaut : polémique. Pour une étude plus poussée de la négation, il faudrait soumettre tous ces autres éléments à l'analyse modulaire.

Parmi les contextes monophoniques, on trouve notamment les structures prédicationnelles enchâssées *non-stratifiables*⁵⁴. Il s'agit de certaines subordonnées et de syntagmes participiaux et infinitivaux. Une première classe est constituée par les expressions propositionnelles qui ont une fonction purement référentielle telles que les relatives indépendantes :

- (42) Qui n'a pas souffert n'a pas vécu.⁵⁵

53. On peut montrer que les verbes modaux, ainsi que la plupart des autres expressions véhiculant les modalités, sont susceptibles d'introduire une forme particulière de polyphonie (cf. Nølke 1988c).

54. Un segment linguistique stratifiable est en effet par définition polyphonique, puisqu'il renferme toujours les deux points de vue stratificationnels (cf. METAREGLE 5 dans V.3.1.3.).

55. Cité de Nølke (1990) où il y a plusieurs exemples de ce type.

La première négation fera l'objet d'une lecture descriptive. Les syntagmes participiaux et infinitivaux ont souvent une fonction semblable. Rappelons les deux exemples cités dans 2.1 :

(9) N'ayant pas dormi de la nuit, il a échoué à l'examen.

(10) Ne pas dormir de la nuit fait échouer à l'examen.

La négation est descriptive dans ces deux exemples au point d'exclure quasiment la lecture polémique. Nous sommes donc là en présence de déclencheurs assez forts, ce qui s'explique certainement par le fait que ces segments, étant des semi-actes au sens de Rubattel (cf. ch.V., note 35), ne peuvent guère faire l'objet d'actes énonciatifs. Dans l'exemple suivant, la dérivation descriptive a eu pour résultat une véritable lexicalisation :

(43) Une rencontre à ne pas manquer samedi, à 20h30, à la Mouline.
(DdM)

à ne pas manquer semble avoir toutes les caractéristiques d'une expression figée.

Si la polyphonie toute seule est à même de prévoir un certain nombre de bloqueurs et de déclencheurs⁵⁶, la grande majorité de ces contextes ne trouvent leurs explications que dans une analyse proprement modulaire qui fait intervenir les analyses partielles effectuées dans 2.2. Procédons donc à cette analyse.

2.3.4. L'interaction des modules

Considérons d'abord les effets qui découlent du fait que la négation est un opérateur, et, partant, une unité à portée. Nous avons déjà vu que la perspective de sa portée semble avoir une influence décisive sur sa lecture. En effet, la négation métalinguistique correspond toujours à la perspective 'forme' ('f') ou à la perspective 'signe' ('s'). Parallèlement, la lecture polémique est attachée à la perspective 'énoncé' (é), et nous verrons pourquoi. Le propre de la négation polémique est l'actualisation du point de vue positif sous-jacent, c'est-à-dire l'actualisation de la structure polyphonique. Or cette actualisation est un phénomène qui est lié à la structuration totale de l'énoncé et se situe donc au niveau de l'énoncé : en effet, le contenu propositionnel ne peut être polyphonique en tant que contenu. Il s'ensuit que la perspective de cette négation ne peut être 'proposition' ('p'). D'autre part et malgré ce fait, la «polémique»

56. En accord avec ma décision théorique selon laquelle la polyphonie sera utilisée comme facteur explicatif par rapport à d'autres phénomènes étudiés, cf. V.1.

concerne ce contenu, d'où il suit que la perspective ne peut pas être 'f' (ou 's') non plus. Pour des raisons déjà alléguées (2.2.2.), la négation n'accepte jamais la perspective 'énonciation', donc il ne reste que 'é'. Que la négation soit néanmoins nettement véridictionnelle (elle renverse la valeur de vérité de l'énoncé) découle du fait que le point de vue sous-jacent qu'elle attaque est, par définition, de nature 'assertion' (cf. V.4.1.). Il suit alors du principe de transparence (cf. par exemple Jayez 1981) que la valeur de la négation polémique est d'apporter un commentaire (dont I₀ est responsable selon la METAREGLE 7, cf. 3.2.) du type «ce contenu propositionnel est faux».

La négation descriptive, par contre, se voit liée à la perspective 'p', ce qui suit de ses conditions d'emploi. La négation descriptive s'utilise en effet notamment dans les situations où la langue ne dispose pas d'un terme positif pour exprimer le contenu que l'on désire véhiculer⁵⁷. Dans ces cas, la négation forme avec le prédicat un nouveau prédicat négatif et la dérivation peut être sentie presque «lexicalisée». Les prédicats scalaires discutés plus haut (2.2.3.) se prêtent particulièrement bien à cette dérivation comme en témoigne l'exemple suivant emprunté à Muller (1991 : 21) :

(44) Ce vin n'est pas mauvais.

Dans un emploi typique de (44), la négation sert à former un prédicat (*pas mauvais*) marquant un degré particulier sur une échelle qualitative. On comprendra facilement la raison de cet effet. On sait que l'information véhiculée par la négation descriptive est à chercher dans le contenu complémentaire du prédicat (positif). Si ce prédicat est scalaire, son complémentaire se prête à une description unique pour au moins deux raisons : parce qu'il désigne (aussi) une partie continue d'une échelle, donc un contenu cohérent et organisé, et parce qu'il n'y a pas d'autre façon de dire la même chose : le terme morphologiquement positif — s'il existe — désigne en effet le contraire et non le complémentaire, c'est-à-dire le contradictoire. Ainsi *pas heureux* et *malheureux* ne désignent pas la même chose : on peut n'être ni heureux ni malheureux. Certains lexèmes renforcent cet effet scalaire. L'énoncé (37) cité plus haut en est un exemple. Dans cet énoncé l'adverbe *tout à fait* est un déclencheur assez fort dans la mesure où il précise que le prédicat renvoie à un intervalle de l'échelle qui ne pourrait être désigné autrement. Toutes les conditions pour que la déri-

57. Ou bien dans des situations où, pour une raison quelconque, la tournure négative est devenue la manière usuelle de l'exprimer. Un exemple en est la situation où l'adverbe «sonne» trop fort (on aura alors la figure de la litote) comme dans *mal*, expression quasiment figée.

vation descriptive se déclenche sont donc remplies⁵⁸. Il en va autrement pour les prédicats non scalaires comme *être blanc* (cf. l'exemple (28)). Le complémentaire de ce prédicat est un ensemble non organisé qui se prête beaucoup moins bien à une description unique. En effet, on imagine difficilement une situation où l'on désire renvoyer à l'ensemble de couleurs qui n'ont en commun que la propriété de ne pas être blanc.

Il me semble que nous trouvons là la raison pour laquelle les foncteurs logiques *tous* et *quelques* sont des bloqueurs forts, ce qui a, nous l'avons vu, des conséquences fort intéressantes pour leurs relations de portée par rapport à la négation. Ces deux foncteurs sont en effet fortement «non scalaires» invoquant une idée pure de complémentarité comme cela ressort des analyses faites par les logiciens : ou bien c'est 'tous', ou bien c'est 'pas tous' ; ou bien c'est 'quelque', ou bien c'est 'rien'. Il n'en va pas de même des quantificateurs linguistiques, tels que *beaucoup de*, *peu de*, etc., qui insistent sur la quantité, entraînant ainsi une lecture scalaire. Or ces quantificateurs ne sont pas des bloqueurs. Au contraire, ils sont plutôt des déclencheurs :

- (45) a. Il n'est pas venu beaucoup de monde au concert.
 b. Paul n'a pas mangé beaucoup de gâteaux.

Les deux énoncés dans (45) reçoivent plutôt des lectures descriptives de la négation, et les relations de portée observent le principe d'iconicité. La lecture polémique de la négation semble en fait toujours être marquée (au sens non théorique de ce terme) dans les énoncés renfermant ce type de quantificateurs, ainsi qu'il est prévu par notre analyse de l'effet scalaire. Remarquons que cette analyse nous donne aussi une certaine idée de la raison d'être des semi-négations : puisque l'interprétation par défaut de la combinaison '*tous ... ne...pas*' donne lieu à une lecture où c'est la négation qui porte sur le quantificateur, la langue a besoin de pouvoir faire porter les quantificateurs logiques \forall et \exists sur la négation et obtient ce résultat en créant des morphèmes spécifiquement formés pour cette tâche. L'existence des semi-négations répond ainsi à une nécessité inhérente au système.

Pour résumer, nous pouvons constater qu'il y a une relation étroite entre les trois emplois de la négation et la perspective de sa portée : métalinguistique \approx 'f' (ou 's') ; polémique \approx 'é' ; descriptive \approx 'p', et que

58. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que la lecture polémique soit exclue. Ainsi, la présence de la particule argumentative *trop* peut entraîner une lecture polémique comme dans l'exemple *Je n'ai pas trop bu*. L'adverbe *trop* n'est cependant pas un bloqueur. Témoin l'exemple : *Pierre n'est pas trop intelligent* où la négation recevra plutôt une lecture descriptive.

l'existence de certains bloqueurs et déclencheurs (tels les prédicats scalaires) trouve son explication dans ce rapport. Les trois négations sont en fait hiérarchisées par les perspectives de leur portée. Ainsi, la négation métalinguistique peut porter sur la négation polémique qui, à son tour, est susceptible de porter sur la négation descriptive. On peut montrer que ces relations expliquent certains des aspects logiques de la négation qui ont été longuement discutés (la négation est-elle vraiment vériconditionnelle dans tous ses emplois ? Comment se fait-il qu'on puisse avoir plusieurs négations dans un même énoncé mais seulement dans certaines conditions ? Etc.).

Au lieu d'approfondir cette problématique ici, je voudrais étudier l'impact qu'a la focalisation sur la valeur de la négation. L'exemple (27b1.) de (2.2.4) et répété ici pour convenance :

(27) b1. Paul, lui, n'a pas battu le chien avec le bâton.

est très révélateur à cet égard. En effet, dans cet exemple la négation s'associe à un foyer thématique, donc de contraste (cf. IV.3.2.5), et on verra que seule est possible une interprétation polémique de la négation. Cela s'explique sans aucun doute par l'idée d'alternative explicitement introduite par l'effet de contraste. Cette observation semble pouvoir valoir pour tous les foyers spécialisés. Il s'ensuit que l'interprétation descriptive de la négation *ne...pas* est possible seulement si la négation est associée à un foyer neutre. D'autre part, comme la dérivation descriptive a comme résultat une sorte d'intégration au prédicat de la négation, cette lecture demande aussi que la perspective de la portée soit 'proposition'. Ce raisonnement nous conduit donc à admettre la règle suivante :

(46) Condition nécessaire pour la dérivation descriptive

La perspective de la portée de la négation doit être 'proposition' et la négation doit être associée au foyer neutre de cette portée.

L'étude d'un corpus vaste (cf. Nølke 1990 ; 1992) n'a pas décelé de contre-exemples à cette règle.

Il est par ailleurs intéressant de noter que la règle (46) trouve une application syntaxique en ce qui concerne l'emploi du l'«article partitif réduit» *de*. Tout porte en effet à penser que cette «réduction» marque l'intégration de la négation au prédicat ; or elle s'exerce exactement dans les conditions explicitées sous (46)⁵⁹. Que l'on compare :

59. Pour une étude poussée des conditions auxquelles est soumise cette réduction de l'article, voir Gaatone (1971b) ou Danell (1974 ; 1993).

(47) Paul ne boit pas de vin. (peut être une simple description)

(48) Paul ne boit pas du vin ... ([...] mais de l'eau)

L'énoncé de (48) est seulement possible dans une lecture contrastive⁶⁰, donc polémique, de la négation.

2.3.5. Le vague de la négation

D'autres phénomènes interprétatifs liés aux emplois de la négation *ne...pas* se prêtent aussi au traitement modulaire. On a souvent noté que les énoncés négatifs peuvent présenter un certain vague, absent de leurs contreparties positives. Considérons l'exemple suivant⁶¹:

(49) Pierre ne viendra pas seul.

Dans une lecture de (49) — qui est probablement sa lecture par défaut — cet énoncé sous-entend que Pierre viendra (mais pas seul), alors que dans une autre lecture, le sous-entendu est plutôt que Pierre ne viendra pas. Comment expliquer cette observation à première vue déroutante ? Dans l'analyse modulaire de *ne...pas* présentée plus haut, ces lectures se prévoient en fait. L'explication se déroule comme suit :

- la portée de la négation est la phrase entière (module de portée);
- il s'ensuit que la négation sert à indiquer que le prédicat 'viendra pas seul' ne s'applique pas dans sa complétude au sujet 'Pierre' (module de la sémantique propositionnelle);
- le rhème de la phrase est *viendra seul* (module de la structure thème-rhème);
- le domaine de focalisation simple est donc (viendra(seul)) (module de la focalisation et METAREGLE 1, V.2.2.);
- le foyer simple est donc ou bien *seul* (lecture par défaut) ou bien *viendra seul* et, corollairement, le substrat est ou bien *Pierre viendra* ou bien *Pierre* (module de la focalisation);
- comme la négation sera associée au foyer du segment propositionnel de la portée de *ne...pas* (cf. (28)), il s'ensuit qu'il y a deux lectures possibles : la lecture par défaut où *Pierre viendra* constitue la présupposition stratificationnelle, et une deuxième lecture où aucune partie du prédicat ne fait partie de cette présupposition (cf. IV.3.2.7.).

60. Où l'existence dudit vin n'est pas mise en question, cf. Danell (1974 : 412).

61. Les exemples de cette section sont empruntés à l'exemplier qu'a distribué Robert Martin lors du colloque sur la négation arrangé par Pierre Attal à l'Université de Paris X, les 12-14 novembre 1992.

Les deux interprétations de (49) ainsi prévues par l'analyse modulaire correspondent aux deux lectures fondamentales de cet énoncé : une première où l'on sait que Pierre viendra et une deuxième où l'on ignore s'il viendra ou non. On aura la deuxième lecture dans les contextes indiqués sous (50):

- (50) a. Marie ne pourra pas venir et Pierre ne viendra pas seul (donc : Pierre ne viendra pas).
 b. Il vaut mieux inviter Marie, car Pierre ne viendra pas seul.

On remarquera que nous avons besoin d'un contexte particulier, comme celui de a., pour faire paraître le sous-entendu selon lequel Pierre ne viendra pas, donc la contradiction du sous-entendu véhiculé dans la lecture par défaut.

La première partie de l'énoncé de (22) cité dans 2.2.3 et répété ici :

- (51) Je n'ai pas menti.

dévoile un autre type de flou. En effet, en entendant cet énoncé on a tendance à tirer la conclusion que le sujet parlant a dit la vérité, or — l'énoncé de (22) l'a démontré — celui-ci peut sans se contredire continuer en disant qu'il s'est (seulement) trompé, donc en avouant qu'il n'a pas dit la vérité. L'analyse modulaire est à même de prévoir l'existence de ces deux lectures contradictoires de (51). L'explication est parallèle à celle proposée pour l'énoncé de (49), seulement il faudra faire intervenir aussi le module de la sémantique référentielle. Je me contenterai d'esquisser ici ce développement. On dira que le lexème 'mentir' renferme le sème générique /ne pas dire la vérité/ — sème qu'il partage avec d'autres lexèmes tels que 'se tromper' — et le sème spécifique /agir intentionnellement/. Puisque *menti* est le seul élément du domaine de focalisation simple, ce verbe sera forcément soumis à la focalisation simple. Or les sèmes constituent dans ce cas un «domaine sémantique de focalisation» (cf. IV.3.2.3.) qui, dans l'analyse componentielle minimale proposée, sera:

- (52) (/ne pas dire la vérité/, /agir intentionnellement/)

La négation de (51) peut donc concerner chacun des deux sèmes. Les deux lectures observées découlent directement de cette analyse.

2.3.6. L'illocutoire et l'argumentation

L'analyse des valeurs illocutoires et argumentatives des énoncés négatifs sort du cadre linguistique que je me suis imposé. Comme, d'une part, on accorde à ces aspects une place centrale dans les recherches portant sur le fonctionnement de la négation et que, d'autre part, ils se prêtent bien à un

traitement modulaire, je voudrais néanmoins esquisser comment notre système pourrait apporter de nouveaux éléments aux nombreuses études déjà existantes.

Rappelons que les actes illocutoires et argumentatifs sont pour moi des actes construits : ils surgissent en effet au niveau de l'énoncé comme le résultat d'une combinaison particulière des points de vue, laquelle est mise en place par le locuteur à des fins illocutoires et argumentatives. Or nous avons vu que la négation peut fonctionner différemment par rapport à ces points de vue et à leur combinaison.

Considérons d'abord les conséquences qu'a ce fait pour le rapport que contracte la négation avec les actes illocutoires. Les négations polémiques (métalinguistique et à proprement parler) jouent directement sur la combinaison de deux points de vue entre lesquelles elles introduisent une contradiction. Il s'ensuit que ces négations sont parfaites pour accompagner ou même introduire des actes du type réfutation. Par contre, la négation descriptive ne fait rien d'autre que changer la valeur (ou l'orientation) d'un (seul) point de vue. Cette négation n'aura ainsi aucune influence immédiate sur la genèse des valeurs illocutoires. Voilà la «valeur illocutoire de base» de la négation (*ne...pas*). Toutes les différences plus subtiles s'expliqueraient ensuite par une prise en considération des autres propriétés modulaires de la négation (portée, association au foyer, etc.). Ainsi la négation métalinguistique est susceptible de donner lieu à d'autres actes illocutoires que la négation polémique à proprement parler tout simplement parce que la perspective de sa portée est 'forme' (ou 'signe') ; la négation descriptive permet des actes illocutoires qui sont des variantes de l'affirmation par le fait qu'elle fusionne avec le foyer ; et ainsi de suite. Je tiens à préciser que mon approche est fondamentalement différente des théories qui introduisent une ou plusieurs «négations illocutoires» et, inspirées par l'analyse searlienne, tentent d'expliquer la différence entre négations illocutoire et locutoire en faisant appel à la notion de portée : celle-ci porterait sur le contenu, celle-là sur l'acte illocutoire (voir par exemple Lyons 1977 : 768sv). Il me semble qu'une telle approche ne pourra se réclamer que d'une valeur descriptive, dans la mesure où l'on ne comprendra pas pourquoi, dans certains cas, la négation «monte» pour concerner l'acte plutôt que le contenu. Qui plus est, une telle approche ne sera en mesure d'expliquer — voire d'exprimer — ni les fines nuances illocutoires souvent liées au fonctionnement de la négation, ni le fait que même la «négation locutoire» peut avoir — et a souvent — des effets illocutoires. Encore une fois, l'approche modulaire se prête à expliquer là où l'approche unitaire doit se contenter de décrire.

Considérons maintenant l'argumentation. Je voudrais me concentrer sur l'effet de renversement, qui a été longuement débattu par les linguistes. Répétons les deux exemples déjà considérés :

- (6) Paul n'est pas grand : il est immense.
 (23) Marie n'a pas trois enfants.

Nous avons vu que tout prédicat scalaire a une orientation (cf. 2.2.3). Ainsi, si l'on dit que Pierre est grand, il peut bien être très grand mais il ne peut pas être petit ; et si l'on dit que Marie a trois enfants, elle peut bien en avoir plus mais guère moins. La négation «normale» renverse cette orientation : c'est la «loi d'abaissement» (dans l'approche argumentative). Si l'on ajoute *il est immense* comme dans (5), c'est pour montrer qu'on a fait un emploi métalinguistique de la négation. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : comment se fait-il que la négation «normale» renverse les échelles⁶², alors que la négation métalinguistique n'a pas cet effet ? L'explication avance en deux étapes : dans une première je montrerai pourquoi seules les négations non métalinguistiques peuvent influencer sur les orientations argumentatives (donc avoir les effets scalaires discutés) ; dans la deuxième, je tente d'expliquer l'effet de renversement qu'ont ces négations.

Rappelons que l'argumentation est pour moi l'acte construit que le locuteur accomplit au moment où il se lie aux points de vue véhiculés par ses énoncés⁶³. Il prend alors en charge les visées argumentatives des points de vue auxquels il s'associe et se situe par rapport aux autres visées présentes. Or ces visées découlent des topoï qui, nous l'avons vu (III.1.2.1.), sont liés au lexèmes. En ce sens, elles font partie du contenu de la phrase et, partant, de l'énoncé. Il s'ensuit que seul un opérateur qui a accès au contenu peut exercer une influence sur les visées argumentatives et, partant, sur l'orientation argumentative. Cela revient à dire que seule une unité à portée dont la perspective est 'énoncé' ou 'proposition' peut avoir cette propriété, et nous comprendrons que la négation métalinguistique (qui est à la perspective 'forme' ou à la perspective 'signe') n'ait aucun effet scalaire.

Par contre, les négations non métalinguistiques ont donc accès aux visées argumentatives, mais comment se fait-il qu'elles renversent les échelles ? Ce phénomène s'explique par la forme des topoï. Nous avons vu (IV.3.5) que l'on peut distinguer quatre formes topiques :

- (53) a1. < +P, +Q >, a2. < -P, - Q >
 b1. < +P, - Q >, b2. < -P, +Q >

62. Que celles-ci soient interprétées comme des échelles argumentatives ou non, cf. la discussion dans 2.2.3.

63. Rappelons que le locuteur dispose de plusieurs types de liens : lien de responsabilité, lien d'accord, lien de non responsabilité, cf. IV.3.3.2.

où a1. et a2. ainsi que b1. et b2. sont converses, alors que a1. et b1. ainsi que a2. et b2. sont inverses. Si l'on ne peut introduire un topos sans prendre en charge en même temps son topos convers, en revanche, les topoï inverses sont contradictoires. Etant donné notre analyse logique de la négation comme étant contradictoire dans tous ces emplois, il s'ensuit immédiatement que la négation d'un topos implique son topos inverse. Or les topoï inverses se distinguent précisément par le fait qu'ils induisent des échelles anti-orientées, et nous avons là l'explication de l'existence de la «loi d'abaissement».

2.4. En guise de conclusion

Cette analyse de la négation ne prétend évidemment pas être exhaustive. Beaucoup de questions ont été laissées en suspens et bien d'autres n'ont même pas été abordées. En effet, la seule raison d'être de l'étude a été d'illustrer les vertus de la méthode défendue.

Étymologiquement «analyser» signifie 'décomposer en éléments pour donner un schéma de l'ensemble', et toute analyse linguistique — modulaire ou non modulaire — procède effectivement d'abord à une décomposition du phénomène étudié. Aussi ce qui distingue l'approche modulaire n'est-il évidemment pas le fait qu'elle reconnaît la complexité des phénomènes linguistiques : personne n'ignore que quasiment tout phénomène linguistique est à multiples facettes. La différence essentielle entre les analyses modulaire et non modulaire est que cette dernière ne retient que les éléments qui se prêtent à être traités dans le cadre de la théorie unitaire appliquée, alors que la première (l'analyse modulaire) s'occupe, en principe, de tous les éléments résultant de la décomposition. On comprendra dès lors que le schéma de l'ensemble que fournit l'analyse non modulaire sera forcément lacunaire et, par simple voie de conséquence, moins susceptible d'être doté d'une valeur proprement explicative.

Il me semble que l'analyse modulaire de la négation a bien mis en lumière cette problématique. Si j'ai réussi à expliquer certains faits relatifs à l'interprétation des énoncés négatifs qui restaient jusqu'ici mal compris, c'est exactement parce que j'ai pu isoler d'abord les paramètres impliqués pour, ensuite, les synthétiser de manière systématique. Voilà précisément l'avantage de l'approche modulaire.

3. L'analyse du texte

Pour mettre un peu en perspective l'analyse modulaire, je voudrais terminer ce chapitre en apportant quelques remarques sur son application éventuelle aux études des structures textuelles. Le but de cette esquisse sera de

montrer qu'une analyse modulaire — même si elle reste au niveau de la langue — est néanmoins à même d'apporter des éléments importants pour notre compréhension de la genèse du texte.

3.1. Cohérence et cohésion

Tout texte est cohérent. Par définition. C'est là un axiome qui dirige toute interprétation de texte (cf. chapitre I., note 27). L'étude de la cohérence sera donc essentielle pour toute étude de texte. Etant un fait de l'interprétation, la cohérence échappe en tant que telle à une analyse linguistique proprement dite ; mais, comme tout autre fait de l'interprétation, la recherche de la cohérence peut être plus ou moins guidée par le texte même : celui-ci peut être plus ou moins cohésif, la cohésion étant une propriété du texte qui se prête à l'analyse linguistique. Le locuteur dispose en effet d'une gamme de moyens linguistiques pour poser des contraintes sur l'interprétation de son texte, et plus particulièrement pour indiquer quels sont les fils qui tissent la toile qu'est le texte. J'ai déjà considéré un certain nombre de ces facteurs dans V.5., où nous avons vu que bon nombre des instructions apportées par la signification des phrases posent des contraintes sur les enchaînements de leurs énoncés. De cette façon, les instructions relevant de la phrase aident à la structuration textuelle.

On peut inventorier ces moyens qui créent différents types de cohésion. Ainsi la cohésion peut être anaphorique, connexionnelle ou thématique ; elle peut se fonder sur la corrélation des temps ou sur la récurrence des sèmes (c'est l'isotopie) ; elle peut être induite par les structures polyphoniques ou par la focalisation ; et ainsi de suite. Ces différents moyens collaborent pour rendre le texte cohésif et, qui plus est, le fonctionnement des uns s'explique dans une certaine mesure par le fonctionnement des autres. L'approche modulaire est tout indiquée.

On remarquera que certains des facteurs cohésifs exigent des analyses particulières ayant recours au système des métarègles (cohésions temporelle, anaphorique, connexionnelle, ...), alors que d'autres, étant des dispositifs (cf. III.2.1.), seront analysés directement dans les modules de notre modèle (thème-rhème, isotopie, focalisation, ...). J'ai en fait déjà montré l'impact qu'a la focalisation sur l'interprétation cohésive du texte (cf. IV.3.2.6.). A titre d'illustration, je voudrais apporter ici quelques remarques sur la cohésion thématique et une analyse de la cohésion polyphonique dans un fragment de texte⁶⁴.

64. Ces analyses ont été élaborées dans Prætorius & Nølke (1991).

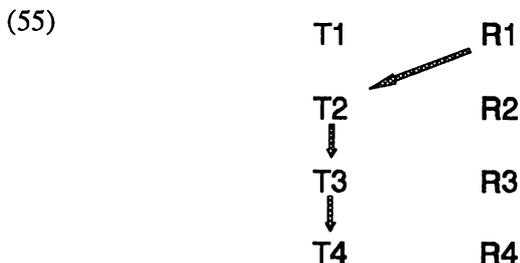
3.2. La cohésion thématique

Comment utiliser la grammaire thème-rhème développée dans IV.1.4. pour l'analyse de la cohésion thématique d'un texte ? La cohésion thématique s'établit comme un réseau de relations entre les thèmes et les rhèmes des énoncés individuels du texte, et la démarche analytique sera dès lors la suivante. D'abord on effectue une analyse en thème et rhème de chacun des énoncés du texte en appliquant les règles de la grammaire thème-rhème. Puis on dégage les relations qui lient les thèmes et les rhèmes entre eux. Pour cette deuxième étape, à propos de laquelle je voudrais faire ici quelques remarques, on peut recourir à la théorie développée par Daneš. On sait que cet auteur a étudié les différentes progressions thématiques qu'on trouve dans les textes. Ainsi il en distingue trois types principaux : progression linéaire, progression avec thème constant, progression avec thèmes dérivés (cf. Daneš 1976). Ces types donnent ensuite lieu à des variantes. On remarquera que la différence cruciale entre l'approche de Daneš et la nôtre réside dans le fait que nos structures thème-rhème sont définies indépendamment de tout contexte. On évite par là — en principe — tout raisonnement circulaire, ce qui confère aux résultats une valeur explicative. C'est l'avantage de l'approche modulaire mis en relief.

Prenons un exemple simple. Le texte suivant accompagne beaucoup de médicaments français :

- (54) *CECI*_(T1) EST UN MEDICAMENT. *Un médicament*_(R2) n'est pas un produit comme les autres. *Il*_(T3) vous concerne, vous et votre santé. *Le médicament*_(T4) est un produit actif.

J'ai souligné les thèmes. Ce texte recevra l'analyse thématique sous (55) :



Nous verrons que la première progression (entre les deux premiers énoncés) est linéaire : le deuxième thème reprend le premier rhème, alors que le reste du texte révèle une progression à thème constant.

Dans cette deuxième étape de l'analyse, il devient important d'étudier les liens établis entre les thèmes et les rhèmes des énoncés : quelles sont les relations qui nous permettent de tracer les flèches indiquées dans (55) ?

Dans notre exemple ces liens sont tous anaphoriques. Plus généralement, ils semblent être fondamentalement de nature sémantique (et logique). Il peut s'agir d'équivalence (comme dans notre exemple), d'hyponymie, de relations causales, ou de bien d'autres types. On pourrait sans doute établir une classification à l'aide des notions mathématiques de symétrie, de transitivité, etc. Mais non seulement ces relations ont une sémantique très variée, elles sont aussi susceptibles de se manifester de plusieurs façons différentes : elles peuvent être implicites dans la mesure où elles peuvent être impliquées par le contenu communicatif, ou elles peuvent être explicitées par des moyens linguistiques dont la langue dispose d'une vaste gamme (connecteurs, anaphores, isotopies, ...). On comprendra que ces liens se prêtent merveilleusement au traitement modulaire, dans la mesure où les propriétés impliquées sont déjà analysées dans les divers modules, nous le verrons ci-dessous (3.4).

3.3. La cohésion polyphonique

Considérons maintenant la cohésion polyphonique. Prenons le mini-texte constitué par les deux énoncés dans (56)⁶⁵ :

- (56) Il n'est pas possible de donner à cet emploi du terme une autre définition qu'ambiguë. Car si le terme est de plus en plus évoqué, il est utilisé en fait dans des acceptions assez distinctes.

L'analyse de ce fragment de texte nous permettra d'ébaucher les principes fondamentaux de l'analyse polyphonique de textes entiers.

(56) renferme plusieurs marqueurs de polyphonie dont les trois plus importants sont la négation *ne ... pas*, le connecteur *car* et la structure concessive *si (en fait) ..*⁶⁶.

Comme pour la cohésion thématique, l'analyse polyphonique du texte s'articule en deux étapes. Dans la première, on part des matériaux proprement linguistiques pour déterminer pour chaque phrase sa structure polyphonique. Dans la deuxième, on effectue l'analyse textuelle proprement dite en s'appuyant sur les structures dégagées dans la première étape.

3.3.1. Première étape

La première phrase introduit deux points de vue distincts :

65. Ce fragment de texte, qui a été soumis à une analyse plus poussée dans Prætorius & Nølke (1991), est cité du *Dictionnaire économique et financier* rédigé par Yves Bernard, Jean-Claude Colli et Dominique Lewandowski, Paris : Seuil, 1975, (p. 907).

66. Nul doute que le connecteur *en fait* et l'adjectif *autre* contribuent à la structuration polyphonique. Cependant, entrer ici dans ces détails nous mènerait trop loin.

- (57) Il n'est pas possible de donner à cet emploi du terme une autre définition qu'ambiguë.
 (57') pdv_1 : il est possible de donner à cet emploi du terme une autre définition qu'ambiguë.
 pdv_2 : pdv_1 est faux.
 l_{57} : s'associe à pdv_2 et se dissocie de pdv_1 .

(Par convention, l_i représente le locuteur (en-tant-que-tel) de l'énoncé de (i)). C'est l'analyse classique de la négation, on l'a déjà vu.

La deuxième phrase est plus complexe :

- (58) Car si le terme est de plus en plus évoqué, il est utilisé en fait dans des acceptions assez distinctes.

Considérons d'abord le rôle de *car*. Ducrot a proposé une analyse de ce connecteur (1983a : 177sv) que voici en résumé. La structure $X \text{ car } Y$ (où X et Y sont les chaînes syntaxiques connectées par *car*) comprend deux énoncés dont l'un correspond à X et l'autre à *car* Y . Dans l'énoncé *car* Y , le locuteur présente deux points de vue, pdv_i et pdv_j . Le premier, pdv_i , duquel le locuteur se dissocie, constitue une question relative à X (soit concernant l'énonciation de X , soit concernant l'énoncé de X), et le deuxième, pdv_j , auquel le locuteur s'associe, répond à cette question. Ducrot fournit toute une série d'arguments dans son article en faveur de cette analyse. Si nous l'appliquons à (58), nous aurons (en continuant la numérotation des points de vue) :

- (58') pdv_3 : pourquoi croire à l'énoncé de (57) ?
 pdv_4 : parce que Y (= «si le terme ... assez distinctes.»).
 l_{58} : s'associe à pdv_4 et se dissocie de pdv_3 .

Examinons enfin la structure concessive⁶⁷ :

- (59) [...] si le terme est de plus en plus évoqué, il est utilisé en fait dans des acceptions assez distinctes.

Selon l'analyse générale des structures concessives que nous avons discutées dans IV.3.3.4.1., la phrase de (59) aura la structure polyphonique suivante :

67. Pour les problèmes liés au fait que celle-ci est subordonnée à *car*, voir *infra*.

- (59') pdv₅ : le terme est de plus en plus évoqué (*p*).
 pdv₆ : que *p* soit un fait est un argument en faveur de *r*
 (qu'il faudra donc tenter de préciser lors du processus
 d'interprétation).
 pdv₇ : le terme est utilisé (en fait) dans des acceptions assez
 distinctes (*q*).
 pdv₈ : pdv₆ est faux.
 l₅₉ : accorde pdv₅ (sans pour autant assumer ce point de vue)
 se dissocie de pdv₆
 s'associe à pdv₈.

3.3.2. Deuxième étape

Jusqu'ici nous n'avons fait que reproduire des analyses déjà existantes des unités individuelles. Dans l'analyse proprement textuelle, notre tâche sera alors de rendre compte du réseau de relations qui s'établit entre les êtres discursifs, d'un côté, et les points de vue repérés, de l'autre. Nous avons vu que la signification des phrases contient quelques indications relatives à la saturation par défaut de ces variables. Or l'attribution précise des relations n'est pas spécifiée à ce niveau. Elle s'effectue lors du processus interprétatif du texte, processus qui est gouverné par des principes généraux et particuliers (cf. II.3.). Nous aurons l'occasion d'examiner quelques-uns de ces principes lors de nos analyses.

Avant de procéder à la combinaison de nos trois analyses de détail, nous devons considérer la question de savoir s'il s'agit du même locuteur au sens polyphonique dans les trois cas. Plus précisément, notre problème sera de savoir si les trois locuteurs-en-tant-que-tel, l_i, sont des images du même locuteur-en-tant-qu'individu, L⁶⁸. Pour étudier cette question, je proposerai à titre d'hypothèse la règle générale, R1, qui semble valoir pour tout discours monologal⁶⁹ :

(60) **R1 :**

Le locuteur d'un énoncé d'un texte monologal est aussi responsable des énoncés précédents et suivants.

C'est cette règle qui explique que la contradiction apparaît très déviante dans un discours monologal. En effet, l'interprétation d'un discours contradictoire implique que la règle générale R1 n'a pas été observée. Puisque notre texte est monologal, les locuteurs de (57') et de (58') sont

68. Voir IV.3.3.2. pour la terminologie.

69. Rappelons que nous ne nous occupons que du *discours idéal*, défini comme le discours construit par la langue, à l'opposé du discours authentique qui, lui, relève de la parole (cf. I.1.2.).

ainsi identiques d'après R1. Il reste l_{59} . Celui-ci pose un problème particulier, puisqu'il se trouve dans une structure (concessive) subordonnée à *car* : c'est le *Y* de *car Y*. Or il semble qu'on puisse déduire de l'analyse qu'a faite Ducrot de cette structure qu'il s'agit encore une fois du même locuteur en notre sens. En effet, selon Ducrot, l_{58} «s'investit dans l'assertion *q*» (*ibid.* : 179 ; *q* est le contenu sémantique véhiculé par *Y*). Les locuteurs l_{58} et l_{59} sont donc identiques. Nous aurons ainsi résolu notre premier problème : les trois locuteurs évoqués sont des images du même locuteur-en-tant-qu'individu, L.

Nous sommes maintenant à même de préciser les premières relations 'êtres discursifs \leftrightarrow points de vue'. Récapitulons les points de vue décelés :

- (61) pdv_1 : il est possible de donner à cet emploi du terme une autre définition qu'ambiguë.
 pdv_2 : pdv_1 est faux.
 pdv_3 : pourquoi croire à l'énoncé de (57) ?
 pdv_4 : parce que *X* (= «si le terme ... assez distinctes.»).
 pdv_5 : le terme est de plus en plus évoqué (*p*).
 pdv_6 : que *p* soit un fait est un argument en faveur d'une certaine conclusion *r* (qu'il faudra donc tenter de préciser lors du processus d'interprétation).
 pdv_7 : le terme est utilisé (en fait) dans des acceptions assez distinctes (*q*).
 pdv_8 : pdv_6 est faux.

pdv_2 , pdv_4 et pdv_8 sont associés à L par l'intermédiaire de ses images l_i selon l'analyse linguistique de la première étape : ils expriment le point de vue du locuteur. Nous sera-t-il possible de relier les autres points de vue aussi à des êtres discursifs ? Rien n'est dit à l'égard de pdv_7 au niveau de la phrase ; or Anscombe (1985 : 348) a proposé une analyse de la manifestation particulière de la structure concessive qu'est la structure *si X, Y*. Selon cette analyse, pdv_7 est lié au locuteur dans (59), ce qui, intuitivement, semble bien être le cas.

Avant d'aller plus avant, nous devons essayer de préciser la valeur de *r* qui joue un rôle décisif dans l'interprétation de la concession. L'interprétation par défaut semble consister dans une identification de *r* et *non-q*. En admettant cette lecture, nous pourrions préciser pdv_6 , qui sera quelque chose comme : «le fait que le terme soit de plus en plus évoqué est un argument en faveur de son application dans des acceptions assez semblables».

Pour mettre en place les quatre derniers points de vue il faut que nous nous fassions une idée des règles interprétatives qui gouvernent la satura-

tion des variables polyphoniques. On pourra proposer, à titre d'hypothèses, les principes suivants :

(62) **R2 :**

Un point de vue duquel l_0 se dissocie peut difficilement être associé à L.

(63) **R3 :**

Un point de vue que l_0 accorde peut sans problème être associé à L.

Pour les points de vue qui expriment des contenus propositionnels, R2 exprime tout simplement que le locuteur est censé ne pas se contredire dans son discours. En effet, se dissocier signifie alors considérer comme faux. Que l'on ne puisse guère formuler R2 de façon plus catégorique s'explique par le fait que le locuteur peut évidemment changer d'avis. Ce comportement est même caractéristique de certains types de discours. R3 exprime le fait que le locuteur peut choisir de se contenter de référer un point de vue qu'il aurait pu, au besoin, prendre à son propre compte, et que, peut-être, il a même asserté lui-même précédemment. Selon R2, pdv_1 , pdv_3 et pdv_6 ne peuvent être associés à L. L'interprétation par défaut semble consister alors dans une assimilation à l'allocutaire, A. Cette lecture semble en effet naturelle dans le cas qui est le nôtre. Ainsi il est raisonnable de supposer que le lecteur «normal» d'un article de dictionnaire traitant du langage économique attend des définitions univoques (c'est le point de vue pdv_1)⁷⁰.

Il nous reste pdv_5 : qui pense que le terme est de plus en plus évoqué ? Dans ce cas il est difficile, voire impossible, d'être précis, mais cela n'a pas d'importance, car il est tout à fait normal que les contours de certains êtres discursifs restent vagues (cf. ch.II.). C'est même une propriété profondément intégrée du langage naturel. R3 rend possible que A aussi bien que L fassent partie de l'être discursif associé à pdv_5 . Aussi une lecture normale des phrases introduites par *si* semble-t-elle impliquer une certaine association des points de vue véhiculés à une sorte de 'On', un 'On' qui ne semble cependant pas correspondre au ON invoqué par Berrendonner (1981) pour expliquer les présuppositions. Cette analyse reflète néanmoins le rapport bien connu entre la «supposition», introduite par *si*, et la présupposition (cf. Ducrot 1972).

70. Dans cette discussion j'ai tacitement présupposé qu'il s'agit du même allocutaire dans tous les cas, ce qui semble plausible pour les mêmes raisons.

3.3.3. Résumé

Résumons notre interprétation (par défaut) :

- (65) - Il s'agit du même locuteur, L, dans tous les cas ;
- pdv₂, pdv₄, pdv₇ et pdv₈ sont associés à L ;
 - pdv₁, pdv₃ et pdv₆ sont associés à l'allocutaire, A ;
 - pdv₅ est associé à un certain 'On'.

En d'autres termes, pdv₂, pdv₄, pdv₇ et pdv₈ expriment l'opinion du locuteur, pdv₁, pdv₃ et pdv₆ celle de l'allocutaire, et pdv₅, enfin, représente un point de vue généralement accepté.

Il va sans dire que j'ai dû passer sous silence une série de problèmes dans cette esquisse d'une analyse polyphonique. De nombreux points mériteraient aussi d'être développés. J'espère néanmoins avoir montré que la polyphonie constitue un facteur cohésif important pour l'analyse du texte. En effet, l'association des différents êtres discursifs aux points de vue véhiculés par les énoncés crée une texture complexe qui dote le texte d'une potentialité riche — mais «contrôlée» — de lectures.

3.4. Cohérence et métarègles

Ces quelques exemples de facteurs cohésifs nous permettent de nous faire une idée du jeu complexe de cohésion. Non seulement les différents facteurs cohésifs collaborent pour indiquer la version-1 du texte, mais ils interagissent même à un niveau plus profond. En effet, on peut dégager un réseau de métarègles qui expliquent le fonctionnement des uns en se fondant sur le fonctionnement des autres. Ainsi, les relations textuelles qui relient les thèmes et les rhèmes entre eux pour établir la structure thématique du texte exploitent des phénomènes analysés dans d'autres modules comme notamment celui qui s'occupe de la sémantique référentielle. La cohésion thématique est de cette manière liée aux isotopies, mais aussi aux phénomènes de focalisation. Nous avons vu, en effet, que la focalisation thématique sert à préciser l'expansion thématique du texte (IV.3.2.6.).

On pourrait continuer à interrelater de cette manière les différents aspects de la cohésion. En un sens, ce qui se passe au niveau textuel pour ce qui est des contraintes linguistiques posées sur l'interprétation n'est qu'un reflet de ce que nous avons analysé au niveau de la langue : tout se tient dans un modèle modulaire. Qui plus est, la valeur explicative de la polyphonie par rapport aux autres phénomènes étudiés semble même plus évidente à ce niveau. En effet, c'est au niveau textuel que les configurations et structures polyphoniques se déploient entièrement pour trouver leur essor. Nous avons déjà vu au chapitre V. comment la théorie polyphonique se prête aux réinterprétations de beaucoup de phénomènes traités

dans les autres modules, et on sait comment cette théorie est tout indiquée pour l'étude des connecteurs, des temps grammaticaux (cf. IV.3.3.5.) et sans doute aussi des relations anaphoriques. En fait, j'ai déjà abordé de telles analyses dans la section précédente, où j'ai considéré la cohésion polyphonique, qui est donc, dans un certain sens, un type de cohésion plus fondamentale que les autres types que j'ai brièvement mentionnés. Or cela ne signifie pas, tant s'en faut, que l'approche polyphonique se prête à tout expliquer : l'approche modulaire reste de mise. Seules les recherches futures pourront nous préciser son rôle exact dans le modèle d'analyse.

3.5. Macrostructures

En linguistique textuelle, on distingue souvent les microstructures et les macrostructures du texte. Dans la mesure où je suis parti d'une linguistique de la phrase et, donc, de l'énoncé, je ne me suis occupé que des microstructures textuelles. Rien n'empêche cependant que l'approche modulaire s'étende à traiter des structures plus globales. J'ai en fait déjà mentionné de telles analyses pour ce qui est de la macrostructure argumentative (cf. V.4.3.). De même, j'ai mentionné que les actes illocutoires jouent un rôle dans la structuration du texte (V.5.). Jean-Michel Adam (1990) a montré comment les visées illocutoires se groupent en séquences introduisant par là des macrostructures aux textes. Ces macrostructures sont ensuite susceptibles de constituer la base d'une typologie des textes prenant son point de départ dans la version-I du texte⁷¹. Tout porte à croire que notre appareil descriptif pourrait même s'appliquer à certains phénomènes relatés à la structuration du texte en paratexte et texte proprement dit. Ainsi, dans ses travaux portant sur le paratexte, Finn Frandsen (1990 ; 1992)⁷² a mis en évidence le réseau de relations qu'il y a entre ces deux macro-composantes du texte et dont certaines ressemblent aux relations cohésives repérées au micro-niveau. Voilà cependant toute une problématique qui dépasse le cadre que je me suis imposé pour le présent travail.

71. Cette idée sera développée dans Nølke & Herslund (en préparation).

72. A la suite de Gérard Genette, Finn Frandsen définit le paratexte comme une *composante textuelle relativement autonome* se distinguant du texte proprement dit aussi bien au niveau «visuel» de la typographie et/ou de la topologie qu'au niveau des structures et des fonctions linguistiques et communicatives.

CONCLUSION GENERALE

Que veut dire au fond : travailler modulairement ? Rien de révolutionnaire. Tant s'en faut ! Le monde est un tout où tout se tient. Or c'est un tout infiniment complexe. Depuis l'aube des temps, l'homme a désiré comprendre ce monde, mais que peut-il faire ? Etant lui-même d'une intelligence fortement limitée, quelle issue a-t-il ? Il apparaît que deux solutions antagonistes lui restent ouvertes : ou bien il peut avoir une révélation holistique qui lui permet de comprendre le tout comme un tout, ou bien il doit tenter d'analyser ce complexe. C'est le choix — vieux comme le monde — entre religion et science. Or analyser c'est décomposer. Optant pour l'analyse, l'homme doit se concentrer sur certains aspects du monde : il invente les sciences. Il est symptomatique que le nombre de sciences s'accroît au fur et à mesure qu'évolue la pensée scientifique. Une fois établie, une science développe ses propres méthodes et sa propre épistémologie. Et elle se scinde en disciplines qui, à leur tour, développent leur méthodes propres. Pour régler ce jeu, on crée la philosophie des sciences qui se fera juge : certaines sciences seront qualifiées dignes de porter ce nom honorable, d'autres ne le seront pas. Peu à peu on risque d'oublier le point de départ : la raison d'être de toute science est de nous aider à comprendre notre monde. Mais dans la réalité «extra-scientifique», tout se tient et une science particulière ne pourra concerner que quelques aspects où fragments de la totalité. Une conséquence en est que toute science gagnera à ne pas se couper des autres. Le physicien profitera des connaissances de l'historien, le sociologue a intérêt à consulter le biologiste, et le linguiste se trouve au milieu du carrefour scientifique.

Ce raisonnement est également valable dans la perspective d'une science particulière comme la linguistique. Celle-ci se fractionne peut-être plus que n'importe quelle autre science — et là je laisse de côté la question de savoir si la linguistique est une science au même titre que ses consœurs — en une multitude de disciplines, ce qui s'explique sans doute par sa position centrale entre les sciences physiques et naturelles et les sciences sociales. La linguistique aura ainsi un problème d'identité. Elle n'est sûre ni de son objet ni de sa méthode : elle doit travailler sans cesse son épistémologie. Cet état de choses amène le chercheur à s'enfermer dans un petit coin de la linguistique où il peut «travailler sérieusement» : il fera de la syntaxe ou de la pragmatique ou, encore, il soutiendra que seule la sémantique cognitive pourra nous apprendre quelque chose d'intéressant sur la langue. Mais il est pris au piège, car il risque trop facile-

ment de perdre de vue la perspective globale. En effet, plus il restreint sa discipline, plus il restreint son domaine de recherche : ce qu'il gagne en profondeur, il le perd en étendue.

Voilà pourquoi j'ai argumenté tout au long de ce livre en faveur d'une approche modulaire en linguistique. Si j'emploie le terme 'modulaire', c'est pour souligner qu'il s'agit d'une approche qui prend au sérieux le fait que toute démarche analytique, qui par définition progresse en décomposant son objet, doit être suivie d'une démarche synthétique. Ainsi, d'une part, le modèle théorique doit permettre l'élaboration de mini-théories se restreignant à des domaines limités. On aboutira de la sorte à une grande précision dans les analyses de détail. Mais d'autre part, le modèle doit fournir également un cadre général pour l'intégration de ces mini-théories, qui fonctionneront ainsi comme modules dans un système organique. De cette manière, on gardera la conception globale si importante pour la compréhension des faits étudiés.

Pour fonctionner à un niveau que l'on peut qualifier de scientifique, l'approche modulaire est soumise à un certain nombre de règles. Dans ce livre, j'ai jeté les bases méthodologiques d'une linguistique modulaire, et j'ai présenté quelques éléments précis susceptibles de faire partie d'un modèle modulaire. En raison de la complexité déroutante de la problématique, j'ai dû procéder par l'exemple, mais bien que le modèle esquissé soit inspiré par mes études sur les adverbes de phrase, il est censé pouvoir servir de base à un modèle ayant d'autres visées particulières. A ce propos, on peut préciser un principe de travail. En toute démarche modulaire, il y a deux aspects à tenir rigoureusement isolés : les tactiques stratégiques de la démarche à suivre et l'établissement du modèle explicatif. Au fur et à mesure que l'on effectue ses analyses empiriques, on peut établir de nouveaux modules qui se dissoudront peut-être ensuite ou qui se regrouperont en supermodules : ce sont les stratégies de travail. De ce point de vue, le modèle est en genèse perpétuelle. Mais dès le moment où l'on désire fournir des explications, il deviendra primordial de veiller à ce que le modèle réponde aux différentes contraintes méthodologiques que j'ai énumérées dans la première partie du livre. La solidarité est patente : empirie, niveaux d'analyse, modularité.

Je tiens à mentionner un autre aspect de l'approche modulaire que je considère comme un avantage non négligeable : elle incite à la collaboration. Pour l'élaboration des modules, on peut exploiter des résultats obtenus par d'autres chercheurs, le modèle permet la «transportabilité» — comme disent les informaticiens — des résultats (et des «faits») ; c'est en réalité ce que j'ai fait pour certains modules proposés dans le présent travail. La condition pour ce faire est que l'on adapte les théories «étrangères» au système notationnel du modèle.

Aux termes de ce plaidoyer pour une linguistique modulaire, quelques questions inéluctables se posent. L'idéal scientifique paraît être l'élaboration d'une théorie unifiée qui permette d'expliquer tout phénomène à l'aide d'une seule théorie simple et unitaire. Telle est l'ambition avouée des sciences physiques qui, apparemment, sont sur la bonne voie ces dernières années, seule manquant encore l'intégration d'une des quatre théories partielles dont se compose le système (c'est la gravitation qui continue à poser un problème). Pour ce qui est de la linguistique, même si elle n'est qu'une petite pierre apportée à l'édifice théorique érigé par l'humanité pour l'aider à comprendre son monde, il ne s'ensuit pas que cette science «humaine» doive s'imposer les mêmes objectifs que les sciences «dures». Tout porte à penser que la linguistique, qui, en tant que science, se trouve encore dans l'ère «prénewtonienne», devra se contenter de visées bien plus modestes. C'est dans cette perspective que l'on peut méditer sur la question de savoir dans quelle mesure l'architecture de notre modèle modulaire reflète la réalité linguistique. Au fond, on peut aller jusqu'à se demander si cette question est bien posée. En effet, peut-on imaginer un modèle ou une théorie qui représente cette réalité de manière vraiment fiable — et avec quelle rigueur ? En d'autres termes : quel est le modèle qui représente le mieux l'activité linguistique — si modèle il y a ? Cette question nous amène à réfléchir sur la nature même du langage naturel (par quoi on entend le langage de l'être humain (!)). La langue n'est pas une, on le sait. Mais la langue est-elle modulaire, ou peut-être — certains semblent le penser aujourd'hui — plutôt fractale ? On peut arguer que cela revient au même, car la «fractalité» peut être conçue comme une valeur limite de la multimodularité au sens mathématique de ce terme. Peut-être une perspective s'ouvre-t-elle là pour les futures recherches en linguistique. En adoptant la démarche modulaire, on peut s'approcher d'une théorie achevée de forme fractale qui, étant un reflet fidèle de l'activité linguistique et observant les contraintes qui résultent de l'épistémologie propre à cette science, nous expliquerait notre réalité linguistique. Voilà un vaste projet qui demande une collaboration ; et l'approche modulaire est toute faite pour cela.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, Jean-Michel (1990) : *éléments de linguistique textuelle*. Philosophie et Langage. Liège : Pierre Mardaga.
- AMMANN, H. (1925) : *Die Menschliche Rede*. Lahr i B.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude (1973) : «Même le roi de France est sage. Un essai de description sémantique», *Communications* 20. (40-82)
- ANSCOMBRE, Jean-Claude (1980) : «Voulez-vous dériver avec moi ?» *Communications* 32. (61-124)
- ANSCOMBRE, Jean-Claude (1981) : «Marqueurs et hypermarqueurs de dérivation illocutoire : notions et problèmes», *CLF* 3. (75-124)
- ANSCOMBRE, Jean-Claude (1983) : «Pour autant, pourtant (et comment) : A petites causes, grands effets», *CLF* 5. (37-84)
- ANSCOMBRE, Jean-Claude (1985) : «Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession», *Revue internationale de philosophie* 39.4. (333-349)
- ANSCOMBRE, Jean-Claude & Oswald DUCROT (1983) : *l'argumentation dans la langue*. Philosophie et Langage. Liège : Pierre Mardaga.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude & Oswald DUCROT (1989) : «Argumentativity and Informativity». in: *From Metaphysics to Rhetoric*. Norwell : Kluwer. (71-87)
- ATTAL, Pierre (1990) : «Le concept d'anormal est introduit dans la description sémantique d'énoncés», *LINX* 22. (43-53)
- AUSTIN, J.L. (1962) : *How to do things with words*. Oxford University Press.
- BANYŚ, Wiesław (1984) : «Sémantique, structure thème-rhème, syntaxe et lexicque», *Cahiers de lexicologie*. (61-72)
- BANYŚ, Wiesław (1988) : «Opérateurs et connecteurs», in : H. Nølke (ed.). (27-35)
- BARON, Irène (1992) : «Les syntagmes nominaux complexes dans les textes juridiques français», *HERMES* 9, (19-42) (L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales d'Aarhus)
- BARTSCH, Renate (1972) : *Adverbialsemantik*. Linguistische Forschungsberichte 6. Frankfurt am Main.
- BARWISE, J. & J. PERRY (1983) : *Situations and Attitudes*. Cambridge : M.I.T. Press.
- BENNETT, Michael (1975) : *Some Extensions of a Montague Fragment of English*. UCLA, Bloomington (Indiana).

- BENNETT, Michael (1978) : «Demonstratives and Indexicals in Montague Grammar», *Synthese* 39. (1-80)
- BERGSON, Henri (1957) : *L'évolution créatrice*. Paris : PUF.
- BERRENDONNER, Alain (1981) : *Eléments de pragmatique linguistique*. Paris : Editions de Minuit.
- BERRENDONNER, Alain (1987) : «L'ordre des mots et ses fonctions», *Travaux de linguistique* 14/15, Duculot. (9-19)
- BICKHARD, Marc H. & Robert L. CAMPBELL (1992) : «Some foundational questions concerning language studies : With a focus on categorial grammars and model-theoretic possible worlds semantics», *Journal of Pragmatics* 17. (401-433)
- BIERWISCH, M. (1980) : «Semantic Structure and Illocutionary Force», in : Searle, J.R., F. Kiefer, M. Bierwisch (eds.) : *Speech Act Theory and Pragmatics*. Dordrecht : Reidel. (1-36)
- BLAKEMORE, Diana (1987) : *Semantic Constraints on Relevance*. Oxford : Basil Blackwell.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire & C. JEANJEAN (1987) : *Le français parlé*. Paris : Klincksieck.
- BLASS, Regina (1989) : *Cohesion, coherence and relevance*. ms.
- BLINKENBERG, Andreas (1928) : *L'ordre des mots en français moderne 1*. Copenhague : Munksgaard.
- BLOOMFIELD, Leonard (1933) : *Language*. New York : Henry Holt and Company.
- BLUMENTHAL, Peter (1980) : *La syntaxe du message*. Beihefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie Band 180. Tübingen : Max Niemeyer.
- BOGUSLAWSKI, A. (1977) : *Problems of the Thematic/Rhematic Structure of Sentences*. Varsovie : PWN
- BROWN, Gillian & George YULE (1983) : *Discourse analysis*. Cambridge : Cambridge University Press.
- BUTLER, Chris S. (1990) : *Functional Grammar and Systemic Functional Grammar: a preliminary comparison*. University of Nottingham : Working Papers in Functional Grammar (no. 39)
- CAELEN-HAUMONT, Geneviève (1991) : *Stratégies des locuteurs en réponse à des consignes de lecture d'un texte : analyse des interactions entre modèles syntaxiques, sémantiques, pragmatiques et paramètres prosodiques*. Thèse de Doctorat d'Etat, Université d'Aix.

- CALLEBAUT, Bruno (1991) : *La négation en français contemporain. Une analyse pragmatique et discursive*. Bruxelles : Paleis der Academiën.
- CALLEBAUT, Bruno (ed.) (1992) : *les négations*. Langue Française 94.
- CARLSSON, Lauri (1983) : *Dialogue Games*. Dordrecht : D. Reidel Publishing Company.
- CARSTON, Robyn (1985) : *A reanalysis of some 'quantity implicatures'*. Londres : University College.
- CHAMETZKY, Robert (1992) : «Pragmatics, prediction and Relevance», *Journal of Pragmatics* 17. (63-72)
- CHOMSKY, Noam (1971) : «Deep Structure, surface structure, and semantic interpretation», in : D.D. Steinberg & L.A. Jakobovits (eds.) : *Semantics*. Cambridge University Press. (183-216)
- CHOMSKY, Noam (1981) : *Lectures on Government and Binding*. Dordrecht : Foris Publications.
- CHOMSKY, Noam (1986) : *Barriers*. Cambridge, Mass : MIT Press.
- CHOMSKY, Noam (1987) : *La nouvelle syntaxe*. Paris : Seuil.
- CHRISTIANSEN, Peder Voetmann (1987) : «Den fraktale uendelighed», *Paradigma* 1.4. (32-47)
- CLF 3-11 : *Cahiers de Linguistique Française* 3 (1981), 5 (1983), 7 (1986), 10 (1989), 11 (1990). Université de Genève.
- CORNULIER, Benoît de (1973) : «Sur une règle de déplacement de négation», *Le Français Moderne* 41-1. (43-57)
- CORNULIER, Benoît de (1980) : *Meaning Detachment*. Pragmatics & Beyond. Amsterdam : John Benjamins B.V.
- DAHL, Östen (1976) : «What is new Information ?» in : N.-E. Enkvist & V. Kohonen (eds.) (37-50)
- DAHL, Östen (1985) : «Remarques sur le générique», *Langages* 79. (55-60)
- DAMOURETTE, Jacques & Edouard PICHON (1911) : *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Tome premier. Paris.
- DANELL, Karl Johan (1974) : «La concurrence *pas de vin — pas du vin*», *Studia neophilologica* V. XLVI. (409-425)
- DANELL, Karl Johan (1993) : *La linguistique. Pratique et théorie*. Lund : Studentlitteratur.
- DANEŠ, F. (1968) : «Some Thoughts on the Semantic Structure of the Sentence», *Lingua* 21. (55-69)

- DANEŠ, F. (1976): «Zur semantischen und thematischen Struktur der Kommunikation», in: Daneš, F. & D. Viehweger (eds.): *Studia Grammatica XI : Probleme der Textgrammatik*. Berlin. (29-40)
- DANON-BOILEAU, Laurent, André MEUNIER, Mary-Annick MOREL (1991): «Intégration discursive et intégration syntaxique», *Langages* 104. (111-128)
- DELANY, Samuel R. (1977): *L'intersection Einstein*. Editions Opta.
- DESCARTES, René (1618-1637): *Le discours de la méthode et les essais*. in: *Œuvres philosophiques*. Tome 1. Textes établis, présentés et annotés par Ferdinand Alquié. Paris : Bordas, 1988.
- DIDERICHSEN, Paul (1976⁷): *Elementær Dansk Grammatik*. Copenhagen : Gyldendal.
- DIK, Simon C. (1989): *The Theory of Functional Grammar*, Part 1 : *The structure of the clause*. Dordrecht : Foris.
- DOHERTY, Monica (1985): *Epistemische Bedeutung*. *Studia Grammatica* XXIII. Berlin : Akademie-Verlag.
- DOMINICY, Marc (1983): Compte rendu de Heldner (1981), *Studia neophilologica* 55. (106-118)
- DOWTY, D. (1979): *Word Meaning and Montague Grammar*. Dordrecht.
- DUCROT, Oswald (1972): *Dire et ne pas dire*. Hermann.
- DUCROT, Oswald (1973): *La preuve et le dire*. Mame.
- DUCROT, Oswald (1978): «Présupposés et sous-entendus (réexamen)», in : *Stratégies discursives*. Presses de l'Université de Lyon. (33-43)
- DUCROT, Oswald (1980a): «Texte et énonciation», in : *Ducrot et al.* (7-56)
- DUCROT, Oswald (1980b): «Analyses pragmatiques», *Communication* 32. (11-60)
- DUCROT, Oswald (1981): «Langage, métalangage et performatifs», *CLF* 3. (5-34)
- DUCROT, Oswald (1982): «La notion de sujet parlant», *Recherches sur la philosophie et le langage*. Université de Grenoble. (65-93)
- DUCROT, Oswald (1983a): «Puisque : essai de description polyphonique», in : *Herslund et al.* (166-187)

- DUCROT, Oswald (1983b) : «Opérateurs argumentatifs et visée argumentative», *CLF* 5. (7-36)
- DUCROT, Oswald (1984) : *Le dit et le dire*. Paris : Editions de minuit.
- DUCROT, Oswald (1988) : «Topoi et formes topiques», *Bulletin d'études de linguistique française* n° 22. Tokyo.
- DUCROT, Oswald *et al.* (1980) : *Les mots du discours*. Les éditions de minuit.
- DURIN, Jean (1993) : «Le noyau iconique de l'intonation», *Faits de Langue* 1.
- DURST-ANDERSEN, Per (1992) : *Mental Grammar. Russian aspect and Related Issues*. Columbus (Ohio) : Slavica Publications.
- ELLERUP, Anne (1992) : *Argumentationsstrategier i franske præsentationsbrochurer. Fra det sproglige til det retoriske niveau*. ms. L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Aarhus.
- ESPINAL, M.T. (1987) : «Modal Adverbs and Modality Scales», *Lingua* 72. (293-314)
- FIFE, James (1992) : «On defining linguistic periods : gradients and nuclei», *Words* 43. (1-13)
- FILLMORE, Charles (1968) : «A Case for a Case», *in* : Bach/Harms (eds.) : *Universals in Linguistic Theory*. London. (1-90)
- FIRBAS, J. (1974) : «Some Aspects of the Czechoslovak Approach to Problems of Functional Sentence Perspective», *in* : F. Daneš (ed.). (11-37)
- FODOR, Jerry A. (1983) : *The modularity of Mind*. Cambridge : MIT Press.
- FOOLEN, Ad (1991) : «Metalinguistic Negation and Pragmatic Ambiguity : Some Comments on a Proposal by Laurence Horn», *Pragmatics* 1,2. (IPrA) (217-237)
- FORSGRÉN, Mats (1978) : *La place de l'adjectif épithète en français contemporain. Etude quantitative et sémantique*. Acta Universitatis Uppsaliensis. Stockholm : Almqvist & Wiksell International.
- FORSGRÉN, Mats (1991) : «Eléments pour une typologie de l'apposition en linguistique française», *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*. Tübingen : Niemeyer. (597-612)
- FORSGRÉN, Mats (en préparation) : *L'apposition adnominale en français*.

- FRANSEN, Finn (1990) : «Eléments pour une théorie du paratexte journalistique», *Actes du Onzième Congrès des Romanistes Scandinaves*. Trondhjem : Université de Trondhjem. (159-171)
- FRANSEN, Finn (1992) : «New Discourse: The Paratextual Structure of New Texts», in: A.-C. Lindeberg, N. E. Enkvist & K. Wikberg (eds.) : *Nordic Research on Text and Discourse*. Åbo : Åbo Academy Press. (147-159)
- FREGE, Gottlob (1952) : «On Sense and Reference», in : Geach, P. & M. Black (éds.) : *Translations from Philosophical Writings of Gottlob Frege*. Oxford : Basil Blackwell and Mott. (56-78)
- FUCHS, Catherine (1982) : *La paraphrase*. Paris : PUF
- GAATONE, David (1971a) : *Etude descriptive de la négation en français contemporain*. Genève : Droz.
- GAATONE, David (1971b) : «Articles et négation», *Revue Romane* VI. (1-16)
- GALMICHE, Michel (1975) : *Sémantique générative*. Paris : Larousse.
- GALMICHE, Michel (1985) : «Référence indéfinie, événements, propriétés et pertinence», in : J. David & G. Kleiber (éds) : *Déterminants : syntaxe et sémantique*. Recherches Linguistiques XI, Kliencksieck. (13-24)
- GALMICHE, Michel (1991) : *Sémantique linguistique et logique. Un exemple : la théorie de R. Montague*. PUF.
- GALMICHE, Michel (1992) : *Au carrefour des malentendus : le thème*. ms.
- GENETTE, Gérard (1972) : *Figures III*, Paris : Seuil.
- GIVÓN, Talmy (1988) : *Mind, Code and Context : Essays in Pragmatics*. L. Erlbaum, publications.
- GRICE, H.P. (1975) : «Logic and Conversation», in : P. Cole & J.L. Morgan (eds.) : *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*. Academic Press. (41-58)
- GROSS, Gaston (1988) : «Les connecteurs sont-ils des opérateurs ?» in : H. Nølke (ed.) (37-49)
- GROSS, Maurice (1990) : *Grammaire transformationnelle du français. 3. Syntaxe de l'adverbe*. Paris : ASSTRIL.
- GUNDEL, J.K. (1985) : «Shared Knowledge» and Topicality. *Journal of Pragmatics* 9. (83-109)
- HAFF, Marianne Hobæk (1987) : *Coordonnants et éléments coordonnés*. Solum Forlag, Didier Erudition.

- HAIMAN, J. (1980): «Iconicity of Grammar: Isomorphism and Motivation.» *Language* 56-3. (515-540)
- HALLIDAY, M.A.K. (1967): «Notes on Transitivity and Theme in English. Part II», *Journal of Linguistics* 3. (199-247)
- HALLIDAY, M.A.K. (1970): «Language structure and language function», in : F. Daneš (éds.) : *Papers on Functional Sentence Perspective*. La Hague, Paris : Mouton. (11-37)
- HALLIDAY, M.A.K. (1985): *An introduction to functional Grammar*.
- HARDER, Peter (1991): «Linguistic Meaning: Cognition, Interaction and the Real World», *Nordic Journal of Linguistics* 14. (119-140)
- HARRIS, Zellig (1976): *Notes du cours de syntaxe*. Paris : Le Seuil.
- HAWKING, Stephen W. (1989): *Une brève histoire du temps. Du big bang aux trous noirs*. Paris : Flammarion.
- HAWKINS, J.A. (1978): *Definiteness and Indefiniteness in Reference and Grammaticality Prediction*, Londres : Croom Helm.
- HELDNER, Christina (1981): *La portée de la négation*. Stockholm : Norstedts Tryckeri AB.
- HERSLUND, Michael (1987): «Catégories grammaticales et linguistique textuelle: la catégorie du temps en français», *Copenhagen Studies in Language, CEBAL series no. 10*. (89-108)
- HERSLUND, Michael (1988a): *Le datif en français*. Bibliothèque de l'Information Grammaticale. Louvain-Paris : Éditions Peeters.
- HERSLUND, Michael (1988b): «On Valence and Grammatical Relations», *Copenhagen Studies in Language, CEBAL series no. 11*. (3-34)
- HERSLUND, Michael (1992): «Les relations syntaxiques dans une approche valentielle», in : Ramón Lorenzo (ed.).
- HERSLUND, Michael & Finn SØRENSEN (1985): *De franske verber. En valens-grammatisk fremstilling. I. Verbernes syntaks*. Copenhague : L'Institut d'Études Romanes de l'Université de Copenhague.
- HERSLUND, Michael & Finn SØRENSEN (1987): *De franske verber 2. En valens-grammatisk fremstilling. II. Klassifikation af verberne*. Copenhague : Samfundslitteratur.

- HERSLUND, Michael & Ole MØRDRUP & Finn SØRENSEN (1983) : *Analyses grammaticales du français*. Etudes publiées à l'occasion du 50^e anniversaire de Carl Vikner. Revue Romane numéro spécial 24. Copenhague : Munksgaard.
- HETLAND, Jorunn (1992) : «VERUM-Fokus : Fakta, Hypoteser, Frågen og nockmals Frågen», *Sprache und Pragmatik* 25 (Lund). (11-27)
- HINTIKKA, J. (1962) : *Knowledge and Belief*. New York : Ithaca.
- HINTIKKA, J. (1973) : *Logic, Language-Games, and Information*. Oxford : Clarendon Press.
- HJELMSLEV, Louis (1966²) : *Omkring Sprogteoriens Grundlæggelse*. Copenhague : Akademisk Forlag. (La première édition date de 1943)
- HORN, Laurence R. (1989) : *A natural History of Negation*. Chicago : Chicago University Press.
- IOUP, Georgette (1975) : «Some Universals for Quantifier Scope», in: Kimball : *Syntax and Semantics*, Academic Press.
- JACKENDOFF, R. S. (1972) : *Semantic Interpretation in Generative Grammar*. Cambridge : MIT Press.
- JACKENDOFF, R.F. (1983) : *Semantics and Cognition*. Cambridge : MIT Press.
- JANSEN, Steen, Jørgen OLSEN, Henrik PREBENSEN, Torben THRANE, Henning ØRUM (1987) : *Undersøgelse af anaforer på datamat (1)*. Arbejdsrapport for ATU-projektet : Anaforisk resolution. L'université de Copenhague.
- JANSSEN, Theo M.V. (1983) : *Foundations and Applications of Montague Grammar*. Amsterdam : Mathematisch Centrum
- JAYEZ, Jacques (1981) : *Etudes des rapports entre l'argumentation et certains adverbes français*. Thèse de troisième cycle, Aix-Marseille-1.
- JENSEN, Per Anker (1979) : *Transformationel syntaks*. Anglica et Americana 8, Copenhague : Department of English, University of Copenhagen.
- JESPERSEN, Otto (1937) : *Analytic Syntax*. Copenhague : Levin & Munksgaard.
- KALOKERINOS, Alexis (1991) : Compte rendu de Horn (1989). *Journal of Pragmatics* 16. (269-287)
- KAROLAK, Stanisław (1987) : «Structure thème rhème des métaphrases (phrases universelles)», in : S. Karolak (ed.) : *Structure thème-rhème dans les langues romanes et slaves*. Université de Silésie. (7-21)

- KAROLAK, Stanislas (1990) : «Sur la notion de structure thème-rhème», *Contrastive Linguistics* XV. (56-60)
- KATZ, J.J. & J.A. FODOR (1963) : «Structure d'une théorie sémantique», trad. D. Perret. *Cahiers de lexicologie*.
- KATZ J.J. & J.A. FODOR (eds.) (1964) : *The Structure of Language: Readings in the Philosophy of Language*. Englewood Cliffs, N.J. : Printice Hall.
- KEIJSPER, Cornelia Eva (1985): *Information Structure. With Examples from Russian, English and Dutch*. (Studies in Slavic and General Linguistics 4.) Amsterdam : Rodopi.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Cathérine (1986) : *L'implicite*. Paris : Colin.
- KIEFER, Ferenc (1976) : «Some remarks on Topic-Comment and Presuppositions», in : N.-E. Enkvist. & V. Kohonen (eds.). (157-173)
- KLEIBER, Georges (1988a) : «Peut-on définir une catégorie générale de l'anaphore ?», *Vox Romanica* 47. (1-13)
- KLEIBER, Georges (1988b) : «Phrases génériques et raisonnement par défaut», *le français moderne* 56. (1-16)
- KLEIBER, Georges (1990a) : *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*. PUF.
- KLEIBER, Georges (1990b) : «Quand il n'a pas d'antécédent», *Langages* 97. (24-50)
- KLEIBER, Georges (1992a) : «Article défini, unicité et pertinence», *Revue Romane* 27. (61-89)
- KLEIBER, Georges (1992b) : «*Celui-ci/-là* ou comment montrer du nouveau avec du déjà connu», *Revue Québécoise de linguistique*.
- KLEIBER, Georges & Martin RIEGEL (1989) : «Une sémantique qui n'a pas de sens n'a vraiment pas de sens», *Linguisticae Investigationes* XIII : 2. (405-417)
- KOKTOVÁ, Eva (1986a) : «Remarks on the Semantics of Sentence Adverbials», *Journal of Pragmatics* 10. (27-40)
- KOKTOVÁ, Eva (1986b) : *Sentence Adverbials*. Amsterdam : John Benjamins.
- KOKTOVÁ, Eva (1987): «On the scoping properties of negation, focusing particles and sentence adverbials», *Theoretical Linguistics* 14 (173-226)
- KÖNIG, E. (1991): *The Meaning of Focus Particles. A Comparative Perspective*. London et New York.

- KORZEN, Hanne (1973) : *Hvorfor „mobil nægtelse“?* RIDS 22, l'Université de Copenhague : Romansk Institut.
- KORZEN, Hanne (1983) : «Réflexions sur l'inversion dans les propositions interrogatives en français», in : M. Herslund & O. Mørdrup & F. Sørensen (eds.). (50-85)
- KORZEN, Hanne (1985) : *Pourquoi et l'inversion finale en français : Etude sur le statut de l'adverbial de cause et l'anatomie de la construction tripartite*. Revue Romane numéro supplémentaire 30. Copenhague : Munksgaard.
- KORZEN, Hanne (en préparation) : *Que dira ton frère à sa petite amie ? Etude sur la structure de la phrase élémentaire et la place du sujet inversé*.
- KORZEN, Hanne, Henning NØLKE, Henrik PREBENSEN & Finn SØRENSEN (1983) : «PC-Grammar : An Alternative ?» *Acta Hafniensia* 18. (5-53)
- KRONNING, Hans (1988) : «Modalité, politesse et concession : «Je dois dire que»...», in : Henning Nølke (ed.). (99-112)
- KRONNING, Hans (1990) : «Modalité et diachronie : du déontique à l'épistémique. L'évolution sémantique de *debere/devoir*», *Actes du XI^e Congrès des Romanistes Scandinaves*. Trondheim : L'Université de Trondheim. (301-312)
- KRONNING, Hans (1992) : «Modalité, causation et argumentation. Les conjonctions causales *parce que/car/puisque* et l'interprétation du verbe modal *devoir*», in : Ramón Lorenzo (ed.).
- KRONNING, Hans (1993) : «Modalité et réorganisation énonciative de la phrase», *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Zürich, 6-11 avril 1992. (à paraître)
- KUNO, Susumu (1972) : «Functional Sentence Perspective», *Linguistic Inquiry* 3. (269-320)
- LAMIROY, Béatrice & Pierre SWIGGERS (1991) : «The Status of Imperatives as Discourse Signals», in: Fleischmann, S. & L. Waugh (eds.) : *Discourse-Pragmatic Approaches to the Roman Verb*. London : Croone-Helne.
- LANG, Ewald & Renate PASCH (1984) : *Einstellungsausdrücke und kommunikative Intentionen. Ein Vorschlag zu ihrer modularen Auffassung und Rekonstruktion*. (ms.)
- LANG, Ewald & Renate STEINITZ (1978) : «Können Satzadverbiale performativ gebraucht werden ?» *Studia Grammatica XVII*. (51-80)

- LAURSEN, Bo (1992) : «Désambiguïsation lexicale : le rôle du co-texte transphrastique. Etude du lexème *bouton*», *Cahiers de lexicologie* 60. (85-113)
- LAURSEN, Bo (à paraître) : «Normalité et contexte. Une exploration des sens de l'adjectif français *normal* et des conditions contextuelles de son interprétation», à paraître dans *Le Français Moderne*.
- LAYREYS, G. (1980) : *De adverbiale bepaling in het zweeds. I-III*. Gent : Rijksuniversiteit. (Résumé en suédois)
- LEEMAN, Daniel (1973) : «Les paraphrases», *Langages* 29. (43-54)
- LERAT, Pierre (1987) : «L'acceptabilité des mots», *Etudes de Linguistique Appliquée* 67. (7-34)
- LEWIS, D. (1972) : «General Semantics» in : D. Davidson & G. Harman (éds) : *Semantics of Natural Language*. Dordrecht. (169-218)
- LORENZO Ramón (ed.) : *Actes du XIX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes. Universidade de Santiago de Compostela, 1989*. Coruña : Fundación Pedro Barrié de la Maza San Blas, 1-2^o.
- LUNDQUIST, Lita (1987) : «Programme argumentatif et stratégies de désambiguïsation référentielle», *Revue Romane* 22. (163-181)
- LYONS, John (1977) : *Semantics*. Cambridge University Press.
- MARTIN, Robert (1976) : *Inférence, antonymie et paraphrase*. Klincksieck.
- MARTIN, Robert (1981) : «Thème et thématization de l'énoncé», *Travaux linguistiques de Gand*. (27-48)
- MARTIN, Robert (1983) : *Pour une logique du sens*. Presses Universitaires de France.
- MARTIN, Robert (1987) : *Langage et croyance*. Bruxelles : Pierre Mardaga.
- MARTIN, Robert (1988) : «La négation dans un modèles sémantique multivalué», *Travaux du centre de recherches sémiologiques : La négation*. Université de Neuchâtel. (1-15)
- MARTIN, Robert (1992) : *Pour une logique du sens* (2^e édition revue et augmentée). Presses Universitaires de France.
- MARTIN, Robert (1994) : «La monovalence de la négation et l'hypothèse de «complétude»», in: Attal, Pierre (ed.) : *La négation. Actes du colloque international de Paris X 12-14 novembre 1992*. Numéro spécial de la revue LINX. (39-48)

- MENOT, Le Fransiscain (1517-1518) : «Carêmes de Paris», in: Kralshheimer, A. J. (1963) : *Rabelais and the Franciscans*. Oxford.
- MERCER, Robert E. (1992) : «Default Logic : Towards a Common Logical Semantics for Presuppositions and Entailments», *Journal of Semantics* 9. (223-250)
- MILNER, Jean-Claude (1978) : *De la syntaxe à l'interprétation*. Editions du Seuil.
- MILNER, Jean-Claude (1989) : *Introduction à une science du langage*. Editions de Seuil.
- MOESCHLER, Jacques (1983) : «Contraintes structurelles et contraintes d'enchaînements dans la description des connecteurs concessifs en conversation», *CLF* 5. (131-152)
- MOESCHLER, Jacques (1985) : *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*. Hatier.
- MOESCHLER, Jacques (1989) : *Modélisation du dialogue*. Hermès.
- MONTAGUE, Richard (1974) : «The proper Treatment of Quantification in English», in : *Formal Philosophy*. Yale University Press. (247-270)
- MOREL, Mary-Annick (1992a) : «L'opposition thème/rhème dans la structuration des dialogues oraux», *French Language Studies* 2. (61-74)
- MOREL, Mary-Annick (1992b) : «Intonation et thématisation», *Information Grammaticale*.
- MORLEY, G. D. (1985) : *An Introduction to Systemic Grammar*. Londres et alibi : Mcmillan.
- MULLER, Claude (1975) : «Remarques syntactico-sémantiques sur certains adverbes de temps», *Le Français Moderne* 43. (12-38)
- MULLER, Claude (1991) : *La négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*. Genève : Droz.
- NAKAJIMA, Heizo (1991) : «Transportability, scope ambiguity of adverbials and the Generalized Binding theory», *Journal of Linguistics* 27. (337-374)
- NEF, Frédéric (1991) : *Logique, langage et réalité*. Paris : Editions Universitaires.
- NØLKE, Henning (1978) : *Pragmatisk lingvistik i studiet af fremmedsprog*, RIDS 78, l'Université de Copenhague.
- NØLKE, Henning (1980a) : «Le champ comme notion linguistique et son utilisation illustrée par un examen de *ne...que*», *Revue Romane* XV. (14-36)

- NØLKE, Henning (1980b) : «La présupposition : Essai d'un traitement formel», *Semantikos* 4. (47-81)
- NØLKE, Henning (1982) : «Problems in the semantic-pragmatic description of French adverbials like *même*, *aussi*, *surtout* and *seulement*», *Acta Hafniensia* 17. (59-71)
- NØLKE, Henning (1983a) : *Les adverbies paradigmatisants : fonction et analyse*. Revue Romane Numéro Spécial 23. Copenhague : Akademisk Forlag.
- NØLKE, Henning (1983b) : «Remarques sur la focalisation», in : Herslund *et al.* (147-165)
- NØLKE, Henning (1983c) : «Quelques réflexions sur la structure sémantique des phrases clivées en français moderne», *Modèles linguistiques* V. (117-140)
- NØLKE, Henning (1983d) : «Analyse sémantique des compléments adverbiaux contextuels en français contemporain», *Actes du 8e Congrès des Romanistes Scandinaves*. (269-280) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1985a) : «Le subjonctif : fragments d'une théorie énonciative», *Langage* 80. (55-70) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1985b) : «L'illocutoire et sa modalisation», *CEBAL* 7. Copenhague : Arnold Busck. (102-129) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1986) : «Tema-remå og tekstlingvistik», *CEBAL* 8. Copenhague : Arnold Busck. (358-376)
- NØLKE, Henning (1987) : «Les adverbies contextuels et la focalisation», in : S. Karolak (ed.) : *Structure thème-rhème dans les langues romanes et slaves*. Université de Silésie. (79-104) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1988a) : «Peut-être», *VERBUM*. Presses universitaires de Nancy. (13-43) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1988b) : «Où placer un adverbe de phrase ? Et pourquoi ?», in : M. Herslund *et al.* : *Traditions et tendances nouvelles des études romanes au Danemark*. Etudes Romanes n° 31. Copenhague : Munksgaard. (131-141) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1988c) : «Peut-être : Fonction modale et discursive», in : Henning Nølke (ed.) (113-123) (republié dans Nølke 1993a)

- NØLKE, Henning (1989a) : *Polyfoni : En sprogteoretisk indføring*. ARK 48. Copenhagen : L'École des Hautes Etudes de Copenhagen.
- NØLKE, Henning (1989b) : «Modality and Polyphony. A study of some French Adverbials», *Travaux du Cercle Linguistique de Copenhagen* 23. (45-63)
- NØLKE, Henning (1990a) : «Formes et emplois des énoncés négatifs : polyphonie et syntaxe de «ne...pas»», *Revue Romane* 25. (223-239) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1990b) : «Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification», in : Henning Nølke (ed.). (12-27) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1990c) : «Pertinence et modalisateurs d'énonciation», *CLF* 11. Université de Genève. (105-126) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1990d) : «The logic and pragmatics of connectors», *Hermes* 5. Århus : l'école commerciale d'Aarhus. (69-95)
- NØLKE, Henning (1991) : «Il y a connecteurs et connecteurs : la connexion analytique et synthétique en français moderne», in : H. Stammerjohan (ed.) : *Analyse et synthèse dans les langues slaves et romanes*. Tübingen : Gunther Narr. (41-48) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1992a) : «*Ne ... pas* : Négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation», *Langue Française* 94 (48-67) (republié dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1992b) : «Semantic Constraints on Argumentation. From Polyphonic Micro-Structures to Argumentative Macro-Structures», in: *Argumentation Illuminated*. Amsterdam : Sicsat. (republié en français dans Nølke 1993a)
- NØLKE, Henning (1992c) : «Grammaire thème-rhème et analyse textuelle», in: Wiesław Banyś *et al.* (ed.): *Etudes de linguistique romane et slave*. (463-473)
- NØLKE, Henning (1992d) : «L'ordre des mots et la structure discursive : le cas des adverbes de phrase», in: Ramón Lorenzo (ed.).
- NØLKE, Henning (1993a) : *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris : Kimé.

- NØLKE, Henning (1993b) : «Adverbes de phrase sans phrase», in : Stanislas Karolak (ed.) : *Complétude et incomplétude des structures syntaxiques dans les langues slaves et romanes*. Cracovie.
- NØLKE, Henning (1994a) : «La dilution linguistique des responsabilités. Essai de description polyphonique des marqueurs évidentiels *il semble que* et *il paraît que*.» *Langue française* 102.
- NØLKE, Henning (1994b) : «Tous les Français ne boivent pas du vin. Réflexions sur le rapport entre la négation et le quantifieur *tous*», *Neophilologica* 10, (Travaux Linguistiques de l'Université de Silésie).
- NØLKE, Henning (ed.) (1988) : *Opérateurs syntaxiques et cohésion discursive dans les langues slaves et romanes*. Copenhague : Erhvervsøkonomisk Forlag.
- NØLKE, Henning (ed.) (1990) : *Classification des adverbes*. *Langue Française* 88, Larousse.
- NØLKE, Henning & Michael HERSLUND (en préparation) : *Linguistique et texte*. ms.
- OLSEN, Lis (1992) : *Théorie linguistique et acquisition du langage : étude contrastive des relations anaphoriques, syntaxe danoise et syntaxe comparée*. Thèse, Paris VIII (non publiée)
- OLSSON-JONASSON, Kerstin (1981) : «Thème, rhème, focus et la construction avec attribut de l'objet», *Linguisticae Investigationes* 5. (137-168)
- PASCH, Renate (1979) : «Propositionale Einstellung des Sprechers und die Konstituenten von Sprechakttypen», *Slovo a slovesnost XL*. (118-123)
- PRÆTORIUS, Hanne & Henning NØLKE (1991) : «Style et polyphonie dans un article de dictionnaire», *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* CI/2. (125-141)
- PSV : PEDERSEN, John, Ebbe SPANG-HANSEN & Carl VIKNER (1980) : *Fransk Grammatik*. Copenhague : Akademisk Forlag.
- QUINE, W.V. (1953) : *From a Logical Point of View*. Cambridge : Harvard University Press.
- RACCAH, Pierre-Yves (1990) : «Signification, sens et connaissance : une approche topique», *CLF* 11. Université de Genève. (179-198)
- RASMUSSEN, Jens (1975) : «La construction adjonctive ou la phrase amputée», *CEBAL* 3, Copenhague. (124-145)

- RASTIER, François (1987) : *Sémantique interprétative*, Presses Universitaires de France.
- RASTIER, François (1991) : *La sémantique unifiée*. ms.
- REBOUL, Anne (1989) : «Résolution de l'anaphore pronominale : sémantique et/ou pragmatique», *CLF* 10. (77-100)
- RÉCANATI, François (1979) : *La transparence et l'énonciation*. Seuil.
- RÉCANATI, François (1981) : *Les énoncés performatifs. Contribution à la pragmatique*. Paris : Editions de Minuit.
- REITER, R. (1980) : «A Logic for Default Reasoning», *Artificial Intelligence* 13, 1-2 (81-132)
- RIEGEL, Martin (1990) : «La définition, acte du langage ordinaire. De la forme aux interprétations», in: *Langue et langage : Centre d'études du lexique. La définition*, Larousse. (97-110)
- ROBERT, Paul (1977) : *Le Petit Robert : Dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française*. Paris : Société du nouveau Littre.
- ROCHEMONT M.S. & P.W. CULICOVER (1990) : *English focus constructions and the theory of grammar*. (Cambridge Studies in Linguistics 52.) Cambridge : Cambridge University Press.
- RONAT, Mitsou & Danielle COUQUAUX (1986) : *La grammaire modulaire*. Paris : Editions de minuit.
- ROSS, J.R. (1970) : «On declarative sentences», in : Jacobs, R.A. & P.S. Rosenbaum (eds.) : *Readings in English transformational grammar*. Massachussets : Ginn, Waltham. (222-272)
- ROSSI, Mario (1985) : «L'intonation et l'organisation de l'énoncé», *Phonetica* 42. (135-153)
- ROSSI, Mario (1987) : «Peut-on prédire l'organisation prosodique du langage spontané ?» *Etudes de Linguistique Appliquée* 66. (20-48)
- ROULET, Eddy (1984) : «Speech acts, discourse structure and pragmatic connectives», *Journal of Pragmatics* 8. (31-47)
- ROULET, Eddy et al. (1985) : *L'articulation du discours en français contemporain*. Berne : Peter Lang.
- ROULET, Eddy (1991) : *Le modèle genevois d'analyse du discours : évolution et perspectives*. Pragmatics VOL.1, No.2, IPrA. (243-248)
- ROUVERET, Alain (1987) : «Présentation», in: Chomsky (1987). (7-73)

- RUBATTEL, Christian (1985a) : «La structure de l'énoncé minimal comme condition d'accès aux stratégies interprétatives», *CLF* 7. (135-148)
- RUBATTEL, Christian (1985b) : «Polyphonie, syntaxe et délimitation des énoncés», *Tranel* 9, Université de Neuchâtel. (83-103)
- RUBATTEL, Christian (1987) : «Actes de langage, semi-actes et typologie des connecteurs pragmatiques», *Linguisticæ Investigationes* XI:2. (379-404)
- RUBATTEL, Christian (1990) : «Polyphonie et modularité», *CLF* 11. (297-310)
- RUBATTEL, Christian (ed.) (1990): *Modèles du discours. Recherches actuelles en Suisse romande*. Berne : Peter Lang.
- SABOURIN, Conrad & John CHANDIOUX (1977) : *L'adverbe français, essai de catégorisation*. Saint-Sulpice de Favrières, ed. Jean-Favard.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1972) : *Cours de linguistique générale*, édition critique préparée par Tullio de Mauro. Paris : Payot.
- SCHANCK, Roger C. (1987) : «Entretien sur la sémantique et l'I.A.», (propos recueillis et traduits par François Rastier). *Langages* 87. (123-128)
- SCHLYTER, Suzanne (1977) : *La place des adverbes en —ment en français*. Constance : Dissertation.
- SEARLE, John R. (1969) : *Speech Acts*. Cambridge University Press.
- SEARLE, John R. (1975) : «Indirect Speech Acts», in : P. Cole & J.L. Morgan (eds.) : *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*. Academic Press. (59-82)
- SGALL, Petr (1975) : «Conditions of the Use of Sentences and a Semantic Representation of Topic and Focus», in : E.L. Keenan (ed.) : *Formal Semantics of Natural Language*. (297-312)
- SGALL, Petr & Eva HAJIČOVÁ (1977) : «Focus on Focus», *The Prague Bulletin of Mathematical Linguistics* 28+29. (5-54 + 23-41)
- SGALL, Petr & Eva HAJIČOVÁ (1978) : «A Question Answering System and the Theory of Meaning», in : *Proceedings of the 12th International Congress of Linguistics*. Vienna 28.8. - 2.9.1977. Innsbruck. (537-539)
- SKÅRUP, Povl (1975): *Les Premières Zones de la Proposition en Ancien Français. Essai de syntaxe de position*. Copenhague : Akademisk Forlag.
- SPERBER, Dan & Deirdre WILSON (1986) : *Relevance*. Oxford : Blackwell.

- SVOBODA, A. (1974) : «On Two Communicative Dynamisms», in : F. Daneš (ed.) (38-42)
- TESNIÈRE, Lucien (1959) : *Eléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.
- VAN EEMEREN, Frans H., Rob GROOTENDORST & Tjark KRUIGER (1984) : *Speech Acts in Argumentative Discussions*. Dordrecht : Foris Publications.
- VERSCHUEREN, Jef (1987) : *Pragmatics as a Theory of Linguistic Adaption*. IPRA Working Document 1.
- VIKNER, Carl (1972) : «Quelques réflexions sur les phrases clivées en français moderne», in : *Actes du 5ième Congrès des Romanistes Scandinaves*. Turku. (221-235)
- VIKNER, Carl (1985) : «L'aspect comme modificateur du mode d'action : à propos de la construction être + participe passé», *Langue Française* 67. (95-113)
- WEINRICH, H. (1973) : *Le temps. Le récit et le commentaire*. Paris : Seuil. (Edition originale : *Tempus, Besprochene und erzählte Welt*. Stuttgart, 1964)
- WETZEL, W. Frederick & Dennis L. MOLFESE (1992) : «The Processing of Presuppositional Information Contained in Sentences : Electrophysiological Correlates», *Brain and Language* 42. (286-307)
- WILSON, Deirdre and Dan SPERBER (1990) : «Outline of Relevance Theory», *Hermes* 5. (35-56)
- WITTGENSTEIN, Ludwig (1961) : *Tractatus Logico-philosophicus*, London : Routledge & Kegan Paul. (Première édition allemande in : *Annalen der Naturphilosophie*, 1921)
- WUNDERLI, P. (1978) : *Französische Intonationsforschung*. En collaboration avec K. Benthin et A. Karasch. Tübingen : Gunter Narr Verlag.
- ZRIBI-HERTZ, Anne (1990) : «NP lui-même» in : Georges Kleiber (ed.) : *L'anaphore et ses domaines*. Recherches linguistiques XIV. Université de Metz. Paris : Klincksieck. (377-402)

INDEX DES NOMS

- Adam 267
Amman 103
Anscombe 25, 48, 58, 71, 73, 136,
158-160, 163, 164, 166, 191,
192, 236, 242, 264
Anscombe & Ducrot 48, 71, 159,
164, 166, 191, 236
Attal 241, 243, 254
Austin 164, 19
Banyś 99, 105, 107, 108, 111, 120
Baron 98
Bartsch 220
Barwise 220
Bennett 117
Bergson 146, 241
Berrendonner 46, 48, 73, 113, 147,
149, 191, 201-203, 211, 265
Bickhard & Campell 65
Bierwisch 84
Blakemore 59
Blanche-Benveniste & Jeanjean 29
Blass 60
Blinkenberg 201, 204, 210, 211, 215
Bloomfield 14
Blumenthal 105
Boguslawski 107
Brown & Yule 25
Butler 84
Caelen-Haumont 72
Callebaut 223, 225
Carlsson 111, 130
Carston 234, 243
Chametzky 27
Chomsky 18, 20, 82, 112, 126, 134,
173
Christiansen 213, 275
Cornulier (de) 54, 192, 229, 275
Dahl 56, 105, 275
Damourette & Pichon 227, 237, 275
Danell 253, 254, 275
Daneš 105, 260, 275-277, 279, 290
Danon-Boileau *et al.* 29, 73, 74,
105, 109, 276
Delany 167, 276
Descartes 91, 276
Diderichsen 111, 276
Dik 23, 82, 276
Doherty 46, 118, 161, 276
Dominicy 241, 276
Dowty 117, 276
Ducrot 25, 27, 33-35, 41-43, 47, 48,
50, 53, 56, 71, 82, 85, 113, 114,
124, 146, 147, 148-150, 152,
153, 156, 157, 159, 161,
164-166, 179, 180, 191, 192,
195, 236, 242, 262, 264, 265,
273, 276, 277
Durin 73, 109
Durst-Andersen 104
Ellerup 59
Espinal 99
Fife 36
Fillmore 122
Firbas 105
Fodor 15, 44, 67, 85, 86
Foolen 243
Forsgren 98, 215
Frandsen 267
Frege 79
Fuchs 213
Gaatone 227, 228, 253
Galmiche 101, 105, 107, 113, 117,
171, 179
Genette 161, 267
Givón 23, 181
Grice 124
Gross (G) 99
Gross (M) 15, 99
Gundel 105
Haff 121
Haiman 103
Halliday 84, 105-107, 110, 126
Harder 65
Harris 36, 222
Hawking 11, 26
Hawkins 55
Heldner 101
Herslund 6, 94-97, 122, 137, 153,
161, 196, 267
Herslund & Sørensen 95
Hetland 137
Hintikka 118

- Hjelmslev 216
 Horn 223, 232-234, 236
 Ioup 101
 Jackendoff 23, 55, 176, 238
 Jansen *et al.* 54
 Janssen 117
 Jayez 251
 Jensen 199
 Jespersen 33
 Kalokerinos 236
 Karolak 105, 107
 Katz 15, 44
 Keijsper 105, 136
 Kerbrat-Orecchioni 124
 Kiefer 105
 Kleiber 41, 54, 56, 139, 215
 Kóktová 133
 König 138
 Korzen 94, 97, 116, 122, 134, 201,
 203, 226, 229
 Kronning 113, 114, 125, 143, 182,
 187
 Kuno 105
 Lamiroy & Swiggers 24
 Lang 84, 85, 220
 Laursen 24
 Leeman 213
 Lerat 36, 44
 Lewis 118
 Lundquist 197
 Lyons 46, 256
 Martin 24, 52, 54, 56, 60, 64, 109,
 110, 117, 118, 125, 126, 173,
 226, 234-236, 242, 243, 254
 Menot 5
 Mercer 125
 Milner 13, 18, 25, 27, 28, 30, 50,
 67, 69, 70, 76, 199, 214, 269
 Moeschler 17, 53, 61, 124, 194,
 196, 197
 Montague 117, 118
 Morel 72, 105, 109, 110, 128, 129,
 136, 140
 Morley 84
 Muller 99, 101-103, 170, 185, 224,
 228, 229, 232, 251
 Nakajima 100
 Nef 51
 Olsen 70
 Olsson-Jonasson 105
 Pasch 84, 85
 Prætorius & Nølle 259, 261
 Quine 41, 46
 Raccah 71
 Rasmussen 36, 59
 Rastier 33, 55, 56, 65, 78, 114, 115
 Reboul 54
 Récanati 113, 124, 163
 Reiter 55
 Riegel 41
 Rochemont & Culicover 127, 133
 Ronat & Couquaux 82
 Rossi 36, 37, 72-74, 93, 109, 134,
 137, 199
 Roulet 83, 157, 196, 197
 Rouveret 20, 83
 Rubattel 36, 148, 189, 197, 250
 Sabourin & Chandiooux 216
 Saussure 13, 16
 Schanck 16, 78
 Schlyter 37, 171, 207
 Searle 45, 47, 125, 163
 Sgall 103
 Sgall & Hajičová 105, 129, 132
 Skårup 111
 Sperber & Wilson 23, 52, 57, 124,
 161-163
 Svoboda 105
 Tesnière 94, 112
 Van Eemeren 194
 Verschueren 23, 45, 51, 85, 181
 Vikner 23, 132
 Weinrich 161
 Wetzel 125
 Wittgenstein 89, 113, 114
 Wunderli 109
 Zribi-Hertz 129, 136

INDEX DES MATIERES

- acceptabilité pragmatique 31, 56, 67
- acte construit 160, 190-191, 194, 227, 256-257
- acte d'argumentation 164, 166, 190, 194, 195
- acte de langage 45, 98, 196, 218
- acte de parole 131, 144, 149, 185, 190, 195, 197
- adfoyer 39, 143, 209, 222, 223, 239
- agrammaticalité 32, 67
- allocutaire 47, 49, 58, 126, 131, 143, 145, 148, 149, 152, 153, 157, 179, 180, 183, 192, 193, 209, 210, 265, 266
- analyse empirique 43, 245
- analyse linguistique 22, 26-28, 81, 89, 165, 180, 258, 259, 264
- analyse modulaire 79-80, 111, 175, 189, 213, 216, 227, 236, 243, 245, 249, 254, 255, 258, 259
- analyse polyphonique 149, 154, 157, 176, 178, 184, 185, 189, 191, 193, 240-242, 244, 245, 248, 261, 266
- analyse syntaxique 20, 28, 37, 39, 40, 91, 93, 133
- analyse textuelle 60, 107, 196, 218, 258, 261, 266
- approche d'analyse 16, 17, 78
- approche de génération 16, 17, 32, 69
- approche modulaire 7, 11, 18, 19, 49, 64, 65, 68, 69, 83, 85, 93, 112, 115, 118, 121, 123, 125, 167, 177, 190, 193, 198, 201, 202, 204, 211, 212, 223, 234, 235, 244, 256, 258-260, 267, 270, 271
- argumentation 71, 157, 159, 164-166, 190, 194, 195, 197, 234, 255-257
- attitude propositionnelle 46, 116, 118, 119, 145
- citation 26, 27, 48, 62-65, 67, 68, 80, 154-157, 162, 172, 180, 183, 185-188, 215, 237, 240-242, 244
- cohérence 34, 48, 60, 142, 153, 211, 259, 266
- cohésion 107, 141, 142, 158, 159, 196, 208, 259-261, 266, 267
- commentaire-commenté 186, 206, 209, 239
- condition de pertinence 81, 124, 208
- condition de vérité 117, 125, 171, 184, 210
- connecteur 39, 59, 61, 70-71, 98, 99, 102, 107, 119-121, 140, 143, 158, 166, 176, 195, 206, 261-262, 267
- contenu propositionnel 27, 46, 47, 59, 76, 102, 103, 116-118, 123, 125, 144, 149, 162, 164, 166, 171, 177, 182, 184, 185, 194, 205, 206, 208, 229, 233, 250, 251
- contexte encyclopédique 24, 48, 124
- contexte minimal 24, 25, 43, 45
- contexte neutre 24, 25, 31, 45, 48, 52, 55, 130
- contexte spatio-temporel 24, 81
- corpus 28-30, 110, 189, 213, 221, 227, 246, 253
- cotexte 24, 62, 70, 71, 137, 196, 225, 242, 245-247
- courbe intonative 36, 93, 176, 198, 199, 206, 208, 221, 230
- critère 15, 18, 27, 29, 31-33, 35, 38, 40, 42, 62, 74, 77, 93, 101, 108-109, 122, 176, 216-218, 220-222, 237
- déclencheurs 248, 250-252, 253
- dérivation descriptive 171, 242, 248-250, 252, 253
- dérivation illocutoire 58, 63, 163, 191, 193
- diaphonie 157

- discours idéal 16, 17, 22, 40, 43, 53, 263
- domaine de focalisation 132-136, 138-140, 142, 144, 173-175, 177, 183, 184, 206, 207, 238, 239, 254, 255
- dynamisme communicatif 105, 110, 135
- ellipse 33-35, 38-39, 93, 209, 222, 223
- elliptique 30, 93, 98, 121, 209, 221-223
- encyclopédique 24, 48, 124
- énoncé complet 221-223
- énoncé elliptique 221-223
- énoncé phonétique 36-38, 221, 222
- énoncé sémantique 34, 221
- énoncé-occurrence 40, 43, 44
- énoncé-type 40, 43-45
- être discursif 145, 148-156, 160, 163, 181, 183, 186, 195, 209, 225, 241, 263-266
- être discursif indivisible 153
- faits observés 26-28, 32, 44, 83, 132, 213
- focalisateur 138-140, 219, 238, 239
- focalisation 5, 27, 39, 63, 76, 79, 89, 92, 101, 106, 109, 111, 124, 126-145, 157, 169, 172, 173-177, 182-184, 190, 192-194, 197, 198, 200, 203, 205-209, 219, 222, 234, 238-240, 243-245, 253-255, 259, 266
- focalisation simple 39, 130, 132-134, 137, 139, 141, 143-145, 173, 175, 182-184, 193, 205, 207, 209, 238, 254, 255
- foncteur logique 117, 119, 120, 137, 145, 245, 252
- forme 11, 14, 16-18, 22, 25, 27, 32-34, 38-39, 45-46, 50-54, 63, 74, 81, 100-102, 133, 144-145, 154, 158, 161, 167, 174-175, 183, 189, 191, 201, 218, 225, 227, 229-230, 239, 243-250, 256-257
- foyer 39, 101, 105-106, 127-141, 143-145, 172, 173, 175-178, 181-182, 184, 188, 193-194, 205, 209, 219, 222-223, 227, 238-241, 244, 253-254, 256
- foyer neutre 131, 137, 138, 253
- foyer simple 133, 137, 145, 173, 177, 219, 254
- foyer spécialisé 136-138, 143, 177, 239, 244, 253
- foyer thématique 139, 253
- hypothèse externe 25-28, 30, 32, 34, 39-40, 42, 44, 50, 75-76, 86, 94, 116, 213
- hypothèse initiale 27, 33, 41, 61
- hypothèse interne 26-28, 32, 34, 41, 42, 44, 50, 75, 76, 79, 108, 158, 208
- iconicité 103, 171, 176, 231-233, 252
- implication logique 112, 118, 131
- implicite 17, 34, 118-120, 124, 142, 197, 261
- instruction 42, 49-51, 53-55, 59, 60, 65, 70, 71, 112, 113, 166, 182, 196, 197, 239, 241, 244, 259
- interprétation minimale 53, 58
- interprétation par défaut 130, 134, 155, 249, 252, 264, 265
- interprétation pragmatique 54, 57-60
- interprète 31, 47, 49, 52, 57, 58, 60, 61, 63, 124, 129, 144, 151, 180, 193, 195, 196, 209

- intonation énonciative 58, 60, 63, 73, 134, 136
- intonation syntaxique 73, 93, 94, 102, 108, 112, 134
- intonème 72-74, 93, 98, 102-103, 105, 109, 133, 134, 171, 173, 177, 199-200, 204-206, 221, 231
- intuition collective 27, 30, 32, 42
- isotopie 115, 259, 261, 266
- lecture par défaut 135, 149, 192, 247-249, 254, 255
- lexique 69-71, 92, 94, 114-115, 215
- lien d'accord 150, 151, 257
- lien de non responsabilité 150, 257
- lien de responsabilité 150, 257
- locuteur-en-tant-qu'individu 152, 179-181, 192, 263, 264
- locuteur-en-tant-que-tel 150, 152, 153, 179, 181, 182, 192, 242, 244
- malformation 63, 64, 68, 80
- mini-théorie 11, 76, 91, 188, 189, 223, 235, 270
- modèle de l'interprétation 22, 25, 50, 51, 64, 75, 81, 115
- négation descriptive 103, 225, 230, 237, 240, 242, 246, 248, 251, 253, 256
- négation métalinguistique 172, 225-227, 231, 234, 236, 237, 241-245, 250, 253, 256, 257
- négation polémique 185, 225, 227, 230, 233, 237, 239, 240, 242, 246, 250, 251, 253, 256
- négation polémique à proprement parler 225, 256
- non-pertinence 68, 81
- noyau de sens 28, 44, 45, 116
- opérateur 99, 119-121, 224, 234, 235, 250, 257
- opérateur 70, 91, 98-99, 119-121, 160, 166, 175, 195, 197, 224, 234-235, 250, 257
- opération énonciative 113, 237
- opérateur 18, 28, 35, 50, 62, 93, 106, 108, 122, 129, 135, 211, 217, 222
- orale 22, 29, 69, 71, 73
- perspective portée 102-103, 140, 172, 176-177, 228-230, 233, 240, 253
- pertinence 33, 52-54, 57, 59, 60, 63, 65, 68, 81, 103, 114, 116, 124, 194, 208, 210, 218, 240
- phrase noyau 94-97, 116, 122, 227
- phrase sémantique 33-34, 36-39, 57, 74, 157, 158, 221
- phrase simple 46, 158
- phrase syntaxique 33-34, 37-40, 57, 74, 81, 157-159, 182
- point de vue 29, 36, 38, 51, 55, 62, 65, 73, 85, 93, 99, 104, 119, 130, 145-155, 157-167, 171, 175, 178, 180-183, 186-187, 189, 190-192, 194-195, 202, 209, 212, 215, 218, 229, 234, 241-242, 244, 248-251, 256-257, 261-266, 270
- points de vue 62, 145, 146, 148-154, 157-161, 163-166, 178, 180, 182, 183, 186, 189, 190-192, 194, 195, 209, 241, 248, 249, 256, 257, 261-266
- point de vue prédicationnel 183, 190
- point de vue stratificationnel 183, 190, 249
- polyphonie externe 154-157, 180, 209, 210
- polyphonie externe au sens strict 155-157
- polyphonie interne 154, 155, 180, 181, 183, 192
- polyphonie interne au sens strict 154, 180, 183

- portée 5, 70, 74, 85, 89, 91, 92, 97-104, 119, 120, 123, 140, 160, 169-172, 175-177, 181, 184-188, 198, 199, 205, 210, 220, 224, 225, 227-234, 239, 240, 243, 250, 252-254, 256, 257
- prédicat 53, 56, 96, 97, 113, 119-121, 161, 173, 224, 235-236, 240, 246, 251-254, 257
- présupposition logique 117-118
- principe d'accessibilité globale 20, 64, 78, 79, 168
- principe d'iconicité 103, 171, 176, 231-233, 252
- principe de l'économie théorique 20, 21, 80, 111
- projectibilité 60
- quantificateur 100, 120, 228, 232, 252
- réinterprétation 36, 52, 57, 60-65, 81, 119, 124, 125, 137, 163, 174, 177, 197, 200, 244, 245
- résidu 143-145, 176, 182-185, 188, 193, 205, 239, 240
- restriction sélectionnelle 64, 93, 114, 116, 123, 205
- restructuration 34, 36, 39, 60-62, 81, 93, 120, 195, 197, 221
- rhème 79, 91, 104-111, 129, 157, 160, 169, 172-175, 177, 178, 181, 184, 188, 196, 198, 199, 207, 209, 254, 259, 260, 266
- rôles sémantiques 113, 122
- sémantique propositionnelle 113, 116, 254
- sens 11, 12, 14-18, 22, 23, 27-34, 39-51, 53, 54, 56, 58, 61, 63, 75-76, 83-85, 91, 96, 100, 112-114, 116-118, 125, 145, 151, 161, 163, 169, 178, 182, 184, 204, 210, 214, 215-215, 221, 234, 242
- sens littéral 44, 45
- signe 102, 229-231, 243, 244, 250, 256, 257
- signification 41, 42, 44, 45, 49-56, 58, 71, 75, 76, 79, 100, 101, 112, 118, 123-125, 129, 151, 155, 158, 162-166, 177, 178, 182, 191, 195-197, 200, 221, 228, 232, 239, 259, 263
- stratification énonciative 142-144, 153, 182, 209, 222, 238-240, 243
- structure de portée 89, 91, 98, 102-104, 170, 185, 188, 230, 231, 233
- structure de surface 21, 99, 112, 133, 168-170, 176, 189, 198
- structure informationnelle 91, 92, 136, 177, 178, 214
- structure linéaire 21, 74, 100, 104, 123, 140, 170, 171, 175, 198-200, 227, 231, 233, 239
- structure prédicationnelle 94, 96-98, 102, 112, 122, 203, 221, 222
- structure superficielle 92, 101, 108, 132, 168, 188, 197, 198, 202, 220
- structure syntagmatique 27, 76, 78, 89, 92, 94, 99, 108, 174, 198, 199
- structure thème-rhème 79, 91, 104, 106-111, 157, 160, 172, 174, 178, 181, 196, 199, 254

- substrat 39, 105, 106, 143-145,
173, 176, 178, 181, 182,
184, 188, 193, 194, 209,
222, 240, 254
- tension 111, 112, 201, 220
- test 31, 39, 98, 107, 132, 217-220,
229
- thématique 106-111, 139-142, 196,
206, 239, 253, 259-261,
266
- thème 79, 91, 104-111, 126, 130,
139, 142, 154, 157, 160,
169, 172-175, 178, 181,
183, 188, 196, 198, 199,
254, 259-260, 266
- thème-rhème 79, 91, 104-111, 157,
160, 169, 172-175, 178,
181, 188, 196, 198, 199,
254, 259, 260
- topique 71, 165-166, 195, 257
- topos 25, 71, 149, 158, 165-166,
195, 257
- topologie 267
- topologique 111, 174
- TPN 228, 229
- TPP 228
- typologie 130, 152, 153, 215, 219,
267
- unité à portée 99, 101-104,
119-120, 140, 170-172,
175-177, 184-188, 205,
228-234, 250, 257
- valeur illocutoire 48, 52, 54, 57,
58, 61, 149, 162-164,
189, 191, 193, 255-256
- valeur par défaut 54-58, 61, 62,
65, 126, 146, 151, 155,
162, 192, 241, 246-248
- version-1 48, 49, 54, 58-60, 63, 65,
73, 124, 126, 136, 143,
144, 163, 184, 200, 243,
244, 246, 266, 267
- zone 111-112, 165, 203, 208

TABLES DES MATIERES

| | |
|--|----|
| <i>Avant-propos</i> | 5 |
| INTRODUCTION GENERALE | 7 |
| PREMIERE PARTIE : PRINCIPES METHODOLOGIQUES | 9 |
| <i>Chapitre I : EMPIRIE ET THEORIE</i> | 13 |
| 1. Approches modulaires | 13 |
| 1.1. Qu'est-ce que la linguistique ? | 13 |
| 1.2. Forme et sens | 14 |
| 1.3. L'idée du modulaire | 17 |
| 1.4. Contraintes méthodologiques | 19 |
| 1.5. L'output du modèle | 22 |
| 2. Base empirique | 22 |
| 2.1. La notion de contexte | 23 |
| 2.2. Hypothèses externes/internes | 25 |
| 2.3. Hypothèses externes initiales | 27 |
| 2.4. Le corpus | 28 |
| 2.4.1. Types d'exemples | 28 |
| 2.4.2. Exemples authentiques | 29 |
| 2.4.3. Exemples inventés | 30 |
| 2.5. Acceptabilité | 31 |
| 2.6. Résumé | 32 |
| 3. Phrase et énoncé | 32 |
| 3.1. La phrase comme point de départ | 32 |
| 3.2. Phrase sémantique | 33 |
| 3.3. La restructuration énonciative | 34 |
| 3.4. Les données | 39 |
| <i>Chapitre II : SENS ET INTERPRÉTATION</i> | 41 |
| 1. Description et explication sémantique | 41 |
| 2. Le sens | 44 |
| 2.1. Le noyau de sens | 44 |
| 2.2. La forme du sens | 45 |
| 2.3. Aspects pragmatiques | 46 |
| 2.4. La version-I | 48 |
| 2.5. La signification | 50 |

| | |
|--|----|
| 3. Modèle de l'interprétation | 51 |
| 3.1. Interprétation en deux étapes | 52 |
| 3.2. L'interprétation minimale | 53 |
| 3.3. La valeur par défaut | 54 |
| 3.4. Marquage d'interprétation pragmatique | 58 |
| 3.5. La réinterprétation | 60 |
| 3.5.1. Marquage de réinterprétation | 60 |
| 3.5.2. Hypermarquage intonatif | 62 |
| 3.5.3. La citation | 63 |
| 3.6. Conséquences théoriques | 64 |

Chapitre III : L'ARCHITECTURE D'UN MODELE MODULAIRE 67

| | |
|--|----|
| 1. La structure globale du modèle | 67 |
| 1.1. Les trois composantes | 67 |
| 1.2. Deux composantes oubliées ? | 69 |
| 1.2.1. Le lexique | 69 |
| 1.2.2. L'intonation | 71 |
| 1.3. Tableau synoptique | 74 |
| 2. La modularité | 76 |
| 2.1. Modules | 76 |
| 2.2. Relations entre modules : métarègles | 78 |
| 3. Fonctionnement du système | 79 |
| 3.1. Applications | 79 |
| 3.2. Un exemple d'analyse modulaire | 80 |
| 3.3. Les «boucles» | 81 |
| 4. Statut du modèle | 81 |
| 4.1. Systèmes modulaires à vocation restreinte | 82 |
| 4.2. Systèmes modulaires à vocation globale | 84 |
| 4.3. L'approche perspective | 85 |
| 4.4. Petite conclusion | 85 |

DEUXIEME PARTIE : DU MODELE AUX APPLICATIONS 87

Chapitre IV : LES MODULES 91

| | |
|---|----|
| 1. Composante syntaxique | 91 |
| 1.1. Structure syntagmatique | 92 |
| 1.2. Structure prédicationnelle | 94 |
| 1.3. Structure de portée | 98 |

| | |
|--|-----|
| 1.4. Structure thème-rhème | 104 |
| 1.4.1. Confusion notionnelle | 104 |
| 1.4.2. Thème-rhème : structure syntaxique | 106 |
| 1.4.3. Grammaire thème-rhème | 107 |
| 1.5. Pour conclure | 111 |
| 2. Composante logico-sémantique | 112 |
| 2.1. Opérations énonciatives fondamentales | 113 |
| 2.2. Sémantique référentielle | 114 |
| 2.2.1. Sémantique componentielle | 114 |
| 2.2.2. Restrictions sélectionnelles | 116 |
| 2.3. Sémantique propositionnelle | 116 |
| 2.3.1. Contenu propositionnel | 117 |
| 2.3.2. Attitude propositionnelle | 118 |
| 2.3.3. Foncteurs logiques | 119 |
| 2.4. Rôles sémantiques | 122 |
| 2.5. Pour conclure | 123 |
| 3. Composante pragmatico-sémantique | 124 |
| 3.1. Les implicites sémantiques | 124 |
| 3.2. La focalisation | 127 |
| 3.2.1. Analyse conceptuelle | 128 |
| 3.2.2. Types de focalisation | 130 |
| 3.2.3. Marquage linguistique et domaine de focalisation | 132 |
| 3.2.4. La focalisation spécialisée | 136 |
| 3.2.5. Focalisation spécialisée marquée : les focalisateurs | 138 |
| 3.2.6. L'effet de contraste et la cohésion discursive | 141 |
| 3.2.7. L'acte de focalisation et la stratification énonciative | 142 |
| 3.2.8. Bilan | 144 |
| 3.3. La polyphonie | 145 |
| 3.3.1. Qu'est-ce que la polyphonie | 146 |
| 3.3.2. Définitions | 148 |
| 3.3.3. Vers une typologie polyphonique | 153 |
| 3.3.4. L'analyse polyphonique | 157 |
| 3.3.4.1. Combien de points de vue ? (158) | |
| 3.3.4.2. Ancrage linguistique (160) | |
| 3.3.5. La polyphonie est partout | 161 |
| 3.4. L'illocutoire | 162 |
| 3.5. L'argumentation | 164 |

Chapitre V : FONCTIONNEMENT DU SYSTEME

| | |
|---|--|
| 1. Réexamen de quelques principes méthodologiques | |
|---|--|

| | |
|--|-----|
| 2. Métarègles | 169 |
| 2.1. Portée | 170 |
| 2.2. Focalisation et thème-rhème | 172 |
| 2.3. Portée et focalisation | 175 |
| 2.4. Pour conclure | 177 |
| 3. La polyphonie comme facteur explicatif | 178 |
| 3.1. Polyphonie et structure informationnelle | 178 |
| 3.1.1. Polyphonie et présupposition | 178 |
| 3.1.2. Polyphonie et thème-rhème | 181 |
| 3.1.3. Polyphonie et focalisation | 182 |
| 3.2. Polyphonie et unités à portée | 184 |
| 3.3. Problèmes en suspens | 188 |
| 4. Actes de parole | 190 |
| 4.1. Les actes illocutoires | 191 |
| 4.2. Les actes de focalisation | 194 |
| 4.3. Les actes d'argumentation | 194 |
| 5. Intégration textuelle | 195 |
| 6. Structure multidéterminée : la structure de surface | 198 |
| 6.1. Structure bidimensionnelle | 198 |
| 6.2. Bilan des fonctions de l'intonation | 199 |
| 6.3. L'ordre des mots | 200 |
| 6.3.1. Quelques principes généraux | 201 |
| 6.3.2. Pour une explication modulaire | 202 |
| 6.4. Un exemple : l'emplacement des adverbes de phrase | 203 |
| 6.4.1. Cadre syntaxique | 204 |
| 6.4.2. Aspects logico-sémantiques | 205 |
| 6.4.3. Considérations pragmatico-sémantiques | 206 |
| 6.4.4. Ordre stylistique ? | 210 |
| 6.5. A la frontière des analyses empiriques | 211 |

Chapitre VI : L'ANALYSE MODULAIRE 213

| | |
|---|-----|
| 1. Réexamen du travail empirique | 213 |
| 1.1. Paraphrases | 213 |
| 1.2. Classification | 214 |
| 1.3. Critères et tests | 217 |
| 1.3.1. Contraintes méthodologiques | 217 |
| 1.3.2. Types de tests | 218 |
| 1.4. Délimitation empirique de l'énoncé | 221 |
| 2. L'exemple de la négation | 223 |
| 2.1. Types de négations | 223 |

| | |
|--|------------|
| 2.2. Les propriétés modulaires | 227 |
| 2.2.1. Morphosyntaxe | 227 |
| 2.2.2. Portée | 228 |
| 2.2.3. Propriétés logico-sémantiques | 234 |
| 2.2.4. Le «foyer de la négation» | 238 |
| 2.2.5. Propriétés polyphoniques | 240 |
| 2.3. De la forme à l'interprétation | 243 |
| 2.3.1. La négation métalinguistique | 243 |
| 2.3.2. Négations polémique et descriptive : distribution | 245 |
| 2.3.3. Bloqueurs et déclencheurs | 248 |
| 2.3.4. L'interaction des modules | 250 |
| 2.3.5. Le vague de la négation | 254 |
| 2.3.6. L'illocutoire et l'argumentation | 255 |
| 2.4. En guise de conclusion | 258 |
| 3. L'analyse du texte | 258 |
| 3.1. Cohérence et cohésion | 259 |
| 3.2. La cohésion thématique | 260 |
| 3.3. La cohésion polyphonique | 261 |
| 3.3.1. Première étape | 261 |
| 3.3.2. Deuxième étape | 263 |
| 3.3.3. Résumé | 266 |
| 3.4. Cohérence et métarègles | 266 |
| 3.5. Macrostructures | 267 |
| | |
| CONCLUSION GENERALE | 269 |
| | |
| BIBLIOGRAPHIE | 273 |
| | |
| INDEX DES NOMS | 291 |
| | |
| INDEX DES MATIERES | 293 |
| | |
| TABLES DES MATIERES | 299 |

1. Maurice PERGNIER et al., éd. *Théories et pratiques linguistiques*, 1983 50 FF.
2. Guy SERBAT, Jean TAILLARDAT, Gilbert LAZARD, éd. *É. Benveniste aujourd'hui*, 1984 (2 tomes) 350 FF.
3. Yves CADIOU et al., éd. *Le Kinyarwanda, études de morphosyntaxe*, 1985 140 FF.
4. Georges MATORÉ (Hommage à), *Études de lexicologie, lexicographie et stylistique*, 1987 220 FF.
5. Colette BODELOT, *L'interrogation indirecte en latin*, 1987 185 FF.
6. Guy SERBAT (Hommage à), *Études de linguistique générale et de linguistique latine*, 1987 350 FF.
7. Frédérique BIVILLE, *Graphie et prononciation des mots grecs en latin*, 1987 58 FF.
8. Guy SERBAT, *Linguistique latine et linguistique générale*, 1988 48 FF.
9. Jean DARBELNET (Hommage à), *Le français en contact avec l'anglais*, 1988 160 FF.
10. Jacques-Philippe SAINT-GÉRAND, *L'intelligence et l'émotion: fragments d'une esthétique vignyenne*, 1988 220 FF.
11. Michel PIERRARD, *La relative sans antécédent en français moderne. Essai de syntaxe propositionnelle*, 1988 250 FF.
12. Sylvie MELLET, *L'imparfait de l'indicatif en latin classique: temps, aspect, modalité*, 1988 220 FF.
13. Irène ROSIER, *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux Lumières*, 1988 250 FF.
14. Michael HERSLUND, *Le datif en français*, 1988 250 FF.
15. Françoise GAIDE, *Les noms latins masculins en -(i)ō, -(i)ōnis*, 1988 250 FF.
16. Léon NADJO, *L'argent et les affaires à Rome, des origines au II^e siècle avant J.-C.: étude d'un vocabulaire technique*, 1989 295 FF.
17. Pierre FORTASSIER, *L'hiatus expressif dans l'Iliade et dans l'Odyssee*, 1989 295 FF.
18. Suzanne HANON, *Les constructions absolues en français moderne*, 1989 295 FF.
19. Frédérique BIVILLE, *Les emprunts du latin au grec. Approche phonétique*, Tome I, Introduction et consonantisme, 1990 350 FF.
20. Annie MONTAUT, *Aspects, voix et diathèses en hindi moderne*, Syntaxe, sémantique, énonciation, 1991 295 FF.
21. Nathalie FOURNIER, *L'aparté dans le théâtre français du XVII^e siècle au XX^e siècle*, Étude linguistique et dramaturgique, 1991 350 FF.
22. Groupe TÉLOS, *Approches énonciatives de l'énoncé complexe*, 1992 150 FF.
23. Philippe CARON, *Des «Belles-Lettres» à la «Littérature». Une archéologie des signes du savoir profane en langue française (1680-1760)*, 1992 320 FF.
24. Pascale HUMMEL, *La syntaxe de Pindare*, 1993 295 FF.
25. Bernard COLOMBAT, *Les figures de construction dans la syntaxe latine*, 1993 340 FF.
26. Jean-Pierre SEGUIN, *L'invention de la phrase au XVIII^e siècle*, 1993
27. Pierre ATTAL, *Questions de sémantique. Une approche comportementaliste du langage*, 1994
28. Henning NØLKE, *Linguistique modulaire: de la forme au sens*, 1994

